



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **18 DECEMBRE 2023**

Délibération n° **DEL-2023-0473**

Objet : Opération de Revitalisation de Territoire – Bilan triennal et avenant n° 2

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 58
Pouvoirs : 9
Absents : 0
Excusés : 16
Pour : 67
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

27 DEC. 2023

et publié le

27 DEC. 2023

Secrétaire de séance :
Jean-François CLAPPAZ

Le lundi 18 décembre 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 12 décembre 2023.

Présents : Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO

Pouvoirs : Patrick AYACHE à Serge POMMELET, Christophe DURET à Anne-Françoise BESSON, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Martine KOHLY à Mylène JACQUIN, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Franck REBUFFET-GIRAUD à Régine VILLARINO, Sophie RIVENS à Alexandra COHARD, Annie TANI à Annie FRAGOLA, Damien VYNCK à Cécile ROBIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu la délibération communautaire n° DEL-2019-0449 en date du 16 décembre 2019 relative à l'Opération de Revitalisation de Territoire du Grésivaudan,
Vu la délibération communautaire n° DEL-2021-0326 en date du 27 septembre 2021 relative au contrat de projet : chef de projet Opération Revitalisation de Territoire (ORT),
Vu la délibération communautaire n° DEL-2021-0246 en date du 28 juin 2021 relative au lancement de la procédure d'élaboration du futur Programme Local de l'Habitat,
Vu la délibération communautaire n° DEL-2022-0116 en date du 16 mai 2022 approuvant l'avenant 1 à la convention Opération de Revitalisation de Territoire intercommunale,

Le Président rappelle que le dispositif d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), lancé en 2020, est entré en phase opérationnelle en 2022. En raison de la candidature de Allevard-les-Bains pour intégrer le dispositif et le besoin de préciser les critères d'évaluation, un nouvel avenant est proposé aux différents partenaires. Il permet également l'actualisation des fiches actions, la création de nouvelles et l'extension du périmètre de l'ORT sur la commune de Villard-Bonnot.

L'intégration de la commune de Allevard-les-Bains dans l'ORT :

Jouant un rôle de centralité pour les communes des contreforts de Belledonne et la vallée du Haut-Bréda, cette polarité présente des enjeux en matière de revitalisation de son centre-bourg. L'intégration dans l'ORT offre la possibilité à la commune de Allevard-les-Bains de s'inscrire dans une nouvelle dynamique et de rejoindre les communes de Crolles, Pontcharra et Villard-Bonnot déjà engagées depuis 2020. Les objectifs de la municipalité sont de conforter les spécificités en tant que polarité et commune touristique en redonnant envie d'habiter et de séjourner à Allevard-les-Bains.

Les actions s'intègrent dans les axes de l'ORT déjà définis, mais engendrent l'élargissement de deux axes :

- l'axe 2 initialement orienté sur l'économie et le commerce intègre la notion de tourisme,
- l'axe 6 relatif aux enjeux du numérique et aux projets innovants comprendra le thème des transitions.

La gouvernance de l'ORT est modifiée avec l'ajout de la commune de Allevard-les-Bains en qualité de membre du Comité local de projet et signataire de la convention. Le périmètre de l'ORT, défini sur la commune, relie les deux lacs en intégrant les équipements stratégiques de la commune et le centre historique.

L'évaluation de l'ORT

La convention initiale signée en 2020 prévoit une évaluation de l'ORT tous les 3 ans et propose des pistes pour définir des indicateurs à partir des critères identifiés pour le programme « Action Cœur de Ville ». Ils ont été triés pour mieux correspondre au territoire et enrichis par d'autres indicateurs. Afin de mieux cerner l'impact des actions menées dans le cadre de l'ORT sur la revitalisation des centres-bourgs, il est proposé d'évaluer le dispositif à 3 échelles :

- Le projet ciblé : des indicateurs de suivi et d'évaluation sont définis lorsque l'action est mature. Ils sont renseignés au fil de l'avancement des projets. Un bilan est effectué après l'achèvement du projet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- La commune : des indicateurs sont définis pour les 6 axes stratégiques de la convention. Ils sont en partie issus du dispositif Action Cœur de Ville. L'annexe de la convention présente les chiffres disponibles dès 2020.
- L'ORT : il s'agit de proposer un premier bilan de l'avancement général de l'ORT, en évoquant les avantages et limites du dispositif.

La mise à jour des fiches actions de la convention

Chaque collectivité bénéficiaire a actualisé l'avancement de ses fiches actions, tiré le bilan des actions réalisées, créé de nouvelles en fonction des projets émergents. Le calendrier de mise en œuvre a été revu pour correspondre aux réorientations du programme d'investissement des collectivités. Plusieurs communes ont dû retarder certains projets, faute de financement.

Les fiches actions matures sont annexées à la convention.

L'action de la CCLG dans l'ORT

Les actions portées par la Communauté de communes relèvent de deux niveaux : des actions stratégiques portées à l'échelle de l'intercommunalité et des actions spécifiques dans les communes.

Pour rappel, l'intercommunalité mène actuellement 3 fiches actions :

- 1 - Accompagner à la réhabilitation du parc social de logements et au développement d'une offre nouvelle de logements locatifs sociaux. Ces outils sont mis en place en lien avec les réflexions menées sur le Programme Local de l'Habitat (PLH),
- 2 - Lancer une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet Renouvellement Urbain (OPAH-RU). L'étude pré-opérationnelle a été livrée et le prestataire des futurs dispositifs est en cours de recrutement. Une délibération spécifique sera proposée lors d'un prochain Conseil communautaire,
- 3 - Favoriser le développement commercial.

En outre, ces actions stratégiques sont enrichies d'une expérimentation sur la recherche de locaux commerciaux vacants (fiche action 4) mise en place à Pontcharra pour mettre à jour le recensement des locaux vacants, rechercher les propriétaires et approfondir les problématiques liées à la vacance.

Par ailleurs, le fonds de concours aux investissements supra-communaux (fiche action 5), mis en place par la CCLG, est également valorisé dans la convention, puisqu'il s'adresse aux équipements dont l'aire d'influence dépasse la commune d'implantation.

De plus, le projet de requalification de la desserte multimodale de Brignoud est détaillé dans l'ORT au regard de son impact sur les déplacements de demain (fiches actions 6A à 6D).

Enfin, l'action de l'intercommunalité se concrétise directement dans les communes, à travers :

- La poursuite du renouvellement économique de l'îlot Viscamine et de Moulin Vieux (fiches 22 et 23 – Pontcharra) ;
- La réhabilitation de l'espace Bergès (fiche action 20 – Villard-Bonnot) : l'intercommunalité souhaite reconquérir cette friche tout en assurant la sécurité des biens et des personnes face aux risques naturels du secteur ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- La labellisation de la Maison des Services en « Espace France Service » (fiche action 5 – Pontcharra) obtenue le 19 juillet 2022 : cette action est donc considérée comme achevée au niveau de l'ORT, le bilan a été réalisé ;
- La construction d'un nouveau gymnase Maurice Cucot et la démolition de l'ancien (fiche action 16 – Pontcharra) : le niveau de maturité est avancé suite à l'avancement du projet ;
- La rénovation du gymnase Lionel Terray (fiche action 21 – Villard-Bonnot) pour assurer une meilleure performance énergétique,
- La rénovation de l'ancien lycée du Bréda (fiche action 5.2 – Allevard) qui prévoit une rénovation globale du bâtiment pour permettre une utilisation complète du site,
- L'extension de la crèche intercommunale de la Papoterie (fiche action 22 – Villard-Bonnot) afin d'améliorer le confort d'usage des utilisateurs et des professionnels,
- Le projet de réhabilitation et de préservation du patrimoine industriel sur les secteurs Olivetti et Moulin Vieux à Pontcharra mais qui n'est pas encore mûr,
- L'intention d'agrandir la médiathèque de Crolles. Le projet n'étant pas abouti, la fiche action n'est pas annexée à la convention.

L'extension du périmètre ORT de Villard-Bonnot

Le périmètre de l'ORT borde le collège Belledonne et le lycée Marie Reynoard. Ces deux établissements scolaires structurants pour le secteur constituent d'importants pôles générateurs de déplacements. Ils sont intégrés avec leurs équipements attenants au secteur d'intervention de la commune.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

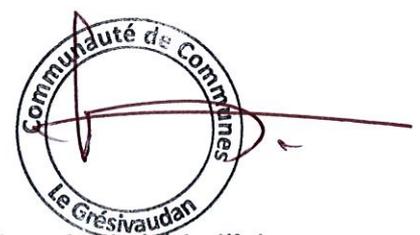
- D'approuver l'intégration de la commune de Allevard-les-Bains dans le dispositif en qualité de collectivité bénéficiaire et au sein du comité local de projet,
- De valider les critères d'évaluation de l'ORT,
- D'approuver la mise à jour et les nouvelles fiches actions portées par l'intercommunalité et les communes,
- D'élargir le périmètre de l'ORT de Villard-Bonnot aux collège, lycée et à leurs équipements,
- De l'autoriser à signer avec les communes concernées, l'État et ses partenaires l'avenant n° 2 à la convention ORT annexé ainsi que tous les actes afférents à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **18 DEC. 2023**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Table des matières

Annexe 2. Plan d'actions détaillé	2
Commune d'Allevard-les-Bains	2
Commune de Crolles	6
Commune de Pontcharra	9
Commune de Villard-Bonnot	13
Communauté de communes Le Grésivaudan	15
Annexe 3. Fiches actions mûres	16
Commune d'Allevard-les-Bains	16
Commune de Crolles	32
Commune de Pontcharra	67
Commune de Villard-Bonnot	170
Communauté de communes Le Grésivaudan	206

ANNEXE 2. PLAN D' ACTIONS DETAILLE

Commune d'Alleverd-les-Bains

N° Action	ACTION/SOUS ACTIONS	MATURITE	NIVEAU MATURITE	ECHEANCE
Axe 1	Réhabilitation et développement de l'habitat			
1.1	Piloter un plan de rénovation énergétique globale sur les bâtiments privés	en cours		
1.1.1	Accompagner la réhabilitation du parc privé, avec une meilleure information des propriétaires sur les aides existantes	mature	Prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	2029
1.1.2	Accompagner la réhabilitation du parc social, en lien avec les PPI des bailleurs: les Moulins, pluralis, Temple.	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
1.1.3	Evaluer les modalités de poursuite de l'aide à la rénovation des façades	mature	Prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	2029

N° Action	ACTION/SOUS ACTIONS	MATURITE	NIVEAU MATURITE	ECHEANCE
Axe 2	Développement économique, commercial et touristique			
2.1	Recruter un manager de centre-ville	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
2.2	Animer la vie commerciale et faire lien entre les commerçants	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
2.3	Disposer d'un recensement des locaux et une connaissance de l'évolution de l'occupation	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
2.4	Développer des partenariats avec les chambres de commerce et métiers pour activer l'ensemble des outils mobilisables pour la revitalisation commerciale	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
2.5	Faire évoluer le fleurissement pour atteindre le label "3 fleurs"	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
2.6	Dynamiser la mise en marché des offres en hébergement touristique en partenariat avec l'office du tourisme	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
2.6.1	Inciter à la diversification de l'offre en hébergement touristique marchand	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
2.6.2	Inciter à la rénovation des hébergements touristiques	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
2.7	Accompagner la diversification des thermes vers une offre santé/bien-être	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
2.8	Développer des actions en direction d'un tourisme "4 saisons"	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
2.9	Renouveler la signalétique touristique	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	

N° Action	ACTION/SOUS ACTIONS	MATURITE	NIVEAU MATURITE	ECHÉANCE
Axe 3	Développement des mobilités et connexions			
3.1	Améliorer et sécuriser le fonctionnement des déplacements et de la circulation dans le centre-bourg	en cours		
3.1.1	Renover les installations des périmètres de manifestations	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
3.1.2	Améliorer le confort et la sécurité de la Place de la Résistance.	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	2025
3.1.3	Interroger le lien entre la place du Temple, la Halle et le parvis de la Mairie/square Menaggio	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
3.1.4	Moderniser les mobiliers urbains et signalétiques	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	2026
3.2	Etablir/ améliorer les liaisons avec la vallée et la montagne	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
3.2.1	Améliorer les liaisons vers la vallée, via Pontcharra et Goncelin	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
3.2.2	Améliorer la liaison vers les 2 destinations touristiques - station du Collet (ascenseur valléen) et Thermes	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
3.3	Rénover la voirie	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
3.3.1	Etablir le plan pluriannuel de rénovation de la voirie	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
3.3.2	Mettre à jour les panneaux de signalisation routière	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
3.4	Etablir un plan d'aménagement cycliste et piéton	en cours		
3.4.1	Créer des voies douces pour relier les deux extrémités de la ville en passant par le centre-bourg	mature	Prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	2026
3.4.2	Déployer des parcs à vélos électriques et des bornes d'emprunt de vélos	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	

N° Action	ACTION/SOUS ACTIONS	MATURITE	NIVEAU MATURITE	ECHEANCE
Axe 4	Mise en valeur du patrimoine bâti et naturel			
4.1	Identifier, définir et valoriser l'identité de la ville	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
4.2	Réfléchir à la sauvegarde et à l'avenir du bâtiment Chardon et de la Source	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
4.3	Etablir un état des lieux du patrimoine historique d'Allevard	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	2024
4.4	Etablir un plan de valorisation du patrimoine	mature	Prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	2025
4.5	Valoriser le patrimoine naturel le long des voies vertes	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
4.6	Réinvestir le parc Barral par une consultation citoyenne	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
4.7	Implanter des médias pédagogiques et objets artistiques	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
4.8	Prolonger le cheminement pédestre autour du lac de la Mirande	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
4.9	Rénover le centre-bourg	en cours		
4.9.1	Réinvestir les délaissés du centre-bourg	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
4.9.2	Retravailler les espaces publics, les espaces verts et la relation au paysage	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
4.9.3	Moderniser les parcs de jeux d'enfant	mature	Prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	2028

N° Action	ACTION/SOUS ACTIONS	MATURITE	NIVEAU MATURITE	ECHEANCE
Axe 5	Développement des services publics			
5.1	Engager la rénovation énergétique globale de bâtiments publics	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
5.2	Rénovation de l'ancien lycée du Bréda	mature	Prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	2025
5.3	Repenser le Pôle Enfance Jeunesse dans son ensemble pour améliorer le quotidien et l'accueil des enfants (cantine, centre de loisir, ...)	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
5.4	Etablir une police territoriale et développer la vidéosurveillance	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	

N° Action	ACTION/SOUS ACTIONS	MATURITE	NIVEAU MATURITE	ECHEANCE
Axe 6	Renforcement du numérique, accompagnement des transitions et innovations			
6.1	Créer un eco-lieu	mature	Prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	2026
6.2	Etudier la mise en place une régie agricole	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
6.3	Améliorer la qualité de l'alimentation de la cantine scolaire	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
6.3.1	Améliorer la qualité des repas proposés à la cantine	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
6.3.2	Mettre en place des actions de sensibilisation et de lutte contre le gaspillage alimentaire	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
6.4	Poser les jalons d'une ville numérique	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
6.4.1	Créer un espace de co-working	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
6.4.2	Accompagner les hébergeurs touristiques et les acteurs économiques vers la numérisation de leurs offres	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
6.5	Encourager et soutenir la vie associative, culturelle et sportive	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
6.5.1	Mettre en place des événements phares	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
6.5.2	Organiser un forum des métiers d'arts et de l'art	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
6.6	Impliquer la population dans la vie municipale: mettre en place une politique municipale modernisée et ouverte à la participation de la population	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
6.6.1	Organiser une plénière citoyenne 1 fois / an	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
6.6.2	Organiser des cafés échanges entre élus et habitants	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	

Commune de Crolles

N° Action	ACTION/SOUS ACTIONS	Nouvelle fiche action	MATURITE	NIVEAU MATURITE	ECHEANCE
Axe 1 Réhabilitation et développement de l'habitat					
1	Réhabiliter l'îlot Médiathèque	Non	mature	Prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	2025
1.A	Ilot restreint	Non	mature		
1.B	Ilot élargi	Non	mature		
2	Assurer le renouvellement urbain de l'îlot garage	Non	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	2026
2.A	Ilot restreint	Non	en cours		
2.B	Ilot élargi	Non	en cours		
3	Permettre la réhabilitation à visée de logement très social - Maison Avenir	Non	Terminée	Engagée et au plan de financement complet	2022
4	Requalifier l'îlot « Le Village »	Non	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
4.A	Ilot restreint	Non			
4.B	Ilot élargi	Non			
5	Accompagner la reconstruction de l'îlot Alpes Isère Habitat Le Gas	Non	mature	Engagée et au plan de financement complet	printemps 2024
6	Permettre des réhabilitations à visée de logement social le long de la RD 1090	Non	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
7	Maîtriser, organiser de manière qualitative les projets de développement de l'habitat	Non	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	Non déterminée, action au long cours
8	Réaliser une résidence pour personnes âgées - Ilot résidence "séniors"	Non	en cours	Engagée et au plan de financement complet	mars 2024

N° Action	ACTION/SOUS ACTIONS	Nouvelle fiche action	MATURITE	NIVEAU MATURITE	ECHEANCE
Axe 2 Développement économique, commercial et touristique					
9	Mettre en œuvre une politique de développement commercial favorisant et valorisant le commerce de proximité dans le « centre bourg »	Non	non mature	Non engagée et au plan de financement complet	Non déterminée, action au long cours
10	Créer de nouvelles cellules commerciales en complément de l'offre existante et revaloriser les cellules commerciales du « centre bourg »	Non	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
10.A	Rue du 8 mai 1945	Non			
10.B	Intégrer du commerce en rdc dans le cadre de la requalification de l'îlot garage	Non			
10.C	Quartier place de l'Eglise	Non			
10.D	Intégrer du commerce en rdc dans le cadre de la requalification de l'îlot Le Village	Non			

N° Action	ACTION/SOUS ACTIONS	Nouvelle fiche action	MATURITE	NIVEAU MATURITE	ECHEANCE
Axe 3 Développement des mobilités et connexions					
11	Apaiser et sécuriser les déplacements sur la RD1090	Non	en cours	Engagée mais au plan de financement incomplet	3ème tranche : à définir
12	Créer des cheminements piétons-cycles parallèles à la RD favorisant les déplacements apaisés et sécurisés	Non	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
13	Revaloriser et compléter l'offre de stationnement, y compris mode doux, dans la traversée du cœur de bourg	Non	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
14	Améliorer les connexions cycles-piétonnes entre le cœur de bourg, la nouvelle centralité (ZAE, Ecoquartier) et la gare/pôle d'échange de Brignoud	Non	mature	- Engagée et au plan de financement complet - Prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	2027

N° Action	ACTION/SOUS ACTIONS	Nouvelle fiche action	MATURITE	NIVEAU MATURITE	ECHEANCE
Axe 4 Mise en valeur du patrimoine bâti et naturel					
15	Reconnecter les deux rives du torrent de Crolles	Non	en cours	Prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	2025
16	Accompagner la rénovation, les réhabilitations : rénovation des façades	Non	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
17	Requalifier les espaces publics : création de placettes avec respirations le long de la RD1090	Non	en cours	Engagée mais au plan de financement incomplet	2026

N° Action	ACTION/SOUS ACTIONS	Nouvelle fiche action	MATURITE	NIVEAU MATURITE	ECHEANCE
Axe 5 Développement des services publics					
18	Restructurer, aménager les équipements sportifs de la Plaine des Sports: Rénover, remettre aux normes les terrains de foot et remplacer les vestiaires	Non			
18.A	Rénover et couvrir les terrains de tennis	Non	en cours	Prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	fin 2024
18.B	Rénover, remettre aux normes les terrains de foot et remplacer les vestiaires	Non	en cours	Prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	2026
19	Conforter les équipements du secteur au sud du Gas	Non	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
20	Conforter le pôle d'équipements proche de la mairie	Non	non mature	Non engagée et au plan de financement complet	
21	Rénover les façades vitrées (hall + mur rideau) et créer une production photovoltaïque en verrière sur le gymnase de la Marelle	Non	en cours	Engagée mais au plan de financement incomplet	2024
22	Réhabiliter et rénover le Groupe scolaire Ardillais Chartreuse et réaliser une extension du terminal de restauration	Non	Terminée	Engagée et au plan de financement complet	2022
23	Réhabiliter et rénover le groupe scolaire Clapisses-Belledonne	Non	mature	Engagée et au plan de financement complet	septembre 2024
24	Développer l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les propriétés communales	Non	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
26	Agrandissement de la médiathèque de Crolles	Oui	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	

N° Action	ACTION/SOUS ACTIONS	Nouvelle fiche action	MATURITE	NIVEAU MATURITE	ECHEANCE
Axe 6 Renforcement du numérique, accompagnement des transitions et innovations					
25	Mise en œuvre d'un outil de concertation	Oui	mature	Engagée et au plan de financement complet	Action au long court

Commune de Pontcharra

N° Action	ACTION/SOUS ACTIONS	Nouvelle fiche action	MATURITE	NIVEAU MATURITE	ECHEANCE
Axe 1 Réhabilitation et développement de l'habitat					
1	Accompagner la reconstruction de l'îlot quartier Bayard	Non	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	2030
2	Assurer la mise en œuvre de l'OAP Maniglier - Tranche 1	Non	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	2025
13	Finaliser la construction de l'îlot ZAC Centre-ville	Non	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	2026
12	Accompagner la réhabilitation ou la rénovation de la cité ouvrière de la Viscamine	Non	non mature	Non engagée et au plan de financement complet	
18	Maîtriser, organiser de manière qualitative les projets de développement de l'habitat	Non	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	Action au long court
19	Assurer la desserte du site Ilot Les Âges	Non	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	2032
20	Reconstruire sur l'emplacement d'une ruine rue de la Scie	Non	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	2026

N° Action	ACTION/SOUS ACTIONS	Nouvelle fiche action	MATURITE	NIVEAU MATURITE	ECHEANCE
Axe 2 Développement économique, commercial et touristique					
21	Rééquilibrer le développement commercial entre le centre ancien et l'avenue de la Gare – Revitaliser le tissu commercial	Non	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	Non déterminé. Action au long cours.
22	Accompagner le renouvellement économique - Ilot la Viscamine	Non	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	2025
23	Accompagner le renouvellement économique ilot Moulin Vieux	Non	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	2024

N° Action	ACTION/SOUS ACTIONS	Nouvelle fiche action	MATURITE	NIVEAU MATURITE	ECHEANCE
Axe 3 Développement des mobilités et connexions					
3	Réaménager et qualifier l'avenue de la Gare	Non	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	2032
4	Qualifier et développer les modes actifs	Non	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	Non déterminé. Action au long court
24	Réaménager la rue du Bréda	Non	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	2032
25	Améliorer les dessertes du secteur Maniglier	Non	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	2026
26	Améliorer les dessertes du secteur Les Âges	Non	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	Non déterminé
27	Réaménager les traversées sur Isère - Pont de la Gâche et barreau de Barraux	Non	non mature	Non engagée et au plan de financement complet	
28	Affirmer le pôle multimodal Gare	Non	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	2026

N° Action	ACTION/SOUS ACTIONS	Nouvelle fiche action	MATURITE	NIVEAU MATURITE	ECHEANCE
Axe 4 Mise en valeur du patrimoine bâti et naturel					
29	Valoriser les abords du Bréda	Non	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	2032
30	Aménager et mettre en valeur l'ancienne voie ferrée et ses abords	Non	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	2026
31	Accompagner d'une manière générale la rénovation, les réhabilitations dans le centre ancien et requalifier les espaces publics	Non	non mature	Non engagée et au plan de financement incomplet	
32	Aménager valoriser la place Bayard	Non	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	2026

33	Réhabiliter, préserver le patrimoine industriel	Non	non mature	Non engagée et au plan de financement incomplet	
37	Assurer la mise en œuvre du projet économique en parallèle de la protection de la ressource en eau potable sur l'îlot Maniglier	Non	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	2026

N° Action	ACTION/SOUS ACTIONS	Nouvelle fiche action	MATURITE	NIVEAU MATURITE	ECHÉANCE
Axe 5 Développement des services publics					
5	Labelliser la Maison des Services en Maison France Services	Non	Terminée		2022
6	Construire le Projet Coisetan / Le Cairn	Non	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	2025
7	Réhabiliter la salle de spectacle le Coléo	Non	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	2026
10	Requalifier, rénover et permettre l'évolution de l'Espace Jeunes	Non	terminée ?	Engagée mais au plan de financement incomplet ?	2023
11	Rénover l'énergétique de l'Hôtel de Ville	Non	Terminée		2023
14	Créer une maison médicale	Non	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	2025
15	Rénover le stade Fribaud	Non	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	2024
16	Reconstruire et démolir le gymnase Maurice Cucot	Non	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	2027
17	Rénover le groupe scolaire Villard Noir	Non	non mature	Non engagée et au plan de financement incomplet	
38	Aménager le stade de la Gare	Oui	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	2024

N° Action	ACTION/SOUS ACTIONS	Nouvelle fiche action	MATURITE	NIVEAU MATURITE	ECHEANCE
Axe 6	Renforcement du numérique, accompagnement des transitions et innovations				
8	Faciliter les échanges avec le public : la concertation, le débat public, les registres numériques.	Non	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	2032
9	Dématérialiser et mutualiser l'instruction des Autorisations du Droit des Sols.	Non	Terminée		2022
34	Faciliter la gestion de la consommation électrique communale.	Non	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	2032
35	Déroger à certaines règles - Instruction en parallèle de Permis d'Aménager (PA) et de Permis de Construire (PC) afférents.	Non	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	2032
36	Equiper pour améliorer le flux de réseau.	Non	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	2024

Commune de Villard-Bonnot

N° Action	ACTION/SOUS ACTIONS	Nouvelle fiche action	MATURITE	NIVEAU MATURITE	ECHEANCE
Axe 1	Réhabilitation et développement de l'habitat				
1	Site des Papeteries	Non	mature		
1.A	Piloter les études pré-opérationnelles de requalification du site des Papeteries de Lancey	Non	en cours	Engagée mais au plan de financement incomplet	fin 2024
1.B	Démolir le site des Papeteries de Lancey	Non	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	NC
2	Aménager le pôle gare de Lancey	Non	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	NC

N° Action	ACTION/SOUS ACTIONS	Nouvelle fiche action	MATURITE	NIVEAU MATURITE	ECHEANCE
Axe 2	Développement économique, commercial et touristique				
20	Réhabiliter l'espace Bergès à Villard-Bonnot	Oui	en cours	Engagée mais au plan de financement incomplet	2030

N° Action	ACTION/SOUS ACTIONS	Nouvelle fiche action	MATURITE	NIVEAU MATURITE	ECHEANCE
Axe 3	Développement des mobilités et connexions				
3	Etudier un Plan Local de Déplacement	Non	Terminée	Engagée et au plan de financement complet	sept-22
4	Axes routiers		mature		
4.A	Etudier et aménager les axes routiers structurants	Non	en cours	Engagée mais au plan de financement incomplet	2025
4.B	Etudier et aménager l'Avenue Robert Huant	Non	en cours	Engagée mais au plan de financement incomplet	fin 2024
5	Aménager le Quai des Négociants	Non	Terminée	Prête à être engagée et au plan de financement complet	fin 2022
6	Aménager axe du carrefour de Lancey à la place de Verdun	Non	Terminée	Engagée et au plan de financement complet	octobre 2022
17	Créer des cheminements sécurisés	Oui	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	
18	Créer des passerelles sur les ruisseaux pour favoriser les déplacements des modes doux	Oui			
18 A	Passerelle du ruisseau de la Combe de Lancey	Oui	en cours	Engagée mais au plan de financement incomplet	
18 B	Passerelle du ruisseau de Vors	Oui	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	

N° Action	ACTION/SOUS ACTIONS	Nouvelle fiche action	MATURITE	NIVEAU MATURITE	ECHEANCE
Axe 4	Mise en valeur du patrimoine bâti et naturel				
7	Patrimoine naturel et bâti	Non			
7.A	Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti	Non	en cours	Engagée mais au plan de financement incomplet	action fil rouge
7.B	Aménager les berges de l'Isère	Non	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	2026
8	Aménager l'espace public Bizet	Non	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	2027
9	Aménager l'espace public Eglise, école, Pasteur, cimetière	Non	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	2026
10	Aménager le cimetière	Non	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	2025
15	Végétaliser l'école Libération	Non	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	2025
16	Aider au ravalement de façade et isolation thermique	Non	mature	Engagée et au plan de financement complet	NC
19	Valoriser le patrimoine lié au développement industriel	Oui	en cours	Engagée mais au plan de financement incomplet	

N° Action	ACTION/SOUS ACTIONS	Nouvelle fiche action	MATURITE	NIVEAU MATURITE	ECHEANCE
Axe 5	Développement des services publics				
11	Aménager une nouvelle cantine école Victor Hugo	Non	Terminée	Engagée mais au plan de financement incomplet	2023
12	Agrandir la cantine Henri Guillard	Non	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	2026
13	rénover et Réhabiliter les services techniques	Non	non mature	Non prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	2025
14	Rénover et réhabiliter la MJC	Non	mature	Engagée et au plan de financement complet	2027
21	Rénovation du gymnase Lionel Terray à Villard-Bonnot	Oui	mature	Engagée et au plan de financement complet	été 2024
22	Agrandir la crèche intercommunale la Papoterie à Villard-Bonnot	Oui	mature	Engagée et au plan de financement complet	janv-24

Communauté de communes Le Grésivaudan

N° Action	ACTION/SOUS ACTIONS	NOUVELLE FICHE ACTION	MATURITE	NIVEAU MATURITE	ECHEANCE
Axe 1	Réhabilitation et développement de l'habitat				
1	Accompagner à la réhabilitation du parc social de logements et au développement d'une offre nouvelle de logements locatifs sociaux	Non	mature	Prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	2027
2	Lancer une OPAH-RU	Non	mature	Engagée mais au plan de financement incomplet	2024
Axe 2	Développement économique, commercial et touristique				
3	Favoriser le développement commercial	Non	mature	Engagée et au plan de financement complet	Non déterminée, action au long cours
4	Recherche approfondie des locaux commerciaux vacants	Oui	mature	Engagée et au plan de financement complet	2025
Axe 3	Développement des mobilités et connexions				Axe 3
6	Requalification de la desserte multimodale du secteur de Brignoud (Villard-Bonnot)				
6A	Création d'un terminus péri-urbain et du pôle d'échanges multimodal à Brignoud	Oui	mature	Prête à être engagée et au plan de financement complet	2027
6B	Suppression du passage à niveau 27	Oui	mature	Engagée et au plan de financement complet	2025
6C	Réaménager les connexions inter-rives	Oui	mature	Prête à être engagée et au plan de financement complet	2027
6D	Développement de la Belle Via, Véloroute de la Vallée de l'Isère	Oui	mature	Engagée, au plan de financement complet	2025
Axe 5	Développement des services publics				
5	Fonds de concours aux investissements supra-communaux	Oui	mature	Engagé et au plan de financement complet	2026

ANNEXE 3. FICHES ACTIONS MATURES

Commune d'Alleverd-les-Bains



Plan de revitalisation Alleverd-les-Bains

Action 1.1	Accompagner la réhabilitation du parc privé, y compris en matière énergétique, avec une meilleure information des propriétaires sur les aides existantes			1.1.1
Stratégie ORT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conduire une politique de réhabilitation et de remise sur le marché des logements et des logements vacants, ➤ Lutter contre l'habitat indigne et dégradé ➤ Accompagner, de manière générale, les projets de logements en émergence. ➤ Accompagner la transition énergétique du bâti public et privé 			
Axe ORT	➤ Axe 1. Réhabilitation et développement de l'habitat			
Localisation	➤ Centre-bourg			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	➤ Fiche 1.1.3 - Évaluer les modalités de poursuite de l'aide à la rénovation des façades			
Action mature (degré de maturité)	OUI Prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2024	Fin : 2029
Priorité d'engagement	0-2 ans	État des études ou travaux	Mené : <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH / OPAH-RU (CCLG – Urbanis) 	
Objet/description	<p>Dans un contexte de raréfaction du foncier en lien avec la mise en place du zéro artificialisation nette (ZAN), il est important de réinvestir les logements du centre-bourg. Il présente une vacance supérieure aux autres communes de l'ORT, qui nécessite une action spécifique. Cette vacance est généralement liée au mauvais état général des bâtiments, dans des copropriétés fragiles.</p> <p>La mise en place de l'OPAH-RU par la CCLG est une opportunité pour aider à réinvestir le centre-bourg. La commune souhaite une présence régulière de l'opérateur pour faire connaître le dispositif. En parallèle, elle assurera l'information de sa population via les médias municipaux. La commune dispose également d'une architecte conseil au sein des services de la commune qui conseille les administrés lors dans leurs projets.</p>			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Intervenir sur l'habitat dégradé, indigne et insalubre, • Lutter contre la vacance des logements, • Intervenir sur l'image du centre ancien 			
Maitrise d'ouvrage	Commune d'Alleverd	Maitrise d'œuvre	Commune d'Alleverd	
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	CCLG	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	CCLG (édition de plaquettes, ...)	
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)		
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	Les études/travaux à mener			
	Les outils			
	Les dispositifs <ul style="list-style-type: none"> • OPAH et OPAH-RU lancées par la communauté de communes Le Grésivaudan 			

	La communication / concertation <ul style="list-style-type: none">Établissement d'un plan de communication dans les prochains mois en lien avec le lancement de l'OPAH / OPAH-RU		
Budget global (€ TTC)	<i>En cours de définition</i>	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	

Indicateurs

Indicateur(s) d'avancement	Élaboration du plan de communication
Indicateur(s) de résultat	Fréquentation de la permanence Nombre de bénéficiaires des aides de l'OPAH / OPAH-RU

Plan de revitalisation Allevard-les-Bains

Action 1.1	Évaluer les modalités de poursuite de l'aide à la rénovation des façades			1.1.3
Stratégie ORT	➤ Mettre en valeur le patrimoine bâti			
Axe ORT	➤ Axe 1. Réhabilitation et développement de l'habitat			
Localisation	➤ Centre-bourg			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	➤ Fiche 1.1.1 Accompagner la réhabilitation du parc privé, y compris en matière énergétique, avec une meilleure information des propriétaires sur les aides existantes			
Action mature (degré de maturité)	OUI Prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2024	Fin : 2029
Priorité d'engagement	0-2 ans	État des études ou travaux	Étude réalisée : Réalisation de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH / OPAH-RU (CCLG – Urbanis)	
Objet/description	Dans le cadre de la mise en place de l'OPAH-Ru par la CCLG, engagement de réflexions sur la poursuite de l'aide à la rénovation des façades.			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> Intervenir sur l'image du centre ancien, Préserver le patrimoine bâti 			
Maitrise d'ouvrage	Commune / CCLG (financement)	Maitrise d'œuvre	Opérateur de l'OPAH-RU	
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Autres communes de l'OPAH-RU : Crolles, Pontcharra, Villard-Bonnot	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)		
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)		
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	Les études/travaux à mener <ul style="list-style-type: none"> Réflexion avec les communes engagées dans l'OPAH-RU sur la mise en place éventuelle d'un dispositif sur le ravalement de façade. 			
	Les outils <ul style="list-style-type: none"> 			
	Les dispositifs <ul style="list-style-type: none"> OPAH et OPAH-RU lancées par la communauté de communes Le Grésivaudan 			
	La communication / concertation <ul style="list-style-type: none"> Un plan de communication sera mis en place le cas échéant. 			
Budget global (€ TTC)	<i>A définir</i>	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)		

Indicateurs

Indicateur(s) d'avancement	Tenue de discussions politiques sur la mise en place
Indicateur(s) de résultat	Décision sur le dispositif

Plan de revitalisation Allevard-les-Bains

ACTION 3.1.2	Améliorer le confort et la sécurité place de la Résistance			Action 3.1 Fiche 3.1.2
Stratégie ORT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaménager, qualifier, sécuriser certaines places ➤ Mettre en valeur les espaces publics 			
Axe du plan de revitalisation	Axe 3. Développement des mobilités et connexions			
Localisation	Périmètre centre-bourg			
Fiche(s) action(s) en lien	Déclinaison de l'Action 3.1 en 3 sous actions : <ul style="list-style-type: none"> - 3.1.1 Rénover les installations des périmètres de manifestation - 3.1.2 Améliorer le confort et la sécurité de la Place de la Résistance - 3.1.3 Interroger le lien entre la Place du Temple, la Halle et le parvis de la Mairie/square Menaggio 		<ul style="list-style-type: none"> - Lien avec Fiche 4.9.2 (Retravailler les espaces publics, les espaces verts et la relation au paysage) - Lien avec Fiche 3.1.4 (Moderniser les mobiliers urbains et signalétiques) - Lien avec Fiche 4.1 (Définir et valoriser l'identité de la ville) 	
Action mature ou avancement	OUI		Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2024 Fin : 2025
	Engagée mais au plan de financement incomplet			
Priorité d'engagement	Engagée / en cours		État des études ou travaux	<u>Réalisé</u> : Phase d'esquisses <u>A finaliser</u> : Etudes (sondages du sous-sol) <u>A mener</u> : Travaux
Objet/Description	Valoriser les commerces et le bien-vivre à Allevard, accompagner la réhabilitation ou la refonte de chacune des places par un travail à réaliser pour végétaliser davantage le centre bourg, afin de réduire l'impact visuel de la voiture et pour le rendre plus attractif.			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le confort et la sécurité de la place de la Résistance pour valoriser les atouts de cette place centrale • Accroître les déambulations sur une place commerçante 			
Maitrise d'ouvrage	Commune d'Allevard	Maitrise d'œuvre	Square paysage	
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	CC Le Grésivaudan, Concessionnaires de réseaux, Commerçants, Population	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	CCLG, Département, Région	
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)		
Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	Communication / concertation : réunion publique en octobre, intégration au logo spécifique.			
Budget global (€ TTC)	1 085 000 €	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	<i>Département (attribué en 2022) XXX€</i> <i>Région (attribué en 2022) XXX€</i> <i>Autofinancement de la commune XXX€</i>	

Indicateurs de suivi

Indicateur(s) d'avancement	Réalisation des études complémentaires Lancement du marché de travaux Attribution de lots travaux Démarrage des travaux
Indicateur(s) de résultat	Réalisation de la place <i>Nombre d'arbres plantés,</i> <i>Nombre de m² de pelouse plantée</i>

Plan de revitalisation Allevard-les-Bains

ACTION 3.1.4	Moderniser les mobiliers urbains et signalétiques			Action 3.1 Fiche 3.1.4
Stratégie ORT	➤ Faciliter l'accessibilité au centre-bourg			
Axe du plan de revitalisation	Axe 4. Mise en valeur du patrimoine naturel et bâti / espaces publics			
Localisation	Périmètre commune de Allevard			
Fiche(s) action(s) en lien	Déclinaison de l'Action 1.1 en 4 sous actions : <ul style="list-style-type: none"> - 4.9.1 Réinvestir les délaissés du centre-bourg - 4.9.2 Retravailler les espaces publics, les espaces verts et la relation au paysage - 4.9.3 Moderniser les parcs de jeux d'enfants - 3.1.4 Moderniser les mobiliers urbains et signalétiques 		<ul style="list-style-type: none"> - Lien avec Fiche 3.1 (Améliorer et sécuriser la circulation dans le centre-bourg) - Lien avec Fiche 3.4 (Etablir un plan d'aménagement cycliste et piéton) 	
Action mature ou avancement	OUI - Engagée mais au plan de financement incomplet	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2024	Fin : 2026
Priorité d'engagement	- Engagée (En lien avec la rénovation du centre bourg)	État des études ou travaux	Réalisé : Etude en cours (APS) centre- bourg, intégration du mobilier urbain : phase esquisse terminée Réflexion sur la signalétique	
Objet/Description	Dans le cadre de la rénovation du centre-bourg, il est nécessaire de moderniser les mobiliers urbains et travailler sur une signalétique efficace.			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Installation de bornes centre-bourg et accessibilité • Rénovation du parc de mobilier urbain • Installation / modernisations de la signalétique • Signalétique en lien avec les voies vertes et parcs à vélo 			
Maitrise d'ouvrage	Commune d'Allevard	Maitrise d'œuvre	Square Paysage	
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Région Département CCLG	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Département CCLG	
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)		
Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Etude réalisée : Le projet est en lien avec l'étude menée sur le centre bourg • Dispositifs : Plan vélo du Département • Communication : Réunion publique prévue en octobre 2023. Visuel spécifique sur le réaménagement du centre-bourg en cours d'élaboration. 			
Budget global (€ TTC)	En cours de chiffrage	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)		

Indicateurs de suivi

Indicateur(s) d'avancement	Choix du mobilier urbain Définition du jalonnement pour la signalétique Commande du matériel
Indicateur(s) de résultat	Pose du mobilier urbain et de la signalétique

Plan de revitalisation Allevard-les-Bains

ACTION 3.4.1	Créer des voies douces – liaison entre les deux entrées de ville via le centre-bourg			Action 3.4 Fiche 3.4.1
Stratégie ORT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer de nouveaux axes pour les modes actifs, ➤ Faciliter l'accessibilité au centre-bourg 			
Axe du plan de revitalisation	Axe 3. Développement des mobilités et connexions			
Localisation	Périmètre centre-bourg			
Fiche(s) action(s) en lien	Déclinaison de l'Action 3.4 en 2 sous actions : <ul style="list-style-type: none"> - 3.4.1 Créer des voies douces pour relier les deux extrémités de la ville en passant par le centre-bourg - 3.4.2 Déployer des parcs à vélos électriques ou hydrogènes et des bornes d'emprunt de vélo 	<ul style="list-style-type: none"> - Lien avec Fiche 4.5 (Valoriser le patrimoine naturel le long des voies vertes) - Lien avec Fiche 4.7 (Implanter des médias pédagogiques et objets artistiques) 		
Action mature ou avancement	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2025	Fin : en partie 2026
Priorité d'engagement	2 ans	État des études ou travaux	<u>A mener :</u> Etude de faisabilité (2024)	
Objet/Description	Un parcours accessible et sécurisé pour les vélos, trottinettes, poussettes et promeneurs est prévu pour permettre aux habitants et aux touristes de rejoindre les deux principaux lieux de détente situés aux entrées de la ville.			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la liaison des deux lacs par la création de voies douces • Pole lac Flumet, pôles handi à flécher spécifiquement avec le comité de site • Espace entretien des vélos 			
Maitrise d'ouvrage	Commune d'Allevard	Maitrise d'œuvre	BE externe à mandater	
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Associations de cyclistes Population Département (service aménagement)	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Département (plan vélo) --> étude Contrat ambition région --> travaux	
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	Département (plan vélo) --> étude Région, ANCT, CCLG --> Espace Valléen Etat --> Fonds verts (mobilités douces)	
Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositifs : Département : plan vélo Région : contrat ambition Région État : fonds vert 			
Budget global (€ TTC)	960 000 €	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	Contrat ambition région : 200 000 € attribué 05-2023	

Indicateurs de suivi

Indicateur(s) d'avancement	Réalisation de l'étude de faisabilité Choix d'un scénario Lancement et attribution du marché de travaux Démarrage des travaux
Indicateur(s) de résultat	<i>Livraison de la voie douce</i>

Plan de revitalisation Alleward-les-Bains

ACTION 4.3	Etablir un état des lieux du patrimoine historique d'Alleward			Action 4.3
Stratégie ORT	➤ Mettre en valeur le patrimoine bâti			
Axe du plan de revitalisation	Axe 4. Mise en valeur du patrimoine bâti et naturel			
Localisation	Périmètre communal – centre-ville, hameaux, zones naturelles			
Fiche(s) action(s) en lien	<ul style="list-style-type: none"> - Lien avec Fiche 4.1 (Définir et valoriser l'identité de la ville) - Lien avec Fiche 4.4 (Etablir un plan de valorisation du patrimoine historique) 		<ul style="list-style-type: none"> - Fiche 4.5 Valoriser le patrimoine historique le long des voies vertes 	
Action mature ou avancement	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : juillet 2023	Fin : 2024
Priorité d'engagement	- Engagée mais au plan de financement incomplet			
Priorité d'engagement	En cours	État des études ou travaux	<u>Réalisé</u> : plan d'action et organisation de l'état des lieux <u>A finaliser</u> : Réunion et démarchage auprès des quartiers, rencontres avec les experts spécialistes des différents types de patrimoine <u>A mener</u> : création infographiée et artistique de la carte sensible du patrimoine	
Objet/Description	Etablir un état des lieux du patrimoine bâti historique de la commune avec l'aide de partenaires, afin de pouvoir ainsi valoriser ce tissu et valoriser l'identité de Alleward. Récolte d'informations sur le patrimoine de la commune, notamment à travers un travail intergénérationnel pour favoriser la transmission de la mémoire allewardine.			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver et restaurer le patrimoine historique. • Valoriser les bâtiments privés et publics emblématiques du centre-ville • Veiller à la bonne transmission de notre mémoire collective. • Encourager la reconnaissance et la valorisation d'un patrimoine de proximité. • Bénéficier de l'expertise des partenaires institutionnels, et d'un accompagnement technique et financier dans la valorisation du patrimoine. 			
Maitrise d'ouvrage	Commune d'Alleward		Maitrise d'œuvre	Prestataire extérieur spécialisé dans les enquêtes, l'infographie et expérimenté dans les cartes psycho géographiques
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Association des amis des Musées CAUE ABF Département de l'Isère – Service du patrimoine Culturel		Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	-
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)			Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	- Leader
Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	Appui des services municipaux pour la collecte d'informations Appui sur les conseils de quartier et mise en lien avec des associations pour réaliser l'état des lieux du petit patrimoine			

Budget global (€ TTC)	10 000€	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	<i>En cours de montage</i>
---------------------------------	---------	--	----------------------------

Indicateurs de suivi

Indicateur(s) d'avancement	Points réguliers avec le prestataire Identification des bâtiments et du petit patrimoine à préserver / valoriser
Indicateur(s) de résultat	Livrable – carte sensible des patrimoines

Plan de revitalisation Allevard-les-Bains

ACTION 4.4	Etablir un plan de valorisation du patrimoine			Action 4.4
Stratégie ORT	➤ Mettre en valeur le patrimoine bâti et vernaculaire			
Axe du plan de revitalisation	Axe 4. Mise en valeur du patrimoine bâti et naturel			
Localisation	Périmètre centre-ville			
Fiche(s) action(s) en lien	- Lien avec la Fiche 4.3 (Etablir un état des lieux du patrimoine historique d'Allevard)		- Lien avec Fiche 4.2 (Réfléchir à la sauvegarde du Chardon et de la Source)	
Action mature ou avancement	OUI Prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2024	Fin : 2025
Priorité d'engagement	0-2 ans	État des études ou travaux	A finaliser : • État des lieux du patrimoine historique d'Allevard	
Objet/Description	Après avoir réalisé un état des lieux des éléments patrimoniaux présents sur la commune, engager leur valorisation en concertation avec des acteurs spécifiques associés. A l'issue de l'état des lieux, établir un plan d'actions spécifiques à mener pour la valorisation du patrimoine, avec les acteurs compétents et associés en phase de diagnostic. Bénéficiaire ainsi de l'expertise des partenaires institutionnels, et d'un accompagnement technique et financier dans la valorisation du patrimoine. Création de parcours pour valoriser le patrimoine.			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser et vulgariser le patrimoine allevardin Reconnaitre et faire connaître le patrimoine Augmenter l'attrait touristique d'Allevard 			
Maitrise d'ouvrage	Commune d'Allevard	Maitrise d'œuvre	En cours de définition	
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Association des amis des Musées	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)		
	CAUE ABF Département de l'Isère – Service du patrimoine culturel Office du tourisme	Partenaire(s) financier(s) fléché(s)		
Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	Solliciter l'expertise des agents intercommunaux du Musée d'Allevard (Justine Guérin) et du patrimoine bâti du territoire (Claire Drain) Communication : élaboration d'un plan de communication dans un second temps			
Budget global (€ TTC)	25 000€ (à affiner)	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)		

Indicateurs de suivi

Indicateur(s) d'avancement	Sélection du parcours
Indicateur(s) de résultat	Réalisation de parcours de valorisation du patrimoine

Plan de revitalisation Allevard-les-Bains

ACTION 4.9	Moderniser les parcs de jeux d'enfants			Action 4.9.3
Stratégie ORT	➤ Conforter les équipements (et pôles d'équipements) et de services			
Axe du plan de revitalisation	➤ Axe 4. Mise en valeur du patrimoine naturel et bâti / espaces publics			
Localisation	Périmètre centre-ville			
Fiche(s) action(s) en lien	Déclinaison de l'Action 4.9 en 3 sous actions : <ul style="list-style-type: none"> - 4.9.1 Réinvestir les délaissés du centre-bourg - 4.9.2 Retravailler les espaces publics, les espaces verts et la relation au paysage - 4.9.3 Moderniser les parcs de jeux d'enfants 			
Action mature ou avancement	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2024	Fin : 2028
Priorité d'engagement	Prête à être engagée mais au plan de financement incomplet - Engagée : aire du centre-bourg (place de la Résistance) - 3 – 6 ans : autres aires de jeux (parc des Thermes, parc des Forges)	État des études ou travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisé : Etude en cours (APS) centre- bourg, intégration du parc de jeux à cette étude • A mener : Etude sur les 2 autres aires de jeux 	
Objet/Description	Offrir des équipements adaptés à la cible familiale et particulièrement aux enfants : moderniser les parcs de loisirs existants et lancer une réflexion pour accueillir de nouvelles offres pour les enfants sur la commune. Trois aires de jeux sont concernées par le projet : place de la Résistance, au sein du parc des thermes et devant le parc des Forges.			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Conforter le rôle structurant des équipements de loisirs pour les enfants à destination aussi bien des touristes que des habitants, • Modernisation des équipements existants, • Offrir des lieux d'épanouissement accessible à tous et faciliter les liens intergénérationnels, • Accueillir de nouvelles offres de jeux d'enfants sur la commune • Respecter la sécurité 			
Maitrise d'ouvrage	Commune d'Allevard	Maitrise d'œuvre	Square Paysage Régie pour les deux autres	
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Parents, professionnels de l'enfance	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Aire de jeux centre-bourg : Région, Département (Dot Terr), CCLG	
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)		
Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes en cours : Etude du centre-bourg en cours 			
Budget global (€ TTC)	150 000€	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	Aire de jeux centre-bourg : en cours	

Indicateurs de suivi

Indicateur(s) d'avancement	Etudes finalisées Lancement des travaux
Indicateur(s) de résultat	<i>Aires de jeux réalisées</i>

Plan de revitalisation Allevard-les-Bains

Action	Rénovation de l'ancien lycée du Bréda à Allevard			Action 5.2
Stratégie ORT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conforter les équipements (et pôles d'équipements) et de services. ➤ Mettre en œuvre les projets de transition énergétique des équipements publics 			
Axe ORT	➤ Axe 5. Développement des équipements et services publics			
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien				
Action mature (degré de maturité)	OUI Prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2025	Fin : 2025
Priorité d'engagement	0 – 2 ans	État des études ou travaux	<u>Réalisé :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Préprogramme (CCLG) <u>A mener :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Automne 2023 : lancement de la consultation pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre, • Étude définissant précisément le projet. 	
Objet/description	<p>Le Grésivaudan est propriétaire de l'ancien lycée du Breda, d'une superficie de 1 300 m² de surface utile, depuis fin 2013. Inutilisé pendant plusieurs années, il s'est dégradé et a été victime de vandalisme. Depuis 2021, il est partiellement occupé par l'association Gré'Sy (environ 650 m²). Les réserves du Musée d'Allevard utilisent également 200 m², mais le reste du bâtiment est désaffecté.</p> <p>Bien que des travaux intérieurs aient été réalisés par l'association, l'état général du bâtiment reste mauvais. Il présente également une piètre performance énergétique.</p> <p>La communauté de communes Le Grésivaudan, propriétaire des lieux, souhaite lancer la rénovation globale de l'édifice et le transformer en bâtiment à énergie positive. L'intérieur sera également réaménagé, dans le respect du PPRN. L'objectif est de retrouver un usage à l'ensemble du bâtiment en accueillant de nouvelles activités.</p>			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Achever la reconquête d'une friche • Améliorer les performances thermiques • Ouvrir le bâtiment à d'autres usages 			
Maitrise d'ouvrage	CCLG	Maitrise d'œuvre	Non connu à ce stade	

Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Mairie d'Alleverd, État	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	État
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	Les études/travaux à mener <ul style="list-style-type: none"> Après le recrutement de la maîtrise d'œuvre, lancement des études complémentaires nécessaires à la définition du projet 		
	Les dispositifs <ul style="list-style-type: none"> Fonds vert ? 		
	La communication / concertation <ul style="list-style-type: none"> Non définie à ce stade 		
Budget global (€ TTC)	<i>En cours de chiffrage</i>	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	DSIL demandée

Indicateurs

Indicateur(s) d'avancement	Désignation de la maîtrise d'œuvre, Réalisation des études Dépôt du PC, Lancement et attribution du marché de travaux, Démarrage des travaux
Indicateur(s) de résultat	Livraison de l'équipement, Consommation énergétique réduite, Meilleur taux d'occupation des lieux (en m ²)

Plan de revitalisation Allevard-les-Bains

ACTION 6.1	Créer un éco-lieu			Action 6.1
Stratégie ORT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibiliser aux enjeux environnementaux ➤ Favoriser le lien intergénérationnel 			
Axe du plan de revitalisation	Axe 6. Renforcement du numérique, accompagnement des transitions et innovations			
Localisation	Périmètre parc de l'Hermitage			
Fiche(s) action(s) en lien	- Lien avec Fiche 4.5 (Valoriser le patrimoine naturel le long des voies vertes)			
Action mature ou avancement	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2025	Fin : 2026
Priorité d'engagement	2 ans	État des études ou travaux	<u>A mener</u> : Étude de faisabilité	
Objet/Description	La commune souhaite créer un lieu commun de vie exclusivement dédié à la promotion des pratiques respectueuses de l'environnement, sous la forme d'un parc à vocation environnementale pour les petits et les grands. Le parc regroupera une zone éducative, un jardin partagé en permaculture, un lieu de compostage, une mini-ferme et un point d'information et de formation aux enjeux environnementaux.			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Devenir acteur de son environnement et maintenir la biodiversité et les écosystèmes en milieu urbain. • Favoriser une alimentation de qualité et miser sur ses conséquences bénéfiques pour la santé. • Créer un nouveau lieu de promenade, de détente et de vie favorisant ainsi les rencontres et les échanges intergénérationnels entre les allevardins. • Proposer aux habitants un lieu de formation et de partage (éco-construction, permaculture, ...) pour sensibiliser et éduquer à l'environnement. • Offrir aux allevardins un espace commun à soigner collectivement et apprendre l'éco-citoyenneté. 			
Maitrise d'ouvrage	Commune d'Allevard	Maitrise d'œuvre	Commune d'Allevard	
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	CVB Espace Belledone Région	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)		
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	CCLG (PTAi --> démarche innovante) CPAI Belledonne Fonds vert, axe 2 Région via Contrat Vert et Bleu Belledonne	
Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Communication / concertation : Mettre en place un groupe de citoyens actifs dans la démarche en association avec des maraichères, agriculteurs, pépiniéristes locaux 			
Budget global (€ TTC)	100 000 €	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	<i>En cours de montage</i>	

Indicateurs de suivi

Indicateur(s) d'avancement	Réalisation de l'étude de faisabilité Démarrage des travaux sur site
Indicateur(s) de résultat	Ouverture de l'Éco-lieu

Commune de Crolles

COMMUNE DE CROLLES
OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT)
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

Action	Réhabiliter et densifier l'îlot Médiathèque A – îlot restreint B – îlot élargi		Numéro : 01 A et B	
Stratégie ORT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conduire une politique de réhabilitation et de remise sur le marché des logements et des logements vacants. ➤ Lutter contre l'habitat indigne et dégradé ➤ Se saisir de bâtis anciens et d'unités foncières pour des opportunités de reconstruction, création de logement social et de densification. 			
Axe ORT	Axe 1 : réhabilitation et développement de l'habitat			
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> ○ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT. =>Secteur d'intervention et de développement prioritaire : "cœur de bourg" 			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	<p>Axe 4 : mise en valeur du patrimoine naturel et bâti Mettre en valeur le patrimoine bâti</p> <p>Fiche action n°15 - Reconnecter les deux rives du torrent de Crolles</p>			
Action mature (degré de maturité)	<p>OUI</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prête à être engagée et au plan de financement incomplet 	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2024	Fin : 2025
Priorité d'engagement	- 0 – 2 ans	État des études ou travaux	<p><u>Réalisé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquisitions foncières • Rencontre avec la CCG (mars 2022) : projet abandonné • Définition des orientations politiques souhaitées sur cet îlot 	
Objet/description	<p>La commune est propriétaire de deux propriétés riveraines de la médiathèque pour le moment mises en réserve foncière.</p> <p>L'îlot Médiathèque élargi est situé dans le secteur stratégique du cœur de bourg et dispose d'une assiette foncière non utilisée (sous-densification)</p> <p>L'opération envisagée pourrait se découper en 2 volets :</p> <p>A : Sur le tènement même de la médiathèque, réflexion en cours pour la réhabilitation du bâtiment accolé (maison Chatain, propriété de la commune). Plusieurs pistes envisagées dont notamment la création de logements à l'étage (en réflexion avec "un toit pour tous"), ou la création de bureaux supplémentaires pour la médiathèque Gilbert Dalet et d'une cellule commerciale en RDC. La CCLG n'a pas donné suite. La réhabilitation comprendrait également la revalorisation des espaces verts liés à la médiathèque avec comme enjeu l'ouverture sur le torrent de Crolles et la création de traversées piétonnes.</p> <p>B : sur l'îlot élargi, à plus long terme, est projetée la création de nouveaux logements sur le tènement au sud de la médiathèque (densification). D'autres pistes sont également évoquées pour le devenir du tènement.</p> <p>La commune est déjà propriétaire d'une partie du foncier (maison Pradourat Pelissier) et est en veille foncière sur le reste du tènement.</p>			
Objectif(s) / finalité(s)	Créer de nouveaux logements dans le secteur du cœur de bourg			

	Réinvestir des maisons à caractère patrimonial pour le moment inoccupées Création de cellules commerciales complémentaires le long de la RD 1090		
Maitrise d'ouvrage	Crolles	Maitrise d'œuvre	- Non identifié à ce stade de la démarche
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	CCLG Médiathèque Gilbert Dalet sur projet précédent Commerçants cœur de bourg Un Toit pour Tous	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	- Aucun
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	- Un Toit Pour Tous - CCG
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s) <u>>> bien préciser les calendriers quand connus</u>	Les études/travaux à mener (renvoi à l'item Etat des études)		
	Les outils <i>Révision du PLU OAP OPAH-RU Acquisitions foncières</i>		
	Les dispositifs <i>(par exemple le Plan de Relance et ses différentes possibilités, Petite Ville de Demain pour Pontcharra, tout autre dispositif etc.)</i>		
	La communication / concertation		
Budget global (€ TTC)	- A définir	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	

Indicateurs :

Indicateur(s) d'avancement	Définition du projet sur îlot restreint Définition du plan de financement avec les partenaires Démarrage des travaux
Indicateur(s) de résultat	Fin des travaux – mise en location des logements / ouverture du commerce

COMMUNE DE CROLLES

OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT) COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

Action	Assurer le renouvellement urbain de l'îlot garage A-restreint B - élargi		Numéro : 2	
Stratégie ORT	<p>Axe 1 : réhabilitation et développement de l'habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lutter contre l'habitat indigne et dégradé ➤ Se saisir de bâtis anciens et d'unités foncières pour des opportunités de reconstruction, création de logement social et de densification. ➤ Accompagner, de manière générale, les projets de logements en émergence. <p>Axe 2 : développement économique et commercial</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Redynamiser les commerces du cœur de bourg 			
Axe ORT	Axe 1 : réhabilitation et développement de l'habitat			
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> ○ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT =>Secteur d'intervention et de développement prioritaire : "cœur de bourg" 			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	<p>Axe 2 : développement économique et commercial Fiche action 10 : Créer de nouvelles cellules commerciales en complément de l'offre existante et revaloriser les cellules commerciales le long de la RD 1090</p>			
Action mature (degré de maturité)	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : mi-2024 / début 2025	Fin : 2026
	- Engagée mais au plan de financement incomplet			
Priorité d'engagement	0-2 ans	État des études ou travaux	<p><u>Réalisé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquisitions foncières <p><u>A finaliser/en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Révision du PLU (diagnostic et PADD) • OAP ou études pré opérationnelles <p><u>A mener :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition de la stratégie avec les promoteurs 	
Objet/description	<p>Objectif de mettre en valeur cet îlot stratégique en plein cœur de bourg, à proximité immédiate de la mairie et d'un pôle d'équipements publics (pôle jeunesse, médiathèque). Présence d'activités commerciales (garage auto en cessation d'activité, pharmacie) et proximité des îlots de commerces de l'avenue Joliot Curie et de la rue du 8 mai 1945. Plusieurs propriétés privées avec fort potentiel de densification.</p> <p>Le projet de renouvellement urbain sur ce secteur vise à la construction de nouveaux logements et au renforcement de l'offre commerciale de proximité.</p> <p>La commune procède à la constitution de réserves foncières stratégiques afin de pouvoir être un acteur incontournable dans le cadre d'une future opération et moteur dans l'évolution de ce périmètre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition Maison Fuzier (2019) : démolition prévue en 2022 (bâti dégradé menaçant ruine), délibération passée en conseil du 28/01/22 - Achat propriété Charpennes en 2021 (280 000€) et de la propriété Brun (315 000 €) - Veille foncière sur l'îlot élargi 			

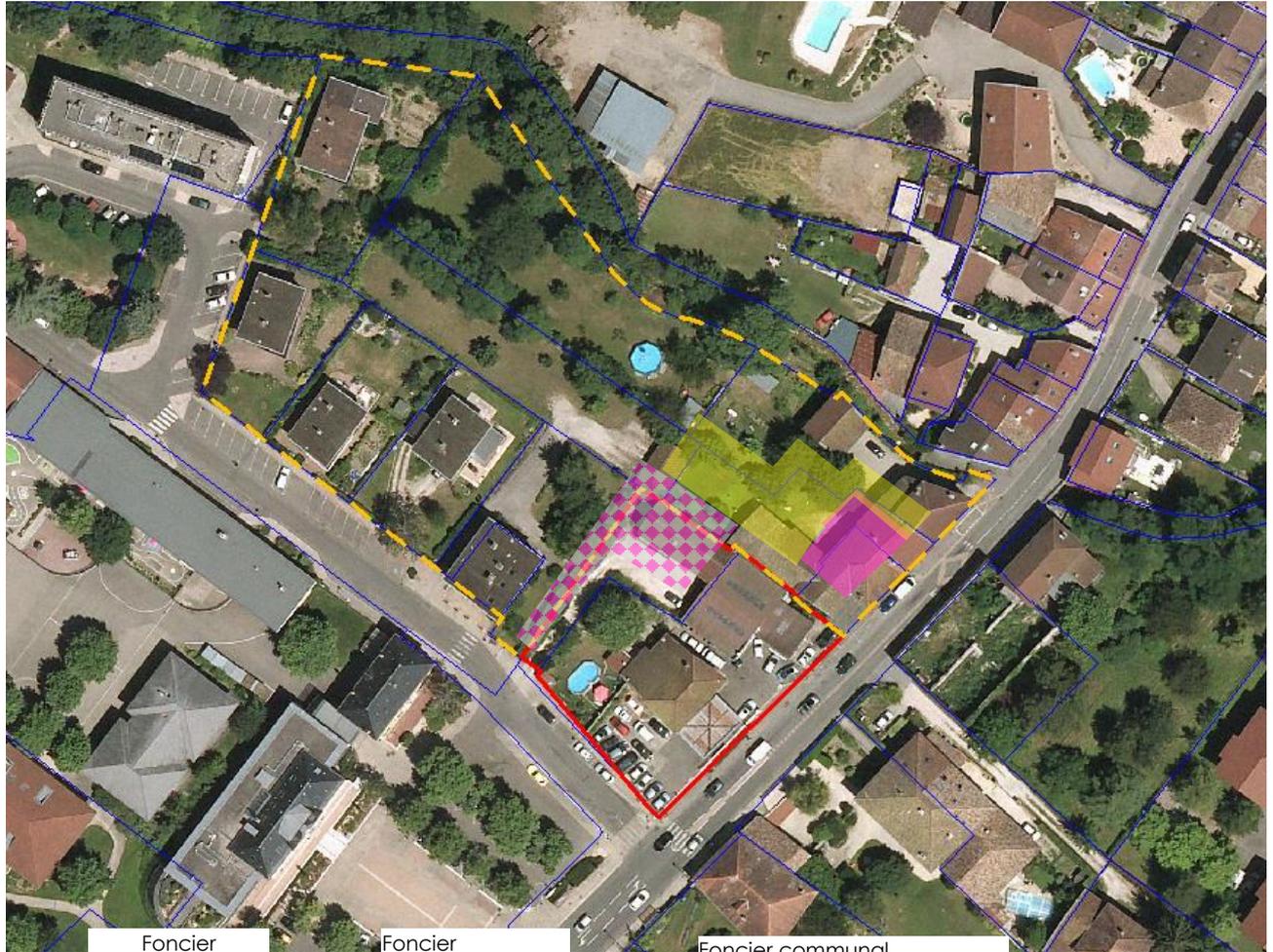
	En mai 2021, lancement de la révision du PLU : réflexions sur l'inscription d'une OAP sur ce secteur, ou plus largement sur le secteur cœur de ville. Réflexions sur le lancement d'études pré opérationnelles en parallèle.		
Objectif(s) / finalité(s)	Densifier l'habitat dans le secteur prioritaire du cœur de bourg, Favoriser la mixité, notamment avec les activités commerciales, Requalifier le front de la RD1090		
Maitrise d'ouvrage	Promoteur à définir	Maitrise d'œuvre	Non identifié à ce stade de la démarche
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	CCLG Commerçants (pharmacie) Propriétaires fonciers CAUE	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Aucun
		Partenaire(s) financier(s) fléchés(s)	CCG pour la partie logement Futur promoteur
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	Les études/travaux à mener OAP Etudes pré-opérationnelles		
	Les outils Révision du PLU : OAP Etude pré-opérationnelle Acquisition foncière par la commune Veille foncière, droit de préemption		
	Les dispositifs		
	La communication / concertation Dans le cadre de la révision du PLU Concertation spécifique sur ilot ? Sur phase OAP ou étude pré opérationnelle?		
Budget global (€ TTC)	- A définir	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	Crolles : BP 2021 : 595 000 € (acquisitions foncières) BP 2022 : 90 000 € démolition Fuzier Vente du foncier pour Crolles ?

Indicateurs :

Indicateur(s) d'avancement	Réalisation OAP Signature de la promesse de vente Dépôt du PC Fin de la pré commercialisation
Indicateur(s) de résultat	Livraison du chantier

Représentations graphiques :

Vue aérienne de l'ilot garage avec périmètre d'étude (tirets orange), et périmètre prioritaire (rouge)

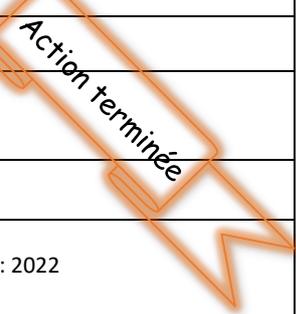


Foncier communal
(maison Fuzier)

Foncier communal
(propriété Brun)

Foncier communal
(maison Charpennes)

Action	Permettre la réhabilitation à visée de logement social - Maison Avenir (Action terminée)			
Stratégie ORT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conduire une politique de réhabilitation et de remise sur le marché des logements et des logements vacants. ➤ Lutter contre l'habitat indigne et dégradé ➤ Se saisir de bâtis anciens et d'unités foncières pour des opportunités de reconstruction, création de logement social et de densification. 			
Axe ORT	Axe 1 : réhabilitation et développement de l'habitat			
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> ○ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT. =>Pôle Trait d'Union. 			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	Axe 4 : mise en valeur du patrimoine naturel et bâti			
Action mature (degré de maturité)	OUI - Engagée et au plan de financement complet	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2020	Fin : 2022
Priorité d'engagement	- Engagée / en cours	État des études ou travaux	Réalisé : • Diagnostics techniques En cours : démarrage des travaux en nov 21	
Objet/description	Réinvestir une maison de caractère patrimonial, propriété communale, située le long de la RD 1090 tout en produisant du logement très social via un bail à réhabilitation conclu avec Un Toit pour Tous - Développement, pour une durée de 52 ans. Production au terme des travaux de deux logements (77 et 19m ²) en PLAI. UTPTD assurera la location pendant la durée du bail. Par convention annexe établie entre la commune et UTPD, il est prévu que la commune est prioritaire pour l'attribution de ces logements durant un délai d'un mois.			
Objectif(s) / finalité(s)	- Intégrer de l'habitat très social dans le diffus, et notamment dans le secteur du cœur de ville - Valoriser une maison de caractère patrimonial, pour le moment, inoccupée et en état d'insalubrité			
Maitrise d'ouvrage	Un Toit pour Tous - Développement	Maitrise d'œuvre	Un Toit pour Tous - Développement	
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Un Toit pour Tous - Développement CCG Fondation Abbé Pierre Conseil départemental 38	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	UTPT Etat CCG CD38	
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s) >> bien préciser les calendriers quand connus	Les outils Bail à réhabilitation Les dispositifs Plan de relance : Rénovation énergétique des bâtiments privés (page 13) Rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux (page 19) ANAH : Accompagner la rénovation énergétique du parc privé (aide financière) Subventions LLS : Etat, CCG, CD38			
Budget global (€ TTC)	230 871 €	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	Etat : subventions écartées 23 000 € PLAI adapté : 27 960 €	
			CD38 : 22 000 €	
			CCG : 4 000 € Aide à l'équilibre : 10 000 €	



			UTPT : prêt : 92 824.09 € Fonds propres : 28 000 €
--	--	--	---

Indicateurs :

Indicateur(s) d'avancement	Signature du bail à réhabilitation, démarrage des travaux	Réalisé à partir de 2021
Indicateur(s) de résultat	Réception des travaux, Mise en location	Début 2023

Observations :

Un second projet similaire est en cours avec un Toit pour Tous - Développement, sur une maison individuelle communale située dans le secteur du Rafour (type 5 de 107 m²). Le bail a été signé en juillet 2020, les travaux doivent démarrer début 2021.

Même conventionnement évoqué avec UTPTD sur d'autres propriétés communales (Maison Chatain? Cf Fiche action n°1).

COMMUNE DE CROLLES

OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT) COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

Action	Accompagner la reconstruction de l'îlot Alpes Isère Habitat Le Gas			Numéro : 05
Stratégie ORT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conduire une politique de réhabilitation et de remise sur le marché des logements et des logements vacants. ➤ Lutter contre l'habitat indigne et dégradé ➤ Se saisir de bâtis anciens et d'unités foncières pour des opportunités de reconstruction, création de logement social et de densification. ➤ Accompagner la transition énergétique du bâti public et privé 			
Axe ORT	Axe 1 : réhabilitation et développement de l'habitat			
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> ○ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT =>Ecoquartier 			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien				
Action mure (degré de maturité)	OUI - Engagée et au plan de financement complet	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : fin 2021	Fin : printemps 2024
Priorité d'engagement	- Engagée / en cours	État des études ou travaux	<u>Réalisé :</u> Etude pré-opérationnelle réhabilitation Gas1 Accompagnement au relogement des locataires Dépôt du PC reconstruction Signature bail à construction <u>En cours :</u> Démarrage démolition février/avril 2022	
Objet/description	<p>Le Gas est un ensemble de 46 logements sociaux construits en 1985 par Alpes Isère Habitat (anciennement OPAC38), répartis sur 2 sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Gas 1 : 30 maisons individuelles impasse Paul Fort/Jacques Brel et 5 maisons rue Gérard Philippe - le Gas 2 : 11 logements collectifs <p>Après avoir étudié les possibilités de réhabilitation énergétique du Gas 1 et 2, Alpes Isère Aménagement a décidé, en accord avec la commune, d'une opération de démolition-reconstruction sur le Gas 1 et d'une réhabilitation sur le Gas 2.</p> <p>Sur le Gas 1 : démolition de 35 maisons individuelles, avec accompagnement du relogement des locataires (30 foyers relogés dans le cadre du projet d'habitat participatif sur l'Ecoquartier, foyers restants relogés dans le parc social ou en accession à la propriété dans le futur Ecoquartier).</p> <p>Reconstruction sur site de 55 logements collectifs (dont 46 logements sociaux locatifs, 9 en accession sociale de type BRS) sur l'impasse Paul Fort/Jacques Brel. Reconstruction de 11 logements en accession sociale type BRS sur l'impasse Gérard Philippe.</p> <p style="text-align: center;">Sur le Gas 2 : réhabilitation des 11 logements.</p> <p>Au total, reconstruction/réhabilitation de 77 logements.</p>			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Densification de l'habitat - Amélioration de la performance énergétique de ces logements - Association des habitants au projet de reconstruction dans une démarche de concertation 			

Maitrise d'ouvrage	Alpes Isère Aménagement	Maitrise d'œuvre	Brenas et Doucerain
bi	Alpes Isère Habitat + OFS Crolles CCG Etat	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	- Alpes Isère Habitat - Crolles - CCG
		Partenaire(s) financier(s) fléchés(s)	/
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	Les études/travaux à mener : /		
	Les outils BRS : cession des 2 terrains pour les BRS se fera à l'€ symbolique. Bail à construction : la commune est propriétaire du foncier et AIH bénéficie d'un bail à construction qui court jusqu'en 2055. Ce bail fera l'objet d'une réduction de son périmètre à l'échelle du Gas 2 dont les logements seront conservés. Déclassements de voirie et rétrocession		
	Les dispositifs (par exemple le Plan de Relance et ses différentes possibilités, Petite Ville de Demain pour Pontcharra, tout autre dispositif etc.)		
	La communication / concertation Enquête publique pour déclassement Impasse Jacques Brel et Paul Fort (déc 2019) Réunions publiques de présentation du projet de reconstruction aux habitants le 4/12/2019, puis nouvelle réunion présentant les modifications apportées suite à la 1ère réunion sur Impasse P Fort et J Brel. Réunion avec les riverains du projet impasse G Philippe (mars 21). Concertation pour choisir la dénomination de la future voie sur le projet de 55 logements via la plateforme de concertation numérique de Crolles à l'automne 2021.		
Budget global (€ TTC)	- TTC	11 134 712€	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC) AIH/AOH : travaux de démolition /désamiantage : 1 332 900 € reconstruction Loyer Bail à construction : 147 600 € Crolles : Aide au bailleur surcoût désamiantage : 140 000 € en 2021 Aide versée pour la concertation/coconstruction du projet de relogement : 100 000 € Garantie d'emprunts AIH (282 517€) Travaux de voirie : 150 000 € CCG : garantie d'emprunt AIH (282 517€ + 83 086€) OFS Foncier : 94 500 € + 115 500 € PLAI-PLUS : 430 500 € Etat : PLAI 152 000 €

Indicateurs :

Indicateur(s) d'avancement	Octroi des permis de construire	PC obtenus
	Libération des logements du Gas 1	Réalisé au 1 ^{er} trimestre 2022

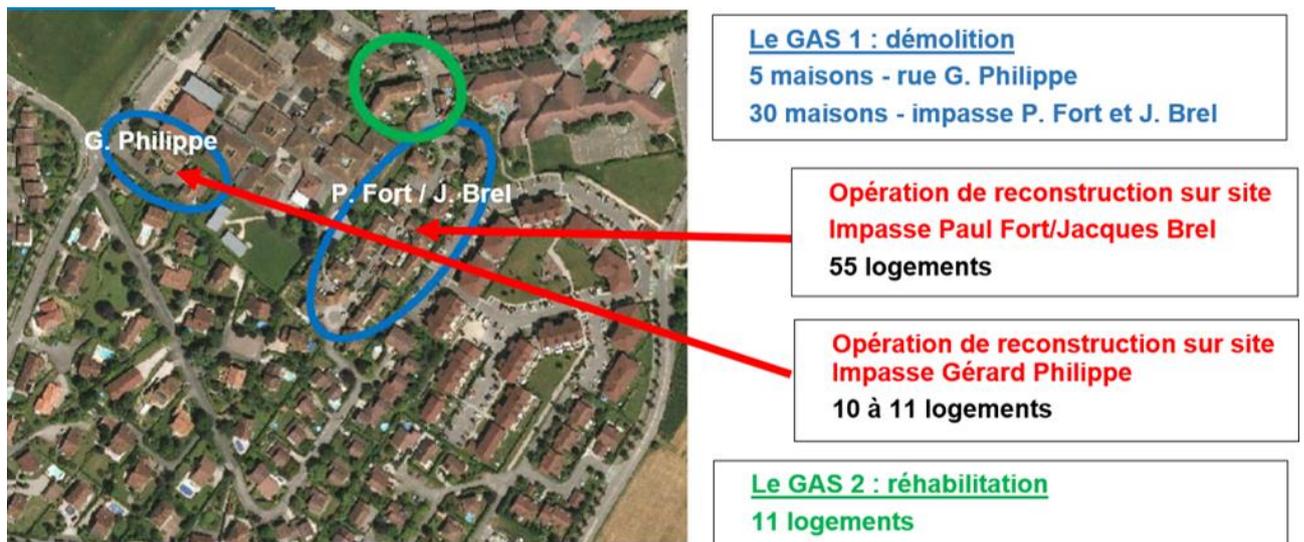
	Démarrage démolition puis travaux	Réalisé au 2 ^{ème} trimestre 2022
Indicateur(s) de résultat	Livraison des logements	

Observations :

Grosse problématique d'amiante qui impacte le plan de financement (estimation à près de 800 000 € sur la totalité de l'opération démolition reconstruction)

Représentations graphiques :

Localisation



Projet de reconstruction impasses Paul Fort/Jacques Brel :

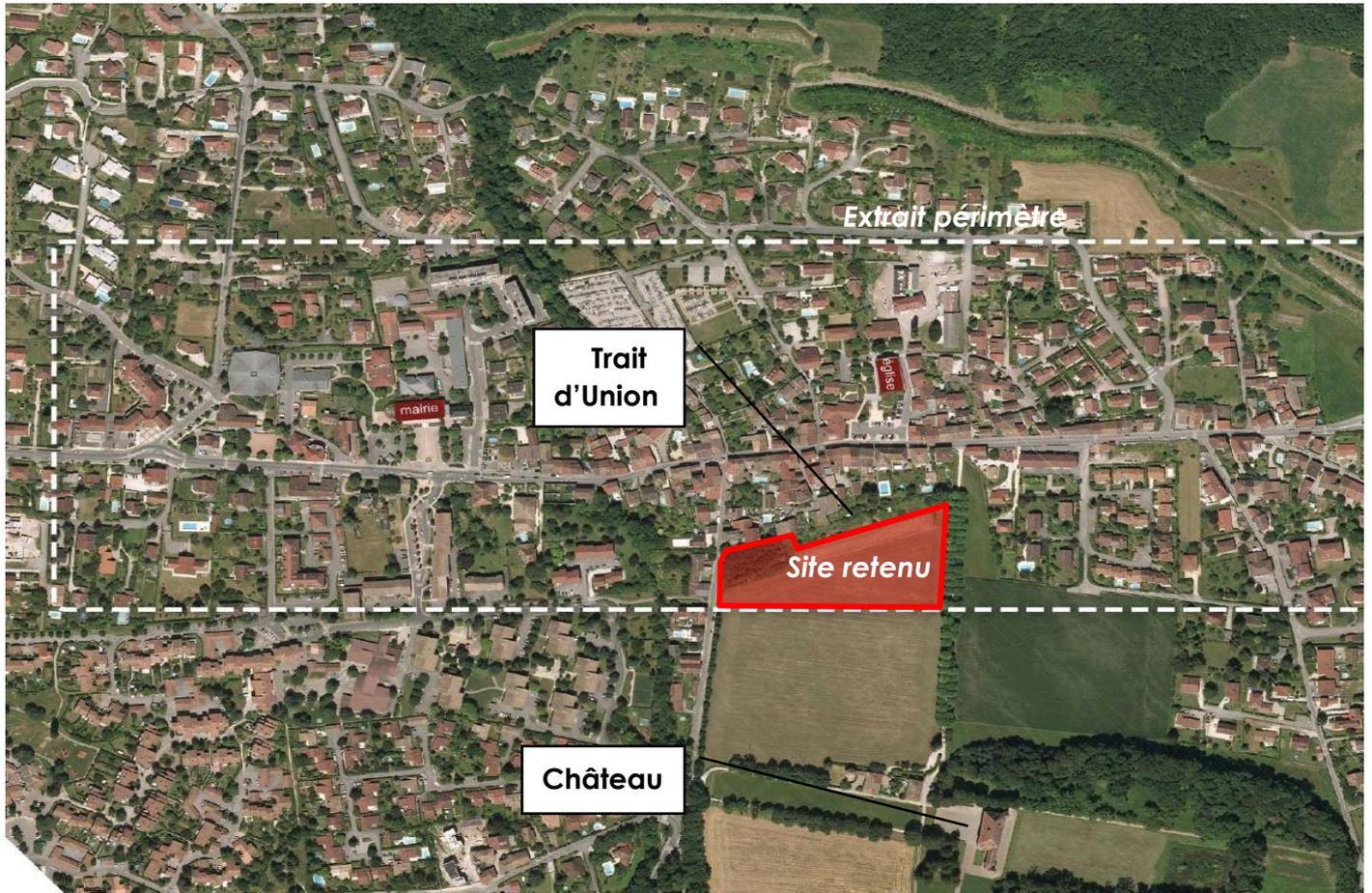
Action	Réaliser une résidence pour personnes âgées - Ilot résidence "séniors"			Numéro : 06
Stratégie ORT	➤ Réaliser une résidence "séniors"			
Axe ORT	Axe 1 : réhabilitation et développement de l'habitat			
Localisation	○ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT =>Pôle Trait d'Union.			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	Axe 5 : développement des services publics ➤ Conforter les équipements (et pôles d'équipements) et de services.			
Action mature (degré de maturité)	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2021	Fin : mars 2024
	- Engagée et au plan de financement complet			
Priorité d'engagement	- Engagée / en cours	État des études ou travaux	Réalisé : <ul style="list-style-type: none"> Montage juridique de l'opération Elaboration d'un cahier des charges – cession avec charges à réaliser Lancement d'un appel à projets En cours/ à mener : <ul style="list-style-type: none"> Instruction du PC Veille foncière sur propr 	
Objet/description	<p>Cession d'un terrain communal avec charges à réaliser une résidence senior de 50-70 logements en location, dont environ 40% de locatif social (en nombre et en surface), proposant des services adaptés aux seniors (accueil en journée, veille sécuritaire des habitants H/24, espaces communs intérieurs et extérieurs, adaptation des logements aux besoins des habitants).</p> <p>Le site retenu (secteur du Trait d'Union, à proximité du Château de Crolles) se caractérise par son cadre et sa qualité paysagère remarquables, sa tranquillité, sa proximité avec les commerces, équipements et services publics du cœur de bourg, ainsi que sa proximité avec le réseau de transport en commun.</p>			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> Compléter l'offre de service et d'habitat pour les seniors sur le territoire de la commune, et du Grésivaudan. Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. 			
Maitrise d'ouvrage	La Mutualité Française, avec maîtrise d'ouvrage déléguée à Bouygues Immobilier	Maitrise d'œuvre	- Isis – cabinet d'architectes	
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	CD38 Comité consultatif Personnes âgées de la commune	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	- La Mutualité Française Isère	
	Associations géronto CCG MJC Etat ABF et architecte-conseil Alpes Isère Habitat	Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	- Sans objet	
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	Les études/travaux à mener :			
>> bien préciser les calendriers quand connus	Les outils Cession foncière avec charges à réaliser dans le cadre d'un appel à projets Agrément et financements logements aidés			
	Les dispositifs (par exemple le Plan de Relance et ses différentes possibilités, tout autre dispositif etc.)			

	<p>La communication / concertation : Mise en place d'un groupe de travail sur le niveau de service attendu dans la future résidence (élus, habitants seniors, personnalités qualifiées (2 réunions + visites de résidences)</p> <p>Localisation du projet : en décembre 2020, consultation des seniors de Crolles sur la localisation du projet via un flyer présentant 2 sites potentiels diffusé auprès de 890 personnes âgées. Opération de phoning visant à recueillir les résultats (807 réponses) effectuée fin 2020.</p> <p>Création d'un comité consultatif composé d'élus, de techniciens et de 20 personnes âgées pour travailler sur les objectifs et le choix du promoteur. Création de deux Groupes ressources sur l'aménagement et l'usage du lieux : COPIL + associations géronto + CD38 + CCG + MJC pour réfléchir aux services délocalisables au sein de la résidence.</p>		
<p>Budget global (€ TTC)</p>	<p>- <i>A définir</i></p>	<p>Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)</p>	<p>Recette Crolles : cession terrain pour 1 320 000 €</p>

Indicateurs :

<p>Indicateur(s) d'avancement</p>	<p>Lancement de l'appel à projets</p>	<p>Fait</p>
	<p>Choix du promoteur</p>	<p>Fait</p>
	<p>Dépôt permis de construire</p>	<p>Fait</p>
	<p>Cession à titre onéreux du terrain</p>	
	<p>Démarrage chantier</p>	<p>Recours contre le PC (2023)</p>
<p>Indicateur(s) de résultat</p>	<p>Livraison de la résidence</p>	

Représentation graphique – fiche action 8



COMMUNE DE CROLLES

OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT) COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

Action	Apaiser et sécuriser les déplacements sur la RD1090			Numéro : 11
Stratégie ORT	➤ Gérer les flux de circulation sur la RD 1090			
Axe ORT	Axe 3 : développement des mobilités et connexions			
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> ○ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT <li style="padding-left: 20px;">=>Pôle centre-ville. <li style="padding-left: 20px;">=>Pôle Trait d'Union. 			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	<p>Axe 4 : mise en valeur du patrimoine naturel et bâti</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Revaloriser les éléments du patrimoine naturel en milieu urbain ➤ Mettre en valeur le patrimoine bâti ➤ Mettre en valeur les espaces publics. <p>Voir également :</p> <p>Fiche action n°2 - Assurer le renouvellement urbain - Ilot garage</p> <p>Fiche action n°4- Requalifier l'ilot face à la MJC</p> <p>Fiche action n°10 – Créer de nouvelles cellules commerciales en complément de l'offre existante et revaloriser les cellules commerciales le long de la RD 1090</p> <p>Fiche action n°14 - Créer des cheminements piétons-cycles parallèles à la RD favorisant des déplacements apaisés et sécurisés</p> <p>Fiche action n°13 - Revaloriser et compléter l'offre de stationnement, y compris modes doux, dans la traversée du cœur de bourg</p> <p>Fiche action n°17 – Requalifier les espaces publics : création de placettes avec respirations le long de la RD1090</p>			
Action mature (degré de maturité)	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2018	Fin : à définir (3 ^{ème} tranche)
	- Engagée et au plan de financement incomplet			
Priorité d'engagement	- Engagée / en cours	État des études ou travaux	<p>Réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fait : Diagnostic et étude globale Cœur de Ville réalisés en 2015 • Plan Local de Déplacement 2018 • Campagnes de comptage en 2018 et 2019 <p>A finaliser/en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Test de l'alternat de circulation poids lourds <p>A mener :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remise à plat des plans de sections courantes de voirie 	
Objet/description	<p>La RD 1090 constitue un des principaux axes structurants de la commune, mais aussi de la vallée. Très contrainte en termes de voirie, et soumise à des flux de circulation motorisés importants (1 000 VL/h, convois exceptionnels...), elle répond néanmoins à de forts enjeux d'accès aux services/équipements publics, commerces de proximité et transport public. Le projet de déviation longtemps envisagé par la commune a été abandonné au profit d'une requalification globale visant non pas à réduire mais à apaiser la circulation, afin d'améliorer la qualité de vie des riverains, maintenir et renforcer l'attractivité du centre-bourg et favoriser les déplacements piétons sur et autour la RD, jusque-là difficiles.</p> <p>Principes d'aménagement retenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Passage de l'ensemble du secteur RD du cœur de ville en "zone 30" - Identification d'un cheminement piéton confortable et continu le long de la RD marqué d'un revêtement qualitatif 			

	<p>- Identification de plusieurs traversées stratégiques ou marquages avec revêtement différencié</p> <p>Aménagement prévus en 3 phases, correspondant aux 3 tronçons de la RD 1090 : Tronçon Pied de Crolles - église : travaux réalisés entre juin et septembre 2020</p> <p>Tronçon église - mairie : 2021-2023 Réalisation d'un plateau de surélévation sur le croisement RD1090/rue du 8 mai 1945 reportée après la livraison du pont de Brignoud. Secteur église- médiathèque le plus contraint en termes de voirie. Adaptation des principes d'aménagement -> trottoir d'1,4 m minimum, augmentation ou conservation de la largeur de voirie actuelle, assurer un retrait de voirie d'au moins 0,5m par rapport aux façades + mise en place d'un alternat pour les poids lourds par détection de gabarit (avec phase préalable de test en juillet et novembre 2021).</p> <p>Requalification de la place de la mairie – non encore planifié Veille foncière en cours. Mise en place d'un toilette automatique public sur la place de la mairie (2021).</p>		
Objectif(s) / finalité(s)	<p>- Fluidifier la circulation des véhicules sur les tronçons les plus contraints de la RD 1090</p> <p>- Sécuriser la place dédiée aux piétons et aux cycles</p> <p>- Améliorer la continuité piétonne</p> <p>- Améliorer le cadre de vie des riverains directs</p> <p>- Réduire les nuisances liées à la circulation sur la RD 1090</p>		
Maitrise d'ouvrage	Crolles	Maitrise d'œuvre	BE Arter / MOE interne / ECR
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Conseil départemental CCG SMMAG? Riverains	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	- Aucun
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	- CCG (pour coordination travaux réseau assainissement)
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s) >> bien préciser les calendriers quand connus	Les études/travaux à mener (renvoi à l'item Etat des études)		
	Les outils Future révision du PLU (requalification place de la mairie) : emplacements réservés, OAP, prescriptions permettant l'aménagement des espaces publics		
	Les dispositifs (par exemple le Plan de Relance et ses différentes possibilités, Petite Ville de Demain pour Pontcharra, tout autre dispositif etc.)		
	La communication / concertation Réunion publique le 9/10/2019		
Budget global (€ TTC)	<p>Tranche 1 : travaux 946 000 € HT</p> <p>Tranche 2 : 1 290 000 € HT</p> <p>Tranche 3 : à définir</p>	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	<p>Indiquer, par levier (donc par moyen mobilisé) qui participe, à hauteur de quel budget, selon quelles modalités, et selon quelle échéance</p> <p>>> possibilité de scinder en plusieurs lignes pour lisibilité</p> <p>Crolles : BP 2021 : 40 000 € (tests terrain) + WC public (72 500 €) BP 2023 : 1 250 000 € (tronçon 2)</p>

Indicateurs :

Indicateur(s) d'avancement	Tranche 1	fait
	Tranche 2 phase test alternat	Arrêt de l'expérimentation et des travaux suite à l'incident sur le Pont de Brignoud. En attente de la livraison du nouvel ouvrage d'art.
	Tranche 2 travaux	
	Tranche 3	

Indicateur(s) de résultat	Finalisation des travaux de la RD 1090	
----------------------------------	---	--

COMMUNE DE CROLLES

OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT) COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

Action	Améliorer les connexions cycles-piétonnes entre le cœur de bourg, la nouvelle centralité (ZAE, Ecoquartier) et la gare/pôle d'échange de Brignoud			Numéro : 14
Stratégie ORT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faciliter l'accessibilité au centre-bourg ➤ Améliorer la connexion du centre-bourg avec le pôle structurant de la gare de Brignoud 			
Axe ORT	Axe 3 : développement des mobilités et connexions			
Localisation	○ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT.			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	Fiche action n°11 – Apaiser, sécuriser les déplacements sur la RD1090			
Action mature (degré de maturité)	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : été 2021	Fin : 2027
	<ul style="list-style-type: none"> - Engagée et au plan de financement complet - Engagée mais au plan de financement incomplet 			
Priorité d'engagement	- Engagée / en cours	État des études ou travaux	Réalisé : <ul style="list-style-type: none"> • Plan local de déplacement • Schéma cycle piéton • Plan de jalonnement A mener : <ul style="list-style-type: none"> • Définition programme tranche 5 	
Objet/description	<p>En parallèle de la sécurisation et de l'apaisement de la circulation sur la RD1090, axe structurant du cœur de bourg, la commune souhaite également améliorer et favoriser les connexions douces avec les zones centre et sud de la ville, mais également la connexion avec la gare/pôle d'échange de Brignoud rendue possible par la création d'une passerelle au-dessus de l'A48.</p> <p>Une première série de travaux est donc lancée (2021-2024) pour créer une connexion piétons-cycles entre le centre bourg et le futur Eco-quartier :</p> <p>Tranche 1 en 2021 :</p> <p>Traversée piétonne Léo Lagrange</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reprise des cheminements piétons en béton désactivé - Reprise des pistes cycles en enrobé - Déplacement du passage surélevé coté crèche - Reprise des espaces verts <p>Traversée piétonne Mail des Clapisses/ école des Sources</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un plateau surélevé en résine gravillonnées - Reprise et raccordement des cheminements piétons - Reprise des espaces verts - Dans le cadre de l'aménagement de cette traversée piétonne, il sera remplacé un collecteur d'eaux pluviales ø500 par un collecteur de ø800. Tronçon restant à changer entre l'allée des clapisses et la rue François Mitterrand. <p>Tranche 2 en 2022 :</p> <p>Cheminement doux piéton cycle pour créer une liaison Abbaye/Parc Jean Claude Paturel – 1^{ère} partie</p> <p>Cheminement doux Joliot Curie/Hector Berlioz, pour relier le collège à la RD 1090 – 1^{ère} partie</p> <p>Tranche 3 en 2023 :</p>			

	<p>Cheminement doux piéton cycle pour créer une liaison Abbaye/Parc Jean Claude Paturel – 2ème partie Cheminement doux Joliot Curie/Hector Berlioz, pour relier le collège à la RD 1090 – 2ème partie Tranche 4 en 2024 : Aménagement mail des Clapisses Aménagement du mail Mandela + place Mandela pour amélioration connexion piétonnes Aménagement du mail Allende</p> <p>Tranche 5 : Continuité RD 1090 Mairie - stade (pas encore budgété)</p> <p>Il s’agira dans une 2nde étape de connecter la zone Eco-quartier à la future passerelle piéton-cycle entre Crolles et Brignoud dont la construction est intégrée dans le schéma cycle du SMMAG. Cette 2nde étape pourra en partie s’appuyer sur le maillage de pistes cyclables déjà existant sur le bas de Crolles (avenue Ambroise Croizat). Le SMMAG prendra à sa charge la liaison passerelle / rond point de l’Europe. La connexion via la rue du Pré Roux et rue Jean Monnet sera à étudier, sur des voiries appartenant à la CCG.</p> <p>A terme, il sera ainsi possible de relier le centre-bourg au pôle d’échange de Brignoud.</p>		
Objectif(s) / finalité(s)	<p>Renforcer le maillage pour les mobilités douces et combler les discontinuités Favoriser les déplacements doux entre le futur pôle de centralité de l'Ecoquartier, l'accès à la gare de Brignoud et le centre bourg Favoriser les déplacements multimodaux</p>		
Maitrise d'ouvrage	Crolles	Maitrise d'œuvre	Maitrise d’œuvre interne
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	SMMAG CCG CD38	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	- Aucun
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	- SMMAG - CCG - CD38 - Banque des Territoires
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s) <u>>> bien préciser les calendriers quand connus</u>	<p>Les études/travaux à mener (renvoi à l’item Etat des études)</p> <p>Les outils Echange de parcelle pour la connexion Abbaye / Parc Jean Claude Paturel (réalisé) Veille foncière Révision du PLU</p> <p>Les dispositifs</p> <p>La communication / concertation Enquête sur les attentes des habitants sur les aménagements du mail Mandela réalisées par des étudiants du lycée horticole St Ismier Réunions de proximité</p>		
Budget global (€ TTC)	-900 000 € TTC première estimation	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	Crolles : BP 2022 : 175 000 € BP 2023 : 158 000 € BP 2024 : 465 000 € BP 2025 : 100 000 €

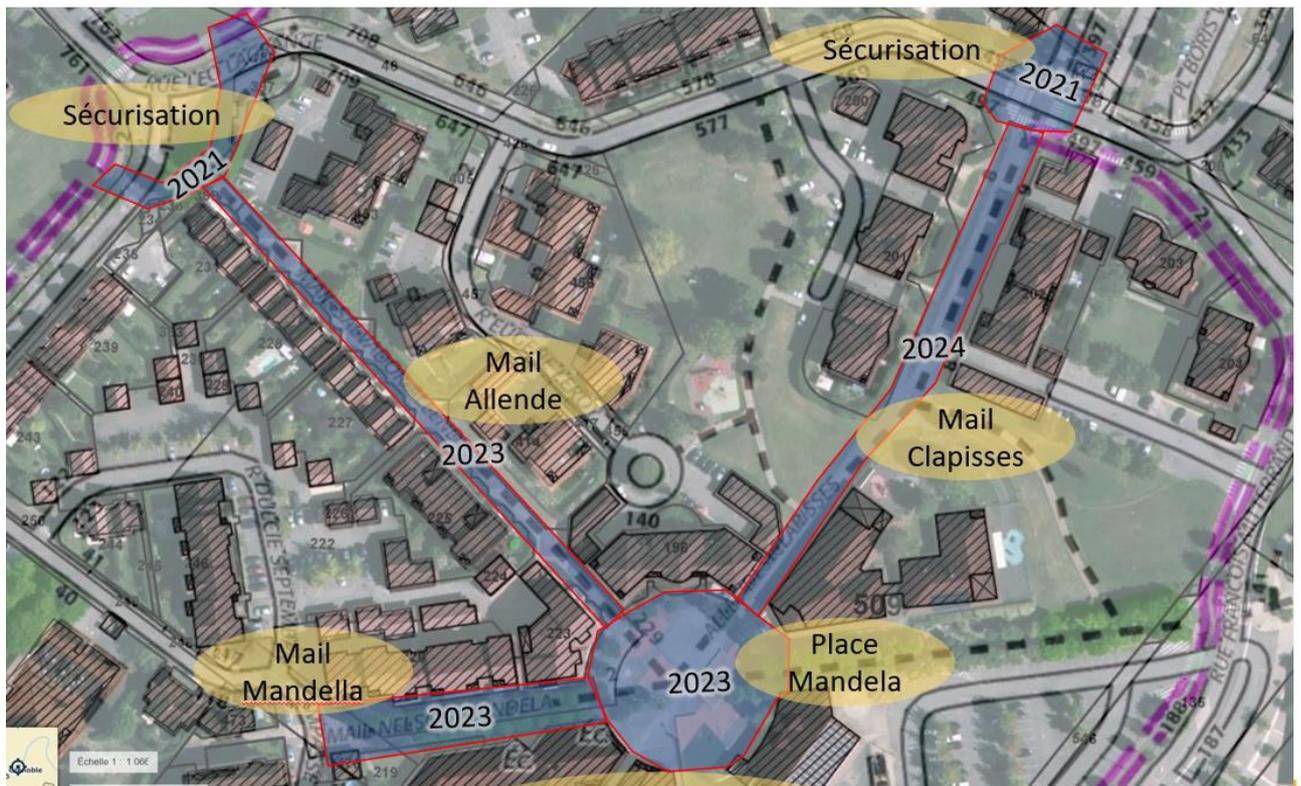
Indicateurs :

Indicateur(s) d'avancement	Fin de chantier Tranche 1	Réalisé
	Tranche 2	Réalisé
	Tranche 3	
	Tranche 4	
	Tranche 5	
Indicateur(s) de résultat	<i>Connexion piéton/cycles complète entre la gare de Brignoud, l'Ecoquartier et le Centre bourg</i>	

Observations

Représentations graphiques

Plan tranches 1, 2 et 3 :



COMMUNE DE CROLLES

OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT) COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

Action	Reconnecter les deux rives du torrent de Crolles			Numéro : 15
Stratégie ORT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Revaloriser les éléments du patrimoine naturel en milieu urbain ➤ Mettre en valeur les espaces publics. 			
Axe ORT	Axe 4 : mise en valeur du patrimoine naturel et bâti			
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> ○ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT =>Secteur d'intervention et de développement prioritaire : "cœur de bourg" 			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	<p>Axe 3 : développement des mobilités et connexions</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faciliter l'accessibilité au centre-bourg <p>Fiche action n°2 – Assurer le renouvellement urbain – ilot garage (partie amont du ruisseau par rapport à la RD 1090) Fiche action n°12 - Créer des cheminements piétons-cycles parallèles à la RD favorisant des déplacements apaisés et sécurisés</p>			
Action mature (degré de maturité)	OUI - Engagée mais au plan de financement incomplet	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2022	Fin : 2025
Priorité d'engagement	- Engagée / en cours	État des études ou travaux	<u>En cours :</u> • Etude SYMBHI sur la sécurisation des risques contre les crues torrentielles (rendu 2023)	
Objet/description	<p>Le torrent de Crolles, élément naturel central, situé en dans le secteur prioritaire du « cœur de bourg » traverse la RD1090 à la perpendiculaire et longe le parc de la médiathèque Gilbert Dalet pour rejoindre le cheminement piéton du trait d'union. Cet ilot de fraîcheur naturel n'est pas accessible, et peu mis en valeur.</p> <p>Des travaux de prévention contre les risques d'inondations sont prévus à court terme par le Symbhi.</p> <p>Le projet est de s'appuyer sur cet élément patrimonial pour créer un cheminement piéton le long du ruisseau, sur plusieurs segments, en dessous de la RD 1090 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur le segment longeant la Médiathèque : <p>L'idée est d'ouvrir le jardin de la médiathèque Gilbert Dalet au public et sur le ruisseau. Le parc de la médiathèque, accessible depuis la RD1090 ou l'intérieur de la médiathèque, est un espace de 2 000m², appartenant à la commune et mis à disposition du Grésivaudan.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer une connexion piétonne, dans la continuité du parc, avec le chemin du Trait d'union, afin de renforcer le maillage piéton autour du cœur de bourg et de la RD 1090. <p>Les principes d'aménagements retenus sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -aménagement a minima du cheminement en attendant la réalisation des travaux du Symbhi, avec un revêtement perméable, préservation de la végétation arborée existante et réfection des clôtures qui longent le chemin, avec possibilité de créer des accès directs au chemin en fond de jardin pour les propriétaires qui le souhaitent. -à l'issue des travaux du Symbhi, des aménagements plus importants, comme par exemple la création d'espaces de jeux, d'aires de rencontre, et de portions en surplomb du ruisseau seront étudiées. 			
Objectif(s) / finalité(s)	Préserver, révéler et valoriser le ruisseau de Crolles en tant qu'élément paysager patrimonial			

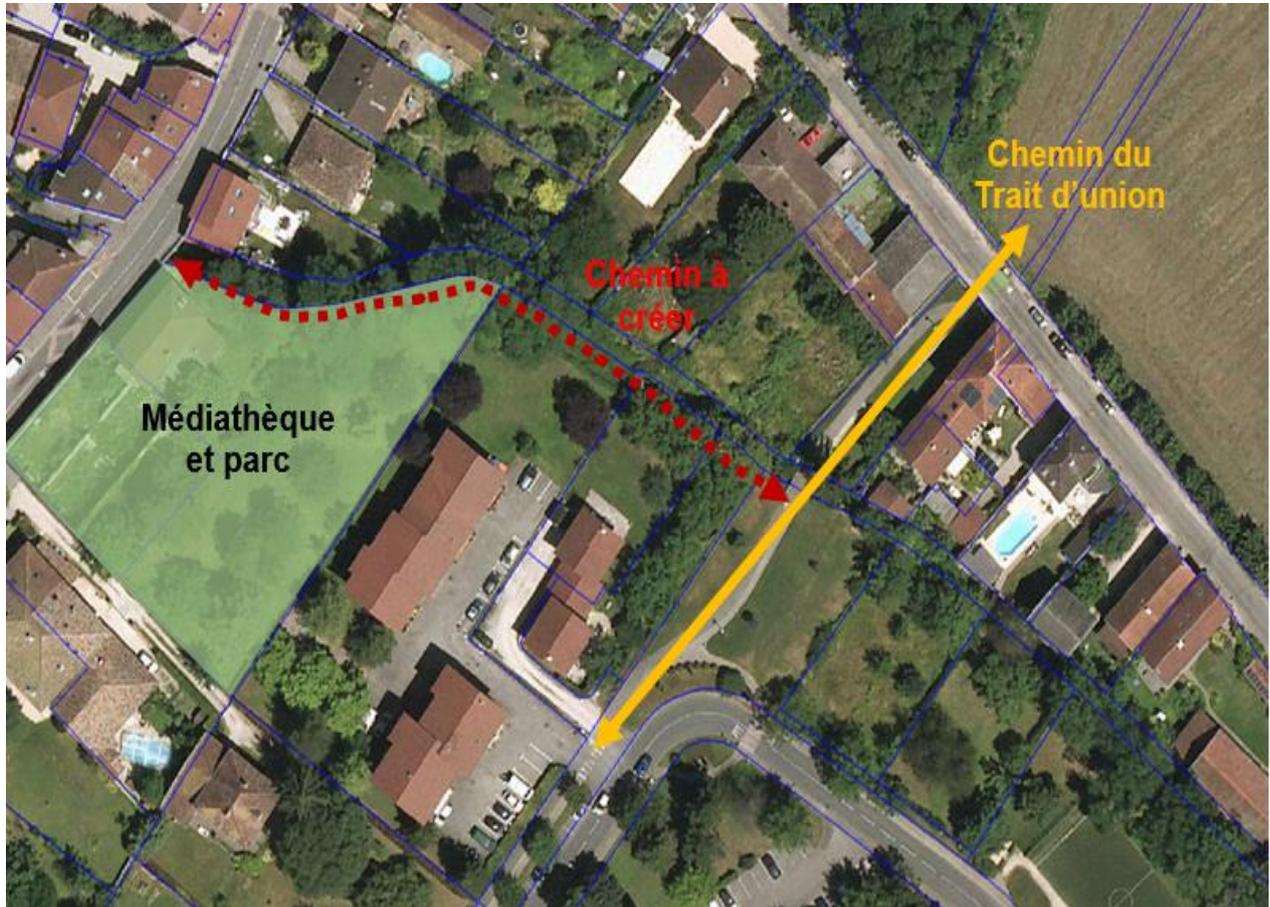
	<p>Etoffer le maillage piéton en aval de la RD pour multiplier les parcours et créer des alternatives piétonnes à la RD 1090.</p> <p>Faire du torrent de Crolles un élément du patrimoine central dans la vie du bourg.</p> <p>Rendre accessibles les espaces verts ou naturels aux habitants.</p>		
Maitrise d'ouvrage	Crolles / Symbhi	Maitrise d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Bureau Hydrétudes pour le Symbhi - Maîtrise d'œuvre interne pour Crolles
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	CCG / SYMBHI: interaction du projet avec les travaux contre les risques d'inondations réalisés par le SYMBHI	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	- Etat, Département et CCG pour les travaux Symbhi
	Propriétaires privés riverains du cheminement CCG/ Médiathèque Gilbert Dalet : convention d'entretien du parc de la médiathèque	Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	- Aucun
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s) >> bien préciser les calendriers quand connus	Les études/travaux à mener (renvoi à l'item Etat des études)		
	Les outils Acquisitions et échanges de parcelles pour la maitrise du foncier afin de créer le cheminement piéton (conseil municipal de mai 2021).		
	Les dispositifs (par exemple le Plan de Relance et ses différentes possibilités, Petite Ville de Demain pour Pontcharra, tout autre dispositif etc.)		
	La communication / concertation Les aménagements du cheminement seront concertés avec les propriétaires privés riverains, afin de s'assurer de la préservation de leur intimité.		
Budget global (€ TTC)	- A définir	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	Crolles : 2021 : 9 000 € frais topo et acquisitions et échanges de parcelles Programmé dans la PPI : 40 000 € aménagement cheminement piéton a minima après les travaux du Symbhi

Indicateurs :

Indicateur(s) d'avancement	Maîtrise foncière	en cours
	Démarrage chantier Crolles	Prévisionnel : 2024 / 2025
	Démarrage chantier Symbhi	Prévisionnel : fin 2023 ou 2024
Indicateur(s) de résultat	Fin des travaux	

Observations

Représentations graphiques :



COMMUNE DE CROLLES

OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT) COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

Action	Requalifier les espaces publics : création de placettes avec respirations le long de la RD1090			Numéro : 17
Stratégie ORT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en valeur le patrimoine bâti ➤ Mettre en valeur les espaces publics. 			
Axe ORT	Axe 4 : mise en valeur du patrimoine naturel et bâti			
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> ○ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT <ul style="list-style-type: none"> =>Pôle centre-ville. =>Pôle Trait d'Union. 			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	Axe 3 : développement des mobilités et connexions <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faciliter l'accessibilité au centre-bourg ➤ Améliorer l'offre de stationnement à proximité des commerces du centre-bourg Fiche action n°11 – Apaiser, sécuriser les déplacements sur la RD1090			
Action mature (degré de maturité)	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2021	Fin : 2026
	- Engagée mais au plan de financement incomplet			
Priorité d'engagement	- Engagée / en cours	État des études ou travaux	Réalisé : <ul style="list-style-type: none"> • Etude réalisée dans le cadre du projet Cœur de ville • Acquisitions foncières A mener : <ul style="list-style-type: none"> • identification autres respirations 	
Objet/description	<p>La RD 1090 constitue un des principaux axes structurants de la commune, mais aussi de la vallée. Très contrainte en termes de voirie, et soumise à des flux de circulation motorisés importants (1 000 VL/h, convois exceptionnels...), elle répond néanmoins à de forts enjeux d'accès aux services/équipements publics, commerces de proximité et transport public. Le projet de déviation longtempis envisagé par la commune a été abandonné au profit d'une requalification globale visant à apaiser la circulation, améliorer la qualité de vie des riverains, favoriser les déplacements piétons jusque-là difficiles sur et autour la RD et d'améliorer l'ambiance urbaine de ce secteur en la rendant plus agréable et aérée</p> <p>Deux aménagements sont en cours, et pourront être complétés au fil du projet, en fonction des opportunités foncières.</p> <p>Projet Placette Henri Lanier : échange de parcelle le long de la RD pour aménagement avec un propriétaire privé afin d'aménager une placette équipée d'un banc.</p> <p>Respiration de la « bascule » : le long de la RD 1090, dépose de la clôture avec ouverture et mise en valeur de la bascule (élément patrimonial) au moment des travaux de la 1^{ère} tranche de la RD 1090</p> <p>Projet Pied de Crolles : acquisition en 2020 d'une maison située au croisement de l'avenue de la Résistance et la rue du Lac en vue de réaliser l'aménagement d'une placette: mettant en valeur de l'entrée de ville du pied de Crolles et la création de quelques places de stationnement. Démolition + travaux aménagement de la placette : 2024</p> <p>Place Berthier : déminéralisation de la placette, nouvelles plantations, ...</p>			
Objectif(s) / finalité(s)	Améliorer la qualité de vie des riverains			

	Faciliter et sécuriser les déplacements piétons le long de la RD 1090 Marquer l'entrée de ville côté Lumbin Rendre plus agréable la traversée du cœur de ville		
Maitrise d'ouvrage	Crolles	Maitrise d'œuvre	- Non identifié à ce stade de la démarche
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	CD38? Propriétaires privés si besoin d'acquisitions nouvelles Riverains	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	- Aucun
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	- Aucun
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s) >> bien préciser les calendriers quand connus	Les études/travaux à mener (renvoi à l'item Etat des études)		
	Les outils Acquisitions foncières Révision du PLU OAP ?		
	Les dispositifs (par exemple le Plan de Relance et ses différentes possibilités, Petite Ville de Demain pour Pontcharra, tout autre dispositif etc.)		
	La communication / concertation		
Budget global (€ TTC)	- 440 000 € TTC première estimation –	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	Crolles : Bascule : BP 2020, inclus dans le marché de réfection de la voirie RD1090 Pied de Crolles – Maison Michelin : Acquisition : 245 000€ BP 2021 Démolition travaux : 145 000€ non budgété Placette Henri Lannier : Aménagement : 50 000 € BP 22 Placette Berthier : 50 000€ BP23

Indicateurs :

Indicateur(s) d'avancement	Maîtrise foncière Démolition / travaux Maison Pied de Crolles
Indicateur(s) de résultat	Fin des travaux

Observations

Représentations graphiques

COMMUNE DE CROLLES

OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT) COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

Action	Restructurer, aménager les équipements sportifs de la Plaine des Sports A. Rénover et couvrir les terrains de tennis			Numéro : 18-A
Stratégie ORT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conforter les équipements (et pôles d'équipements) et de services. ➤ Mettre en œuvre les projets de transition énergétique des équipements publics 			
Axe ORT	Axe 5 : développement des services publics			
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> ○ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT =>Pôle Plaine des Sports. 			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	voir également fiche 18.B Rénover les terrains de foot du Pole de la Plaine des sports			
Action mature (degré de maturité)	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2024	Fin : fin 2024
	- Prête à être engagée mais au plan de financement incomplet			
Priorité d'engagement	- Engagée / en cours	État des études ou travaux	Réalisé : <ul style="list-style-type: none"> • Etude de faisabilité sur intégration de panneaux photovoltaïques (février 2021) • Etudes préalables (AMO) • Recrutement MOE • Etude de sol et études préalables phase APS En cours : <ul style="list-style-type: none"> • Relance de nouvelles études A mener : <ul style="list-style-type: none"> • Dépôt de PC • Consultation des entreprises + signature marché (fin 2023 / début 2024) • Démarrage travaux 2024 	
Objet/description	<p>La commune possède 6 terrains de tennis extérieurs, localisés dans le secteur de la Plaine des sports, à côté du gymnase Léo Lagrange.</p> <p>Actuellement mis à disposition du Club de Tennis de Crolles, une solution de repli en intérieur est prévue en cas d'intempérie, monopolisant souvent inutilement des créneaux sur les gymnases.</p> <p>Par ailleurs, le revêtement synthétique des terrains 1 et 2 est en mauvais état : le marquage n'est plus visible, l'eau n'est plus drainée.</p> <p>Il est donc prévu de réhabiliter les terrains 1 et 2 et de créer une couverture sur les terrains 5 et 6. Les élus ont souhaité que soit intégrée au projet de couverture une technologie photovoltaïque permettant d'une part l'éclairage de l'espace tennis, et d'autre part la création de prises de rechargement pour les nouvelles mobilités.</p>			
Objectif(s) / finalité(s)	<p>Permettre une pratique sportive hors d'eau, a minima dans les règles de la Fédération Française de Tennis</p> <p>Améliorer le confort des usagers</p>			

	Proposer un équipement architecturalement qualitatif avec un impact visuel sur l'environnement réduit Libérer des créneaux de repli météo du club de tennis sur les gymnases. Renforcer les effectifs du club de tennis.		
Maitrise d'ouvrage	Crolles	Maitrise d'œuvre	A définir
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Club de Tennis de Crolles	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	- Crolles - Conseil régional – subvention sollicitée
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	Conférence territoriale?
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s) >> bien préciser les calendriers quand connus	Les études/travaux à mener (renvoi à l'item Etat des études) Etudes complémentaires (géotechnique, relevés topographiques complémentaires, étude de bruit résiduel, étude d'ensoleillement, DT)		
	Les outils Benchmarking et visites de site auprès d'autres collectivités (Septème, St Pierre de Chandieu, CC Pays de l'Arbresle)		
	Les dispositifs <i>(par exemple le Plan de Relance et ses différentes possibilités, Petite Ville de Demain pour Pontcharra, tout autre dispositif etc.)</i>		
	La communication / concertation		
Budget global (€ TTC)	950 850.00 € TTC	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	2021 : Crolles 70 000 €
			Crolles : autofinancement Conseil Régional : 164 170 € sollicités

Indicateurs :

Indicateur(s) d'avancement	Recrutement AMO	fait
	Concours pour la maitrise d'œuvre	relance du marché en 2023
	Dépôt du permis :	
	Démarrage du chantier	
Indicateur(s) de résultat	Livraison du chantier	

COMMUNE DE CROLLES

OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT) COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

Action	Restructurer, aménager les équipements sportifs de la Plaine des Sports			Numéro : 18. B
Stratégie ORT	➤ Conforter les équipements (et pôles d'équipements) et de services.			
Axe ORT	Axe 5 : développement des services publics			
Localisation	○ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT =>Pôle Plaine des Sports.			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	voir également fiche 18.A Rénové et couvrir les terrains de tennis			
Action mature (degré de maturité)	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2024	Fin : 2026
	- Prête à être engagée et au plan de financement incomplet			
Priorité d'engagement	- 0 – 2 ans	État des études ou travaux	Réalisé : • Etude réfection synthétique en 2023 A mener : • Recrutement AMO	
Objet/description	Réfection du terrain de foot synthétique Mise aux normes du terrain d'honneur et passage en synthétique Remplacer les vestiaires (reportée en raison de l'estimation financière trop élevée)			
Objectif(s) / finalité(s)	Accroître le confort d'usage des utilisateurs, et particulier les licenciés du club de foot Favoriser l'accueil de compétitions			
Maitrise d'ouvrage	Crolles	Maitrise d'œuvre	- Non identifié à ce stade de la démarche	
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Club de foot, Fédération Ligue CD38 Région CCG	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	- Aucun	
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	- Fédération, - Ligue - CD38 - Région - CCG	
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s) >> bien préciser les calendriers quand connus	Les études/travaux à mener (renvoi à l'item Etat des études)			
	Les outils (par exemple OPAH-RU, les outils d'application immédiate de l'ORT, évolution du PLU, labélisation, mise en place d'un périmètre de protection de captage...)			
	Les dispositifs (par exemple le Plan de Relance et ses différentes possibilités, Petite Ville de Demain pour Pontcharra, tout autre dispositif etc.)			
	La communication / concertation			

Budget global (€ TTC)	- 1 400 000 € TTC <i>première estimation – pourra être mis à jour</i>	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	
			Crolles : BP 23 : 50 000 € BP 24 : 525 000 € BP 25 : 153 000 € + 250 000 € BP 26 : 1 122 000 €

Indicateurs :

Indicateur(s) d'avancement	Choix de la maîtrise d'œuvre (2023) Lancement des travaux (début 2024)
Indicateur(s) de résultat	Livraison des terrains (été 2024)

Observations

Représentations graphiques

COMMUNE DE CROLLES

OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT) COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

Action	Rénover les façades vitrées (hall + mur rideau) et créer une production photovoltaïque en verrière sur le gymnase de la Marelle			Numéro : 21
Stratégie ORT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conforter les équipements (et pôles d'équipements) et de services. ➤ Mettre en œuvre les projets de transition énergétique des équipements publics 			
Axe ORT	Axe 5 : développement des services publics			
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> ○ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT =>Pôle Plaine des Sports. 			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien				
Action mature (degré de maturité)	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2024	Fin : fin 2024
	- Engagée mais au plan de financement incomplet			
Priorité d'engagement	- Engagée / en cours	État des études ou travaux	Réalisé : <ul style="list-style-type: none"> • Pré-étude technique et financière sur la création d'une production photovoltaïque • Recrutement MOE 	
Objet/description	<p>Le gymnase de la Marelle, construit en 1992, n'a pas connu d'opération de rénovation significative. Le bâtiment présente une importante surface vitrée au niveau de son hall d'entrée et du mur rideau donnant sur Belledonne (600m²). L'état des menuiseries est dégradé, en particulier sur le mur rideau qui appelle une intervention rapide, et donne lieu à d'importantes déperditions de chaleur.</p> <p>L'opération est prévue en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -2022 : rénovation prioritaire du mur rideau (état le plus problématique) avec rénovation des menuiseries et intégration innovante d'une production photovoltaïque -calendrier à définir : rénovation des menuiseries du hall d'entrée 			
Objectif(s) / finalité(s)	<p>Accroître le confort d'usage des utilisateurs Rénover un équipement public Améliorer les performances thermiques de l'équipement</p>			
Maitrise d'ouvrage	Crolles	Maitrise d'œuvre	E-leven 57	
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Associations utilisatrices	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	- Aucun	
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil départemental (conférence territoriale) -Agence Nationale du Sport -Banque de territoires 	
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s) >> bien préciser les calendriers quand connus	Les études/travaux à mener (renvoi à l'item Etat des études)			
	<ul style="list-style-type: none"> • Pré-étude technique et financière sur la création d'une production photovoltaïque 			
	Les outils Certificats d'Economie d'Energies à solliciter			
Les dispositifs Fonds vert				

	Banque de territoires : Agence nationale du sport		
	La communication / concertation		
Budget global (€ TTC)	643 200 TTC	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	
			Crolles BP 2021 : 86 130 € BP 2022 : 574 200 €

Indicateurs :

Indicateur(s) d'avancement	Pré Etude technique et financière	Réalisée. Aucun prestataire n'est en mesure de proposer du photovoltaïque sur une verrière. Ce volet du projet a donc été abandonné.
	Marché MOE	Attribué en 2023
	Démarrage travaux	
Indicateur(s) de résultat	Livraison travaux	

Représentations graphiques



Gymnase La
Marelle

Façade mur
rideau



Action	Réhabiliter et rénover le Groupe scolaire Ardillais Chartreuse et réaliser une extension du terminal de restauration (Action terminée)			Numéro : 22
Stratégie ORT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conforter les équipements (et pôles d'équipements) et de services. ➤ Mettre en œuvre les projets de transition énergétique des équipements publics 			
Axe ORT	Axe 5 : développement des services publics			
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> ○ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT 			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	Fiche action n°23 – Réhabiliter et rénover le groupe scolaire Clapisses Belledonne			
Action mature (degré de maturité)	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : été 2020	Fin : printemps 2022
	Action mature OUI - degré de maturité : <ul style="list-style-type: none"> - Engagée et au plan de financement complet 			
Priorité d'engagement	- Engagée / en cours	État des études ou travaux	Réalisé : <ul style="list-style-type: none"> • Etude sur l'évolution des effectifs scolaires de la commune en 2014, et mise à jour en 2020 • Diagnostic Technique Amiante avant travaux 	
Objet/description	<p>Le groupe scolaire Ardillais Chartreuse a été construit en 1977 et comporte 10 classes maternelles et élémentaires. Le site comprend également un terminal de restauration, ainsi que 2 logements communaux à l'étage.</p> <p>Dans le cadre du plan de réhabilitation énergétique de ses bâtiments communaux, la commune a acté la rénovation du groupe scolaire, devenu vétuste et énergivore.</p> <p>Dans le cadre du chantier, a également été engagée une extension du terminal de restauration scolaire, en utilisant la surface des 2 logements communaux (+ 170m²). En effet, ce terminal est déjà trop petit par rapport aux effectifs de restauration scolaire actuels. Il était donc nécessaire de renforcer la capacité d'accueil de ce terminal, au vu de l'arrivée à court termes de nouveaux élèves en lien avec la livraison de l'Ecoquartier.</p> <p>Le programme de réhabilitation/rénovation du groupe scolaire intègre les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Changement du complexe de couverture -Ré-isolation complète des toits -Pose de nouveaux faux plafonds sur l'ensemble des plafonds sous toiture -Renforcement de l'isolation des murs -Changements des menuiseries et stores roulants, ajout de stores extérieurs occultants et BSO sur les classes les plus exposées -Création d'une ventilation double flux -Rénovation des éclairages -Révision du système de chauffage : changement de la chaudière, régulation, changement des radiateurs -Renforcement acoustique des salles -Installation d'une centrale photovoltaïque en toiture -Amélioration de l'accessibilité des PMR -Restructuration et extension du terminal de restauration (+ 170 m²). <p>L'impossibilité de réaliser ce chantier en site occupé a amené à déménager le GS dans les locaux du GS Charmanches Sources pour une durée 1 an et demi, à partir de la rentrée 2020-2021.</p>			
Objectif(s) / finalité(s)	<p>Améliorer la performance énergétique du bâtiment (RT Rénovation)</p> <p>Améliorer le confort et la qualité des usages des usagers</p> <p>Adapter la capacité d'accueil du service de restauration scolaire aux besoins actuels et futurs, en prenant en compte l'évolution projetée des effectifs scolaires</p>			

Action terminée

Maitrise d'ouvrage	Crolles	Maitrise d'œuvre	Atelier 2 - Crolles
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Education nationale Parents d'élèves AMO génie climatique (H3C)	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Etat CD38 FEADER CCG Région – PNR
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	Plan de relance (rénovation bâtiments publics)
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s) >> bien préciser les calendriers quand connus	Les études/travaux à mener (renvoi à l'item Etat des études)		
	Les outils Niveau de performance énergétique du bâtiment : RT Rénovation		
	Les dispositifs Plan de relance, DFSIL, Conférence territoriale, FEADER		
	La communication / concertation Le déménagement et la relocalisation du GS ont été concertés avec l'Education Nationale, les associations de parents d'élèves et les parents d'élèves. 2 réunions d'informations ont été organisées sur la fin d'année scolaire 2019-2020, ainsi qu'une visite du nouveau site et la distribution d'une brochure d'information.		
Budget global (€ TTC)	2 933 670 €	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	CD 38 : 350 000 € PNR de Chartreuse : 40 000 € CCG : 108 000 € FEADER (Europe) : 48 000 € Etat (FSIL) : 658 294 €

Indicateurs :

Indicateur(s) d'avancement	Désamiantage Démarrage travaux Fin de travaux :	Réalisé Réalisé fin 2021
Indicateur(s) de résultat	Livraison de l'équipement Mesure du gain énergétique après livraison	Fin 2021

Action	Réhabiliter et rénover le groupe scolaire Clapisses-Belledonne		Numéro : 23	
Stratégie ORT	➤ Mettre en œuvre les projets de transition énergétique des équipements publics.			
Axe ORT	Axe 5 : développement des équipements et services publics			
Localisation	○ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT =>Ecoquartier-ZAE			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	Axe 4 : mise en valeur du patrimoine naturel et bâti ➤ Mettre en valeur le patrimoine bâti Fiche action °22 – Réhabiliter et rénover le Groupe scolaire Ardillais-Chartreuse / réaliser une extension du terminal de restauration			
Action mature (degré de maturité)	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2022	Fin : septembre 2024
	- Engagée et au plan de financement complet			
Priorité d'engagement	- Engagée / en cours	État des études ou travaux	Réalisé : • Etude sur l'évolution des effectifs scolaires en 2014 • Mise à jour de l'étude en 2020	
Objet/description	<p>Groupe scolaire composé d'une maternelle, d'une élémentaire et d'un terminal de restauration ainsi que d'un logement. Le bâti date de la fin des années 80 (vétusté) et est caractérisé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un étalement considérable des surfaces (équipement de plain-pied), -un découpage volumétrique très hétérogène multipliant les façades et facettes (66 au total) -des hauteurs sous plafond importantes -des façades très découpées dont le traitement minéral homogène donne une impression austère. <p>Cette configuration entraîne plusieurs problématiques d'importantes déperditions thermiques, de pertes de volumes, de l'inconfort acoustique, et une surabondance de surfaces vitrées, source d'inconfort visuel (difficultés d'occultation) et thermique.</p> <p>Un ambitieux programme de réhabilitation a donc été prévu à partir de 2022, dans le cadre d'un Contrat de Performance Energétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Remplacement des menuiseries -Installation de volets roulants à lames bio-climatiques dans les classes -Abaissement et pose de nouveaux faux plafonds (réduction des volumes à chauffer) -Isolation des toitures -Requalification architecturale : isolation extérieure, réduction des surfaces vitrées, façades bardage bois. -Création d'une ventilation double flux décentralisée -Rénovation des éclairages -Remplacement d'une chaudière -Amélioration des réseaux hydrauliques -Remplacement des circulateurs -Installation de deux centrales à traitement d'air (CTA) <p>Comme pour la réhabilitation du Groupe scolaire Ardillais-Chartreuse (fiche action n°22), l'ampleur du chantier rend impossible de le réaliser en site occupé.</p>			
Objectif(s) / finalité(s)	<p>Améliorer la performance énergétique du bâtiment</p> <p>Améliorer le confort et la qualité d'usage</p> <p>Requalification architecturale du site</p>			
Maitrise d'ouvrage	Crolles	Maitrise d'œuvre	Eolya	
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Groupement Eolya Education Nationale Parents d'élèves	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	- Soit : Aucun - Soit le/les partenaire(s).	
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	-CD38 – conférence départementale : 150 000 € sollicités	

			-Région AURA - PNR : 40 000 € sollicités -CCG (Projets communaux énergie et rénovation thermique 2018 » : 100 000 € sollicités
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s) <u>>> bien préciser les calendriers quand connus</u>	Les études/travaux à mener (renvoi à l'item Etat des études)		
	Les outils Passation d'un Contrat de Performance Energétique		
	Les dispositifs (par exemple le Plan de Relance et ses différentes possibilités, Petite Ville de Demain pour Pontcharra, tout autre dispositif etc.)		
	La communication / concertation Information du corps enseignant et parents d'élèves (réunions d'information), dans le cadre du déménagement du GS pendant la durée des travaux Communication dans le journal municipal		
Budget global (€ TTC)	3 400 000 € TTC (phase APC)	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	Crolles
			Faire plusieurs cases financeurs si besoin est

Indicateurs :

Indicateur(s) d'avancement	Passation du contrat de performance énergétique Déménagement du GS Démarrage des travaux	Contrat 2019-2027 Déménagement effectué en juin 2022 1 ^{er} juillet 2022 : la découverte d'amiante dans le sol nécessite une reprise de tous les sols, occasionnant un retard et un surcoût du chantier.
Indicateur(s) de résultat	Livraison du chantier	été 2024 ?

Action	Mise en œuvre d'un outil de concertation			Numéro : 25
Stratégie ORT	Mise en œuvre d'un outil de concertation sur les projets développés notamment sur le périmètre ORT			
Axe ORT	Axe 6 : renforcement du numérique, accompagnement des transitions et innovations			
Localisation	○ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT.			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien				
Action mûre (degré de maturité)	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : Mai 2021	Fin :
	Engagée et au plan de financement complet			
Priorité d'engagement	En cours	État des études ou travaux	Plate-forme opérationnelle (Extension du Parc JC Paturel, PLU, Budget participatif...)	
Objet/description	Permettre aux habitants, mais également aux associations ou encore aux acteurs économiques, de participer à l'élaboration de grands projets. Ils peuvent ainsi plus facilement se les approprier et en devenir par la suite de véritables ambassadeurs jeparticipe.crolles.fr			
Objectif(s) / finalité(s)	Faciliter la participation des habitants et de toute personne intéressée à l'élaboration des grands projets, Encourager la concertation			
Maitrise d'ouvrage	Ville de Crolles	Maitrise d'œuvre	CAP Collectif	
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)		Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	- Aucun	
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)		
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s) >> bien préciser les calendriers quand connus	Les études/travaux à mener : Concertation sur de nombreux projets			
	Les outils <i>Plate-forme de concertation</i> : jeparticipe.crolles.fr			
	Les dispositifs			
	La communication / concertation			
Budget global (€ TTC)	14 400 € + 3600 € / an	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	Ville de Crolles 100 %	

Indicateurs :

Indicateur(s) d'avancement	
Indicateur(s) de résultat	Nombre de projets de l'ORT mis en concertation

Commune de Pontcharra

Les modifications apportées par rapport à l'avenant 1 sont en bleu.



Commune de PONTCHARRA

Opération de Revitalisation de Territoire ORT Communauté de Communes Le Grésivaudan

Fiche action 01 : Accompagner la reconstruction de l'îlot quartier Bayard

Action	Titre : Accompagner la reconstruction de l'îlot Quartier Bayard.			Numéro : 01	
Stratégie ORT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conduire une politique de réhabilitation et de remise sur le marché des logements et des logements vacants. ➤ Lutter contre l'habitat indigne et dégradé ➤ Se saisir de bâtis anciens et d'unités foncières pour des opportunités de reconstruction, création de logement social et de densification. 				
Axe ORT	➤ Axe 1. Réhabilitation et développement de l'habitat				
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT				
Axe(s), stratégie(s), Fiches(s) action en lien	➤ En lien avec la fiche action 18-Maitriser, organiser de façon qualitative les projets de développement de l'habitat et la fiche action 29-Valoriser les abords du Bréda.				
Action mature et degré de maturité	OUI		Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2022	Fin : 2030
	Engagé mais au plan de financement incomplet.				
Priorité d'engagement	(0-2ans) 2021 : Engagement de l'étude urbaine	État des études ou travaux	Réalisé : <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic Habitat -2021 • MOUS Relogement par la SDH qui a mandaté SOLIHA -2021 • Reprise de contact avec la SDH-2020 • Délibération du CM : Autorisation de principe de démolition des tours Bayard • Définir les modalités de relogement des habitants dans 		

			<p>le parc social existant à Pontcharra et dans le périmètre de la CCLG.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir les modalités de reconstitution de l'offre en logement social (sur site, autres sites, en dehors de la commune) • Définir les modalités de construction d'un pôle petite enfance / Projet Coisetan (remplaçant la crèche existante sur le site du quartier Bayard) • Réalisation d'une étude urbaine sur le quartier visant à assurer la cohérence du plan de composition urbaine avec les autres actions de l'ORT. • Redéfinir clairement les bases du partenariat avec la SDH et échanger avec la SDH • Labélisation en Écoquartier étape 1 <p><u>A mener</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi et réalisation de la phase opérationnelle de l'écoquartier Bayard • Continuation de la démarche de labellisation – Étape EcoProjet vers étapes 2 et 3.
<p>Objet/Description</p>	<p>Le projet consiste en la démolition à partir de 2022 de la résidence « Bayard » composée de 5 tours R+7 de 38 logements totalisant 190 logements sociaux construits en 1973. Ce parc est occupé par une population aux revenus très modestes (46% des ménages sous le seuil de pauvreté, 60% perçoivent l'APL, source SDH). C'est une monopropriété de la Société Dauphinoise de l'Habitat qui souhaite la démolir en raison d'un taux de vacance important et d'un état dégradé. Cet ensemble comprend une chaufferie ainsi que la crèche multi accueil municipale, intégrée à l'un des bâtiments.</p> <p>Logements : 11766 m² de surface habitable répartie sur les 5 tours Chaufferie : 90 m² environ Crèche multi accueil : 300 m² de surface utile environ</p> <p>Au-delà de la démolition, le programme actuellement imaginé par la SDH prévoit la reconstruction sur site de 136 logements.</p> <p>Les grandes orientations de ce projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une diversification des produits et des formes urbaines Une production de logements à faible consommation d'énergie La création d'espaces verts qualitatifs partagés en valorisant la proximité de la rivière le Bréda L'intégration de ce projet à une réflexion d'ensemble sur les mobilités actives La délocalisation de la crèche multi accueil <p>Le prérequis consiste en le relogement des habitants dans le parc social existant à Pontcharra et/ou dans les communes avoisinantes (périmètre de la CCLG) et en la délocalisation de la crèche insérée dans un des bâtiments de l'ensemble immobilier. La SDH a reçu 24 demandes de mutation dont 71% souhaitent rester sur Pontcharra, 12% sur la CCLG et 13% sur Grenoble Alpes Métropole, le reste sur le Département ou la Région.</p> <p>La commune de Pontcharra s'est positionnée sur la reconstruction du quartier Bayard en un nouveau quartier, labellisé Ecoquartier. Cette démarche s'inscrit dans la volonté communale de proposer des logements qualitatifs, de prendre en compte l'environnement naturel avec la présence du Bréda qui apporte une qualité paysagère et des potentialités d'aménagement en modes doux, de mettre ce quartier en connexion avec le centre ancien. Il s'agit de retisser un tissu urbain qualitatif, intégrant toutes ses composantes, en cohérence avec l'ambition d'une mixité urbaine et sociale.</p> <p>Afin de réaliser cette ambition, la volonté communale se traduit aussi par le projet d'évolution du PLU afin d'adapter le projet de requalification du quartier à la planification urbaine.</p>		

	<p>La concertation de la commune avec la SDH est active et régulière depuis 2018.</p> <p>La ville de Pontcharra s'est adjoint l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> se faire accompagner pour faire entrer ce projet dans une démarche d'Écoquartier intégrer ce projet au maillage des voies en mode actif du territoire communal prendre en compte le paysage et le patrimoine naturel proche (le Bréda) <p>La ville possède le terrain d'assiette du parc (10 669m²) et de la crèche avec son jardin (1 551m²), soit environ 34% de la surface de l'opération ;</p> <p>La SDH possède l'assiette des bâtiments et les parkings, soit environ 66% du périmètre de l'opération ;</p> <p>L'offre de logements sociaux à reconstituer alimentera les opérations d'extension urbaine : Les OAP Les Âges et Maniglier.</p>		
<p>Objectif(s) / finalité(s)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Démolir/Reconstruire le Quartier Bayard dans le cadre d'un projet urbain piloté par la Ville, en lien avec la SDH. • Reconstruire un quartier labellisé Écoquartier : Intégrer les problématiques de mobilités douces à l'échelle du quartier et de la ville, organiser les déplacements, requalifier les espaces publics et espaces verts notamment en prenant en compte la proximité du Bréda. • Reloger les résidents : La DDT souhaite que la production soit réalisée en financement PLUS et PLAI dont 40% de PLAI en moyenne. Elle souhaite que la reconstitution de l'offre soit faite à 100% sur le territoire de la CCLG, dont les ¾ sur la commune de Pontcharra. 		
<p>Maitrise d'ouvrage</p>	<p>SDH + commune de Pontcharra</p>	<p>Maitrise d'œuvre</p>	<p>ARCANE pour la SDH</p>
<p>Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)</p>	<p>Etat Région (écoquartier) CCLG Banque des territoires Agence d'Urbanisme CAUE, architectes conseils Habitants du quartier Bayard Associations locales, voisinage, population</p>	<p>Partenaire(s) financier(s) actuel(s)</p> <hr/> <p>Partenaire(s) financier(s) fléché(s)</p>	<p>CCLG / aides LLS</p> <hr/> <p>Etat (Ministère Transition Ecologique, Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques) ANRU CEREMA Région (Écoquartier) CCLG (logement social) SDH Banque des territoires</p>
<p>Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes à mener (voir ci-dessus) : 2021 à fin 2023 Etude urbaine achevée en 2023 • Outils : OPAH / OPAH-RU : 20XX (voir fiche CCLG) – Adaptation, le cas échéant, du PLU pour intégrer les nouvelles orientations d'aménagement du Quartier Bayard (mise en place d'outils opérationnels pour encadrer le projet - changer l'affectation et l'OAP Coisetan – dégagements au PLU prévues par l'ORT) 2021/2022 Labellisation Eco-quartier : 2026/2027 • Communication/concertation : Association habitants, concertation population dans le cadre de l'étude urbaine : 2021 à fin 2023 et dans le cadre de la labellisation en écoquartier 2026/2027. • Identification des dispositifs/aides financières pouvant être mobilisées pour la collectivité (échanger avec les partenaires pour les mobiliser / les intégrer au plan de financement) : <u>Aides territoires</u> <ul style="list-style-type: none"> - Réaménager et entretenir efficacement l'ensemble des infrastructures et équipements nécessaires à un espace public ouvert- investissement dans l'espace public ouvert – Banque des territoires – Co financement d'étude préalable, investissement en fonds propres et quasi fonds propres - Soutenir financièrement le Moa dans la réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et résorber les discontinuités d'itinéraires – MTE – subventions, aides financières - Accélérer le développement durable des espaces urbains grâce à des projets innovants AMI Démonstrateurs de la ville durable ANRU – Subvention - Mettre en place des projets urbains, architecturaux ou paysagers MIQCP – Aides en ingénierie - Débloquer les projets de revitalisation des friches – UrbanVitaliz - CEREMA (Aides en ingénierie, Aides financières, Ingénierie juridique / administrative) 		

	<p>- Débloquer les projets de revitalisation des friches – UrbanVitaliz - CEREMA (Aides en ingénierie, Aides financières, Ingénierie juridique / administrative)</p> <p>- Recycler les friches urbaines : 2e session du "Fonds Friches" - Ministère de la Transition Ecologique (MTE) - (subvention)</p> <p>Plan de relance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les mobilités du quotidien : développer le plan vélo et les projets de transport en commun- page 85 - Rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux -page 19 - « Densification et renouvellement urbain : aide à la densification » – page 35 - « Densification et renouvellement urbain : fonds de recyclage des friches et du foncier artificialisé » - page 31 : pour AMI second semestre 2021 - Soutien aux collectivités territoriales -page 269 - Dynamiques territoriales et contractualisation – page 271 <p>PVD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Obtenir un co-financement d'ingénieries globales ou thématiques nécessaires à l'élaboration/la concrétisation du projet de revitalisation-Aides en ingénierie, aides financières Banque des Territoires– page 21</i> - <i>Bénéficiaire d'expertises pour la mise en œuvre des projets de revitalisation Cerema/ANCT (aides en ingénierie, aides financières) - (page 34)</i> - <i>Bénéficiaire d'expertises spécifiques sur la commande publique de maîtrise d'œuvre. Mission Interministérielle pour la qualité des constructions publiques (aides en ingénierie) - (page 46)</i> - <i>Obtenir un prêt pour un projet de renouvellement urbain (PRU)Banque des Territoires (Prêt) (page 47)</i> - <i>Développer le recours au vélo et aux transports en commun Ministère de la Transition Ecologique (MTE) - (Subvention, Aides financières) (page 42)</i> 		
<p>Budget global (€ TTC)</p>	<p>À définir</p>	<p>Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)</p>	<p>Études : stratégie urbaine, préparation démarche Écoquartier et concertation, modalité Projet Coisetan, et accompagnement de la commune auprès de la SDH</p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2020/2021 • Financeur : commune • Modalité : subvention Agence d'urbanisme • 10 640 € TTC déjà fléchés <p>Actualisation de l'Analyse des Besoins Sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2020 • Financeur : commune • Modalité : Honoraires • 6 083 € HT <p>Étude Diagnostic Habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2020/2021 • Financeur : commune • Modalité : Honoraires • 8 255,50 € HT <p>Étude de composition urbaine pour l'écoquartier Bayard</p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2021/2022 • Financeur : commune • Modalité : Honoraires • 48 175 € HT <p>Outils : dossier adaptation du PLU (hors études)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2021 et 2022 • Financeur : commune • Modalité : subvention Agence d'urbanisme • 6 080 € TTC en 2021 • 4 560 € TTC en 2022 • 7 6000 € TTC en 2023

Indicateurs

	Action	Date
--	--------	------

Indicateur(s) d'avancement	Fin de l'étude de stratégie urbaine	14/09/2022
	Signature de la charte écoquartier	28/09/2022
	Labellisation écoquartier étape 1	16/12/2022
	Convention de partenariat ville SDH :	27/02/2023
	Transactions foncières	Délibération CM du 29/06/2023
	Signature d'une convention PUP et rétrocession	25 /07/2023
	Dépôt du PA	09/06/2023
	Autorisation PA	06/09/2023
	Dépôt de demandes de PC	Automne 2023
		Réalisation des études, mise en place des outils et modalités de co gouvernance ville/SDH, activation des dispositifs de financement fléchés pour l'action. Relogement, démolition et reconstitution de l'offre LLS Etat d'avancements de la démarche Écoquartier Concertation, association des habitants au projet Scénario d'aménagement retenu à la suite de l'étude urbaine. Adaptation du PLU le cas échéant.
Indicateur(s) de résultat –		Relogement des résidents - Reconstruction effective et phasée du quartier – Validation des étapes successives de la démarche Écoquartier. Obtention de la labellisation Écoquartier



Commune de PONTCHARRA

Opération de Revitalisation de Territoire ORT Communauté de Communes Le Grésivaudan

Fiche action 02 : Assurer la mise en œuvre de l'OAP Maniglier - Tranche 1

Action	Assurer la mise en œuvre de l'OAP Maniglier - Tranche 1		02	
Stratégie ORT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner, de manière générale, les projets de logements en émergence. ➤ Revaloriser les éléments du patrimoine naturel en milieu urbain 			
Axe ORT	➤ Axe 1. Réhabilitation et développement de l'habitat			
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT			
Axe(s), stratégie(s), fiches action en lien	➤ En lien avec la fiche action 18 - Maîtriser, organiser de manière qualitative les projets de développement de l'habitat et la fiche action 35- Déroger à certaines règles			
Action mature et degré de maturité	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2022	Fin : 2025
	Engagé mais au plan de financement incomplet			
Priorité d'engagement	(0-2 ans) 2021 : Engagement de l'évolution du PLU - Accompagnements du projet Pierreval	État des études ou travaux	Réalisé : <ul style="list-style-type: none"> • Le BRGM et l'Agence de l'eau : ont identifié et délimité une zone de sauvegarde exploitée (ZSE) à propos de la protection de la ressource en eau potable et concernant le périmètre de la 2ème tranche de l'OAP. (Cf. étude hydrogéologique de l'aquifère lié au cône du Bréda et aux alluvions de l'Isère au droit de Pontcharra (38) et Laissaud (73) • Révision des périmètres de protection sanitaire des captages de Pontcharra par les services de l'État • 1ère tranche OAP : PA et 2 PC de Pierreval et 1 PC Nexity instruits et accordés À mener : <ul style="list-style-type: none"> • Dépollution du site 	

			<ul style="list-style-type: none"> • Compensation de l'habitat de la pie grièche écorcheur • Révision du PLU pour supprimer la tranche 2 de l'OAP
Objet/Description	<p>L'îlot Maniglier est un secteur de projet structurant pour la commune, inscrit en secteur de développement prioritaire pour l'habitat dans son PADD. Ce projet est en voie de lancement et va être réinterrogé tant sur la programmation que sur les conditions de réalisation. Il convient d'accompagner et encadrer les projets pour les réinscrire dans une dynamique globale d'attractivité de la commune.</p> <p>Le Puits du Pied des Planches, point de captage d'eau potable, est situé dans le secteur du Maniglier, sur lequel se situe l'OAP n°3 Maniglier</p> <p>Dans les périmètres de protection rapprochée et éloignée du puits du Pied des Planches est prévu un projet de maraîchage biologique.</p> <p><u>1^{ère} tranche</u> d'OAP Maniglier fait l'objet d'un PA et de 2 PC de la société Pierreval, en cours d'instruction. Le projet prévoit la création de 103 logements, répartis en 2 bâtiments collectifs de 23 logements chacun, en maisons individuelles groupées pour 15 logements et 42 terrains à bâtir. Le promoteur doit adapter son projet pour qu'il soit compatible avec l'OAP (notamment la qualité et le maillage des espaces publics et la correction du manque de logements intermédiaires).</p> <p><u>2^{ème} tranche</u> d'OAP Maniglier : En 2017, la ville de Pontcharra a souhaité mieux prendre en compte les enjeux liés à la préservation des eaux souterraines. Dans cet objectif, elle a co-construit puis lancé, avec l'appui du BRGM, une étude hydrogéologique visant à confirmer sur son territoire le fort potentiel de la ressource (plusieurs millions de m3/an), susceptible d'en faire un nœud majeur d'un futur réseau d'eau potable intercommunal. Cette étude a conclu à la délimitation d'une zone de sauvegarde exploitée (ZSE) qu'il convient de protéger. À cette fin la commune a prévu de faire évoluer son PLU pour rendre le périmètre de la 2^{ème} tranche inconstructible avec un classement de ce secteur en zone N du PLU.</p>		
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la mise en œuvre des projets d'aménagement identifiés par la commune dans le cadre de son PLU sur la 1^{ère} tranche de l'OAP. • Accompagner le promoteur dans son projet afin qu'il soit compatible avec l'OAP n°3 Maniglier. • Apporter un regard accru sur les enjeux de composition urbaine et paysagère (insérer du « vert » dans les tissus, connecter les quartiers entre eux, améliorer la qualité des espaces publics...), de la qualité architecturale et du respect du patrimoine bâti, l'optimisation du foncier et de diversification progressive des formes urbaines. • Définir une stratégie urbaine d'ouverture à l'urbanisation du site • Protéger la ressource en eau et adapter en conséquence le plan local d'urbanisme sur la 2^{ème} tranche de l'OAP, en reclassant certains secteurs prévus de l'OAP en zone N. • Intégrer la révision des périmètres de protection sanitaire des captages de Pontcharra par les services de l'État. 		
Maitrise d'ouvrage	<u>1^{ère} tranche</u> Société Pierreval et SDH	Maitrise d'œuvre	ASSA Architectes pour Pierreval
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	<u>1^{ère} tranche</u> Commune Pontcharra Société Pierreval Agence d'Urbanisme Propriétaires fonciers, associations, habitants du voisinage, population	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Aucun
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	État : plan de relance protection ressource en eau potable, Mission Interministérielle pour la qualité des constructions publiques Banque des territoires CEREMA
Leviers (Études, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Études à mener (voir ci-dessus) : 2021 • Outils : Adaptation du PLU pour fixer des règles d'urbanisme (règlement écrit/graphique/annexes pour protéger la ressource en eau), • Communication/concertation : Habitants du secteur Maniglier, population dans le cadre de la stratégie urbaine et de l'évolution du PLU 2021/2022 • Identification des dispositifs/aides financières pouvant être mobilisées pour la collectivité (échanger avec les partenaires pour les mobiliser / les intégrer au plan de financement) : <p><u>Plan de relance :</u></p>		

	<p>-Soutien aux collectivités territoriales - (page 269) -Dynamiques territoriales et contractualisation - (page 271) <u>PVD</u> - Obtenir un cofinancement d'ingénieries globales ou thématiques nécessaires à l'élaboration / la concrétisation du projet de revitalisation - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) - (page 21) -Bénéficiaire d'expertises pour la mise en œuvre des projets de revitalisation Cerema/ANCT (aides en ingénierie, aides financières) - (page 34) - Bénéficiaire d'expertises spécifiques sur la commande publique de maîtrise d'œuvre. Mission Interministérielle pour la qualité des constructions publiques (aides en ingénierie) - (page 46)</p>		
Budget global (€ TTC)	À définir	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	<p><i>Études : stratégie urbaine, accompagnement de la commune auprès de la société Pierreval</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2020/2021 • Financeur : commune • Modalité : subvention Agence d'urbanisme • 10 640 € TTC déjà fléchés <p><i>Outils : dossier adaptation du PLU (hors études)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2021/2022 • Financeur : commune • Modalité : subvention Agence d'urbanisme • 6 080 € TTC en 2021 • 4 560 € TTC en 2022 • 7 600 € TTC en 2023

Indicateurs

	Action	Date
Indicateur(s) d'avancement	Autorisation PA	13/05/2022
	Autorisation 2 PC collectifs	25/05/2022 et 22/08/2022
	Autorisation ensemble 13 villas	19/09/2022
	Etude de dépollution et de comblement de 2 puits	2021 pour un coût total de 88 947,30€HT
	Délibération communale pour compensation de l'habitat de la pie grièche écorcheur	Prévue en Octobre 2023
	Adaptation du PA par la société Pierreval et accord du PA Dépôt et instruction des PC – Mise en place des dispositifs de compensation de l'habitat de la pie grièche – Dépollution et comblement des puits – Construction des collectifs – Commercialisation des lots, autorisation d'urbanisme, mise en chantier, occupation et vie du site.	
Indicateur(s) de résultat		Accord des Permis d'Aménager et des Permis de Construire – Construction – Commercialisation effective des lots – fonctionnement du nouveau quartier en lien avec le centre-ville.



Commune de PONTCHARRA

Opération de Revitalisation de Territoire ORT Communauté de Communes Le Grésivaudan

Fiche action 03 : Réaménager et qualifier l'avenue de la Gare

Action	Réaménager et qualifier l'avenue de la Gare.			03
Stratégie ORT	➤ Réaménager, qualifier, sécuriser certains axes (principaux et secondaires) de desserte stratégique.			
Axe ORT	➤ Axe 3. Développement des mobilités et connexions			
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT – centre-ville			
Axe(s), stratégie(s), fiche(s) action en lien	➤ En lien avec la fiche action 04- Qualifier et développer les modes actifs, la fiche action 28- Affirmer le pôle multimodal Gare			
Action mature et degré de maturité	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2020	Fin : 2032.
	Engagé mais au plan de financement incomplet.			
Priorité d'engagement	(0-2 ans 2020 : Engagement de l'étude Plan Local de Mobilité	État des études ou travaux	A finaliser : <ul style="list-style-type: none"> Etude Plan Local de Mobilité par le BE ARTER Réalisé <ul style="list-style-type: none"> Réaménagement du tronçon devant le centre nautique A mener : <ul style="list-style-type: none"> Etude spécifique (précise et détaillée) de réaménagement de l'Avenue de la Gare pensée dans ses connexions avec ses périphéries. Faire un lien avec les études « pôles gares » CCLG/SMMAG Identification de la phase d'aménagement suivante (localisation et modalités) 	
Objet/Description	L'avenue de la Gare, qui constitue l'axe structurant principal de la commune, relie le pôle Gare au centre historique. Au regard de son rôle (liens avec la gare + artère principale assurant la lisibilité des commerces et services et l'accès aux secteurs d'activités économiques et d'équipements publics) son réaménagement qualitatif (qualité de l'espace public) et fonctionnel (hiérarchisation des fonctions :			

	<p>place de la voiture, des transports en communs, du piéton, des cycles, du stationnement) doit aujourd'hui être engagé. Les aménagements devront intégrer un espace dédié aux cycles pour la liaison avec la gare et sécuriser davantage les modes actifs (proximité du collège et du lycée). L'ouverture du Centre Nautique Intercommunal en 2021 renforce la nécessité de sécuriser l'ensemble des modes de déplacements sur cette avenue, qui draine des usagers provenant d'un large territoire.</p> <p>Il s'agit de mettre en cohérence les usages et la configuration spatiale du site pour contribuer au dynamisme du centre-ville et des polarités connectées.</p>		
<p>Objectifs(s) / finalité(s)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Requalifier l'entrée au centre-ville, et plus particulièrement l'avenue de la Gare. • Faciliter l'accès aux commerces/services/équipements/logements. • Sécuriser les flux et mailler les mobilités douces pour assurer le fonctionnement urbain (assurer la réalisation d'une piste cyclable continue, praticable et sécurisée tout en permettant aux piétons de circuler). • Mettre en cohérence les usages et la configuration spatiale du site (l'avenue de la gare présente différents profils selon le tronçon considéré) pour contribuer au dynamisme du centre-ville et des polarités connectées. • Réaliser une qualité paysagère homogène tout au long de cette avenue. • Faciliter un report modal de la voiture vers les modes actifs en direction de la gare. 		
<p>Maitrise d'ouvrage</p>	<p>Commune de Pontcharra</p>	<p>Maitrise d'œuvre</p>	<p>Abis Architectes</p>
<p>Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)</p>	<p>Etat CCLG Banque des territoires SMMAG Conseil Départemental Agence d'Urbanisme, CAUE, ... Propriétaires fonciers si besoins d'acquisitions pour de nouvelles connexions/aménagements Associations, Population</p>	<p>Partenaire(s) financier(s) actuel(s)</p> <p>Partenaire(s) financier(s) fléché(s)</p>	<p>Aucun</p> <p>Etat (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques, France Mobilités, Ministère de la Transition Ecologique) Banque des territoires Direction Générales des Collectivités Locales CEREMA Conseil Départemental SMMAG</p>
<p>Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Études à mener (voir ci-dessus) : 2021 à 2023 • Outils : Acquisitions foncières / DPU / expropriations éventuelles : à partir de 2023 <u>PLU :</u> Adaptation du PLU, le cas échéant, pour de nouveaux ER à mettre en place, OAP, dispositions au règlement écrit : reculs, alignements, traitements paysagers, traitement des façades et fronts bâtis...) : 2022/2023 • Communication/concertation : Association habitants, concertation population dans le cadre de l'étude « Plan Local de Mobilité » 2021/2022 • Identification des dispositifs/aides financières pouvant être mobilisées pour la collectivité (échanger avec les partenaires pour les mobiliser / les intégrer au plan de financement) : <u>Aides territoires :</u> - Réaménager et entretenir efficacement l'ensemble des infrastructures et équipements nécessaires à un espace public ouvert - Investissement dans l'espace public ouvert - Banque des Territoires (Cofinancement d'étude préalable, Investissement en fonds propres et quasi fonds propres) - Soutenir financièrement les maîtres d'ouvrage dans la réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et résorber les discontinuités d'itinéraires - Ministère de la Transition Ecologique (MTE) - (Subvention, Aides financières) - Vigilance : fin 15 septembre 2021 - Rénover les systèmes de parking ou créer des stationnement complémentaires - Investissement dans les systèmes de parking et de stationnement - Banque des Territoires (Investissement, soutien de gestion...) - Accélérer le développement durable des espaces urbains grâce à des projets innovants - AMI « Démonstrateurs de la ville durable » - Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) - (Subvention) 		

	<p>- Mettre en place des projets urbains, architecturaux ou paysagers - Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP) - (Aides en ingénierie)</p> <p>- Financer vos projets de long terme grâce à des prêts allant jusqu'à 40 ans - Prêts moyens et long terme - Banque des Territoires (Prêt)</p> <p>- Financer des projets d'investissement en matière d'équipement – DSIL - Direction générale des collectivités locales (DGCL) - (Subvention)</p> <p><u>Plan de relance :</u></p> <p>-Les mobilités du quotidien : développer le plan vélo et les projets de transports en commun - (page 85)</p> <p>- Soutien aux collectivités territoriales - (page 269)</p> <p>- Dynamiques territoriales et contractualisation - (page 271)</p> <p><u>PVD :</u></p> <p>-Obtenir un cofinancement d'ingénieries globales ou thématiques nécessaires à l'élaboration / la concrétisation du projet de revitalisation - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) - (page 21)</p> <p>- Bénéficier d'expertises pour la mise en œuvre des projets de revitalisation Cerema/ANCT (aides en ingénierie, aides financières) - (page 34)</p> <p>- Bénéficier d'expertises spécifiques sur la commande publique de maîtrise d'œuvre. Mission Interministérielle pour la qualité des constructions publiques (aides en ingénierie) - (page 46)</p> <p>- Obtenir un prêt pour un projet de renouvellement urbain (PRU) Banque des Territoires (Prêt) (page 47)</p> <p>- Obtenir un investissement de la Banque des Territoires dans des sociétés porteuses de projets de revitalisation Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) (page 48)</p> <p>- Bénéficier d'outils de gestion de projet de mobilité + Concevoir son projet de mobilité et développer des expérimentations France Mobilités (appui thématique, aides en ingénierie) (pages 66 et 67)</p> <p>-Développer le recours au vélo et aux transports en commun Ministère de la Transition Écologique (MTE) - (Subvention, Aides financières) (page 42)</p>		
<p>Budget global (€ TTC)</p>	<p>À définir</p>	<p>Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)</p>	<p><i>Études : Plan Local de Mobilité BE ARTER</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2020-2021 • Financeur : commune • Modalité : Honoraires • 25 650 € TTC <p><i>Outils : dossier adaptation du PLU (hors études)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2021/2022 • Financeur : commune • Modalité : subvention Agence d'urbanisme • 6 080 € TTC en 2021 • 4 560 € TTC en 2022 • 7 6000 € TTC en 2023

Indicateurs

	Action	Date et coût
	Décision d'attribution des marchés – tronçon devant le CNI	25/05/2021 pour 290 000€HT
	Début des travaux	14/06/2021
	Réception définitive - tronçon devant CNI	14/04/2022
Indicateur(s) d'avancement –	Réalisation des études, identification des choix et mise en œuvre des projets, activation des dispositifs de financement fléchés pour l'action. Identification des tronçons mis en projet, en chantier. Adaptation du PLU	
Indicateur(s) de résultat –	Réalisation effective des requalifications de l'avenue de la Gare. Évaluation de l'évolution dans l'usage des modes actifs et la sécurisation des usagers.	



Commune de PONTCHARRA

Opération de Revitalisation de Territoire ORT Communauté de Communes Le Grésivaudan

Fiche action 04 : Qualifier et développer les modes actifs

Action	Qualifier et développer les modes actifs.		04
Stratégie ORT	➤ Revaloriser / requalifier les axes existants en matière de modes actifs. En créer de nouveaux.		
Axe ORT	➤ Axe 3. Développement des mobilités et connexions		
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT (questionnement sur l'extension du périmètre ORT à la zone d'activités ZA Pré Brun)		
Axe(s), stratégie(s), fiche(s) action en lien	➤ En lien avec la fiche action 03-Aménager qualifier l'avenue de la Gare, la fiche action 24-Réaménager la rue du Bréda, la fiche action 25- Améliorer les dessertes du secteur Maniglier, La fiche action 26- Améliorer les dessertes du secteur Les Ages, la fiche action 29-Valoriser les abords du Bréda, la fiche action 30-Aménager et mettre en valeur l'ancienne voie ferrée et ses abords.		
Action mature et degré de maturité	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : Premiers aménagements en 2021
	Engagé et au plan de financement incomplet.		
Priorité d'engagement	Engagé/en cours 2021 : Engagement de l'étude Plan Local de Mobilité - Travaux devant le Centre Nautique Intercommunal	État des études ou travaux	Réalisé : <ul style="list-style-type: none"> • Identification des voies cyclables à aménager et à conforter (cf. Carte ORT convention cadre) • Tronçon réaménagé devant le centre nautique À finaliser : <ul style="list-style-type: none"> • Étude Plan Local de Mobilité BE ARTER À réaliser <ul style="list-style-type: none"> • Tronçon modes doux porté par l'ER 07 • Rue François Couplet et jonction avec avenue de la Gare • Réaménagement Place de la Résistance
Objet/Description	Le territoire de la commune de Pontcharra est relativement morcelé par des lignes Est/Ouest et Nord/sud qui le fragmentent. La rivière du Bréda et la ligne de chemin de fer sont des marqueurs forts		

	<p>du territoire. Le passé industriel a aussi laissé des traces qui font partie de ces marqueurs. Il s'agit de s'appuyer sur ces éléments du patrimoine naturel et industriel, des tracés créés par les usages urbains pour recoudre les différents tissus qui composent la ville.</p> <p>L'axe vert du Bréda, l'ancienne voie ferrée, les axes piétons et cycles informels sont des supports existants qui peuvent être aménagés, requalifiés, sécurisés afin de mailler le territoire pour des modes actifs.</p> <p>D'une manière générale il s'agit de faciliter les déplacements en modes actifs et les connexions entre ZAE Pré Brun, quartiers, hameaux, centre-ville.</p> <p>Il s'agit aussi de s'appuyer sur les éléments du patrimoine naturel ou urbain de la commune pour recoudre le centre ancien avec les quartiers récents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe "vert" de promenade du Bréda. - Autour de l'ancienne voie ferrée. - Circuits piétons/cycles à identifier, aménager, sécuriser, rendre visibles 		
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager qualitativement les axes "modes actifs" existants et potentiels. • Redonner de la lisibilité et de la sécurité à ces axes • Assurer des maillages complémentaires. 		
Maitrise d'ouvrage	Commune de Pontcharra	Maitrise d'œuvre	Groupement d'entreprises (Tout en Vert)
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	<p>État CCLG Conseil Départemental (RD) Banque des territoires SMMAG Agence d'Urbanisme, ... Propriétaires fonciers si besoins d'acquisitions pour de nouvelles connexions/aménagements Riverains des secteurs aménagés Population</p>	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Aucun
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	<p>État (Direction Générale des Collectivités Locales, Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques, France Mobilités, Ministère de la Transition Écologique CEREMA Conseil Départemental CCLG (ZA Pré Brun) Banque des territoires SMMAG</p>
Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Études à mener (voir ci-dessus) : 2021/2022 • Outils : Acquisitions foncières / DPU / expropriations éventuelles : à partir de 2023 Amélioration de la signalétique <u>PLU :</u> Adaptation du PLU, le cas échéant, pour de nouveaux ER à mettre en place, OAP n° 8 Entrées de ville et Liaisons douces, dispositions au règlement écrit : 2022 • Communication/concertation Association d'habitants, population dans le cadre de l'étude Plan Local de Mobilité 2021/2022, de l'évolution du PLU 2021/2022. • Identification des dispositifs/aides financières pouvant être mobilisées pour la collectivité (échanger avec les partenaires pour les mobiliser / les intégrer au plan de financement) : <u>Aides territoires :</u> - Réaménager et entretenir efficacement l'ensemble des infrastructures et équipements nécessaires à un espace public ouvert - Investissement dans l'espace public ouvert - Banque des Territoires (Cofinancement d'étude préalable, Investissement en fonds propres et quasi fonds propres) - Soutenir financièrement les maîtres d'ouvrage dans la réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et résorber les discontinuités d'itinéraires - Ministère de la Transition Ecologique (MTE) - (Subvention, Aides financières) - Vigilance : fin 15 septembre 2021 - Financer vos projets de long terme grâce à des prêts allant jusqu'à 40 ans - Prêts moyens et long terme - Banque des Territoires (Prêt) - Financer des projets d'investissement en matière d'équipement – DSIL - Direction générale des collectivités locales (DGCL) - (Subvention) <p><u>Plan de relance :</u></p>		

	<p>-Les mobilités du quotidien : développer le plan vélo et les projets de transports en commun - (page 85) - Accélération des travaux d'infrastructures de transport - (page 91) - Soutien aux collectivités territoriales - (page 269) - Dynamiques territoriales et contractualisation - (page 271) <u>PVD</u> : -Obtenir un cofinancement d'ingénieries globales ou thématiques nécessaires à l'élaboration / la concrétisation du projet de revitalisation - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) - (page 21) - Bénéficiaire d'expertises pour la mise en œuvre des projets de revitalisation Cerema/ANCT (aides en ingénierie, aides financières) - (page 34) - Bénéficiaire d'expertises spécifiques sur la commande publique de maîtrise d'œuvre. Mission Interministérielle pour la qualité des constructions publiques (aides en ingénierie) - (page 46) - Obtenir un prêt pour un projet de renouvellement urbain (PRU) Banque des Territoires (Prêt) (page 47) - Obtenir un investissement de la Banque des Territoires dans des sociétés porteuses de projets de revitalisation - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) (page 48) - Bénéficiaire d'outils de gestion de projet de mobilité + Concevoir son projet de mobilité et développer des expérimentations France Mobilités (appui thématique, aides en ingénierie) (pages 66 et 67) - Développer le recours au vélo et aux transports en commun Ministère de la Transition Ecologique (MTE) - (Subvention, Aides financières) (page 42)</p>		
<p>Budget global (€ TTC)</p>	<p>À définir</p>	<p>Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)</p>	<p><i>Etudes : Plan Local de Mobilité BE ARTER</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2020-2021 • Financeur : commune • Modalité : Honoraires • 25 650 € HT <p><i>Outils : dossier adaptation du PLU (hors études)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2021/2022 ? • Financeur : commune • Modalité : subvention Agence d'urbanisme • 6 080 € TTC en 2021 • 4 560 € TTC en 2022 • 7 6000 € TTC en 2023

Indicateurs

	Action	Date
<p>Indicateur(s) d'avancement</p>	<p>Réunion avec le Département sur les faisabilités de réaménagements en modes actifs</p>	<p>09/05/2022</p>
	<p>Décision de M. Le Maire d'attribution de marché de mise à sens unique de la rue du Coisetan et de la rue des Mettanies</p>	<p>31/08/2023 – SAS Alp 'études - 17 500€HT</p>
	<p>ER 07 – Etude et travaux d'aménagement</p>	<p>2023/2024- pour 274 000€HT</p>
	<p>Rue François Couplet et jonction avec avenue de la Gare – en projet</p>	<p>2024 -</p>
	<p>Réaménagement de la Place de la Résistance</p>	<p>2024 - 16 000€HT</p>
	<p>Réalisation des études, identification des choix et mise en œuvre des projets, activation des dispositifs de financement fléchés pour l'action. Adaptation du PLU le cas échéant</p>	
<p>Indicateur(s) de résultat</p>		<p>Réalisations effectives de la requalification des voies, développement des réseaux modes actifs, évaluation de l'usage de ces modes actifs.</p>



Commune de PONTCHARRA

**Opération de Revitalisation de Territoire
ORT Communauté de Communes Le Grésivaudan**

Fiche action 05 : Labelliser la Maison des Services en Espace France Services

Action	Labeliser la maison des services en Espace France Services.		05	
Stratégie ORT	➤ Conforter les équipements (et pôles d'équipements) et de services.			
Axe ORT	➤ Axe 5. Développement des équipements et services publics			
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT – centre-ville			
Axe(s), stratégie(s), fiche(s) action en lien	➤ En lien avec la fiche action 08 - Faciliter les échanges avec les administrés, la fiche action 36- Equiper pour améliorer le flux réseau			
Action mature et degré de maturité	OUI		Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Fin : 17/10/2022 (date de l'ouverture)
	Engagée et au plan de financement complet			
Priorité d'engagement	(0-2 ans) 2021 : Engagement de la démarche	État des études ou travaux	Réalisé : - Démarche de labellisation - Échange avec la CCLG pour co-portage de la fiche action + aides relatives à PVD (la commune est propriétaire du bâtiment) En cours depuis la labellisation : - Suivi quantitatif et qualitatif de l'accueil des publics et du rayonnement de l'équipement - Maintien de l'offre de services aux usagers : partenaires, intégration dans le réseau réussite numérique, ... , - Communication autour de l'équipement A développer : - Ateliers visant à l'autonomie des usagers sur les plateformes des 9 partenaires FS	

Objet/Description	<p>La Maison des Services est une structure communale, en cogestion avec la CCLG, qui rassemble des services de 17 partenaires en plus de la CCLG et de la commune de Pontcharra dans un local de propriété communale situé dans le village d'entreprises du Bréda. Elle rayonne sur le bassin de vie. Ce projet de labellisation a été acté par les services de la Préfecture de façon à ce que la Maison des Services devienne une Maison France Services.</p> <p>Ce projet permettra de proposer aux habitants du bassin de vie des services élargis, avec des personnels et des équipements adaptés.</p> <p>La mise en œuvre de la dématérialisation des dépôts de dossiers d'autorisation du droit des sols sera facilitée pour certains publics qui y trouveront aide et assistance pour s'insérer dans ce dispositif.</p>		
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Labelliser la maison des services en Maison France Services => atteint, • Offrir à la population des services de qualités, par un accueil physique mais aussi un accompagnement numérique avec une grande accessibilité pour tous les publics => atteint. 		
Maitrise d'ouvrage	CCLG	Maitrise d'œuvre	CCLG
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	<p>Etat Commune Pontcharra Partenaires obligatoires France Services : CAF- CARSAT - CPAM – Finances Publiques – Ministère de la Justice – Ministère de l'Intérieur – La Poste - MSA – Pole Emploi</p> <p>Autres partenaires : ADEF - ADIL - AIDER - Armée de Terre - Axes Ambitions - CCLV - CRLC - FNATH accidenté de la vie - MEE MIFE Isère - Mission locale - Pacifique AirLine – PLIE - Renov Energie - SPIP -WIMOOV - SCOP CRESCENDO – VERNEIL Formation</p>	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	CCLG - Etat
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	
Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Renouveler régulièrement la communication autour du dispositif : rappel des horaires d'ouverture, des services proposés aux communes, aux usagers et aux partenaires du territoire • Envoyer chaque année les chiffres clés aux communes et en informer la population • Etablir des outils opérationnels pour le bon fonctionnement de l'EFS : par exemple, flyers, sites internet, mémos pour les partenaires, chemise « accès aux droits numériques » pour les usagers • Animer la vie de l'équipement pour permettre l'interconnaissance des acteurs impliqués : par ex petits déjeuners de l'EFS pour les partenaires • Participer aux portes ouvertes des France Services 		
Budget global (€ TTC)	<p>2022 : 209 000 € 2023 : 200 000 €</p>	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	<p>ANCT : - 2022 : 30 000 € - 2023 : 35 000 € Complément : autofinancement CCLG</p>

Indicateurs

Bilan de la fiche action

	Indicateur	Résultat
Indicateur(s) d'avancement	Enclencher la démarche de labellisation	Démarche enclenchée dès 2021
	Concertation avec la CCLG et les différents partenaires associés aux services à la population	La concertation entre la commune de Pontcharra et la CCLG a permis d'aboutir à l'aménagement des locaux selon les exigences du label. La concertation a permis d'aller au-delà des partenaires obligatoires et de proposer une petite vingtaine de partenaires locaux supplémentaires qui permettent de fournir un accompagnement plus large, notamment en matière d'emploi – insertion.
Indicateur(s) de résultat	Labellisation	Labellisation obtenue le 19 juillet 2022
	Mise en service de l'équipement avec les outils et les moyens en personnels	Dès son ouverture le 17 octobre 2022, il a rencontré un vif succès. Aujourd'hui, des réflexions sont en cours pour prendre en compte la demande croissante sur le territoire (fermeture de permanences de services publics encore d'actualité) et la temporalité de certaines démarches administratives (impôt, ...).
	Evaluation de l'usage	<p>Une évaluation de la satisfaction est réalisée lors des entretiens avec les usagers. Les usagers sont très satisfaits du service et de l'accueil, le bouche à oreille et le relais d'information par les partenaires de terrain (mairies, travailleurs sociaux) a bien fonctionné. En septembre 2023, une borne sera mise en place dans l'espace d'accueil pour que tous les usagers puissent s'exprimer.</p> <p>D'un point de vue quantitatif, l'équipement répond à la demande vu les chiffres de fréquentation. En 8 mois de fonctionnement, près de 2 000 accompagnements sont dénombrés dont près de 1300 en accueil physique et sur rendez-vous. Seul point négatif, le délai d'attente pour prendre rendez-vous à certaines périodes. En effet, la temporalité des autres administrations (impôts, ...) impacte la fréquentation de l'Espace France Service.</p>

En guise de conclusion, la labellisation a été effectuée et la concertation avec les partenaires également, ce qui a permis d'aller au-delà des partenaires obligatoires. En effet, sont présents une petite vingtaine de partenaires locaux supplémentaires qui permettent de fournir un accompagnement plus large, notamment en matière d'emploi – insertion.

Depuis l'ouverture de l'Espace France Services, les objectifs se sont élargis :

- permettre aux habitants du bassin de vie et du Grésivaudan de connaître et d'accéder à l'Espace France Services intercommunal : permanences délocalisées, communication autour de l'équipement, information auprès des partenaires (emploi-insertion, en particulier SIAE et Département par mails ou rencontres), ...
- conforter la complémentarité entre d'une part l'Espace France Services, et d'autre part le réseau réussite numérique du Grésivaudan et les associations d'appui au numérique présentes sur le territoire



Commune de PONTCHARRA

Opération de Revitalisation de Territoire ORT Communauté de Communes Le Grésivaudan

Fiche action 06 : Construire le Projet COISETAN/LE CAIRN

Action	Construire le Projet COISETAN/LE CAIRN			06
Stratégie ORT	➤ Conforter les équipements (et pôles d'équipements) et de services.			
Axe ORT	➤ Axe 5. Développement des équipements et services publics			
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT			
Axe(s), stratégie(s), fiche(s) action en lien	➤ En lien avec la fiche action 01-Accompagner la reconstruction du quartier Bayard, la fiche action 04- Qualifier développer les modes actifs			
Action mature et degré de maturité	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2020	Fin : Septembre 2025
	Engagé mais au plan de financement incomplet 12 900 000€ HT			
Priorité d'engagement	(0- 2ans) 2021 : Engagement d'une AMO, d'une étude urbaine, et évolution du PLU par une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU 2022 : élaboration des APS, APD et dossier de demande de permis de construire (PC) 2023 : dépôt du dossier de demande de PC	État des études ou travaux	<u>Réalisé :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Visite de groupes scolaires à Annemasse • Recrutement d'une AMO pour les phases PTD (Projet Technique Détaillé) • Concours d'architecte et jury d'attribution • Dépôt de la demande de Permis de Construire • Cadrage du Plan Local de Mobilité autour du Projet • Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU – OAP Coisetan • Etude Plan Local de Mobilité • Equipe de maitrise d'œuvre <u>A mener :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Marchés de lots 	

			<ul style="list-style-type: none"> Mise en cohérence de la carte scolaire communale avec l'évolution des besoins et des équipements Travaux de construction
Objet/Description	<p>La commune de Pontcharra dispose de 3 groupes scolaires : César Terrier 2 qui a fait l'objet d'une réhabilitation /extension achevée au 1^{er} semestre 2019, le groupe scolaire Villard Benoit en projet de reconstruction et le groupe scolaire Villard Noir dont la rénovation est à programmer pour réalisation.</p> <p>Le groupe scolaire de Villard Benoit a été construit en 1976 avec une structure béton et des toitures à 4 pans. Malgré un entretien régulier, l'équipement se révèle obsolète (isolation thermique, contraintes de place, spécificité des espaces dédiés, ...). Le coût d'une requalification d'ensemble s'est révélé prohibitif et a induit le questionnement et le positionnement sur la construction d'un équipement neuf, Projet COISETAN, répondant aux exigences thermiques, environnementales et fonctionnelles actuelles et anticipant les besoins futurs. La localisation prévisionnelle de cet équipement, sur le secteur du Coisetan, exige une évolution du PLU. Les élus de Pontcharra ont réalisé une visite de terrain à Annemasse en Février 2021 pour prendre connaissance des projets de rroupes scolaires réalisés fortement axés sur les problématiques énergétiques.</p> <p>La reconstruction du groupe scolaire Villard Benoit est l'occasion de questionner un projet ambitieux regroupant une programmation plus large que celle d'un groupe scolaire. Cette construction neuve va permettre la réalisation d'un équipement global qualitatif et structurant qui permettra d'une part de libérer le quartier Bayard de l'emprise de la crèche municipale et d'autre part de reconstruire l'actuel groupe scolaire Villard Benoit et la ludothèque dont la réhabilitation s'avérerait trop coûteuse au regard des travaux à engager (cette réhabilitation avait été inscrite comme la seconde étape d'un programme de restructuration de l'ensemble des groupes scolaires de la commune tel que présenté par l'équipe de DYN'AMO (dont l'étude de faisabilité a été réalisée en 2017). Cet équipement, de par la mutualisation d'espaces et la proximité des services à l'intérieur de la structure, permettra également de créer des échanges et interactions entre les différents acteurs et facilitera l'émergence de projets communs.</p> <p>Cet équipement structurant regroupe le multi accueil avec des équipements tels que le Relais Assistant Maternelle (RAM), le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).</p> <p>Ce projet sera construit sur une parcelle communale située rue du Coisetan et cadastrée AM 243. Cette parcelle communale est concernée par l'OAP n°1 Coisetan destinée à la réalisation de logements (OAP instituée dans le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 25 janvier 2018 et modifié le 13 février 2019.</p> <p>Ce projet de réalisation du Projet COISETAN sur la parcelle du Coisetan change l'affectation initiale de l'OAP n°1 Coisetan.</p> <p>Afin de réaliser cet important projet communal, la ville a réalisé et approuvé par la délibération 2022-168DELURB en date du 22/09/2022 l'évolution du son document d'urbanisme par une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.</p>		
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> Poser une réflexion d'ensemble sur un équipement regroupant des fonctions connexes (scolaire, restauration, petite enfance, ludothèque, sport) et à destination de publics divers (mutualisation) pour une large utilisation dans les différents moments de la semaine et de l'année. Construire un équipement neuf afin de proposer des espaces d'apprentissage qualitatifs, optimiser les dépenses d'entretien et de chauffage, mutualiser des espaces d'activités et créer de l'interactivité. Créer à terme un ensemble qui pourrait regrouper : <ul style="list-style-type: none"> Un groupe scolaire de 17 classes (7 classes maternelles et 10 classes primaires) Une crèche municipale multi-accueil qui combine plusieurs accueils (collectif, halte-garderie, ou familial). Un Relais Assistante Maternelle (RAM) Une ludothèque Le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) <p>Pour autant, ce projet pourra s'échelonner en deux phases (ludothèque) selon les capacités financières de la commune mais devra prioritairement débiter par la reconstruction de la crèche (en lien avec le projet de démolitions / reconstruction du quartier Bayard).</p>		
Maitrise d'ouvrage	Commune de Pontcharra	Maitrise d'œuvre	AMO AMOME Architectes AUM Pierre MINASSIAN

Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Etat Banque des territoires CCLG SDH CAF PMI Agence d'Urbanisme, CAUE, architectes conseils... Habitants du quartier Bayard Associations locales, voisinage, population de Pontcharra	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Aucun
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	Etat (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques, France Mobilités, Ministère de la Transition Ecologique) CEREMA CCLG - compétences petite enfance, sport Banque des territoires CAF
Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes menées (voir ci-dessus) : 2021/2022 • Communication/concertation Associations d'habitants, habitants du secteur, population dans le cadre de la labellisation de l'écoquartier (possibilité d'intégrer le projet Coisetan au périmètre de l'écoquartier) • Outils Adaptation du PLU pour intégrer les nouvelles orientations d'aménagement (changement de l'affectation de l'OAP) Labellisation écoquartier (le nouvel équipement est intégré au périmètre écoquartier – labellisation de l'étape 1 obtenue en décembre 2022) • Identification des dispositifs/aides financières pouvant être mobilisées pour la collectivité (échanger avec les partenaires pour les mobiliser / les intégrer au plan de financement) : <u>Aides territoires :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie territoriale de la rénovation énergétique des bâtiments publics - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) - Favoriser la biodiversité dans vos projets d'école - Projets d'école : développer la végétalisation des établissements scolaires - Banque des Territoires (aides en ingénierie, Ingénierie juridique / administrative) - Obtenir un conseil en stratégie patrimoniale relative aux bâtiments scolaires - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) - Construire ou rénover des équipements sportifs - Rénovation thermique des bâtiments publics - Agence nationale du Sport (subvention) - Réaménager et entretenir efficacement l'ensemble des infrastructures et équipements nécessaires à un espace public ouvert - Investissement dans l'espace public ouvert - Banque des Territoires (Cofinancement d'étude préalable, Investissement en fonds propres et quasi fonds propres) - Soutenir financièrement les maîtres d'ouvrage dans la réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et résorber les discontinuités d'itinéraires - Ministère de la Transition Ecologique (MTE) - (Subvention, Aides financières) - Vigilance : fin 15 septembre 2021 - Accélérer le développement durable des espaces urbains grâce à des projets innovants - AMI « Démonstrateurs de la ville durable » - Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) - (Subvention) - Mettre en place des projets urbains, architecturaux ou paysagers - Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP) - (Aides en ingénierie) - Financer vos projets de long terme grâce à des prêts allant jusqu'à 40 ans - Prêts moyens et long terme - Banque des Territoires (Prêt) - Financer des projets d'investissement en matière d'équipement – DSIL - Direction générale des collectivités locales (DGCL) - (Subvention) <u>Plan de relance :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Les mobilités du quotidien : développer le plan vélo et les projets de transports en commun - (page 85) - Soutien aux collectivités territoriales - (page 269) - Dynamiques territoriales et contractualisation - (page 271) 		

	<p><u>PVD</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obtenir un cofinancement d'ingénieries globales ou thématiques nécessaires à l'élaboration / la concrétisation du projet de revitalisation - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) - (page 21) - Bénéficiaire d'expertises pour la mise en œuvre des projets de revitalisation Cerema/ANCT (aides en ingénierie, aides financières) - (page 34) - Bénéficiaire d'expertises spécifiques sur la commande publique de maîtrise d'œuvre. Mission Interministérielle pour la qualité des constructions publiques (aides en ingénierie) - (page 46) - Bénéficiaire d'outils de gestion de projet de mobilité + Concevoir son projet de mobilité et développer des expérimentations France Mobilités (appui thématique, aides en ingénierie) (pages 66 et 67) - Développer le recours au vélo et aux transports en commun Ministère de la Transition Ecologique (MTE) - (Subvention, Aides financières) (page 42) 		
Budget global (€ TTC)	15 Millions €	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	<p><i>Outils : Evolution du PLU- 2021-2022</i></p> <p><i>Actualisation de l'Analyse des Besoins Sociaux</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2020 • Financeur : commune • Modalité : Honoraires • 6 080 € TTC en 2021 • 4 560 € TTC en 2022 • 7 6000 € TTC en 2023 <p><i>AMO pour élaboration du Programme Technique Détaillé</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2021/2022 • Financeur : commune • Modalité : Honoraires • 48 175 € HT <p><i>Etude politique sportive</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2021/2022 • Financeur : commune • Modalité : Honoraires • 32 228,75 € HT <p><i>Etudes préliminaires : sols, 2021-2023</i></p> <p><i>Identification Maitrise d'œuvre : 2022</i></p> <p><i>Consultations Marchés : 2023</i></p> <p><i>Travaux : 2023</i></p>

Indicateurs

	Action	Dates
Indicateur(s) d'avancement	Attribution marché AMO à AMOME pour élaborer le Programme Technique Détaillé	Mars 2021
	Décision de lancement du concours d'architecte	05/10/2021
	Phase 1 du concours – Décision de retenue de 3 candidats	20/12/2021
	Phase 2 et désignation du Lauréat – Décision du Maire	14/04/2022
	OS pour Esquisse et AVP	02/05/2022
	OS pour PRO et DCE	15/12/2022
	Dépôt du PC	01/02/2023
	Autorisation du PC	12/06/2023
	OS Démarrage des terrassements	04/09/2023
	Réalisation des études, identification et sollicitation des dispositifs de financement fléchés pour l'action, réalisation des différentes étapes pré opérationnelles et opérationnelles du projet.	
Indicateur(s) de résultat		Réalisation effective de la construction de l'ensemble du projet. Réception des travaux, réception définitive



Commune de PONTCHARRA

Opération de Revitalisation des Territoires ORT Communauté de Communes Le Grésivaudan

Fiche action 07 : Réhabiliter la salle de spectacle le Coléo

Action	Réhabiliter la salle de spectacle le Coléo.			07
Stratégie ORT	➤ Conforter les équipements (et pôles d'équipements) et de services.			
Axe ORT	➤ Axe 5. Développement des équipements et services publics			
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT			
Axe(s), stratégie(s), fiche(s) action en lien	➤			
Action mature et degré de maturité	OUI		Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2021
	Engagé et au plan de financement incomplet			
Priorité d'engagement	(0-2ans) 2021 : Études et travaux d'amélioration des équipements internes	État des études ou travaux	Réalisé : <ul style="list-style-type: none"> Amélioration des équipements internes A mener : <ul style="list-style-type: none"> Etude permettant d'estimer le coût de l'opération de réhabilitation des gradins Etude énergétique, d'isolation, de climatisation (toiture et façades) 	
Objet/Description	Le Coléo est un équipement culturel structurant de notre territoire dont l'objectif principal est l'accès au spectacle vivant pour tous mais qui permet également aux associations de pouvoir organiser des événements. Âgé de 20 ans, sa réhabilitation et l'amélioration de ses performances énergétiques sont nécessaires pour assurer la pérennité de cet équipement structurant sur le territoire et permettront une utilisation et une gestion optimisées tout au long de l'année tout en améliorant l'accueil des usagers (artistes comme spectateurs et associations). La réhabilitation des gradins permettra de conserver la polyvalence de cet espace. Les élus ont la volonté de conserver la gouvernance de la politique culturelle.			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer des travaux génériques de rénovation pour améliorer l'accueil du public (menuiserie, peinture, création d'espace de stockage...) Réhabiliter les gradins indispensables à l'utilisation polyvalente des lieux Améliorer les performances énergétiques (isolation thermique, climatisation) 			

Maitrise d'ouvrage	Commune de Pontcharra	Maitrise d'œuvre	SARL IOVINI, Société d'aménagement et prestations, BMEG, SARL CROATTO
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Etat (DRAC) Banque des territoires Département CCLG Agence d'Urbanisme, CAUE,	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Aucun
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	Etat (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques, Ministère de la Cohésion des Territoires, ADEME, ACTEE) CEREMA DRAC Direction Générale des Collectivités Locales CCLG - compétences action sociale, Banque des territoires
Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes à mener (voir ci-dessus) : 2021/2022 • Outils : <u>PLU :</u> Adapter le cas échéant le PLU pour fixer des règles d'urbanisme (règlement écrit/graphique) assurant la réalisation du projet : 2021/2022 • Identification des dispositifs/aides financières pouvant être mobilisées pour la collectivité (échanger avec les partenaires pour les mobiliser / les intégrer au plan de financement) : <u>Aides territoires :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie territoriale de la rénovation énergétique des bâtiments publics - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) - Être accompagné en ingénierie pour la rénovation énergétique des bâtiments public - Banque des Territoires (technique, juridique, administrative) - Externaliser la réalisation et le financement d'un programme conséquent de travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics - MPPE - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) - Financer en prêt les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics - Prêt GPI-AmbRE Banque des Territoires (Prêt) - Financer grâce aux économies réalisées des actions de performance énergétique des bâtiments publics - Dispositif Intracting - Banque des Territoires (Avance récupérable, Autre, aides en ingénierie) - Obtenir un diagnostic énergétique des bâtiments publics pour chiffrer précisément les coûts et les gains énergétiques de chaque action et prioriser les travaux - Banque des Territoires (aides en ingénierie) - Accompagner la valorisation des travaux de rénovation grâce aux Certificats d'Economie d'Energie Heliio-GEO PLC (Subvention, aides en ingénierie, aides financières, Ingénierie juridique / administrative) - Trouver un outil d'aide à la décision avant d'entamer des travaux de rénovation - Audit énergétique ADEME (aides en ingénierie, aides financières) - Financer vos projets de long terme grâce à des prêts allant jusqu'à 40 ans - Prêts moyens et long terme - Banque des Territoires (Prêt) - Financer des projets d'investissement en matière d'équipement – DSIL - Direction générale des collectivités locales (DGCL) - (Subvention) <u>Plan de relance :</u> <ul style="list-style-type: none"> -Rénovation des bâtiments publics - (page 15) -Soutien aux collectivités territoriales - (page 269) - Dynamiques territoriales et contractualisation - (page 271) <u>PVD :</u> <ul style="list-style-type: none"> -Obtenir un cofinancement d'ingénieries globales ou thématiques nécessaires à l'élaboration / la concrétisation du projet de revitalisation - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) - (page 21) - Bénéficier d'expertises pour la mise en œuvre des projets de revitalisation Cerema/ANCT (aides en ingénierie, aides financières) - (page 34) - Bénéficier d'expertises spécifiques sur la commande publique de maîtrise d'œuvre. Mission Interministérielle pour la qualité des constructions publiques (aides en ingénierie) - (page 46) 		

	<p>-Bénéficiaire d'outils de gestion de projet de mobilité + Concevoir son projet de mobilité et développer des expérimentations France Mobilités (appui thématique, aides en ingénierie) (pages 66 et 67) - Développer le recours au vélo et aux transports en commun Ministère de la Transition Ecologique (MTE) - (Subvention, Aides financières) (page 42)</p>		
Budget global (€ TTC)	<p>400 000€ budgétés en PPI sur 2021 et 2022- Financement à compléter pour la réhabilitation des gradins et la rénovation énergétique.</p>	<p>Plan de financement (Par leviers : année, financeur, modalités, € TTC)</p>	<p>Outils : dossier adaptation du PLU (hors études)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2021/2022 ? • Financeur : commune • Modalité : subvention Agence d'urbanisme • 6 080 € TTC en 2021 • 4 560 € TTC en 2022 • 7 6000 € TTC en 2023

Indicateurs

	Action	Date
Indicateur(s) d'avancement – tableau des réalisations et des subventions obtenues	OS début des travaux pour 90 861,50€HT	21/07/2021
	Réception finale	07/10/2021
	Réalisation des études, mise en place des outils, l'activation des dispositifs de financement fléchés pour l'action. Adaptation le cas échéant du PLU – Rénovation énergétique en attente ?	
Indicateur(s) de résultat		Réalisation de la réhabilitation des gradins et de la rénovation énergétique.



Commune de PONTCHARRA

Opération de Revitalisation de Territoire ORT Communauté de Communes Le Grésivaudan

Fiche action 08 : Faciliter les échanges avec le public : la concertation, le débat public, les registres numériques.

Action	Faciliter les échanges avec le public : la concertation, le débat public, les registres numériques.			08	
Stratégie ORT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conforter l'équipement et le service numériques ➤ Faciliter les échanges avec les administrés 				
Axe ORT	➤ Axe 6. Renforcement du numérique, accompagnement des transitions et innovations				
Localisation	➤ Périmètre de l'ORT				
Axe(s), stratégie(s), fiche(s) action en lien	➤ En lien avec la fiche action 36- Equiper pour améliorer le flux réseau.				
Action mature et degré de maturité	OUI		Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2021	Fin : 2032
	Prête à être engagée et au plan de financement incomplet				
Priorité d'engagement	(0-2 ans) 2021 : évolution du site internet communal	État des études ou travaux	A mener : <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les outils à mettre en place • Elaborer les procédures et les conditions générales d'utilisation • Former et équiper l'accueil du public Réalisé <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une borne d'affichage numérique (2023) 		
Objet/Description	<p>La commune de Pontcharra est engagée dans des projets importants qui doivent permettre la revitalisation de sa centralité, proposer de nouveaux lieux et typologies d'habitat, reconfigurer le paysage urbain (démolition et reconstruction du quartier Bayard et construction d'un écoquartier, maillage des mobilités actives, changement des profils de voie en vue de l'intégration des modes actifs, requalification des espaces publics), évolution du PLU.</p> <p>Tous ces projets exigent la mise en place d'une concertation et l'évolution du PLU pourra faire l'objet d'une enquête publique.</p> <p>La commune de Pontcharra a élaboré une stratégie numérique construite en 3 points :</p>				

	<ul style="list-style-type: none"> • Refondre le site Internet de la commune • Mettre à disposition des administrés une application citoyenne via Smartphone • Améliorer l’affichage lumineux numérique des deux panneaux existants, mise en place de deux nouveaux panneaux supplémentaires 		
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter les échanges avec les administrés • Equiper les agents en matériels performants pour rendre les services à la population • Faciliter améliorer le fonctionnement des services • Conforter, assurer la transition numérique du territoire 		
Maitrise d'ouvrage	Commune de Pontcharra	Maitrise d'œuvre	Non identifiée à ce stade de la démarche
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Etat Banque des territoires CCLG Associations locales, population	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Aucun
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	Etat (Direction Générale des Collectivités Locales) CCLG Banque des territoires
Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes à mener (voir ci-dessus) : 2021/2022 • Communication/concertation Population à informer des nouveaux dispositifs et modalités dans le cadre de l’évolution du PLU 2021/2022, des concertations de labellisation de l’écoquartier 2026/2027, de l’étude Plan Local de Mobilité 2021/2022 • Identification des dispositifs/aides financières pouvant être mobilisées pour la collectivité <p><u>Aides territoriales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Soutenir l’ingénierie, le déploiement, l’accompagnement ou la formation au numérique des collectivités - Direction interministérielle de la transformation publique – DITP - Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques (Subvention) - Financer des projets d'investissement en matière d'équipement – DSIL - Direction générale des collectivités locales (DGCL) - (Subvention) <p><u>Plan de relance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Soutien aux collectivités territoriales - (page 269) - Dynamiques territoriales et contractualisation - (page 271) - Transformation numérique de l’Etat et des territoires - (page 155) 		
Budget global (€ TTC)	<i>Panneaux lumineux :</i> 70 000€ <i>Site Internet :</i> 22 000€ <i>Borne d’affichage numérique</i>	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	<i>Non identifié à ce stade de la démarche</i>

Indicateurs

	Action	Date
	Refonte du site internet communal	2022
	Installation de 4 panneaux d’affichage lumineux – 70 000€HT	2022
Indicateur(s) d’avancement	Installation d’une borne d’affichage numérique – 16 706€HT	20/07/2023
	Formation des agents communaux	20/07/2023
	Réalisation des diagnostics des outils nécessaires Elaboration des procédures et des conditions générales d’utilisation. Mise en œuvre opérationnelle des outils (formation et équipement).	
Indicateur(s) de résultat		Utilisation des outils lors des concertations, lors des procédures d’évolution du PLU – Evaluation de l’utilisation de ces nouveaux moyens.



Commune de PONTCHARRA

Opération de Revitalisation de Territoire ORT Communauté de Communes Le Grésivaudan

Fiche action 09 : Dématérialiser et mutualiser l'instruction des Autorisations du Droit des Sols.

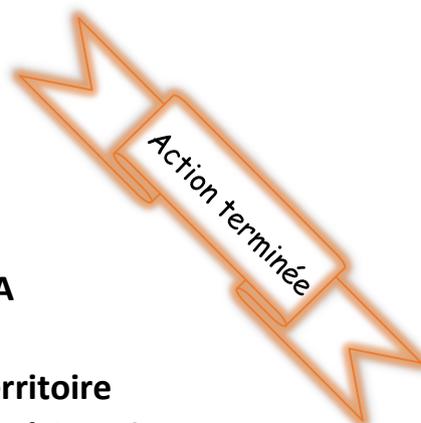
Action	Dématérialiser et mutualiser l'instruction des Autorisations du Droit des Sols.		09	
Stratégie ORT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conforter l'équipement et le service numériques ➤ Faciliter les échanges avec les administrés 			
Axe ORT	➤ Axe 6. Renforcement du numérique, accompagnement des transitions et innovations			
Localisation	➤ Périmètre communal			
Axe(s), stratégie(s), fiche(s) action en lien	➤ En lien avec la fiche action 08-Faciliter les échanges avec les administrés, la fiche action 36 – Equiper pour améliorer le flux réseau			
Action mature et degré de maturité	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2021	Fin : 2022
	Engagée mais au plan de financement incomplet			
Priorité d'engagement	Engagée/En cours 2021 : engagement de la mutualisation et de la dématérialisation - Identification d'un opérateur - Organisation des formations	État des études ou travaux	Réalisé : <ul style="list-style-type: none"> • Concertation avec la CCLG sur la mise en place de la dématérialisation et de la mutualisation • Identification des outils et de l'opérateur • Elaboration du planning de mise en œuvre : processus, formation, test • Définition de choix communaux sur le niveau de mutualisation et de visibilité communale • Equipement et formation des personnels identifiés • Prise en main de l'interface communale 	

Objet/Description	La commune de Pontcharra est une des communes « pilote » pour la CCLG en vue de la mise en œuvre de la mutualisation de l’outil SIG (Système d’Information Géographique) et de la dématérialisation de l’instruction des autorisations du droit des sols (ADS) et des Déclarations d’Intention d’Aliéner (DIA). Cette démarche a été entamée depuis 2019 pour répondre à l’obligation de la dématérialisation au 1 ^{er} janvier 2022. La CCLG, avec le soutien d’une AMO, a diligenté une enquête en ligne auprès des agents et des élus pour la mise en place d’un système d’information géographique (SIG) partagé. Cette enquête visait à collecter les expériences et attentes des utilisateurs potentiels (élus municipaux et agents territoriaux) sur leurs usages et leurs attentes. Des réunions de concertation ont permis de valider des options et d’avancer dans la mise en œuvre opérationnelle de cette mutualisation.		
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la dématérialisation de l’instruction des autorisations du droit des sols (ADS) et des déclarations d’intention d’aliéner (DIA) à la date du 1^{er} Janvier 2022. • Mutualiser avec la CCLG les outils d’instruction des ADS. • Faciliter améliorer le fonctionnement des services 		
Maitrise d’ouvrage	Commune de Pontcharra Communauté de Communes Le Grésivaudan	Maitrise d’œuvre	Commune de Pontcharra Communauté de Communes Le Grésivaudan - OPERIS
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Etat Banque des territoires CCLG Population	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	CCLG
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	Etat (Direction Générale des Collectivités Locales) CCLG
Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes à mener (voir ci-dessus) : 2021/2022 • Outils • Communication/concertation Population à informer des nouveaux dispositifs et modalités -2021/2022 • Identification des dispositifs/aides financières pouvant être mobilisées pour la collectivité (échanger avec les partenaires pour les mobiliser / les intégrer au plan de financement) : <u>Aides territoires :</u> <ul style="list-style-type: none"> -Soutenir l’ingénierie, le déploiement, l’accompagnement ou la formation au numérique des collectivités - Direction interministérielle de la transformation publique – DITP - Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques (Subvention) - Soutenir la dématérialisation des demandes d’autorisation d’urbanisme - Démat.ADS - Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques - (Subvention) - Financer des projets d’investissement en matière d’équipement – DSIL - Direction générale des collectivités locales (DGCL) - (Subvention) <u>Plan de relance :</u> <ul style="list-style-type: none"> -Soutien aux collectivités territoriales - (page 269) - Dynamiques territoriales et contractualisation - (page 271) - Transformation numérique de l’Etat et des territoires - (page 155) 		
Budget global (€ TTC)	<i>Convention signée avec la CCLG. Participation forfaitaire par habitant : 1,10€/hab. en 2021 0,74€/hab. en 2022</i>	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	<i>Intégré au budget communal</i>

Indicateurs

	Action	Date de réalisation
Indicateur(s) d’avancement	Réunions de préparation dématérialisation	2021
	Formations sur logiciel et mise en production sur le logiciel en amont de la date légale	9 juin 2021
	Délibération convention de mutualisation des ADS avec la CCLG	25/11/2021

	Capacité de réception et d'instruction dématérialisée	1 ^{er} janvier 2022						
	Publication dans Pontcharra Le Mag de la dématérialisation des ADS (Autorisation Droits des Sols)	Janvier 2022 - Utilisation du logiciel, ajustements selon les problèmes détectés à l'usage et formation permanente						
Indicateur(s) de résultat	<p>Test d'opérationnalité du dispositif – Réactivité et Résolution des problèmes par l'opérateur – Efficacité de la nouvelle procédure dans l'enregistrement, l'instruction et la publication des autorisations – Satisfaction des pétitionnaires – rapport nombre de dossiers déposés en SVE/dossiers papiers en croissance.</p> <table border="1" data-bbox="531 517 1230 712"> <thead> <tr> <th data-bbox="531 517 719 591">Année</th> <th data-bbox="719 517 1230 591">Dossiers déposés en SVE/ dossiers instruits</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="531 591 719 651">2022</td> <td data-bbox="719 591 1230 651">44 Déclaration préalables sur 138 (31,9%) - 17 Permis de construire sur 73 (23,3%)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="531 651 719 712">Août 2023</td> <td data-bbox="719 651 1230 712">45 Déclaration préalables sur 112 (40,2%) - 10 Permis de construire sur 38 (26,3%)</td> </tr> </tbody> </table>		Année	Dossiers déposés en SVE/ dossiers instruits	2022	44 Déclaration préalables sur 138 (31,9%) - 17 Permis de construire sur 73 (23,3%)	Août 2023	45 Déclaration préalables sur 112 (40,2%) - 10 Permis de construire sur 38 (26,3%)
Année	Dossiers déposés en SVE/ dossiers instruits							
2022	44 Déclaration préalables sur 138 (31,9%) - 17 Permis de construire sur 73 (23,3%)							
Août 2023	45 Déclaration préalables sur 112 (40,2%) - 10 Permis de construire sur 38 (26,3%)							



Commune de PONTCHARRA

Opération de Revitalisation de Territoire ORT Communauté de Communes Le Grésivaudan

Fiche action 10 : Requalifier, rénover et permettre l'évolution de l'Espace Jeunes

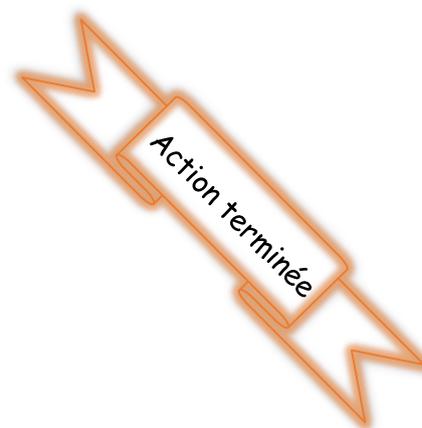
Action	Requalifier, rénover et permettre l'évolution de l'Espace Jeunes			10
Stratégie ORT	➤ Conforter les équipements (et pôles d'équipements) et de services.			
Axe ORT	➤ Axe 5. Développement des équipements et services publics			
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT – centre-ville			
Axe(s), stratégie(s), fiche(s) action en lien	➤			
Action mature et degré de maturité	OUI		Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2021
	Engagé au plan de financement complet			
Priorité d'engagement	Engagé/en cours 2021 : Engagement de la rénovation intérieure, nouveau marché pour une réfection aboutie du bâtiment (isolation extérieure, huisseries et aménagement des abords)		État des études ou travaux	Réalisé : <ul style="list-style-type: none"> • Restructuration, avec un nouveau délégataire (Léo Lagrange) • Labellisation en EVS (Espace de Vie Sociale) • Rénovation des locaux. • Sollicitation CCLG pour un co-financement des évolutions de l'Espace Jeunes. A mener : <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic sur les besoins en matière d'évolution de cet équipement • Poursuivre les échanges avec l'intercommunalité (compétence action sociale) sur les besoins d'évolution et le co-financement de cet équipement dont la portée

			dépasse l'échelle de la seule commune de Pontcharra • Etude permettant d'estimer le Coût de l'opération d'évolution / appel à projet...
Objet/Description	L'espace Jeunes est une structure en délégation avec Léo Lagrange jusqu'en Août 2022. Un nouveau marché de délégation doit être préparé pour l'échéance. C'est un espace de vie sociale. La CCLG co-finance l'équipement sur l'axe de la prévention. Il accueille un Point Information Jeunesse qui bénéficie à l'ensemble des jeunes du bassin de vie.		
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité et l'usage de l'équipement public. Une première partie de travaux de rénovation ont été réalisés en mars 2021 pour de la rénovation intérieure (sols, murs, plafonds). • Réfléchir sur l'action sociale avec la CAF (en cours) pour une labellisation EVS Etablissement de Vie Sociale pour une échéance de 1 à 2 ans. 		
Maitrise d'ouvrage	Commune de Pontcharra	Maitrise d'œuvre	SAP
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Etat CAF Banque des territoires CCLG Agence d'Urbanisme, CAUE, ... Association : EVS	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Aucun
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	Etat (Direction Générale des Collectivités Locales, Mission interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques, ADEME, ACTEE, Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les Collectivités Territoriales) CEREMA CAF CCLG Banque des territoires
Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes à mener (voir ci-dessus) : 2021/2022 • Outils : <u>PLU</u> : Adapter le cas échéant le PLU pour fixer des règles d'urbanisme (règlement écrit/graphique) assurant la réalisation du projet : 2021/2022 ? • Identification des dispositifs/aides financières pouvant être mobilisées pour la collectivité (échanger avec les partenaires pour les mobiliser / les intégrer au plan de financement) : <u>Aides territoires</u> : -Ingénierie territoriale de la rénovation énergétique des bâtiments publics - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) - Être accompagné en ingénierie pour la rénovation énergétique des bâtiments public - Banque des Territoires (technique, juridique, administrative) - Externaliser la réalisation et le financement d'un programme conséquent de travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics - MPPE - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) - Financer en prêt les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics - Prêt GPI-AmbRE Banque des Territoires (Prêt) -Financer grâce aux économies réalisées des actions de performance énergétique des bâtiments publics - Dispositif Intracting - Banque des Territoires (Avance récupérable, Autre, aides en ingénierie) - Obtenir un diagnostic énergétique des bâtiments publics pour chiffrer précisément les coûts et les gains énergétiques de chaque action et prioriser les travaux - Banque des Territoires (aides en ingénierie) - Accompagner la valorisation des travaux de rénovation grâce aux Certificats d'Economie d'Energie Heliio-GEO PLC (Subvention, aides en ingénierie, aides financières, Ingénierie juridique / administrative) - Trouver un outil d'aide à la décision avant d'entamer des travaux de rénovation - Audit énergétique ADEME (aides en ingénierie, aides financières) - Financer vos projets de long terme grâce à des prêts allant jusqu'à 40 ans - Prêts moyens et long terme - Banque des Territoires (Prêt) - Financer des projets d'investissement en matière d'équipement – DSIL - Direction générale des collectivités locales (DGCL) - (Subvention) 		

	<p>Plan de relance :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Rénovation des bâtiments publics - (page 15) - Soutien aux collectivités territoriales - (page 269) - Dynamiques territoriales et contractualisation - (page 271) <p>PVD :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Obtenir un cofinancement d'ingénieries globales ou thématiques nécessaires à l'élaboration / la concrétisation du projet de revitalisation - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) - (page 21) - Bénéficier d'expertises pour la mise en œuvre des projets de revitalisation Cerema/ANCT (aides en ingénierie, aides financières) - (page 34) - Bénéficier d'expertises spécifiques sur la commande publique de maîtrise d'œuvre. Mission Interministérielle pour la qualité des constructions publiques (aides en ingénierie) - (page 46) - Obtenir un prêt pour un projet de renouvellement urbain (PRU) Banque des Territoires (Prêt) (page 47) - Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics ADEME, ACTEE, Banque des Territoires (appui thématique, aides en ingénierie, aides financières) (page 73) - Financer des équipements publics pour une relance locale rapide Ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales (subvention) (page 70) 		
Budget global (€ TTC)	200 000€	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	<p><i>Outils : dossier adaptation du PLU (hors études)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2021/2022 • Financeur : commune • Modalité : subvention Agence d'urbanisme • 6 080 € TTC déjà fléchés

Indicateurs

	Action : Travaux de peinture, faux plafonds, sols PVC, chauffage, portes automatiques – 119 929,34€HT	Date
	OS début des travaux	06/11/2020
	Réception des travaux	15/01/2021
	Réalisation des études, mise en place des outils, l'activation des dispositifs de financement fléchés pour l'action. Adaptation le cas échéant du PLU	
Indicateur(s) de résultat		Réalisation des évolutions de la structure.



Commune de PONTCHARRA

Opération de Revitalisation de Territoire ORT Communauté de Communes Le Grésivaudan

Fiche action 11 : Rénover l'énergétique de l'Hôtel de Ville

Action	Rénover l'énergétique de l'Hôtel de Ville.			11
Stratégie ORT	➤ Conforter les équipements (et pôles d'équipements) et de services.			
Axe ORT	➤ Axe 5. Développement des services publics			
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT			
Axe(s), stratégie(s), fiche(s) action en lien	➤			
Action mature et degré de maturité	OUI		Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2021
	Engagé mais au plan de financement incomplet.			
Priorité d'engagement	(0-2 ans) 2021 : Engagement de la rénovation énergétique du bâtiment	État des études ou travaux	Réalisé : <ul style="list-style-type: none"> • Étude thermique • Travaux de rénovation À mener <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des consommations, de l'économie, du confort 	
Objet/Description	<p>Le bâtiment de l'Hôtel de ville de Pontcharra a été inaugurée en 1971. C'est une construction en béton des années 1970 qui a fait l'objet de réaménagements et de réhabilitations. Réaménagement du 2^{ème} étage dans les années 80 en espaces de bureaux et de réunions. En 2016, réaménagement interne des locaux pour améliorer l'accueil et l'orientation du public selon leurs demandes ainsi que le rafraichissement du rez-de-chaussée et des halls des niveaux 1 et 2, ainsi que de la salle du Conseil et de certains bureaux. L'évolution règlementaire et celle des performances énergétiques doivent être prises en compte dans la gestion de ce bâtiment patrimonial. Dans le cadre de la transition écologique et des actions portées par la municipalité au niveau de la rénovation énergétique et des économies d'énergie, la ville de Pontcharra étudie la rénovation énergétique et la climatisation de son hôtel de ville. Ce bâtiment d'une surface utile de 1100 m2 qui abrite les services administratifs de la commune est un bâtiment en R+2, construit dans les années 1970 et classé W en catégorie ERP. Il est constitué d'un bloc modulaire en béton armé reposant sur un sous-sol et vides sanitaires qui favorisent les ponts et déperditions thermiques. Certains travaux de rénovation énergétique ont été réalisés entre 2012 et 2015 suivant la RT 2012</p>			

	comme par exemple le remplacement de 40 % des menuiseries des étages supérieurs, l'étanchéité du toit terrasse et certains aménagements en faveur de l'accessibilité. Cette étude présente le chiffrage des différents travaux à engager pour répondre aux exigences de la RT2020, qui impose de nouveaux standards dans la construction. Ces nouveaux critères visent à obtenir des bâtiments plus performants, plus respectueux de l'environnement et qui produiront à terme leur propre énergie renouvelable.		
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Le marché de rénovation de l'hôtel de ville comporte 7 lots dont : <ul style="list-style-type: none"> • Isoler par l'extérieur les murs en bétons enduits ainsi que l'isolation des planchers bas en sous-sol et vides sanitaires. • Percements de maçonnerie et réparations béton • Refaire des faux plafonds et cloisons, peintures et revêtements muraux • Remplacer les menuiseries sur la totalité du bâtiment • Travaux d'électricité • Réaliser les travaux de climatisation du bâtiment • Gérer de façon optimale les consommations d'énergie 		
Maitrise d'ouvrage	Commune de Pontcharra	Maitrise d'œuvre	Nom de l'entreprise qui a réalisé les travaux
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Etat ADEME TE 38 AGEDEN	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Aucun
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	Etat (Mission interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques, ADEME, ACTEE, Ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les Collectivités Territoriales, Direction Générale des Collectivités Locales) Région Département
Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes à mener (voir ci-dessus) : 2021 à fin 2022 Le marché de travaux doit être lancé d'ici l'été 2021. • Identification des dispositifs/aides financières pouvant être mobilisées pour la collectivité (échanger avec les partenaires pour les mobiliser / les intégrer au plan de financement) : <u>Aides territoires :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie territoriale de la rénovation énergétique des bâtiments publics - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) - Être accompagné en ingénierie pour la rénovation énergétique des bâtiments public - Banque des Territoires (technique, juridique, administrative) - Externaliser la réalisation et le financement d'un programme conséquent de travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics - MPPE - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) - Financer en prêt les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics - Prêt GPI-AmbRE Banque des Territoires (Prêt) - Financer grâce aux économies réalisées des actions de performance énergétique des bâtiments publics - Dispositif Intracting - Banque des Territoires (Avance récupérable, Autre, aides en ingénierie) - Obtenir un diagnostic énergétique des bâtiments publics pour chiffrer précisément les coûts et les gains énergétiques de chaque action et prioriser les travaux - Banque des Territoires (aides en ingénierie) - Accompagner la valorisation des travaux de rénovation grâce aux Certificats d'Economie d'Energie HELLIO-GEO PLC (Subvention, aides en ingénierie, aides financières, Ingénierie juridique / administrative) - Trouver un outil d'aide à la décision avant d'entamer des travaux de rénovation - Audit énergétique ADEME (aides en ingénierie, aides financières) - Financer vos projets de long terme grâce à des prêts allant jusqu'à 40 ans - Prêts moyens et long terme - Banque des Territoires (Prêt) - Financer des projets d'investissement en matière d'équipement – DSIL - Direction générale des collectivités locales (DGCL) - (Subvention) 		

	<p><u>Plan de relance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Rénovation des bâtiments publics - page 15 - Soutien aux collectivités territoriales - (page 269) - Dynamiques territoriales et contractualisation - (page 271) <p><u>PVD :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Bénéficiaire d'expertises spécifiques sur la commande publique de maîtrise d'œuvre. Mission Interministérielle pour la qualité des constructions publiques (aides en ingénierie) - (page 46) - Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics ADEME, ACTEE, Banque des Territoire (appui thématique, aides en ingénierie, aides financières) (page 73) - Financer des équipements publics pour une relance locale rapide Ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales (subvention) (page 70) 											
<p>Budget global (€ TTC)</p>	<p>612 618,54 €</p> <table border="1" data-bbox="494 694 829 784"> <thead> <tr> <th><i>Co</i></th> <th><i>Montant</i></th> <th><i>Date</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><i>financeur</i></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>DSIL</i></td> <td><i>167 166€</i></td> <td><i>17/06/21</i></td> </tr> </tbody> </table>	<i>Co</i>	<i>Montant</i>	<i>Date</i>	<i>financeur</i>			<i>DSIL</i>	<i>167 166€</i>	<i>17/06/21</i>	<p>Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)</p>	<p><u><i>Demandes de financement :</i></u> <i>DSIL : 170 094</i> <i>Région : 122 500</i> <i>Département : 75 000</i> <i>Reste à trouver : 122 500</i></p>
<i>Co</i>	<i>Montant</i>	<i>Date</i>										
<i>financeur</i>												
<i>DSIL</i>	<i>167 166€</i>	<i>17/06/21</i>										

Indicateurs

	Indicateur	Date de réalisation
Indicateur(s) d'avancement	Consultation des entreprises	15/12/2021
	Décision du maire concernant les entreprises attributaires et les lots concernés	23/03/2022
	Début des travaux – Ordre de service	24/03/2022
	Réception définitive	04/08/2023
Indicateur(s) de résultat	<p>Les chiffres des bilans de consommation électriques seront disponibles à échéance de l'automne 2024 au bout d'une année de fonctionnement des nouveaux équipements.</p>	



Commune de PONTCHARRA

Opération de Revitalisation des Territoires ORT Communauté de Communes Le Grésivaudan

Fiche action 13 : Finaliser la construction de l'ilot ZAC Centre-ville

Action	Finaliser la construction de l'ilot ZAC centre-ville			13
Stratégie ORT	➤ Se saisir de bâtis anciens et d'unités foncières pour des opportunités de reconstruction, création de logement social et de densification.			
Axe ORT	➤ Axe 1. Réhabilitation et développement de l'habitat			
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT – centre-ville			
Axe(s), stratégie(s), fiche(s) action en lien	➤			
Action mature et degré de maturité	OUI		Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2021
	Engagé mais au plan de financement incomplet.			
Priorité d'engagement	(0-2 ans) 2021 – Réception des propositions des promoteurs	État des études ou travaux	Réalisé : <ul style="list-style-type: none"> • Identification des enjeux autour de l'achèvement de la ZAC et conseils pour la commercialisation des derniers terrains (densité, typologie, programme, gamme de prix, cibles visées) menée par l'Agence d'Urbanisme. • Signature de la promesse de vente • Elaboration du cahier de charges de cession des terrains A mener : <ul style="list-style-type: none"> • Définir les objectifs et étapes pour achever la ZAC (avec choix sur déplacement/reconstruction du cinéma - ou option de mise en délégation ; clinique) 	

			<ul style="list-style-type: none"> Echanger avec l'Etat : PPRN, vérifier le « RESI d'opération, exploitant cinéma, propriétaire de la clinique. Concertation sur le projet de ZAC Définition d'une stratégie urbaine de réalisation, au regard des autres projets d'habitat sur la commune.
Objet/Description	<p>La commune est en pleine réflexion autour de la dernière phase de réalisation de la ZAC Centre-ville. Cette opération stratégique a permis de redonner de l'attractivité au centre de Pontcharra en agissant sur l'habitat, les espaces publics, le commerce. Avec un coût d'opération élevé, la ville envisage de densifier l'opération. Des questions sont encore posées sur l'intégration ou non dans le programme du déplacement et la reconstruction du cinéma historique actuel (ce volet culturel et de loisirs permettrait à la fois d'achever la requalification de l'avenue de la Gare mais aussi de renforcer l'attractivité du centre-ville) ainsi que de la clinique.</p>		
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> Finaliser la dernière phase de réalisation de la ZAC Centre-Ville Resituer la ZAC dans la stratégie urbaine de développement et de revitalisation de la commune. Densifier l'opération. Déterminer si le projet urbain peut intégrer dans son programme le déplacement la clinique et la reconstruction du cinéma historique actuel 		
Maitrise d'ouvrage	Commune de Pontcharra	Maitrise d'œuvre	Promoteur EDIFIM
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Etat CCLG Banque des territoires Agence d'Urbanisme Exploitant du cinéma, Propriétaire clinique Associations locales, voisinage, population	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Aucun
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	Etat (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques, Banque des territoires CEREMA Propriétaire de la clinique
Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	<ul style="list-style-type: none"> Etudes à mener (voir ci-dessus) : 2021 Outils : Modifier / finaliser le dossier de réalisation de la ZAC 2021/ 2022 Adaptation, le cas échéant, du PLU pour intégrer de nouvelles dispositions de la ZAC ou traduire le projet urbain pour le cinéma et la clinique 2021/2022 Communication Association habitants, concertation population dans le cadre de la finalisation de la ZAC, le cinéma, la clinique : 2021/2022 Identification des dispositifs/aides financières pouvant être mobilisées pour la collectivité (échanger avec les partenaires pour les mobiliser / les intégrer au plan de financement) : <p><u>Aides Territoires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Assurer la viabilité des salles de cinéma à court terme et à long terme - soutien automatique renforcé et avances à l'exploitation - Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) - (Subvention, Avance récupérable) <p><u>Plan de relance</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Densification et renouvellement urbain : fonds de recyclage des friches et du foncier artificialisé (page 31) - Densification et renouvellement urbain : aide à la densification - (page 35) - Plan massif d'investissement en santé - (page 259) - Soutien aux collectivités territoriales - (page 269) - Dynamiques territoriales et contractualisation - (page 271) <p><u>PVD</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Obtenir un cofinancement d'ingénieries globales ou thématiques nécessaires à l'élaboration / la concrétisation du projet de revitalisation - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) - (page 21) 		

	<p>- Bénéficiaire d'expertises pour la mise en œuvre des projets de revitalisation Cerema/ANCT (aides en ingénierie, aides financières) - (page 34)</p> <p>- Bénéficiaire d'expertises spécifiques sur la commande publique de maîtrise d'œuvre. Mission Interministérielle pour la qualité des constructions publiques (aides en ingénierie) - (page 46)</p> <p>-Obtenir un prêt pour un projet de renouvellement urbain (PRU) Banque des Territoires (Prêt) (page 47)</p>	
Budget global (€ TTC)	<i>A définir</i>	<p>Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)</p> <p><i>Etudes : stratégie urbaine, étapes pour achever la ZAC, préparation de la concertation éventuelle, accompagnement de la commune auprès des acteurs (clinique, cinéma, Etat)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2020/2021 • Financeur : commune • Modalité : subvention Agence d'urbanisme • 10 640 € TTC déjà fléchés <p><i>Outils : dossier adaptation du PLU (hors études)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2021/2022 ? • Financeur : commune • Modalité : subvention Agence d'urbanisme • 6 080 € TTC en 2021 • 4 560 € TTC en 2022 • 7 6000 € TTC en 2023

Indicateurs

	Action	Date
Indicateur(s) d'avancement	Sélection du promoteur	Automne 2022
	Délibérations pour déclassement et cession foncière Cahier de charges de cession	Janvier 2023
	Prévision de dépôt de la demande de permis de construire	Automne 2023
	<p>Réalisation des études, mise en place des outils, activation des dispositifs de financement fléchés pour l'action.</p> <p>Choix sur la densification, le déplacement/reconstruction du cinéma - ou option de mise en délégation ; clinique)</p> <p>Concertation sur le projet de ZAC, définition du projet, demande/obtention des autorisations d'urbanisme, mise en chantier, livraison</p> <p>Adaptation du PLU</p>	
Indicateur(s) de résultat		<p>Réalisation des constructions et des aménagements extérieurs, vie du nouveau quartier, fonctionnement du réseau viaire</p> <p>Reconstruction effective et exploitation du cinéma</p> <p>Reconstruction/relocalisation de la clinique.</p>



Commune de PONTCHARRA

Opération de Revitalisation de Territoire ORT Communauté de Communes Le Grésivaudan

Fiche action 14 : Créer une maison médicale

Action	Titre : Créer une maison médicale (ancienne école César Terrier ¹)			Numéro : 14
Stratégie ORT	➤ Conforter les équipements (et pôles d'équipements) et de services.			
Axe ORT	➤ Axe 5. Développement des équipements et services publics			
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT – centre-ville			
Axe(s), stratégie(s), Fiches(s) action en lien	➤ Axe 4. Mise en valeur du patrimoine naturel et bâti/ espaces publics			
Action mature et degré de maturité	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2022	Fin : 2025
	Engagé mais au plan de financement incomplet.			
Priorité d'engagement	(0-2ans) 2021 : Engagement de l'étude de démographie médicale	État des études ou travaux	Réalisé : <ul style="list-style-type: none"> Echanges avec un premier promoteur (mais désistement 2020) et une deuxième potentiel promoteur (mais coût trop élevé et ne peut réaliser), avec les professionnels de santé de la commune : souhait d'installation du laboratoire d'analyse et radiologie) En cours : <ul style="list-style-type: none"> Etude de démographie médicale pour dimensionner les besoins suite à des échanges avec le groupe Maison Médicis. Sans suite Reprise du projet par Santé'Alp 	
Objet/Description				

Objectif(s) / finalité(s)	<p>La ville de Pontcharra a une population vieillissante. Pour répondre aux besoins de tous en matière de santé, la maison médicale localisée dans l'ancien groupe scolaire César Terrier 1, dans le centre ancien peut apporter une réponse efficace en termes de centralisation d'une offre médicale et aussi en termes d'accessibilité dans le centre ancien. Ce bâtiment patrimonial pourrait être valorisé pour donner un regain d'attractivité au centre-ville. Il s'agit donc de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir à la population une offre de soins complète et de qualité, dans un lieu central et facilement accessible à tous 		
Maitrise d'ouvrage	SDH + commune de Pontcharra	Maitrise d'œuvre	Non identifiée à ce stade de la démarche
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Etat Région (écoquartier) CCLG	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Aucun
	Banque des territoires Agence d'Urbanisme CAUE, architectes conseils Professionnels de santé Associations locales, voisinage, population	Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	Non identifiés à ce stade de la démarche
Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes à mener (voir ci-dessus) : 2021 à fin 2023 • Identification des dispositifs/aides financières pouvant être mobilisées pour la collectivité (échanger avec les partenaires pour les mobiliser / les intégrer au plan de financement) : <p><u>Aides territoires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie territoriale de la rénovation énergétique des bâtiments publics - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) - Être accompagné en ingénierie pour la rénovation énergétique des bâtiments public - Banque des Territoires (technique, juridique, administrative) - Financer en prêt les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics - Prêt GPI-AmbRE - Banque des Territoires (Prêt) - Accompagner la valorisation des travaux de rénovation grâce aux Certificats d'Economie d'Energie Hellio-GEO PLC (Subvention, aides en ingénierie, aides financières, Ingénierie juridique / administrative) - Trouver un outil d'aide à la décision avant d'entamer des travaux de rénovation - Audit énergétique - ADEME (aides en ingénierie, aides financières) - Être accompagné en ingénierie pour la rénovation du Patrimoine remarquable - Banque des Territoires (aides en ingénierie) - Mettre en place des projets urbains, architecturaux ou paysagers - Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP) - (Aides en ingénierie) - Débloquer les projets de revitalisation des friches – UrbanVitaliz - CEREMA (Aides en ingénierie, Aides financières, Ingénierie juridique / administrative) - Réhabiliter les friches urbaines et reconquérir des emprises foncières pour recomposer le tissu urbain - Investissement dans la requalification des friches - Banque des Territoires (investissement, accompagnement ingénierie) - Recycler les friches urbaines : 2e session du "Fonds Friches" - Ministère de la Transition Ecologique (MTE) - (subvention) - Obtenir un conseil en stratégie territoriale santé – vieillissement - Banque des Territoires (Aides en ingénierie, Aides financières) - Bénéficier d'une offre de prêt dédiée au financement des infrastructures de santé pour la modernisation et la restructuration de l'offre de soins - Banque des Territoires, Banque Européenne d'Investissement (BEI) - (Prêt) - Financer vos projets de long terme grâce à des prêts allant jusqu'à 40 ans - Prêts moyens et long terme - Banque des Territoires (Prêt) - Financer des projets d'investissement en matière d'équipement – DSIL - Direction générale des collectivités locales (DGCL) - (Subvention) <p><u>Plan de relance</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation des bâtiments publics - (page 15) - Plan massif d'investissement en santé - (page 259) - Dynamiques territoriales et contractualisation - (page 271) <p><u>PVD</u> :</p>		

	<p>-Obtenir un cofinancement d'ingénieries globales ou thématiques nécessaires à l'élaboration / la concrétisation du projet de revitalisation - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) - (page 21)</p> <p>- Bénéficiaire d'expertises pour la mise en œuvre des projets de revitalisation Cerema/ANCT (aides en ingénierie, aides financières) - (page 34)</p> <p>-Bénéficiaire d'expertises spécifiques sur la commande publique de maîtrise d'œuvre. Mission Interministérielle pour la qualité des constructions publiques (aides en ingénierie) - (page 46)</p> <p>- Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics ADEME, ACTEE, Banque des Territoire (appui thématique, aides en ingénierie, aides financières) (page 73)</p> <p>- Bénéficiaire d'un "Conseil en énergie partagé" ADEME (Conseil, appui technique) (page 68)</p> <p>- Financer des opérations de recyclage des friches urbaines et industrielles et plus généralement de foncier déjà artificialisé - Ministère de la Transition Ecologique (MTE) - (Subvention, Aides financières) (page 39)</p>		
Budget global (€ TTC)	<i>À définir</i>	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	<p><i>Etudes : démographie médicale par le groupe Maison Médicis</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2021/2022 • Financeur : commune • Modalité : honoraires • 6 080 € TTC en 2021 • 4 560 € TTC en 2022 • 7 6000 € TTC en 2023

Indicateurs

	Action	Date
Indicateur(s) d'avancement	Étude de démographie médicale par le groupe MEDICIS	Octobre 2021
	Réunion de travail avec Santé Alp (visite du site, simulations foncières, évaluation financière du bâtiment, évaluation de la structure du bâtiment et des travaux nécessaires)	Avril 2022
	Courrier M. Le Maire aux professionnels de santé	Juillet 2022
	<p>Difficulté réelle d'utilisation en l'état de ce bâtiment patrimonial en raison des problématiques énergétiques d'isolation, de fonctionnement en termes d'usages, ...</p> <p>Réalisation des études, mise en place des outils.</p> <p>Conception du projet, réalisation des cessions, obtention des autorisations d'urbanisme.</p> <p>Mise en œuvre opérationnelle du projet</p> <p>Installation et fonctionnement de la structure</p>	
Indicateur(s) de résultat		<p>Réalisation des transactions (cession du foncier et du bâti)</p> <p>Réalisation des aménagements, restructuration</p> <p>Installation et fonctionnement</p> <p>Viabilité économique et réponse aux besoins des habitants</p>



Commune de PONTCHARRA

Opération de Revitalisation des Territoires ORT Communauté de Communes Le Grésivaudan

Fiche action 15 : Rénover le stade Fribaud

Action	Rénover le Stade Fribaud			15
Stratégie ORT	➤ Conforter les équipements (et pôles d'équipements) et de services.			
Axe ORT	➤ Axe 5. Développement des équipements et services publics			
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT			
Axe(s), stratégie(s), fiche(s) action en lien	➤			
Action mature et degré de maturité	OUI		Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2021
	Engagé (Étude globale sur la politique sportive) et au plan de financement incomplet.			
Priorité d'engagement	(0-2 ans) 2022- Exploitation des conclusions de l'étude sur la politique sportive de la commune et des choix de la stratégie communale	État des études ou travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Etude globale sur la politique sportive et élaboration de la stratégie communale (KPMG 2021/2022) • Eclairage des terrains <u>A mener :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des projets et travaux : <ul style="list-style-type: none"> -Terrain synthétique homologué football et rugby -Rénovation, mise aux normes fédérales et agrandissement pistes d'athlétisme -mise en conformité des normes d'accessibilité PMR 	
Objet/Description	La commune poursuit historiquement une politique sportive importante. Mais la gestion des			

	<p>Équipements sportifs communaux et leur renouvellement posent aujourd'hui un problème. L'étude sur la politique sportive de la commune a permis de définir les objectifs stratégiques de cette politique selon deux axes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- L'offre sportive en créant et entretenant un « habitus sport-santé » au sein de la population au travers d'un accompagnement à la pratique sportive à tous les âges, en intégrant les politiques sportives dans toutes les politiques publiques communales, en démocratisant l'accès aux activités physiques et sportives, en renforçant le soutien et la promotion des associations sportives et des sportifs charrapontains. 2- Les équipements sportifs en modernisant et mettant aux normes les équipements sportifs du complexe Fribaud, en ré équilibrant la répartition géographique des équipements sportifs sur le territoire communal, en ouvrant l'accès à de nouveaux espaces et créneaux de pratique sportive. 		
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir à la population une offre sportive complète et de qualité, la démocratiser. • Moderniser, mettre aux normes les équipements sportifs existants • Ouvrir l'accès à de nouveaux espaces de pratique sportive (lieux et temps) 		
Maitrise d'ouvrage	Commune de Pontcharra	Maitrise d'œuvre	<p>EPSIG SARL (Eclairage) COSEEC (terrain synthétique foot) Entreprise à identifier pour les pistes d'athlétisme et le terrain homologué de foot et de rugby)</p>
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	<p>Etat Banque des territoires CCLG Agence d'Urbanisme, CAUE, ... Associations/club sportifs concernés</p>	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Aucun
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	<p>Etat (Direction Générale des Collectivités Locales, Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques, ADEME, ACTEE, Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les Collectivités Territoriales) CEREMA CCLG Banque des territoires</p>
<p>Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes menées (voir ci-dessus) : 2021/2022 • Outils : • Identification des dispositifs/aides financières pouvant être mobilisées pour la collectivité (échanger avec les partenaires pour les mobiliser / les intégrer au plan de financement) : <p><u>Aides territoires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Ingénierie territoriale de la rénovation énergétique des bâtiments publics - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) - Être accompagné en ingénierie pour la rénovation énergétique des bâtiments public Banque des Territoires (technique, juridique, administrative) - Externaliser la réalisation et le financement d'un programme conséquent de travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics - MPPE - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) - Financer en prêt les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics - Prêt GPI-AmbRE - Banque des Territoires (Prêt) - Financer grâce aux économies réalisées des actions de performance énergétique des bâtiments publics - Dispositif Intracting - Banque des Territoires (Avance récupérable, Autre, aides en ingénierie) - Obtenir un diagnostic énergétique des bâtiments publics pour chiffrer précisément les coûts et les gains énergétiques de chaque action et prioriser les travaux - Banque des Territoires (aides en ingénierie) - Accompagner la valorisation des travaux de rénovation grâce aux Certificats d'Economie d'Energie - Helligo-GEO PLC (Subvention, aides en ingénierie, aides financières, Ingénierie juridique / administrative) - Trouver un outil d'aide à la décision avant d'entamer des travaux de rénovation - Audit énergétique -ADEME (aides en ingénierie, aides financières) - Construire ou rénover des équipements sportifs - Rénovation thermique des bâtiments publics - Agence nationale du Sport (subvention) 		

	<p>- Financer vos projets de long terme grâce à des prêts allant jusqu'à 40 ans - Prêts moyens et long terme - Banque des Territoires (Prêt) - Financer des projets d'investissement en matière d'équipement – DSIL - Direction générale des collectivités locales (DGCL) - (Subvention)</p> <p><u>Plan de relance :</u> -Rénovation des bâtiments publics - (page 15) - Soutien aux collectivités territoriales - (page 269) - Dynamiques territoriales et contractualisation - (page 271)</p> <p><u>PVD :</u> -Obtenir un cofinancement d'ingénieries globales ou thématiques nécessaires à l'élaboration / la concrétisation du projet de revitalisation - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) - (page 21) - Bénéficier d'expertises pour la mise en œuvre des projets de revitalisation Cerema/ANCT (aides en ingénierie, aides financières) - (page 34) - Bénéficier d'expertises spécifiques sur la commande publique de maîtrise d'œuvre. Mission Interministérielle pour la qualité des constructions publiques (aides en ingénierie) - (page 46) - Obtenir un prêt pour un projet de renouvellement urbain (PRU) Banque des Territoires (Prêt) (page 47) - Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics ADEME, ACTEE, Banque des Territoire - (appui thématique, aides en ingénierie, aides financières) (page 73) - Financer des équipements publics pour une relance locale rapide Ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales (subvention) (page 70)</p>		
<p>Budget global (€ TTC)</p>	<p><i>A définir</i></p>	<p>Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)</p>	<p><i>Étude politique sportive</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2021/2022 • Financeur : commune • Modalité : Honoraires • 32 228,75 € HT <p><i>Outils : dossier adaptation du PLU (hors études)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2021/2022 ? • Financeur : commune • Modalité : subvention Agence d'urbanisme • 6 080 € TTC en 2021 • 4 560 € TTC en 2022 • 7 6000 € TTC en 2023

Indicateurs

	Action	Date
<p>Indicateur(s) d'avancement</p>	<p>Éclairage du stade, mise en conformité des normes d'accessibilité PMR, aménagement d'un terrain sportif homologué pour football et rugby – par EPSIG Sarl et COSEEC pour un montant total d'environ 245,520€HT</p>	<p>Décision du Maire 03/06/2022 Réception définitive 28/10/2022 Plantation d'arbres Janvier 2023 Réception des plantations En attente</p>
<p>Indicateur(s) de résultat</p>	<p>Réalisation des études, mise en place des outils, l'activation des dispositifs de financement fléchés pour l'action. Adaptation le cas échéant du PLU</p>	<p>Réalisation des rénovations, qualité d'usage des équipements sportifs.</p>

* Item possible : « non identifié à ce stade de la démarche »



Commune de PONTCHARRA

Opération de Revitalisation des Territoires ORT Communauté de Communes Le Grésivaudan

Fiche action 16 : **Reconstruire et démolir** le gymnase Maurice Cucot

Action	Reconstruire et démolir le gymnase Maurice Cucot.			16	
Stratégie ORT	➤ Conforter les équipements (et pôles d'équipements) et de services.				
Axe ORT	➤ Axe 5. Développement des équipements et services publics				
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT				
Axe(s), stratégie(s), fiche(s) action en lien	➤				
Action mature et degré de maturité	OUI		Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2025	Fin : 2027
	Engagée mais au plan de financement incomplet				
Priorité d'engagement	Engagée/ en cours	État des études ou travaux	<p>Achevé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude globale sur la politique sportive (KPMG été 2021) – ville de Pontcharra • Étude de faisabilité en 2022, • Pré-études réalisées (sol, acoustique, ...) • <p>A finaliser / en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'un concours d'architecte : <p>Juillet 2023 : candidats missionnés travailler sur le projet Fin 2023 : rendu des travaux des candidats.</p> <p>A réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Études opérationnelles, 		

			<ul style="list-style-type: none"> • Lancement du marché de travaux.
Objet/Description	<p>La commune poursuit historiquement une politique sportive importante. Mais la gestion des Équipements sportifs communaux et leur renouvellement posent aujourd'hui un problème. Le stade communal et le gymnase ont besoin d'être rénovés. Ils sont très fréquentés, par le collège, le lycée et les clubs sportifs. En 2023 la commune de Pontcharra et la CCLG ont décidé la démolition de l'ancien gymnase et la reconstruction en lieu et place d'un nouveau gymnase. Le gymnase Cucot présente actuellement une mauvaise performance énergétique qui ne répond plus aux exigences. Par ailleurs, son aménagement intérieur divisé en 3 parties, qui ne communiquent pas toutes entre elles, ne simplifie pas son utilisation et la cohabitation entre les différents utilisateurs. Face à ces constats, il a donc été décidé de construire un nouveau complexe sportif intercommunal qui permette de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - disposer d'un bâtiment plus performant, - gagner en modularité et proposer de nouveaux équipements. <p>Le projet prévoit la reconstitution des 6 salles existantes, l'ajout d'un mur d'escalade et d'une tribune. Les vestiaires seront également plus spacieux. Le phasage des travaux permettra aux pratiquants de maintenir les activités, car le gymnase Cucot sera démoli après la mise en service du nouvel équipement. Le futur complexe sportif est imaginé pour être une référence sur le territoire du Grésivaudan.</p>		
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir à la population une offre sportive complète et de qualité, • Accroître le confort d'usage des utilisateurs, • Faciliter l'organisation d'évènements, • Améliorer les performances thermiques, • Construire un équipement public de qualité 		
Maitrise d'ouvrage	CCLG avec l'AMO : Ingénierie Sportive et Culturelle (ISC)	Maitrise d'œuvre	En cours de recrutement
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Etat Région Département Commune de Pontcharra Etablissements scolaires du territoire, Associations/club sportifs concernés Fédération d'escalade	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Aucun
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	État (Agence nationale du Sport via la conférence régionale du Sport), ... Région, Département Banque des territoires
Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	<p>Etudes à mener : voir ci-dessus</p> <p>Les Outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Benchmark avec certaines fédérations sportives, • Visite de sites extérieurs récents. • <p>Les dispositifs : Conférence régionale du Sport</p> <p>Communication / concertation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En 2016, une AMO a été mandatée lors du lancement du 1er projet. Elle a réalisé un état des besoins des associations, qui a été mis à jour pour le lancement du projet. • En complément, la direction Sport, Tourisme, Montagne de la CCLG a interrogé l'ensemble des communes de la zone de chalandise proche du gymnase. Malheureusement, un seul retour leur est parvenu d'une association. • Association de la commune de Pontcharra sur les aspects techniques et urbanistiques. 		

<p>Budget global (€ TTC)</p>	<p>12 000 000 € HT</p>	<p>Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)</p>	<p><i>Etude politique sportive</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2021/2022 • Financeur : commune • Modalité : Honoraires • 32 228,75 € HT <p><i>Outils : dossier adaptation du PLU (hors études)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2021/2022 ? • Financeur : commune • Modalité : subvention Agence d'urbanisme • 6 080 € TTC en 2021 • 4 560 € TTC en 2022 • 7 600 € TTC en 2023
---	------------------------	--	---

Indicateurs

	Actions	Dates
<p>Indicateur(s) d'avancement :</p>	<p>Décision de reconstruction du gymnase Maurice Cucot</p> <p>Réalisation des pré-études, Désignation d'un lauréat du concours d'architecte Dépôt du PC Réalisation des études Lancement et attribution du marché de travaux Démarrage des travaux (construction / démolition), Livraison du complexe Démolition Adaptation le cas échéant du PLU</p>	<p>2023</p> <p><i>Prévisionnel : début 2024</i></p> <p><i>Prévisionnel : 2024</i></p> <p><i>Prévisionnel : 2024</i></p> <p><i>Prévisionnel : 1^e semestre 2025</i></p> <p><i>Prévisionnel : 2^{ème} semestre 2025</i></p> <p><i>Prévisionnel : 2027</i></p> <p><i>Prévisionnel : second semestre 2027</i></p>
<p>Indicateur(s) de résultat</p>	<p>Choix du projet architectural, mise en œuvre des travaux, réception définitive, ouverture de l'équipement, satisfaction des usagers.</p>	



Commune de PONTCHARRA

Opération de Revitalisation des Territoires ORT Communauté de Communes Le Grésivaudan

Fiche action 18 : Maîtriser, organiser de manière qualitative les projets de développement de l'habitat

Action	Maîtriser, organiser de manière qualitative les projets de développement de l'habitat.			18
Stratégie ORT	➤ Accompagner, de manière générale, les projets de logements en émergence.			
Axe ORT	➤ Axe 1. Réhabilitation et développement de l'habitat			
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT			
Axe(s), stratégie(s), fiche(s) action en lien	➤ En lien avec la fiche action 19 - Assurer la desserte sur l'îlot les Âges – la fiche action 25 - Améliorer les dessertes du secteur Maniglier, la fiche action 26 - Améliorer les dessertes du secteur les Âges			
Action mature et degré de maturité	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2021	Fin : Non déterminé. Action au long court.
	Non engagé et au plan de financement incomplet.			
Priorité d'engagement	(0-2 ans) 2021 – Concertation avec les promoteurs avec le soutien de l'AMO AURG	État des études ou travaux	Réalisé : Accord de la SDH sur le principe d'écoquartier. Négociation avec Nexity sur le projet des Âges et PA modificatif Négociation avec Pierreval sur le projet Maniglier et nouveau PA A mener : <ul style="list-style-type: none"> • Identifier précisément les projets, les sites à enjeux de (re)composition urbaine et définir les règles et / ou orientations d'aménagement souhaitées. • Etudier les règles du PLU actuel : les manques, les points à améliorer, les outils à mobiliser : (exemple : protection/valorisation du 	

			patrimoine bâti, qualité de la densification et de la diversification des formes urbaines, espaces verts et végétalisation dans le tissu, OAP...
Objet/Description	Etudier les projets en émergence, en voie de lancement ou à réinterroger tant sur la programmation que sur les conditions de réalisation. Il convient d'accompagner et encadrer les projets pour les réinscrire dans une dynamique globale d'attractivité de la commune. Quatre projets majeurs sont en cours d'élaboration sur le territoire de la commune : le quartier Bayard, les OAP Les Âges et Maniglier et la ZAC centre-ville. La commune de Pontcharra a engagé des rencontres régulières avec les bailleurs et promoteurs afin d'inscrire ces projets dans une dynamique concertée de qualité urbaine, paysagère et environnementale.		
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter un regard accru sur les enjeux : de composition urbaine et paysagère (insérer du « vert » dans les tissus, connecter les quartiers entre eux, améliorer la qualité des espaces publics...) la qualité architecturale et de respect du patrimoine bâti, l'optimisation du foncier et de diversification progressive des formes urbaines. • , Etudier plus particulièrement à cette fin, les moyens de renforcer les prescriptions qualitatives du PLU. 		
Maitrise d'ouvrage	Commune de Pontcharra, SDH, Nexity, Pierreval, (et autres promoteurs pour la ZAC)	Maitrise d'œuvre	SDH, Nexity, Pierreval Commune de Pontcharra pour les espaces publics
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Etat CCLG Banque des territoires Agence d'Urbanisme CAUE, architectes conseils Promoteurs, bailleurs, particuliers, associations locales, voisinage, population	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Aucun
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	Etat (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques, Direction Générale des Collectivités Locales) CEREMA/ANCT Banque des territoires
Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes à mener (voir ci-dessus) : 2021 • Outils : Adaptation du PLU pour fixer des règles d'urbanisme. Fin 2021/2022 • Identification des dispositifs/aides financières pouvant être mobilisées pour la collectivité (échanger avec les partenaires pour les mobiliser / les intégrer au plan de financement) : <p><u>Plan de relance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Soutien aux collectivités territoriales - (page 269) - Dynamiques territoriales et contractualisation - (page 271) <p><u>PVD :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Obtenir un cofinancement d'ingénieries globales ou thématiques nécessaires à l'élaboration / la concrétisation du projet de revitalisation - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) - (page 21) - Bénéficier d'expertises pour la mise en œuvre des projets de revitalisation Cerema/ANCT (aides en ingénierie, aides financières) - (page 34) - Bénéficier d'expertises spécifiques sur la commande publique de maîtrise d'œuvre. Mission Interministérielle pour la qualité des constructions publiques (aides en ingénierie) - (page 46) - Obtenir un prêt pour un projet de renouvellement urbain (PRU) Banque des Territoires (Prêt) (page 47) 		
Budget global (€ TTC)	À définir	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	<p><i>Outils : dossier adaptation du PLU (hors études)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2021/2022 ? • Financeur : commune • Modalité : subvention Agence d'urbanisme • 6 080 € TTC en 2021 • 4 560 € TTC en 2022 • 7 6000 € TTC en 2023

--	--	--	--

Indicateurs

	Action	Date
Indicateur(s) d'avancement	Valorisation du projet d'écoquartier en exploitant la possibilité de dérogation de l'ORT pour densifier, travailler les formes architecturales afin de les ouvrir sur les berges du Bréda	2022/2023
	Valorisation du projet de la ZAC centre-ville en exploitant la possibilité de dérogation de l'ORT pour densifier, travailler les formes architecturales afin d'étager progressivement la hauteur des bâtiments depuis la frange d'habitat individuel	2022/2023
	Réalisation des études, mise en place des outils, activation des dispositifs de financement fléchés pour l'action. Adaptation du PLU.	
Indicateur(s) de résultat		Dynamique globale d'attractivité de la commune en matière de marché immobilier (volumes de ventes...) Analyse qualitative des projets de développement de l'habitat.



Commune de PONTCHARRA

Opération de Revitalisation des Territoires ORT Communauté de Communes Le Grésivaudan

Fiche action 19 : Assurer la desserte du site Ilot Les Âges

Action	Assurer la desserte du site Ilot Les Ages : (Tranches 2 et 3, et partie Est)			19
Stratégie ORT	➤ Accompagner, de manière générale, les projets de logements en émergence.			
Axe ORT	➤ Axe 1. Réhabilitation et développement de l'habitat			
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT			
Axe(s), stratégie(s), fiche(s) action en lien	➤ En lien avec la fiche action 04- Qualifier développer les modes actifs, la fiche action 26- Améliorer les dessertes du secteur les Ages			
Action mature et degré de maturité	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2021/2022	Fin : 2032
	Engagé mais au plan de financement incomplet.			
Priorité d'engagement	(0-2 ans)	État des études ou travaux	Réalisé : <ul style="list-style-type: none"> • <u>1^{ère} tranche OAP : Tranche 1 OAP</u> L'opérateur Nexity a obtenu un PA Modificatif 02 pour un lotissement de 66 logements. 26 lots dont un lot de logements collectifs comportant 20% de logements sociaux. A mener : <ul style="list-style-type: none"> • <u>Tranches ultérieures</u> : étude à mener sur le redimensionnement des espaces publics en vue de leur rôle futur inter-opérations (phase 2 et 3). Organiser la maîtrise publique des espaces publics et réseaux afin de programmer l'extension du site sur les prochaines phases 	

			<p>Echanges avec l'opérateur Nexity</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Partie Est</u> : étude à mener pour déterminer les possibilités d'aménagement et les conditions d'ouverture à l'urbanisation de secteurs classée en zone agricole au PLU. • <u>Ensemble îlot Les Ages et projet d'extension</u> : Définition d'une stratégie urbaine d'ouverture à l'urbanisation au regard des autres projets d'habitat sur la commune.
Objet/Description	<p>Secteur de projet structurant pour la commune, en voie de lancement ou à réinterroger tant sur la programmation que sur les conditions de réalisation. Il convient d'accompagner et encadrer les projets pour les réinscrire dans une dynamique globale d'attractivité de la commune. L'OAP Les Ages prévoit une ouverture à l'urbanisation en 3 tranches. Les problématiques de desserte et d'accès à chacune de ces tranches questionnent le maillage viaire de l'ensemble du secteur. Le reclassement de la tranche 2 de l'OAP Maniglier (passage en zone N) fait porter les projets d'ouverture à l'urbanisation pour l'habitat au secteur Est de l'OAP Les Ages, actuellement classé en zone A.</p>		
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter un regard accru sur les enjeux : de composition urbaine et paysagère (insérer du « vert » dans les tissus, connecter les quartiers entre eux par les modes actifs, organiser des dessertes structurantes indépendantes pour chaque tranche, améliorer la qualité des espaces publics...) la qualité architecturale et de respect du patrimoine bâti, l'optimisation du foncier et de diversification progressive des formes urbaines. • Intervenir plus particulièrement sur la qualité souhaitée des espaces publics, des modalités de desserte ainsi que la mise en place d'une stratégie urbaine d'ouverture à l'urbanisation du site. 		
Maitrise d'ouvrage	<p><u>Tranches ultérieures</u> Commune de Pontcharra <u>Partie Est</u> : Commune de Pontcharra</p>	Maitrise d'œuvre	<p><u>Tranches ultérieures</u> (espaces public/réseaux) Commune de Pontcharra Opérateur Nexity <u>Partie Est</u> : <i>Non identifié à ce stade de la démarche</i></p>
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	<p>Etat CCLG Banque des territoires Opérateur Nexity Agence d'Urbanisme CAUE, architectes conseils. <u>+ Partie Ouest</u> : associations locales, voisinage, population</p>	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Aucun
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	<p>Etat (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions publiques, France Mobilités) CEREMA/ANCT Banque des territoires Opérateur Nexity</p>
Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes à mener (voir ci-dessus) : 2021/2022 • Outils : Adaptation du PLU pour fixer des règles d'urbanisme (règlement écrit/graphique pour revoir la temporalité d'urbanisation ? ouvrir à l'urbanisation la partie ouest si cela est possible / compléter l'OAP secteur Les Ages, et mobiliser les outils pour garantir une maîtrise publique de la desserte, des espaces à vocation publique : PUP...) : 2021/2022 • Identification des dispositifs/aides financières pouvant être mobilisées pour la collectivité (échanger avec les partenaires pour les mobiliser / les intégrer au plan de financement) : <u>Aides territoires</u> : -Réaménager et entretenir efficacement l'ensemble des infrastructures et équipements nécessaires à un espace public ouvert - Investissement dans l'espace public ouvert - Banque des Territoires (Cofinancement d'étude préalable, Investissement en fonds propres et quasi fonds propres) 		

	<p>- Soutenir financièrement les maîtres d'ouvrage dans la réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et résorber les discontinuités d'itinéraires - Ministère de la Transition Ecologique (MTE) - (Subvention, Aides financières) - Vigilance : fin 15 septembre 2021</p> <p>- Financer vos projets de long terme grâce à des prêts allant jusqu'à 40 ans - Prêts moyens et long terme - Banque des Territoires (Prêt)</p> <p>- Financer des projets d'investissement en matière d'équipement – DSIL - Direction générale des collectivités locales (DGCL) - (Subvention)</p> <p><u>Plan de relance :</u></p> <p>-Les mobilités du quotidien : développer le plan vélo et les projets de transports en commun - (page 85)</p> <p>- Accélération des travaux d'infrastructures de transport - (page 91)</p> <p>- Soutien aux collectivités territoriales - (page 269)</p> <p>- Dynamiques territoriales et contractualisation - (page 271)</p> <p><u>PVD :</u></p> <p>-Obtenir un cofinancement d'ingénieries globales ou thématiques nécessaires à l'élaboration / la concrétisation du projet de revitalisation - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) - (page 21)</p> <p>- Bénéficier d'expertises pour la mise en œuvre des projets de revitalisation Cerema/ANCT (aides en ingénierie, aides financières) - (page 34)</p> <p>- Bénéficier d'expertises spécifiques sur la commande publique de maîtrise d'œuvre. Mission Interministérielle pour la qualité des constructions publiques (aides en ingénierie) - (page 46)</p> <p>- Obtenir un prêt pour un projet de renouvellement urbain (PRU) Banque des Territoires (Prêt) (page 47)</p> <p>- Bénéficier d'outils de gestion de projet de mobilité + Concevoir son projet de mobilité et développer des expérimentations France Mobilités (appui thématique, aides en ingénierie) (pages 66 et 67)</p> <p>- Développer le recours au vélo et aux transports en commun Ministère de la Transition Ecologique (MTE) - (Subvention, Aides financières) (page 42)</p>		
<p>Budget global (€ TTC)</p>	<p>À définir</p>	<p>Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)</p>	<p><i>Etudes : stratégie urbaine, accompagnement de la commune auprès de Nexity</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2020/2021 • Financeur : commune • Modalité : subvention Agence d'urbanisme • 10 640 € TTC déjà fléchés <p><i>Etudes : Plan Local de Mobilité BE ARTER</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2020-2021 • Financeur : commune • Modalité : Honoraires • 25 650 € HT <p><i>Outils : dossier adaptation du PLU (hors études)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2021/2022 ? • Financeur : commune • Modalité : subvention Agence d'urbanisme • 6 080 € TTC en 2021 • 4 560 € TTC en 2022 • 7 6000 € TTC en 2023 •

Indicateurs

	Action	Date
<p>Indicateur(s) d'avancement</p>	<p>Concertation du promoteur Nexity avec la commune pour la réalisation de la tranche 1 de l'OAP</p>	<p>Depuis 2018</p>
	<p>Dépôt du 1^{er} Permis d'Aménager</p>	<p>Octobre 2018</p>
	<p>Octroi du permis d'aménager définitif</p>	<p>Octobre 2021</p>
	<p>Nombre de dossier de PC déposés</p>	<p>25 PC déposés sur 26 lots</p>

	Dépôt et octroi du permis de construire du bâtiment collectif LLS	Avril 2023
	Réalisation des études, mise en place des outils, activation des dispositifs de financement fléchés pour l'action. S'assurer auprès des services de l'Etat des possibilités d'aménagement et des conditions d'ouverture à l'urbanisation de secteurs classée en zone agricole au PLU (partie ouest). Adaptation du PLU	
Indicateur(s) de résultat		Accord de la Commune avec Nexity et les futurs promoteurs sur la qualité des dessertes, de l'espace public et des aménagements. Réalisation des 3 tranches de l'OAP Condition des dessertes réalisée et adaptées du site Classement en zone à urbaniser de la partie Est avec OAP au PLU.



Commune de PONTCHARRA

Opération de Revitalisation des Territoires ORT Communauté de Communes Le Grésivaudan

Fiche action 20 : Reconstruction sur l'emplacement d'une ruine rue de la Scie

Action	Reconstruction sur l'emplacement d'une ruine rue de la Scie			20
Stratégie ORT	➤ Accompagner, de manière générale, les projets de logements en émergence.			
Axe ORT	➤ Axe 1. Réhabilitation et développement de l'habitat			
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT - centre-ville			
Axe(s), stratégie(s), fiche(s) action en lien	➤			
Action mature et degré de maturité	OUI		Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2020 Fin : 2026
	Engagé et au plan de financement incomplet			
Priorité d'engagement	(0-2 ans)	État des études & diagnostic	Réalisé : Démolition de la ruine en 2020 A finaliser : <ul style="list-style-type: none"> Étude de programmation en vue de reconstruction – Identification des besoins pour une ou deux salles associatives, nombre et typologie de logements 	
Objet/Description	La ville de Pontcharra a procédé à la démolition totale de 3 logements en ruine sur trois parcelles situées rue de la Scie dans le centre-ville ancien de la commune en 2020. La redynamisation de l'habitat dans le centre ancien peut passer par la proposition de logements sociaux afin d'apporter des populations jeunes dans ce secteur urbain. La localisation de salles associatives situées en rez-de chaussée peut aussi être un élément de dynamisation dont il faudra préciser la destination.			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> Reconstruire de 6 à 8 logements à vocation sociale (et d'une ou deux salle associatives). Redynamiser le centre ancien par un apport de population jeune ainsi qu'une activité associative permettant un mélange social et générationnel. 			

Maitrise d'ouvrage	Commune de Pontcharra	Maitrise d'œuvre	Non identifiée à ce stade de la démarche
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Etat CCLG Banque des territoires Associations locales	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	CCLG (LLS)
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	Non identifiée à ce stade de la démarche
Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	A déterminer selon la démarche en cours		
	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes à mener (voir ci-dessus) : 2022 • Outils : OPAH / OPAH-RU : 2024 (voir fiche CCLG) • Identification des dispositifs/aides financières pouvant être mobilisées pour la collectivité (échanger avec les partenaires pour les mobiliser / les intégrer au plan de financement) : <p><u>Plan de relance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Densification et renouvellement urbain : aide à la densification - (page 35) - Soutien aux collectivités territoriales - (page 269) - Dynamiques territoriales et contractualisation - (page 271) <p><u>PVD :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Obtenir un cofinancement d'ingénieries globales ou thématiques nécessaires à l'élaboration / la concrétisation du projet de revitalisation - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) - (page 21) - Bénéficiaire d'expertises pour la mise en œuvre des projets de revitalisation Cerema/ANCT (aides en ingénierie, aides financières) - (page 34) - Bénéficiaire d'expertises spécifiques sur la commande publique de maîtrise d'œuvre. Mission Interministérielle pour la qualité des constructions publiques (aides en ingénierie) - (page 46) - Obtenir un prêt pour un projet de renouvellement urbain (PRU) Banque des Territoires (Prêt) (page 47) - Obtenir un accompagnement pour la structuration d'une foncière de redynamisation Banque des Territoires (co-financement, aides financières et aides en ingénierie) (page 49) 		
Budget global (€ TTC)	<i>À définir</i>	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	<i>Non identifié à ce stade de la démarche</i>

Indicateurs

Indicateur(s) d'avancement	Réalisation des études (identification des besoins, programmation, études complémentaires...), mise en place des outils, activation des dispositifs de financement fléchés pour l'action, identification du porteur de projet et du projet, obtention des autorisations d'urbanisme, mise en chantier, réception définitive des travaux.
Indicateur(s) de résultat	Elaboration d'une programmation, dépôt et obtention d'un permis de construire pour la reconstruction des logements (et d'une ou deux salles associatives), construction, vitalité de cet espace.



Commune de PONTCHARRA

Opération de Revitalisation des Territoires ORT Communauté de Communes Le Grésivaudan

Fiche action 21 : Rééquilibrer le développement commercial entre le centre ancien et l'avenue de la Gare – Revitaliser le tissu commercial

Action	Rééquilibrer le développement commercial entre le centre ancien et l'avenue de la Gare - Revitaliser le tissu commercial			21
Stratégie ORT	➤ Redynamiser les commerces du centre ancien et l'offre de proximité du centre-ville.			
Axe ORT	➤ Axe 2. Développement économique, commercial et touristique			
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT – centre-ville			
Axe(s), stratégie(s), fiche(s) action en lien	➤			
Action mature et degré de maturité	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2021 Recrutement manager de centre-ville – Etude Plan Local de Mobilité en cours	Fin : non déterminé. Action au long cours.
	Engagé et au plan de financement incomplet.			

<p>Priorité d'engagement</p>	<p>(0-2 ans)</p>	<p>État des études ou travaux</p>	<p><u>A finaliser :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude Plan Local de Mobilité BE ARTER <p><u>En cours</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Recrutement d'un manager de centre-ville <p><u>A mener :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification claire des périmètres d'intervention pour la revitalisation commerciale (périmètre du centre ancien et périmètre le long de l'avenue de la gare) • Etude de réflexion d'ensemble, et sur les deux périmètres, mettant en exergue les atouts/contraintes/faiblesses ; les effet de « concurrence » à résorber, les complémentarités à trouver ; déterminer les points d'appui d'attractivité commerciale à valoriser/créer : par exemple la valorisation du bâti, le stationnement (lisibilité de l'offre : signalétique), l'accessibilité, la mise aux normes/modernisation des cellules commerciales, la place des espaces publics et des espaces dédiés aux circulations piétonnes (trottoirs, places...), la qualité du bâti... ; les leviers à mobiliser (public et privés) pour dynamiser le marché. • In fine, identification et mise en place d'outils (à déterminer) permettant de revaloriser le bâti existant (OPAHRU, nuancier de couleur cahier de prescription, adaptation du PLU, fond d'aide financière dans le cadre de rénovations de façade ...) ; dynamiser le marché ET rééquilibrer le développement commercial entre le centre ancien et l'avenue de la gare.
<p>Objet/Description</p>	<p>Une démarche de préservation des commerces est inscrite à ce jour dans le PLU en vigueur, via la préservation des linéaires commerciaux dans le centre ancien, mais la mise en œuvre de cet outil n'a pas aujourd'hui d'effet réel sur le réinvestissement des cellules commerciales. Les contraintes du PPRN et des risques liés à la traversée du Breda restent un obstacle. Les commerces en centre ancien ne bénéficient pas à ce jour de conditions d'attractivité optimales, en raison de problématiques à la fois de stationnement (manque de lisibilité des parkings périphériques existants ou des poches de proximité), mais aussi d'accessibilité et de mise aux normes ; une réflexion globale est à mener, notamment sur la place des espaces publics et des espaces dédiés aux circulations piétonnes (trottoirs, places).</p> <p>Ces dernières années une bascule s'opère avec un développement de l'axe de l'avenue de la gare, qui devient le lieu du développement économique, commercial et de services. On observe un report de la centralité commerciale historique vers ce nouveau lieu du développement.</p>		
<p>Objectif(s) / finalité(s)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Redynamiser le centre ancien et d'une manière générale l'offre commerciale de proximité du centre-ville. • Complémenter / orienter l'offre commerciale en centre ancien afin d'améliorer son attractivité à partir d'une connaissance fine des activités actuelles et de leurs besoins. Faire évoluer / moderniser la signalétique commerciale. • Rééquilibrer l'offre commerciale entre le centre ancien et l'avenue de la gare pour mieux amortir les conséquences du report de la centralité commerciale historique vers ce nouveau lieu du développement 		

Maitrise d'ouvrage	Commune de Pontcharra	Maitrise d'œuvre	Non identifié à ce stade de la démarche
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Etat EPSCoT CCI Banque des territoires CCLG Agence d'Urbanisme, CAUE, ... Commerçants les plus représentatifs des cellules commerciales...	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Aucune
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	Etat (France Mobilités) CCLG Banque des territoires CCI
Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes à mener (voir ci-dessus) : 2021/2022 <u>PVD :</u> <i>CCI - Réaliser un diagnostic de l'appareil commercial de mon territoire – page 29</i> <i>CCI - mise à disposition d'une ingénierie pour identifier les opportunités de dynamisation économique et commerciale et mettre en œuvre de la stratégie définie – page 12</i> <i>Banque des territoires - diagnostic rapide (« flash ») de la situation du commerce de centre-ville, dans son contexte concurrentiel, et des préconisations sur les mesures à prendre à court ou moyen terme pour préserver l'appareil commercial du centre-ville – page 25</i> • Outils : OPAH / OPAH-RU : 20XX (voir fiche CCLG) <u>ORT :</u> Utiliser, au besoin, les outils d'application immédiate de l'ORT : Instaurer le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial (L.214 du CU) ? <i>NB : en ORT, la commune peut désormais déléguer ce droit de préemption sur les fonds artisanaux et fonds de commerces à l'un des opérateurs de l'ORT chargé de la mise en œuvre des actions prévues aux 8° ou 9° de l'article L.157 de la loi ELAN</i> Dans les secteurs d'intervention de l'ORT, veiller à dispenser d'autorisation d'exploitation les projets d'implantation ou d'extension commerciale Avoir une veille sur les projets commerciaux périphériques (possibilité de suspension au cas par cas si ces projets sont susceptibles de compromettre gravement les objectifs de l'ORT. <u>SDC :</u> S'appuyer sur la mise en œuvre et l'animation du Schéma de Développement Commercial du Grésivaudan <u>PLU :</u> Adapter le PLU pour fixer des règles d'urbanisme (règlement écrit/graphique pour, s'assurer de la valorisation du bâti, favoriser le développement du commerce de proximité, orienter le rééquilibrage de l'offre commerciale entre le centre anciens et l'avenue de la gare, gérer/améliorer/créer les conditions d'accessibilité piétonnes, de circulation et de stationnement, mettre en place des prescriptions qualitatives sur les devantures commerciales, conforter les linéaires commerciaux à maintenir...) : 2021/2022 ? <u>PVD :</u> <i>CCI - mobiliser l'appui thématique « connaissance élargie des solutions et outils à la disposition des collectivités pour favoriser la relance de l'activité économique et commerciale » - page 11</i> • Communication /accompagnement sur : Le plan de relance : 2021 ? « Transition écologique et rénovation énergétique des TPE/PME » - page 23 « Numérisation des TPE, PME et ETI » - page 153 « Soutien aux commerces et à l'artisanat » - page 277 <u>PVD :</u> <i>mobiliser l'appui thématique CCI pour les particuliers « Réaliser un diagnostic relance & transformation du tissu commercial » - page 27.</i> 		

	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des dispositifs/aides financières pouvant être mobilisées pour la collectivité (échanger avec les partenaires pour les mobiliser / les intégrer au plan de financement) : <p><u>Aides territoires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Cofinancer un poste de manager de commerce - Manager de commerce Banque des Territoires (subvention) Vigilance : fin 30 juin 2021 pour les communes PVD et 31 octobre 2021 pour les communes non PVD - Promouvoir le développement économique du centre-ville - Investissement dans le soutien du commerce de proximité - Banque des Territoires (Accompagnement en ingénierie, investissement en fonds propres/quasi fonds propres) <p><u>Plan de relance</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Soutien aux collectivités territoriales - (page 269) - Dynamiques territoriales et contractualisation - (page 271) - Plan de relance de la Banque des Territoires : Constitution de 100 foncières pour la restructuration de 6000 commerces d'ici 2025 (page 273) <p><u>PVD</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Obtenir un cofinancement d'ingénieries globales ou thématiques nécessaires à l'élaboration / la concrétisation du projet de revitalisation - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) - (page 21) - Bénéficiaire d'expertises pour la mise en œuvre des projets de revitalisation Cerema/ANCT (aides en ingénierie, aides financières) - (page 34) - Bénéficiaire d'expertises spécifiques sur la commande publique de maîtrise d'œuvre. Mission Interministérielle pour la qualité des constructions publiques (aides en ingénierie) - (page 46) - Obtenir un prêt pour un projet de renouvellement urbain (PRU)Banque des Territoires (Prêt) (page 47) - Obtenir un investissement de la Banque des Territoires dans des sociétés porteuses de projets de revitalisation - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) (page 48) - Bénéficiaire d'outils de gestion de projet de mobilité + Concevoir son projet de mobilité et développer des expérimentations France Mobilités (appui thématique, aides en ingénierie) (pages 66 et 67) - Obtenir un co-financement de poste de manager de commerce Banque des Territoires (subventions, aides financières) (page 35) - Réaliser un diagnostic flash post-Covid et plan d'actions pour le commerce de centre-ville Banque des Territoires (aides en ingénierie) (page 25) - Obtenir le cofinancement pour la mise en service d'une solution numérique dédiée au commerce et à l'attractivité du territoire Banque des Territoires (subventions, aides financières) (page 31) 	
<p>Budget global (€ TTC)</p>	<p><i>À définir</i></p>	<p>Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)</p> <p><i>Etudes :Plan Local de Mobilité BE ARTER</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2020-2021 • Financeur : commune • Modalité : Honoraires • 25 650 € TTC <p><i>Outils : dossier adaptation du PLU (hors études)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2021/2022 • Financeur : commune • Modalité : subvention Agence d'urbanisme • 6 080 € TTC déjà fléchés

Indicateurs

<p>Indicateur(s) d'avancement</p>	<p>Recrutement du manager de centre-ville, Réalisation des études, mise en place des outils, de la communication/accompagnement auprès du public, l'activation des dispositifs de financement fléchés pour l'action. Adaptation du PLU</p>
<p>Indicateur(s) de résultat</p>	<p>Dynamique commerciale (taux de vacance, création, reprises, rénovations...), Valorisation du bâti</p>

Typologie de commerces centre ancien / avenue de la gare



Commune de PONTCHARRA

Opération de Revitalisation des Territoires ORT Communauté de Communes Le Grésivaudan

Fiche action 22 : Accompagner le renouvellement économique - Ilot la Viscamine

Action	Accompagner le renouvellement économique Ilot La Viscamine			22
Stratégie ORT	➤ Appuyer et accompagner le réinvestissement de sites économiques existants.			
Axe ORT	➤ Axe 2. Développement économique, commercial et touristique			
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT – centre-ville			
Axe(s), stratégie(s), fiche(s) action en lien	➤			
Action mature et degré de maturité	OUI		Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : Possiblement 2023/2024
	Engagé mais au plan de financement incomplet.			
Priorité d'engagement	(3-6 ans)	État des études ou travaux	<u>En cours :</u> <ul style="list-style-type: none"> Étude de faisabilité <u>A mener :</u> <ul style="list-style-type: none"> Accompagner une dynamique de coopération entre propriétaires privés pour la valorisation du bâti (avec la CCLG) Identification des éléments d'architecture à préserver : Avec une étude de réflexion d'ensemble sur l'ensemble de l'ilot (avec la CCLG) In fine, identification et mise en place d'outils à déterminer (avec la CCLG) permettant d'atteindre l'objectif (nuancier de couleur cahier de 	

			prescription, adaptation du PLU via OAP et/ou règlement...
Objet/Description	Le patrimoine industriel est un élément emblématique et identitaire du territoire du Grésivaudan. Un patrimoine qui mérite d'être réhabilité, préservé et valorisé. Cet espace est dédié à l'activité économique avec une contrainte forte due aux problématiques de stationnement et de circulation. Par ailleurs, le site présente des enjeux de renouvellement (bâtiment en friche industrielle) et de fonctionnement (stationnements/déplacements). La CCLG s'attache à l'entretien de ce patrimoine historique par un conventionnement avec la commune sur les voiries et les espaces verts.		
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner un projet de réhabilitation du bâtiment historique • Penser/encadrer le renouvellement/fonctionnement de l'îlot Viscamine via une dynamique de coopération entre propriétaires privés et la CCLG. • Faciliter les installations d'activités économiques en trouvant des solutions pour le stationnement, en établissant des règles claires de stationnement dans le PLU et en préservant la qualité architecturale de l'ensemble patrimonial. • Réaménagement de la friche actuelle : <ul style="list-style-type: none"> - Modification de l'espace selon deux axes principaux : voirie structurante par la suppression du double sens en un sens unique de circulation et amélioration pratique de l'ensemble des places de parkings ; - Reprise des réseaux ; - Reprise de la voirie ; - Réorganisation de la signalétique ; - Réorganisation des stationnements et création de places de parking supplémentaires, indispensables réglementairement pour la reconversion du bâtiment « Olivetti ». 		
Maitrise d'ouvrage	CCLG	Maitrise d'œuvre	Non identifié à ce stade de la démarche
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Etat Commune de Pontcharra CCI CMA Banque des territoires Agence d'Urbanisme, CAUE, architectes conseils, architectes du patrimoine, maison de l'architecture, ... Propriétaires du bâtiment industriel Associations locales, voisinage, population	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Aucun
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	Europe Etat Banque des territoires
Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	<p>Etudes à mener : 2022 - 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes de réaménagement de la zone (voirie, stationnement, réseaux) <p>Outils : Lien à faire avec le PLM communal</p> <p>Dispositifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds Vert • Autres aides à la réhabilitation immobilière de zones activités • DETR 2022, non obtenu 		

	Communication / concertation : Lien avec les acteurs économiques et les propriétaires de la zone.		
Budget global (€ TTC)	<i>1,2 millions €</i>	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	<i>Outils : dossier adaptation du PLU (hors études)</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Année : 2023/2024</i> • <i>Financeur : commune</i> • <i>Modalité : subvention Agence d'urbanisme</i> • <i>6 080 € TTC en 2021</i> • <i>4 560 € TTC en 2022</i> • <i>7 6000 € TTC en 2023</i> <i>2022 – 2025 : CCLG, demande auprès des autres financeurs à venir</i>

Indicateurs

Indicateur(s) d'avancement	Réalisation des études, mise en place des outils et des modalités de gouvernance, de la communication/accompagnement auprès du public, l'activation des dispositifs de financement fléchés pour l'action. Echange avec les propriétaires du/des bâtiments
Indicateur(s) de résultat	<i>Réorganisation des déplacements, du stationnement et du fonctionnement des réseaux, Satisfaction des acteurs de la zone.</i>



Commune de PONTCHARRA

Opération de Revitalisation des Territoires ORT Communauté de Communes Le Grésivaudan

Fiche action 23 : Accompagner le renouvellement économique ilot Moulin Vieux

Action	Accompagner le renouvellement économique Ilot Moulin Vieux		23
Stratégie ORT	➤ Appuyer et accompagner le réinvestissement de sites économiques existants.		
Axe ORT	➤ Axe 2. Développement économique, commercial et touristique		
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT		
Axe(s), stratégie(s), fiche(s) action en lien	➤ En lien avec la fiche action 04-Qualifier développer les modes actifs		
Action mature et degré de maturité	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2021 Coopération CCLG 2022 Améliorations des connexions vers le centre-ville
	Engagé (mobilités) et au plan de financement incomplet.		
Priorité d'engagement	(0-2 ans)	État des études ou travaux	<u>Réalisé</u> <ul style="list-style-type: none"> • Etude Plan Local de Mobilité BE ARTER • Etude de dépollution, • Etude géotechnique des sols, • Etude hydraulique, • Etude d'aménagement de la zone • Etude de stationnement • Instaurer/poursuivre la coopération avec la CCLG pour accompagner l'accueil d'entreprises. • Identification des sites et typologies de connexions : mise en place d'outils (à

			déterminer) permettant d'assurer la connexion du site avec le centre-ville.
Objet/Description	<p>Ancienne friche berceau historique de l'activité papetière du territoire du Grésivaudan, le site de Moulin Vieux se transforme en zone d'activité économique (nouvelle zone d'activités à vocation principale d'accueil de petites entreprises industrielles, artisanales et tertiaires. Il reste aussi à rénover et trouver une nouvelle destination au bâtiment de bureaux des anciennes papèteries. Après une seconde phase de dépollution conséquente et imprévue, la CCLG peut envisager l'aménagement de la zone. Au programme 22 715 m² de surface cessible et une commercialisation. Pour cette phase d'aménagement, la CCLG a demandé la dotation de soutien à l'investissement public local lancé par le gouvernement dans le cadre du plan de relance (projet relatif à la transition écologique comme la réhabilitation de friches industrielles). Des aménagements de connexions et d'accès au site sont prévu par la CCLG en partie Sud, mais doivent être poursuivis en direction du centre-ville (avenue du Dauphiné).</p>		
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer une dynamique de coopération entre la CCG qui a la compétence "zones d'activités" et la commune pour accompagner l'accueil des entreprises. • Apporter des réponses aux enjeux de connexions du site avec le centre-ville, aux commerces et services de proximité. • Maintenir une activité économique sur une friche industrielle • Accueillir des entreprises qui ne peuvent pas s'implanter sur le centre-ville • Répondre à la raréfaction du foncier économique, • Valoriser un site patrimonial • Créer une connexion entre le centre-ville et la zone d'activité (modes doux, abris-bus, ...) 		
Maitrise d'ouvrage	CCLG	Maitrise d'œuvre	CCLG
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Etat Commune Pontcharra Banque des territoires SMMAG Agence d'Urbanisme, CAUE, ... Propriétaires fonciers si besoins d'acquisitions pour de nouvelles connexions ? Voisinage, population	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Aucun
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	Etat (Direction Générale des Collectivités Locales) Banque des territoires SMMAG
Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	<p><u>Etudes à mener</u> : aucune, en cours de finalisation,</p> <p><u>Outils</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquisitions foncières à la commune, • Adaptation du PLU, • Etude hydraulique qui a permis de lever le PPRN sur la zone, <p><u>Identification des dispositifs/aides financières pouvant être mobilisées pour la collectivité</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • FEDER • DETR • CDDRA • DSIL • Fonds Vert <p><u>Communication / concertation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche de prospects, 		
Budget global (€ TTC)	7 millions €	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	• Voir annexe

Indicateurs

	Action	Date
Indicateur(s) d'avancement	Dépôt du Permis d'aménager voirie	
	Autorisation du Permis d'aménager avenue du Dauphiné et parking	12/10/2021
	Début des travaux	
	Réception des travaux	
	Autorisation du permis d'aménager du site d'activités (21 lots)	21/08/2020
	Dépôt de 2 permis de construire	11/05/2023 et 28/06/2023
Indicateur(s) de résultat	Nombre d'implantation,	
	Surfaces construites,	
	Nombre d'emplois	

Représentation graphique :

Localisation de la zone d'activité économique intercommunale de Moulin Vieux



ANNEXE : PREVISIONNEL FINANCIER DE LA FRICHE MOULIN VIEUX

Dépenses	
Etudes et diagnostics	317 096,77 €
MOE et CSPS	321 897,00 €
Travaux de mise en sécurité, dépollution, démolition	3 918 216,30 €
Travaux d'aménagement (y compris avenue du Dauphiné)	2 270 000,00 €
Divers (communication, débroussaillage...)	109 458,46 €
TOTAL DEPENSES	6 936 668,53 €
Recettes	
Autofinancement	2 658 921,30 €
Commercialisation (terrain)	1 135 750,00 €
CDDRA	461 510,00 €
CDDRA 2	608 400,00 €
DETR	250 000,00 €
FEDER	251 978,00 €
FEDER 2020 (demande de solde en cours)	260 109,23 €
DSIL	1 310 000,00 €
TOTAL RECETTES	6 936 668,53 €



Commune de PONTCHARRA

Opération de Revitalisation des Territoires ORT Communauté de Communes Le Grésivaudan

Fiche action 24 : Réaménager la rue du Bréda

Action	Réaménager la Rue du Bréda			24
Stratégie ORT	➤ Réaménager, qualifier, sécuriser certains axes (principaux et secondaires) de desserte stratégique.			
Axe ORT	➤ Axe 3. Développement des mobilités et connexions			
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT – centre-ville (partiel)			
Axe(s), stratégie(s), fiche(s) action en lien	➤ En lien avec la fiche action 04-Qualifier développer les modes actifs.			
Action mature et degré de maturité	OUI		Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2023-2024
	Engagé et au plan de financement incomplet.			
Priorité d'engagement	(0-2ans)	État des études ou travaux	A finaliser : <ul style="list-style-type: none"> Etude Plan Local de Mobilité BE ARTER A mener : <ul style="list-style-type: none"> Etude spécifique (précise et détaillée) de réaménagement de la rue du Bréda pensée dans ses connexions avec ses périphéries. Faire un lien avec les études « pôles gares » CCLG/SMMAG	
Objet/Description	Cet axe départemental qui dessert le centre-ville, la Gare et quartiers nord de la commune doit être aménagé du fait du fort trafic, notamment lié à l'accroissement du train comme moyen de transport. La réalisation d'une circulation douce sécurisée est nécessaire (et notamment la création d'une piste cyclable souhaitée en lien avec l'Avenue de la Gare) Par ailleurs les qualités paysagères indéniables de la rue du Bréda impliquent un traitement soigné avec sécurisation des itinéraires desservant le stade Fribaud depuis le Sud de la commune. (Voirie empruntée par les collégiens et lycéens)			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> Réaménager et sécuriser la rue du Bréda pour mieux relier les quartiers Nord et le stade Fribaud au centre-ville et au pôle gare. 			

Maitrise d'ouvrage	Conseil Départemental	Maitrise d'œuvre	Non identifiée à ce stade de la démarche
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Etat Commune Pontcharra CCLG	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Aucun
	Banque des territoires SMMAG Agence d'Urbanisme, CAUE, ... Propriétaires fonciers si besoins d'acquisitions pour de nouvelles connexions/aménagements Population	Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	Etat (Direction Générale des Collectivités Locales, France Mobilités, Ministère de la Transition Ecologique, Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques) CEREMA/ANCT Banque des territoires SMMAG
Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes à mener (voir ci-dessus) : 2021 à 2023 • Outils : Acquisitions foncières / DPU / expropriations éventuelles : à partir de 2023 ? <u>PLU :</u> Adaptation du PLU, le cas échéant, pour de nouveaux ER à mettre en place, OAP, dispositions au règlement écrit : reculs, alignements, traitements paysagers, traitement des façades et fronts bâtis... ? : 2023 • Identification des dispositifs/aides financières pouvant être mobilisées pour la collectivité (échanger avec les partenaires pour les mobiliser / les intégrer au plan de financement) : <u>Aides territoires :</u> -Réaménager et entretenir efficacement l'ensemble des infrastructures et équipements nécessaires à un espace public ouvert - Investissement dans l'espace public ouvert - Banque des Territoires (Cofinancement d'étude préalable, Investissement en fonds propres et quasi fonds propres) - Soutenir financièrement les maîtres d'ouvrage dans la réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et résorber les discontinuités d'itinéraires - Ministère de la Transition Ecologique (MTE) - (Subvention, Aides financières) - Vigilance : fin 15 septembre 2021 - Rénover les systèmes de parking ou créer des stationnement complémentaires - Investissement dans les systèmes de parking et de stationnement - Banque des Territoires (Investissement, soutien de gestion...) - Financer vos projets de long terme grâce à des prêts allant jusqu'à 40 ans - Prêts moyens et long terme - Banque des Territoires (Prêt) - Financer des projets d'investissement en matière d'équipement – DSIL - Direction générale des collectivités locales (DGCL) - (Subvention) <u>Plan de relance :</u> -Les mobilités du quotidien : développer le plan vélo et les projets de transports en commun - (page 85) - Accélération des travaux d'infrastructures de transport - (page 91) - Soutien aux collectivités territoriales - (page 269) - Dynamiques territoriales et contractualisation - (page 271) <u>PVD :</u> -Obtenir un cofinancement d'ingénieries globales ou thématiques nécessaires à l'élaboration / la concrétisation du projet de revitalisation - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) - (page 21) - Bénéficiaire d'expertises pour la mise en œuvre des projets de revitalisation Cerema/ANCT (aides en ingénierie, aides financières) - (page 34) - Bénéficiaire d'expertises spécifiques sur la commande publique de maîtrise d'œuvre. Mission Interministérielle pour la qualité des constructions publiques (aides en ingénierie) - (page 46) - Obtenir un prêt pour un projet de renouvellement urbain (PRU) Banque des Territoires (Prêt) (page 47) - Obtenir un investissement de la Banque des Territoires dans des sociétés porteuses de projets de revitalisation - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) (page 48) - Bénéficiaire d'outils de gestion de projet de mobilité + Concevoir son projet de mobilité et développer des expérimentations France Mobilités (appui thématique, aides en ingénierie) (pages 66 et 67) 		

	- Développer le recours au vélo et aux transports en commun Ministère de la Transition Ecologique (MTE) - (Subvention, Aides financières) (page 42)		
Budget global (€ TTC)	<i>À définir</i>	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	<p><i>Etudes : Plan Local de Mobilité BE ARTER</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2020-2021 • Financeur : commune • Modalité : Honoraires • 25 650 € HT <p><i>Outils : dossier adaptation du PLU (hors études)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2021/2022 ? • Financeur : commune • Modalité : subvention Agence d'urbanisme • 6 080 € TTC en 2021 • 4 560 € TTC en 2022 • 7 600 € TTC en 2023 •

Indicateurs

	Action	Date
Indicateur(s) d'avancement	Réunion avec le département sur la faisabilité d'aménagement pour modes doux	09/05/2022
	Réalisation des études, mise en place des outils, l'activation des dispositifs de financement fléchés pour l'action. Conception du projet, appels d'offre travaux, réalisation des travaux, réception définitive. Adaptation du PLU	
Indicateur(s) de résultat		Réalisations effectives du réaménagement et de la sécurisation de la rue du Bréda.



Commune de PONTCHARRA

Opération de Revitalisation des Territoires ORT Communauté de Communes Le Grésivaudan

Fiche action 25 : Améliorer les dessertes du secteur Maniglier

Action	Améliorer les dessertes du secteur Maniglier			25
Stratégie ORT	➤ Réaménager, qualifier, sécuriser certains axes (principaux et secondaires) de desserte stratégique.			
Axe ORT	➤ Axe 3. Développement des mobilités et connexions			
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT			
Axe(s), stratégie(s), fiche(s) action en lien	➤ En lien avec la fiche action 04 – Qualifier développer les modes actifs			
Action mature et degré de maturité	OUI		Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2020 Fin : 2026
	Engagé et au plan de financement incomplet.			
Priorité d'engagement	(0-2 ans)	État des études ou travaux	A finaliser : <ul style="list-style-type: none"> Etude Plan Local de Mobilité BE ARTER A mener : <ul style="list-style-type: none"> Etude spécifique (précise et détaillée) sur les améliorations de desserte du secteur Maniglier : réaménagement de la rue du Maniglier ; des dessertes complémentaires en modes actifs de l'OAP avec ses quartiers environnants et le centre-ville. 	
Objet/Description	Dans le cadre de la réalisation à venir des OAP de Maniglier, la commune souhaite assurer une desserte efficace du quartier et les jonctions avec les quartiers environnants et le centre-ville (et apportant le moins de nuisances possibles), tant en termes de desserte automobile que de voies douces.			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la desserte du quartier Maniglier avec ses périphéries et le centre-ville. Faciliter l'accès aux activités agricoles maraîchères inscrites dans un projet de circuits courts. 			

Maitrise d'ouvrage	Commune de Pontcharra	Maitrise d'œuvre	Non identifiée à ce stade de la démarche
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Etat CCLG Banque des territoires SMMAG ? Agence d'Urbanisme, ... Propriétaires fonciers si besoins d'acquisitions pour de nouvelles connexions/aménagements Société Pierreval Riverain du quartier Maniglier, population	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Aucun
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	Etat (Franc Mobilités, Ministère de la Transition Ecologique, Direction Générale des Collectivités Locales) Société Pierreval (OAP Maniglier si PUP/TAM) Banque des territoires SMMAG
Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes à mener (voir ci-dessus) : 2021/2022 ? • Outils : Acquisitions foncières / DPU / expropriations éventuelles : à partir de 2023 ? PUP/TAM OAP Maniglier ? 2021? <u>PLU :</u> Adaptation du PLU, le cas échéant, pour de nouveaux ER à mettre en place, OAP, dispositions au règlement écrit...? : 2022 ? • Identification des dispositifs/aides financières pouvant être mobilisées pour la collectivité (échanger avec les partenaires pour les mobiliser / les intégrer au plan de financement) : <u>Plan de relance :</u> -Les mobilités du quotidien : développer le plan vélo et les projets de transports en commun - (page 85) - Accélération des travaux d'infrastructures de transport - (page 91) - Soutien aux collectivités territoriales - (page 269) - Dynamiques territoriales et contractualisation - (page 271) <u>Aides territoriales :</u> -Réaménager et entretenir efficacement l'ensemble des infrastructures et équipements nécessaires à un espace public ouvert - Investissement dans l'espace public ouvert - Banque des Territoires (Cofinancement d'étude préalable, Investissement en fonds propres et quasi fonds propres) - Soutenir financièrement les maîtres d'ouvrage dans la réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et résorber les discontinuités d'itinéraires - Ministère de la Transition Ecologique (MTE) - (Subvention, Aides financières) - Vigilance : fin 15 septembre 2021 - Financer vos projets de long terme grâce à des prêts allant jusqu'à 40 ans - Prêts moyens et long terme - Banque des Territoires (Prêt) - Financer des projets d'investissement en matière d'équipement – DSIL - Direction générale des collectivités locales (DGCL) - (Subvention) <u>PVD :</u> -Obtenir un cofinancement d'ingénieries globales ou thématiques nécessaires à l'élaboration / la concrétisation du projet de revitalisation - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) - (page 21) - Bénéficier d'expertises pour la mise en œuvre des projets de revitalisation Cerema/ANCT (aides en ingénierie, aides financières) - (page 34) - Bénéficier d'expertises spécifiques sur la commande publique de maîtrise d'œuvre. Mission Interministérielle pour la qualité des constructions publiques (aides en ingénierie) - (page 46) - Obtenir un prêt pour un projet de renouvellement urbain (PRU) Banque des Territoires (Prêt) (page 47) - Obtenir un investissement de la Banque des Territoires dans des sociétés porteuses de projets de revitalisation - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) (page 48) - Bénéficier d'outils de gestion de projet de mobilité + Concevoir son projet de mobilité et développer des expérimentations France Mobilités (appui thématique, aides en ingénierie) (pages 66 et 67) - Développer le recours au vélo et aux transports en commun Ministère de la Transition Ecologique (MTE) - (Subvention, Aides financières) (page 42) 		

Budget global (€ TTC)	<i>À définir</i>	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	<p><i>Etudes : Plan Local de Mobilité BE ARTER</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Année : 2020-2021</i> • <i>Financeur : commune</i> • <i>Modalité : Honoraires</i> • <i>25 650 € HT</i> <p><i>Outils : dossier adaptation du PLU (hors études)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Année : 2021/2022 ?</i> • <i>Financeur : commune</i> • <i>Modalité : subvention Agence d'urbanisme</i> • <i>6 080 € TTC en 2021</i> • <i>4 560 € TTC en 2022</i> • <i>7 6000 € TTC en 2023</i>
---------------------------------	------------------	--	---

Indicateurs

	Action	Date
Indicateur(s) d'avancement	Travaux de reconfiguration du tronçon d'accès à Moulin vieux	
	Autorisation du Permis d'Aménager	12/10/2021
	Réception des travaux	15/10/2022
	Prolongement de l'aménagement vers le centre ville	En attente
	Réalisation des études, mise en place des outils, l'activation des dispositifs de financement fléchés pour l'action. Adaptation du PLU le cas échéant ; PUP/TAM	
Indicateur(s) de résultat		Réalisations effectives de l'aménagement de la rue du Maniglier, des autres dessertes. Aménagement en modes doux et sécurisation de cette voie pour les modes doux



Commune de PONTCHARRA

Opération de Revitalisation des Territoires ORT Communauté de Communes Le Grésivaudan

Fiche action 26 : Améliorer les dessertes du secteur Les Âges

Action	Améliorer les dessertes du secteur les Ages			26
Stratégie ORT	➤ Réaménager, qualifier, sécuriser certains axes (principaux et secondaires) de desserte stratégique.			
Axe ORT	➤ Axe 3. Développement des mobilités et connexions			
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT			
Axe(s), stratégie(s), fiche(s) action en lien	➤ En lien avec la fiche action 04- Qualifier développer les modes actifs			
Action mature et degré de maturité	OUI		Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2020
	Engagé et au plan de financement incomplet.			
Priorité d'engagement	(0-2 ans)		État des études ou travaux	<p><u>A finaliser :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Etude Plan Local de Mobilité BE ARTER <p><u>A mener :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Etude Urbaine plus globale sur le quartier et ses périphéries en lien avec le quartier Bayard et le projet Coisetan. Etude AURG pour une voie structurante en modes actifs à usage inter quartiers + déterminer ses conditions de réalisation dans un cadre juridique sécurisé (notamment pour la tranche 1 de l'OAP au regard du PA Nexity) Le cas échéant, outils à mobiliser dans le cadre d'une évolution du PLU, (servitude

			pré localisation), OAP à revoir, PUP, voir TAM
Objet/Description	<p>Le secteur des Âges est actuellement desservi par des voies aux statuts et profils contrastés : l'avenue des Templiers très large, la rue des Âges dont le profil se rétrécit pour déboucher sur l'avenue de Savoie et l'avenue du Granier qui est une voie départementale.</p> <p>Dans le cadre de la réalisation à venir des trois tranches de l'OAP les Ages, la commune souhaite assurer une desserte efficace du quartier et les jonctions avec les quartiers environnants et le centre-ville (et apportant le moins de nuisances possibles), tant en termes de desserte automobile que de voies douces.</p> <p>Il s'agit aussi d'intégrer dans la réflexion la connexion nécessaire du quartier des Ages avec le secteur Coisetan (localisation du futur équipements publics projet COISETAN) et le renouvellement prévu sur le quartier Bayard.</p>		
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Structurer et qualifier des dessertes interne autonomes pour chaque tranche de l'OAP. • Identifier et mettre en œuvre une voie structurante pour l'ensemble du secteur en modes actifs. • Améliorer la desserte du quartier des Ages avec ses périphéries et le centre-ville. 		
Maitrise d'ouvrage	Commune de Pontcharra	Maitrise d'œuvre	Non identifiée à ce stade de la démarche
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Etat CCLG Banque des territoires SMMAG ? Agence d'Urbanisme, ... Nexity (tranche 1 OAP) et autres propriétaires fonciers si besoins d'acquisitions Riverain du quartier les Ages,	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Aucun
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	Etat (Direction Générale des collectivités locales, Ministère de la Transition Ecologique Banque des territoires SMMAG ?
Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes à mener (voir ci-dessus) : 2021 • Outils : <u>PLU :</u> Adaptation du PLU, le cas échéant, servitude de pré localisation pour voirie publique à mettre en place, OAP à revoir ? dispositions au règlement écrit...? : 2021/2022 ? PUP/TAM OAP les Ages ? 2021 ? • Identification des dispositifs/aides financières pouvant être mobilisées pour la collectivité (échanger avec les partenaires pour les mobiliser / les intégrer au plan de financement) : <u>Aides territoires :</u> -Réaménager et entretenir efficacement l'ensemble des infrastructures et équipements nécessaires à un espace public ouvert - Investissement dans l'espace public ouvert - Banque des Territoires (Cofinancement d'étude préalable, Investissement en fonds propres et quasi fonds propres) - Soutenir financièrement les maîtres d'ouvrage dans la réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et résorber les discontinuités d'itinéraires - Ministère de la Transition Ecologique (MTE) - (Subvention, Aides financières) - Vigilance : fin 15 septembre 2021 - Financer vos projets de long terme grâce à des prêts allant jusqu'à 40 ans - Prêts moyens et long terme - Banque des Territoires (Prêt) - Financer des projets d'investissement en matière d'équipement – DSIL - Direction générale des collectivités locales (DGCL) - (Subvention) <u>Plan de relance :</u> -Les mobilités du quotidien : développer le plan vélo et les projets de transports en commun - (page 85) - Accélération des travaux d'infrastructures de transport - (page 91) - Soutien aux collectivités territoriales - (page 269) - Dynamiques territoriales et contractualisation - (page 271) <u>PVD :</u> -Obtenir un cofinancement d'ingénieries globales ou thématiques nécessaires à l'élaboration / la concrétisation du projet de revitalisation - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) - (page 21) 		

	<p>- Bénéficiaire d'expertises pour la mise en œuvre des projets de revitalisation Cerema/ANCT (aides en ingénierie, aides financières) - (page 34)</p> <p>- Bénéficiaire d'expertises spécifiques sur la commande publique de maîtrise d'œuvre. Mission Interministérielle pour la qualité des constructions publiques (aides en ingénierie) - (page 46)</p> <p>- Obtenir un prêt pour un projet de renouvellement urbain (PRU) Banque des Territoires (Prêt) (page 47)</p> <p>- Obtenir un investissement de la Banque des Territoires dans des sociétés porteuses de projets de revitalisation - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) (page 48)</p> <p>- Bénéficiaire d'outils de gestion de projet de mobilité + Concevoir son projet de mobilité et développer des expérimentations France Mobilités (appui thématique, aides en ingénierie) (pages 66 et 67)</p> <p>- Développer le recours au vélo et aux transports en commun Ministère de la Transition Ecologique (MTE) - (Subvention, Aides financières) (page 42)</p>		
<p>Budget global (€ TTC)</p>	<p><i>À définir</i></p>	<p>Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)</p>	<p><i>Etudes : Plan Local de Mobilité BE ARTER</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2020-2021 • Financeur : commune • Modalité : Honoraires • 25 650 € HT <p><i>Outils : dossier adaptation du PLU (hors études)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2021/2022 ? • Financeur : commune • Modalité : subvention Agence d'urbanisme • 6 080 € TTC en 2021 • 4 560 € TTC en 2022 • 7 6000 € TTC en 2023

Indicateurs

<p>Indicateur(s) d'avancement</p>	<p>Réflexion en cours sur l'évolution du PLU et le transfert de la constructibilité de la tranche 2 de l'OAP Maniglier vers ce secteur des Âges actuellement en zone A du PLU. Réalisation des études, mise en place des outils, l'activation des dispositifs de financement fléchés pour l'action. Adaptation du PLU le cas échéant ; PUP/TAM</p>
<p>Indicateur(s) de résultat</p>	<p>Réalisation effective de l'aménagement d'une nouvelle voie de desserte pour chaque tranche de l'OAP Les Ages. Réalisation de la voie structurante en mode doux pour l'ensemble de l'OAP.</p>



Commune de PONTCHARRA

Opération de Revitalisation des Territoires ORT Communauté de Communes Le Grésivaudan

Fiche action 28 : Affirmer le pôle multimodal Gare

Action	Affirmer le Pôle multimodal Gare. (NOTA : la commune doit confirmer si elle souhaite faire, par ailleurs, une action/fiche action : amélioration des mobilités au sein de la zone commerciale)			28
Stratégie ORT	➤ Affirmation de la Gare SNCF comme pôle multimodal.			
Axe ORT	➤ Axe 3. Développement des mobilités et connexions			
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT – centre-ville pôle Gare			
Axe(s), stratégie(s), fiche(s) action en lien	➤ En lien avec la fiche action 03-Réaménager qualifier l'avenue de la Gare, la fiche action 04-Qualifier et développer les modes actifs.			
Action mature et degré de maturité	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2020	Fin : 2026
	Engagé et au plan de financement incomplet.			
Priorité d'engagement	(0-2 ans)	État des études ou travaux	<u>Réalisé :</u> <ul style="list-style-type: none"> Création déjà actée d'un parking complémentaire (et temporaire) de 150 places. Etude Plan Local de Mobilité BE ARTER <u>A finaliser :</u> <ul style="list-style-type: none"> Etude globale de la CCLG / SMMAG/ARTER sur les pôles gares concernant la valorisation des abords et leurs attractivités. Des premiers éléments de diagnostic autour du fonctionnement de la gare, puis sur l'ensemble des déplacements sur la commune sont en cours de constitution	

			grâce à une étude commandée par le SMMAG Identification des secteurs permettant de créer de nouveaux parkings relais si besoin.
Objet/Description	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des conditions pour mieux affirmer la Gare SNCF comme pôle multimodal et notamment son accessibilité en modes actifs ou encore la création de parkings relais dans les 300 m autour de la Gare en lien avec la CCLG • Mener une réflexion sur les mobilités au sein de la zone commerciale à proximité de la Gare. 		
Objectif(s) / finalité(s)	Affirmer le Pôle multimodal Gare et favoriser son usage multimodal en questionnant la place de la voiture et en favorisant les modes actifs.		
Maitrise d'ouvrage	SNCF/SMMAG	Maitrise d'œuvre	Non identifiée à ce stade de la démarche
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Etat Commune Pontcharra Conseil départemental Région Banque des territoires SMMAG EPSCoT Propriétaires fonciers si besoins d'acquisitions pour des aménagements divers (connexions piétonnes, parkings...) Associations, population	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	CCLG/SMMAG
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	Etat (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques, France Mobilités, Ministère de la Transition Ecologique) CEREMA/ANCT Conseil départemental/Région Banque des territoires
Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes à mener (voir ci-dessus) : • Outils : Acquisitions foncières / DPU / expropriations éventuelles : à partir de ?? <u>PLU :</u> Adaptation du PLU, le cas échéant, pour de nouveaux ER à mettre en place, OAP, dispositions au règlement écrit... ?? • Identification des dispositifs/aides financières pouvant être mobilisées pour la collectivité (échanger avec les partenaires pour les mobiliser / les intégrer au plan de financement) : <u>Aides territoires :</u> -Réaménager et entretenir efficacement l'ensemble des infrastructures et équipements nécessaires à un espace public ouvert - Investissement dans l'espace public ouvert - Banque des Territoires (Cofinancement d'étude préalable, Investissement en fonds propres et quasi fonds propres) - Soutenir financièrement les maîtres d'ouvrage dans la réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et résorber les discontinuités d'itinéraires - Ministère de la Transition Ecologique (MTE) - (Subvention, Aides financières) - Vigilance : fin 15 septembre 2021 - Rénover les systèmes de parking ou créer des stationnement complémentaires - Investissement dans les systèmes de parking et de stationnement - Banque des Territoires (Investissement, soutien de gestion...) - Financer vos projets de long terme grâce à des prêts allant jusqu'à 40 ans - Prêts moyens et long terme - Banque des Territoires (Prêt) - Financer des projets d'investissement en matière d'équipement – DSIL - Direction générale des collectivités locales (DGCL) - (Subvention) <u>Plan de relance :</u> - Les mobilités du quotidien : développer le plan vélo et les projets de transports en commun - (page 85) - Mise en place d'un plan de soutien au secteur ferroviaire - (page 89)- Accélération des travaux d'infrastructures de transport - (page 91) - Soutien aux collectivités territoriales - (page 269) - Dynamiques territoriales et contractualisation - (page 271) 		

	<p><u>PVD</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Obtenir un cofinancement d'ingénieries globales ou thématiques nécessaires à l'élaboration / la concrétisation du projet de revitalisation - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) - (page 21) - Bénéficiaire d'expertises pour la mise en œuvre des projets de revitalisation Cerema/ANCT (aides en ingénierie, aides financières) - (page 34) - Bénéficiaire d'expertises spécifiques sur la commande publique de maîtrise d'œuvre. Mission Interministérielle pour la qualité des constructions publiques (aides en ingénierie) - (page 46) - Obtenir un prêt pour un projet de renouvellement urbain (PRU) Banque des Territoires (Prêt) (page 47) - Obtenir un investissement de la Banque des Territoires dans des sociétés porteuses de projets de revitalisation - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) (page 48) - Bénéficiaire d'outils de gestion de projet de mobilité + Concevoir son projet de mobilité et développer des expérimentations France Mobilités (appui thématique, aides en ingénierie) (pages 66 et 67) - Développer le recours au vélo et aux transports en commun Ministère de la Transition Ecologique (MTE) - (Subvention, Aides financières) (page 42) 		
<p>Budget global (€ TTC)</p>	<p><i>À définir</i></p>	<p>Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)</p>	<p><i>Etude globale abords et attractivités Gares BE ARTER</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2020 • Financeur : CCLG/SMMAG • Modalité : XX • XX € TTC <p><i>Etudes : Mobilité BE ARTER</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2020-2021 • Financeur : commune • Modalité : Honoraires • 25 650 € TTC <p><i>Outils : dossier adaptation du PLU (hors études)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2021/2022 • Financeur : commune • Modalité : subvention Agence d'urbanisme • 6 080 € TTC en 2021 • 4 560 € TTC en 2022 • 7 6000 € TTC en 2023 •

Indicateurs

	Action	Date
<p>Indicateur(s) d'avancement</p>	<p>Implantation d'une borne de recharge électrique automobile</p>	<p>Septembre 2023</p>
<p>Indicateur(s) de résultat</p>		<p>Réalisation de parking relais Réalisation de nouvelles accessibilités modes actifs Fréquentation/usage du train</p>



Commune de PONTCHARRA

Opération de Revitalisation des Territoires ORT Communauté de Communes Le Grésivaudan

Fiche action 29 : Valoriser les abords du Bréda

Action	Valoriser les abords du Bréda			29
Stratégie ORT	➤ Revaloriser les éléments du patrimoine naturel en milieu urbain.			
Axe ORT	➤ Axe 4. Mise en valeur du patrimoine naturel et bâti / espaces publics			
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT et centre-ville			
Axe(s), stratégie(s), fiche(s) action en lien	➤ En lien avec la fiche action 04-Qualifier et développer les modes actifs, la fiche action 18-Maitriser, organiser de manière qualitative les projets de développement de l'habitat.			
Action mature et degré de maturité	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2021	Fin : 2032
	Engagé mais au plan de financement incomplet.			
Priorité d'engagement	(0-2 ans)	État des études ou travaux	<u>A finaliser :</u> <ul style="list-style-type: none"> Etude Plan Local de Mobilité BE ARTER (scénario en septembre) <u>A mener :</u> <ul style="list-style-type: none"> Etude d'aménagement paysager et de tracés pour les modes actifs sur les berges du Bréda Etude urbaine pour le quartier Bayard 	
Objet/Description	Le fonctionnement actuel du territoire communal est globalement « morcelé ». L'urbanisation historique de la commune, via des lotissements et opérations privées successives, a engendré un système de voiries en raquettes et de secteurs « fermés sur eux-mêmes », autant en termes de circulation motorisée que pour les piétons. La démarche communale est d'accompagner de manière qualitative les projets de développement de l'habitat aussi bien en construction neuve qu'en réhabilitation ou reconstruction. Des aménagements publics modes actifs doivent être mis en place afin de désenclaver les sites urbanisés et limiter les déplacements automobiles et ce en s'appuyant tant que possible -et en valorisant) sur les éléments existants de la « nature en ville » Le Bréda et ses abords constituent un ensemble paysager offrant des opportunités d'intégration de la nature et de l'eau dans la ville			
Objectif(s) / finalité(s)	• Valoriser la présence du Bréda (eau et nature en ville).			

	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager, mettre en valeur, le Bréda et ses abords (berges) en lien avec des cheminements en modes actifs. • Recoudre le centre ancien avec les quartiers récents • Revaloriser les éléments de patrimoine naturel en milieu urbain comme des espaces de vie aux fonctionnalités multiples. 		
Maitrise d'ouvrage	Commune de Pontcharra	Maitrise d'œuvre	Non identifié à ce stade de la démarche
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	BE ARTER SYMBHI Banque des territoires Agence d'Urbanisme CAUE, architectes conseils Propriétaires fonciers éventuellement impactés Associations locales, voisinage, population	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Aucun
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	Etat (Ministère de la Transition Ecologique, Office français de la Biodiversité, Direction Générale des Collectivités Locales, France Mobilités) Fondation Nature et Découvertes Banque des territoires Conseil régional DREAL
Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes à mener (voir ci-dessus) : 2021/2022 • Outils : Acquisitions foncières / DPU / expropriations éventuelles : à partir de 2023 ? Adaptation du PLU, le cas échéant, pour lever des règles d'urbanisme « contraignantes » (règlement écrit/graphique) voir nouveaux ER à mettre en place et outils de protections/obligation de réalisations paysagères ? : 2022 ? • Identification des dispositifs/aides financières pouvant être mobilisées pour la collectivité (échanger avec les partenaires pour les mobiliser / les intégrer au plan de financement) : <u>Aides territoires :</u> -Réaménager et entretenir efficacement l'ensemble des infrastructures et équipements nécessaires à un espace public ouvert - Investissement dans l'espace public ouvert - Banque des Territoires (Cofinancement d'étude préalable, Investissement en fonds propres et quasi fonds propres) - Soutenir financièrement les maîtres d'ouvrage dans la réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et résorber les discontinuités d'itinéraires - Ministère de la Transition Ecologique (MTE) - (Subvention, Aides financières) - Vigilance : fin 15 septembre 2021 - Candidater à la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) — Auvergne-Rhône-Alpes, Office français de la biodiversité (OFB) (Aides en ingénierie) -Soutenir des projets de connexion à la nature et de conservation de la nature et des espèces Fondation Nature & Découvertes (Subvention) - Restaurer des sites ou créer des infrastructures d'accueil pour le public dans les espaces et aires protégées Ministère de la Transition Ecologique (MTE) (Subvention) - Restaurer les écosystèmes terrestres secs, leurs fonctionnalités et les espèces qui y sont inféodées - Appel à projets "MobBiodiv'Restauration 2021" deuxième session - Office français de la biodiversité (OFB) - (Subvention) - Financer vos projets de long terme grâce à des prêts allant jusqu'à 40 ans - Prêts moyens et long terme - Banque des Territoires (Prêt) - Financer des projets d'investissement en matière d'équipement – DSIL - Direction générale des collectivités locales (DGCL) - (Subvention) <u>Plan de relance :</u> -Les mobilités du quotidien : développer le plan vélo et les projets de transports en commun - (page 85) - Soutien aux collectivités territoriales - (page 269) - Dynamiques territoriales et contractualisation - (page 271) <u>PVD :</u> 		

	<p>-Obtenir un cofinancement d'ingénieries globales ou thématiques nécessaires à l'élaboration / la concrétisation du projet de revitalisation - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) - (page 21)</p> <p>- Bénéficiaire d'expertises pour la mise en œuvre des projets de revitalisation Cerema/ANCT (aides en ingénierie, aides financières) - (page 34)</p> <p>- Bénéficiaire d'expertises spécifiques sur la commande publique de maîtrise d'œuvre. Mission Interministérielle pour la qualité des constructions publiques (aides en ingénierie) - (page 46)</p> <p>- Obtenir un prêt pour un projet de renouvellement urbain (PRU) Banque des Territoires (Prêt) (page 47)</p> <p>- Obtenir un investissement de la Banque des Territoires dans des sociétés porteuses de projets de revitalisation - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) (page 48)</p> <p>- Bénéficiaire d'outils de gestion de projet de mobilité + Concevoir son projet de mobilité et développer des expérimentations France Mobilités (appui thématique, aides en ingénierie) (pages 66 et 67)</p> <p>- Développer le recours au vélo et aux transports en commun Ministère de la Transition Ecologique (MTE) - (Subvention, Aides financières) (page 42)</p>		
Budget global (€ TTC)	<i>À définir</i>	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	<p><i>Etudes : Plan Local de Mobilité BE ARTER</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2020-2021 • Financeur : commune • Modalité : Honoraires • 25 650 € HT

Indicateurs

	Action	Date
Indicateur(s) d'avancement	Reconfiguration des abords du Bréda en bordure du quartier Bayard (tronçon de la rue des Mettanies)	2028
	Reconfiguration du tronçon de la rue des Mettanies depuis le croisement avec la rue du Coisetan vers le centre-ville : modes doux et leur sécurisation en relation avec l'ouverture de l'équipement le Cairn en septembre 2025	2025
	Réalisation des études, mise en place des outils, activation des dispositifs de financement fléchés pour l'action Adaptation du PLU le cas échéant	
Indicateur(s) de résultat		Réalisation des aménagements paysagers et des tracés modes actifs (+indicateurs d'usage ?)



Commune de PONTCHARRA

Opération de Revitalisation des Territoires ORT Communauté de Communes Le Grésivaudan

Fiche action 30 : Aménager et mettre en valeur l'ancienne voie ferrée et ses abords

Action	Aménager, mettre en valeur l'ancienne voie ferrée et ses abords			30
Stratégie ORT	➤ Revaloriser les éléments du patrimoine naturel en milieu urbain.			
Axe ORT	➤ Axe 4. Mise en valeur du patrimoine naturel et bâti / espaces publics			
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT.			
Axe(s), stratégie(s), fiche(s) action en lien	➤ En lien avec la fiche action 04- Qualifier et développer les modes actifs			
Action mature et degré de maturité	OUI		Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2020 Fin : 2026
	Engagé mais au plan de financement incomplet.			
Priorité d'engagement	(0-2ans)	État des études ou travaux	Réalisé : <ul style="list-style-type: none"> enlèvement de rails sur un tronçon de la voie en 2020 Etude Plan Local de Mobilité BE ARTER A mener : <ul style="list-style-type: none"> Etude d'aménagement paysager voie ferrée et ses abords 	
Objet/Description	<p>Le fonctionnement actuel du territoire communal est globalement « morcelé ». L'urbanisation historique de la commune, via des lotissements et opérations privées successives, a engendré un système de voiries en raquettes et de secteurs « fermés sur eux-mêmes », autant en termes de circulation motorisée que pour les piétons. Des aménagements publics modes actifs doivent être mis en place afin de désenclaver les sites urbanisés et limiter les déplacements automobiles et ce en s'appuyant tant que possible -et en valorisant) sur les éléments existants de la « nature en ville »</p> <p>Les traces de l'histoire industrielle de la ville sont concrétisées par ces rails qui desservait les emprises d'activité sur la commune. Actuellement désaffectées elles n'en marquent par moins le</p>			

	paysage, dans un espace protégé, propice à l'installation de modes actifs non polluants et permettant de connecter des espaces aux fonction diverses en cours de développement.		
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager, mettre en valeur, l'ancienne voie ferrée et ses abords en cheminements en modes actifs • Recoudre ce secteur du Maniglier avec le centre ancien et avec les quartiers récents • Revaloriser les éléments de patrimoine naturel en milieu urbain. • Faciliter la desserte des activités agricoles biologiques pour des circuits courts d'approvisionnement alimentaire • Compléter le maillage du territoire en modes actifs, relier des secteurs urbains est/ouest, valoriser des éléments de patrimoine naturel et industriel en milieu urbain. • Mettre en cohérence la nature des projets envisagés sur ce secteur (agriculture biologique) et leurs modes d'accès et de desserte. • Exploiter une infrastructure existante ayant un potentiel fonctionnel et environnemental. 		
Maitrise d'ouvrage	Commune de Pontcharra	Maitrise d'œuvre	Non identifié à ce stade de la démarche
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Etat Région Département Banque des territoires CCLG Agence d'Urbanisme CAUE, architectes conseils SNCF ?/ voie ferrée Propriétaires fonciers éventuellement impactés Associations locales, voisinage, population	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Aucun
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	Etat (France Mobilités, Ministère de la Transition Ecologique, Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques, Direction Générale des Collectivités Locales) CEREMA/ANCT Banque des territoires
Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes à mener (voir ci-dessus) : 2020/2021 • Outils : Acquisitions foncières / DPU / expropriations éventuelles à partir de 2022 ? Adaptation du PLU, le cas échéant, pour lever des règles d'urbanisme « contraignantes » (règlement écrit/graphique) voir nouveaux ER à mettre en place et outils de protections/obligation de réalisations paysagères ? : 2022 ? • Identification des dispositifs/aides financières pouvant être mobilisées pour la collectivité (échanger avec les partenaires pour les mobiliser / les intégrer au plan de financement) : <p><u>Aides territoires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaménager et entretenir efficacement l'ensemble des infrastructures et équipements nécessaires à un espace public ouvert - Investissement dans l'espace public ouvert - Banque des Territoires (Cofinancement d'étude préalable, Investissement en fonds propres et quasi fonds propres) - Soutenir financièrement les maîtres d'ouvrage dans la réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et résorber les discontinuités d'itinéraires - Ministère de la Transition Ecologique (MTE) - (Subvention, Aides financières) - Vigilance : fin 15 septembre 2021 - Financer vos projets de long terme grâce à des prêts allant jusqu'à 40 ans - Prêts moyens et long terme - Banque des Territoires (Prêt) - Financer des projets d'investissement en matière d'équipement – DSIL - Direction générale des collectivités locales (DGCL) - (Subvention) <p><u>Plan de relance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les mobilités du quotidien : développer le plan vélo et les projets de transports en commun - (page 85) - Soutien aux collectivités territoriales - (page 269) - Dynamiques territoriales et contractualisation - (page 271) <p><u>PVD :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Obtenir un cofinancement d'ingénieries globales ou thématiques nécessaires à l'élaboration / la concrétisation du projet de revitalisation - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) - (page 21) - Bénéficiaire d'expertises pour la mise en œuvre des projets de revitalisation Cerema/ANCT (aides en ingénierie, aides financières) - (page 34) - Bénéficiaire d'expertises spécifiques sur la commande publique de maîtrise d'œuvre. Mission Interministérielle pour la qualité des constructions publiques (aides en ingénierie) - (page 46) 		

	<p>- Obtenir un prêt pour un projet de renouvellement urbain (PRU) Banque des Territoires (Prêt) (page 47)</p> <p>- Obtenir un investissement de la Banque des Territoires dans des sociétés porteuses de projets de revitalisation - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) (page 48)</p> <p>- Bénéficier d'outils de gestion de projet de mobilité + Concevoir son projet de mobilité et développer des expérimentations France Mobilités (appui thématique, aides en ingénierie) (pages 66 et 67)</p> <p>- Développer le recours au vélo et aux transports en commun Ministère de la Transition Ecologique (MTE) - (Subvention, Aides financières) (page 42)</p>		
Budget global (€ TTC)	<i>À définir</i>	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	<i>Etudes : Plan Local de Mobilité BE ARTER</i> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2020-2021 • Financeur : commune • Modalité : Honoraires • 25 650 € HT

Indicateurs

	Action	Date
Indicateur(s) d'avancement	Enlèvement de rails sur un premier tronçon pour faciliter le passage – début de la voie verte	2021
	Réalisation des études, mise en place des outils, activation des dispositifs de financement fléchés pour l'action, concertation avec les riverains, mise en chantier, Adaptation du PLU le cas échéant	
Indicateur(s) de résultat		Réalisation des aménagements paysagers et des tracés modes actifs (+indicateurs d'usage), usage de cet équipement.



Commune de PONTCHARRA

Opération de Revitalisation des Territoires ORT Communauté de Communes Le Grésivaudan

Fiche action 32 : Aménager valoriser la place Bayard

Action	Valoriser, aménager la Place Bayard			32
Stratégie ORT	➤ Mettre en valeur le patrimoine bâti et les espaces publics.			
Axe ORT	➤ Axe 4. Mise en valeur du patrimoine naturel et bâti / espaces publics			
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT - centre-ville.			
Axe(s), stratégie(s), fiche(s) action en lien	➤ En lien avec la fiche action 04 - Qualifier et développer les modes actifs, la fiche action 31 - Accompagner d'une manière générale la rénovation, les réhabilitations dans le centre ancien et requalifier les espaces publics			
Action mature et degré de maturité	OUI		Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2021 Fin : 2026
	Engagé et au plan de financement incomplet.			
Priorité d'engagement	(0-2 ans)	État des études ou travaux	Réalisé : Enlèvement monument de la Paix Etude Plan Local de Mobilité en cours de réalisation (scénarios en septembre 2021) <u>A mener :</u> <ul style="list-style-type: none"> Etude d'aménagement de la place Bayard (espace public et bâti, sécurisation des modes actifs, le stationnement temporaire) Réflexion sur la localisation du marché et des jours dédiés Recrutement du manager de centre-ville Identification des éléments d'architecture à valoriser pour le bâti 	
Objet/Description	Amorcer, poursuivre, le réinvestissement et le réaménagement des espaces publics du centre ancien. La Place Bayard constitue un espace public emblématique situé au cœur historique de la			

	commune (site originel). Les types d'aménagement potentiels sont contraints car cette place est située au-dessus d'un tronçon du Bréda (un tronçon du Bréda a été recouvert pour constituer la Place Bayard). Elle accueille les marchés hebdomadaires et est bordée d'édifices historiques.		
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser globalement la Place Bayard (espace public et bâti), • Dynamiser l'activité des marchés hebdomadaires, • Requalifier les fonctions et usages sur cette place, • Assurer des connexions sécurisées en modes actifs. • Faire de cette place un lieu de vie agréable pour des usages du quotidien. 		
Maitrise d'ouvrage	Commune de Pontcharra pour les espaces publics	Maitrise d'œuvre	Aménagement de l'espace publics/bâtiments publics : commune de Pontcharra ou autres à identifier
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Etat ANAH Banque des territoires Action logement CCLG Agence d'Urbanisme, CAUE, architectes conseils, architectes du patrimoine, maison de l'architecture, ... Propriétaire(s) des bâtiments autour de la place. Associations locales, voisinage, population	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Aucun
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	Pour le bâti : ETAT (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques, Action Logement, ANAH CEREMA/ANCT SÉOLIS SORÉGIES Banque des territoires
Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes à mener (voir ci-dessus) : entre 2021 et 2023 ? • Outils : OPAH / OPAH-RU : 2024 (voir fiche CCLG) Adaptation du PLU pour fixer des règles d'urbanisme (règlement écrit/graphique pour assurer l'aménagement de la place, réhabiliter, protéger le patrimoine et éléments d'architecture des bâtiments) : 2021/2022 ? • Communication sur : Les outils d'application immédiate de l'ORT en faveur de l'habitat (« Louer abordable », « Denormandie dans l'ancien ») : 2021 ? Les outils d'application différés de l'ORT en faveur de l'habitat (« DIIF - dispositif d'intervention immobilière et foncière », « VIR - vente d'immeubles à rénover) : 2021 ? Les aides d'Action Logement pour les propriétaires : 2021 ? Le plan de relance (aides à rénovation énergétique des bâtiments privés : Ma Prime Renov' + aides complémentaires ANAH) : 2021 ? <i>PVD : communiquer sur les aides financières et d'accompagnement de la Fondation du Patrimoine pour accélérer la rénovation du patrimoine non classé</i> <i>Les appuis thématiques de l'ANAH pour la rénovation énergétique des bâtiments privés.</i> • Identification des dispositifs/aides financières pouvant être mobilisées pour la collectivité (échanger avec les partenaires pour les mobiliser / les intégrer au plan de financement) : <u>Aides territoires :</u> -Accompagner la rénovation énergétique du parc privé - ANAH (aide financière) - Accélérer la rénovation énergétique des logements dans les territoires Séolis (Privé), Sorégies (Privé) (aides en ingénierie) - Être accompagné en ingénierie pour la rénovation du Patrimoine remarquable - Banque des Territoires (aides en ingénierie) - Réaménager et entretenir efficacement l'ensemble des infrastructures et équipements nécessaires à un espace public ouvert - Investissement dans l'espace public ouvert - Banque des Territoires (Cofinancement d'étude préalable, Investissement en fonds propres et quasi fonds propres) 		

	<p>- Financer vos projets de long terme grâce à des prêts allant jusqu'à 40 ans - Prêts moyens et long terme - Banque des Territoires (Prêt) - Financer des projets d'investissement en matière d'équipement – DSIL - Direction générale des collectivités locales (DGCL) - (Subvention) <u>Plan de relance :</u> -Rénovation énergétique des bâtiments privés - (page 13) - Rénovation des bâtiments publics - (page 15) - Rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux - (page 19) - Les mobilités du quotidien : développer le plan vélo et les projets de transports en commun - (page 85) - Soutien aux collectivités territoriales - (page 269) - Dynamiques territoriales et contractualisation - (page 271) <u>PVD :</u> -Obtenir un cofinancement d'ingénieries globales ou thématiques nécessaires à l'élaboration / la concrétisation du projet de revitalisation - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) - (page 21) -Bénéficiaire d'expertises pour la mise en œuvre des projets de revitalisation Cerema/ANCT (aides en ingénierie, aides financières) - (page 34) - Bénéficiaire d'expertises spécifiques sur la commande publique de maîtrise d'œuvre. Mission Interministérielle pour la qualité des constructions publiques (aides en ingénierie) - (page 46) - Obtenir un prêt pour un projet de renouvellement urbain (PRU) Banque des Territoires (Prêt) (page 47) - Inciter les propriétaires occupants et bailleurs à rénover énergétiquement Action logement (subvention pour aide aux propriétaires) - (page 69) - Traiter l'habitat indigne et dégradé ANAH (aides financières spécifiques PVD) (page 51) - Obtenir un accompagnement pour la structuration d'une foncière de redynamisation Banque des Territoires (co-financement, aides financières et aides en ingénierie) (page 49) - Obtenir un co-financement de poste de manager de commerce Banque des Territoires (subventions, aides financières) (page 35)</p>		
<p>Budget global (€ TTC)</p>	<p><i>À définir</i></p>	<p>Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)</p>	<p><i>Outils : dossier adaptation du PLU (hors études)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2021/2022 • Financeur : commune • Modalité : subvention Agence d'urbanisme • 6 080 € TTC en 2021 • 4 560 € TTC en 2022 • 7 6000 € TTC en 2023 <p><i>Etudes : Plan Local de Mobilité BE ARTER</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2020-2021 • Financeur : commune • Modalité : Honoraires • 25 650 € HT

Indicateurs

<p>Indicateur(s) d'avancement</p>	<p>Réalisation des études, mise en place des outils, de la communication auprès du public, l'activation des dispositifs de financement fléchés pour l'action, choix des options d'aménagement, mise en chantier. Adaptation du PLU</p>
<p>Indicateur(s) de résultat</p>	<p>Part des réhabilitations, part des constructions situées aux abords de la place ayant fait l'objet d'une rénovation énergétique ou patrimoniale. Réalisation de l'aménagement de la place Bayard</p>



Commune de PONTCHARRA

Opération de Revitalisation des Territoires ORT Communauté de Communes Le Grésivaudan

Fiche action 34 : Faciliter la gestion de la consommation électrique communale.

Action	Faciliter la gestion de la consommation électrique communale.			34
Stratégie ORT	➤ Expérimenter de nouvelles modalités de gestion des équipements			
Axe ORT	➤ Axe 6. Renforcement du numérique, accompagnement des transitions et innovations			
Localisation	➤ Périmètre communal			
Axe(s), stratégie(s), Fiches(s) action en lien	➤ En lien avec la fiche action 06-Construire le projet Coisetan, la fiche action 17- Réover le groupe scolaire Villard Noir			
Action mature et degré de maturité	OUI – maturité en 2023	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début :	Fin :
	engagée et au plan de financement incomplet		2023	2032
Priorité d'engagement	(3-6ans)	État des études ou travaux	A finaliser <ul style="list-style-type: none"> • Etude de prédéfinition et de dimensionnement des équipements techniques de suivi et de contrôle à mettre en place pour les groupes scolaires du projet COISETAN et de Villard Noir. • Travaux de réalisation des équipements techniques pour le projet COISETAN/ le CAIRN 	
Objet/Description	<p>La commune de Pontcharra dispose de 3 groupes scolaires : César Terrier 2 qui a fait l'objet d'une réhabilitation /extension achevée au 1^{er} semestre 2019, le groupe scolaire Villard Benoit en projet de reconstruction/remplacement par le projet COISETAN et le groupe scolaire Villard Noir dont la rénovation est à programmer pour réalisation.</p> <p>La consommation électrique de ces équipements est un poste budgétaire important en lien avec le système de chauffage.</p>			

Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système d'acquisition et de gestion des données • Faciliter et assurer une gestion optimale du système de chauffage des équipements scolaires en projet de construction et de réhabilitation. • Faciliter améliorer le fonctionnement des services 		
Maitrise d'ouvrage	Commune de Pontcharra	Maitrise d'œuvre	Non identifiée à ce stade de la procédure
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Etat Banque des territoires CCLG AGEDEN TE 38	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Aucun
		Partenaire(s) financier(s) fléchés(s)	Etat (ADEME) CCLG Banque des territoires
Leviers (Études, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes à mener (voir ci-dessus) : 2022/2023 • Indication des dispositifs pouvant être mobilisés : <u>Plan de relance</u> : -Soutien aux collectivités territoriales - (page 269) - Dynamiques territoriales et contractualisation - (page 271) - Transformation numérique de l'Etat et des territoires - (page 155) <u>PVD</u> : -Bénéficiaire d'un "Conseil en énergie partagé" ADEME (Conseil, appui technique) (page 68) 		
Budget global (€ TTC)	<i>À définir</i>	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	<i>Non identifié à ce stade de la démarche</i>

Indicateurs

	Action	Date
Indicateur(s) d'avancement	Mise en place d'un système de gestion des consommations électriques de l'hôtel de ville sur à sa rénovation énergétique	2023
	Relevé des consommations pour évaluation	A faire en 2024
	Mise en place d'un système de gestion des consommations énergétiques au Cairn	Fin du chantier 2025
	Réalisation des études préliminaires, budgétisation des coûts, installation des dispositifs et évaluation des consommations.	
Indicateur(s) de résultat		Test d'opérationnalité du dispositif – Réalisation des travaux, installation des systèmes, Suivi et résolution des problèmes, évaluation des économies réalisées.



Commune de PONTCHARRA

Opération de Revitalisation des Territoires ORT Communauté de Communes Le Grésivaudan

Fiche action 35 : Déroger à certaines règles - Instruction en parallèle de Permis d'Aménager (PA) et de Permis de Construire (PC) afférents.

Action	Déroger à certaines règles – Instruction en parallèle de Permis d'Aménager (PA) et de Permis de Construire (PC) afférents.			35
Stratégie ORT	➤ Expérimenter de nouvelles modalités de faire la ville en concertation étroite avec les promoteurs			
Axe ORT	➤ Axe 6. Renforcement du numérique, accompagnement des transitions et innovations			
Localisation	➤ Périmètre de l'ORT			
Axe(s), stratégie(s), fiche(s) action en lien	➤ En lien avec la fiche action 18- Maitriser et organiser de manière qualitative les projets de développement de l'habitat.			
Action mature et degré de maturité	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2021	Fin : 2026/2032 Fin ORT
	Engagée mais au plan de financement incomplet			
Priorité d'engagement	(0-2ans)	État des études ou travaux	<u>A finaliser</u> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des projets susceptibles d'être concernés par cette procédure • Sécurisation juridique de cette nouvelle procédure 	
Objet/Description	<p>La commune de Pontcharra porte des projets importants pour son développement urbain. Le quartier Bayard en projet de démolition/reconstruction va proposer une offre de logements différente. Les besoins en logements adaptés vont être en partie comblés par les projets sur les OAP définies au PLU. Dans ce contexte et pour faciliter la réalisation de ces projets, la possibilité d'instruire en parallèle les PA et PC afférents à un même projet peut faciliter le repositionnement de locataires du quartier Bayard, induire une attractivité supplémentaire de ce territoire pour des promoteurs dont les délais de réalisation sont ainsi raccourcis.</p> <p>Le projet de renouvellement urbain du quartier Bayard ainsi que celui de finalisation de la ZAC Centre-ville sont concernés pour faciliter leurs réalisations en aidant à l'équilibre budgétaire des opérations.</p> <p>L'article L-152-6-4 du code de l'urbanisme des dérogations au Plan Local d'Urbanisme peuvent être prises concernant :</p>			

	<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de retrait fixant une distance minimale par rapport aux limites séparatives - Les règles relatives au gabarit et à la densité 		
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter/ accélérer la réalisation des projets de construction faisant l'objet de permis d'aménager. • Améliorer l'équilibre budgétaire des opérations de construction 		
Maitrise d'ouvrage	Commune de Pontcharra Communauté de Communes Le Grésivaudan	Maitrise d'œuvre	Pas de maîtrise d'ouvrage
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Etat Banque des territoires CCLG	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Aucun
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	Etat CCLG
Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes à mener (voir ci-dessus) : 2021/2022 • Communication/concertation En concertation avec les promoteurs immobiliers • Indication des dispositifs pouvant être mobilisés 		
Budget global (€ TTC)	À définir	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	<i>Outils : dossier adaptation du PLU (hors études)</i> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2023/2024 • Financeur : commune • Modalité : subvention Agence d'urbanisme • 6 080 € TTC en 2021 • 4 560 € TTC en 2022 • 7 6000 € TTC en 2023

Indicateurs

	Action	Date de réalisation
Indicateur(s) d'avancement	Renouvellement du quartier Bayard- Etude urbaine de définition du projet avec prise en compte de cette possibilité de dérogation	2022 - Identification des articles de lois permettant ces dérogations, contrôle de la pertinence et de l'adéquation de ces dérogations avec le projet communal de qualité architecturale et urbaine, mise en place des procédures – Mise en place des sécurisations juridiques
	Dérogation inscrite dans la demande de permis d'aménager du quartier Bayard	Dépôt du PA le 09/06/2023
	ZAC Centre-ville, validation du projet retenu intégrant cette possibilité de dérogation	Septembre 2023
Indicateur(s) de résultat	Obtention des autorisations de PA et PC en toute sécurité juridique. Réalisation des projets de construction densifiés (sans effet de recours éventuels)	



Commune de PONTCHARRA

Opération de Revitalisation des Territoires ORT Communauté de Communes Le Grésivaudan

Fiche action 36 : Equiper pour améliorer le flux de réseau.

Action	Equiper pour améliorer le flux de réseau.			36
Stratégie ORT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conforter l'équipement et le service numériques ➤ Faciliter les échanges avec les administrés 			
Axe ORT	➤ Axe 6. Renforcement du numérique, accompagnement des transitions et innovations			
Localisation	➤ Périmètre communal			
Axe(s), stratégie(s), fiche(s) action en lien	➤ En lien avec la fiche action 08 -Faciliter les échanges avec les administrés			
Action mature et degré de maturité	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2019	Fin : 2024
	Engagée mais au plan de financement incomplet			
Priorité d'engagement	(0-2ans)	État des études ou travaux	<u>A finaliser</u> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation précise des besoins en termes de flux de réseau • Identification des travaux éventuels en vue de l'installation de la fibre optique 	
Objet/Description	<p>Afin de permettre la mise en œuvre des fiches actions 8 et 9 relatives aux échanges avec le public et à la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, d'une part et de répondre aux besoins des populations, d'autre part, l'équipement des services en fibre optique est un élément pivot qui permettra d'améliorer le flux réseau d'internet.</p> <p>La commune de Pontcharra a élaboré une stratégie numérique construite en 3 points :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Refondre le site Internet de la commune • Mettre à disposition des administrés une application citoyenne via Smartphone • Améliorer l'affichage lumineux numérique des deux panneaux existants, mise en place de deux nouveaux panneaux supplémentaires. <p>L'équipement des services en fibre optique devra permettre d'améliorer le flux du réseau internet.</p>			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un flux de réseau facilitant les inter actions avec les administrés, la réception et l'instruction de dossiers volumineux par voie dématérialisée. • Faciliter les échanges avec les administrés • Faciliter améliorer le fonctionnement des services 			

Maitrise d'ouvrage	Commune de Pontcharra	Maitrise d'œuvre	Ineo Equans
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Etat Banque des territoires CCLG Population	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Aucun
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	Etat CCLG
Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	<ul style="list-style-type: none"> Indication des dispositifs pouvant être mobilisés : Plan de relance : - Soutien aux collectivités territoriales - (page 269) - Dynamiques territoriales et contractualisation - (page 271) - Transformation numérique de l'Etat et des territoires - (page 155) 		
Budget global (€ TTC)		Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	<i>Budget investissement communal.</i>

Indicateurs

	Locaux d'installation de la fibre optique	Date de réalisation et coût estimé
Indicateur(s) d'avancement	Hôtel de ville	2019 - 25 000€
	Maison des Services et centre technique municipal	2019 - 12 000€
	Espace Jeunes et école Villard Benoit	2020 - 16 000€
	Ecole CT2 et Maison René Cassin	2020 - 16 000€
	Stade Fribaud	2020 - 16 000€
	Ecole Villard Noir	2021 - 14 000€
	Le Coléo	Prévision en 2024
Indicateur(s) de résultat	Test d'opérationnalité du dispositif – Efficacité du flux pour l'enregistrement des dossiers, l'instruction et la publication des autorisations, satisfaction des usagers.	



Commune de PONTCHARRA

Opération de Revitalisation de Territoire ORT Communauté de Communes Le Grésivaudan

Fiche action 37 : Assurer la mise en œuvre du projet économique en parallèle de la protection de la ressource en eau potable sur l'îlot Maniglier

Action	Assurer la mise en œuvre du projet économique en parallèle de la protection de la ressource en eau potable sur l'îlot Maniglier			37
Stratégie ORT	➤ Revaloriser les éléments du patrimoine naturel en milieu urbain			
Axe ORT	➤ Axe 4. Mise en valeur du patrimoine naturel et bâti / espaces publics			
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT			
Axe(s), stratégie(s), fiche(s) action en lien	➤			
Action mature et degré de maturité	OUI		Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2021 Fin : 2026
	Engagé mais au plan de financement incomplet			
Priorité d'engagement	(0-2 ans) 2021 : Engagement de l'évolution du PLU- Accompagnements du projet d'agriculture biologique.		État des études ou travaux	Réalisé : <ul style="list-style-type: none"> Protection de la ressource en eau potable concernant la 2^{ème} tranche OAP : BRGM et Agence de l'eau ont identifié et délimité une zone de sauvegarde exploitée (ZSE) (Cf. étude hydrogéologique de l'aquifère lié au cône du Bréda et aux alluvions de l'Isère au droit de Pontcharra (38) et Laissaud (73) Révision des périmètres de protection sanitaire des captages de Pontcharra par les services de l'État À mener :

			<ul style="list-style-type: none"> • Connaître précisément les besoins d'accompagnement des porteurs de projet de maraîchage biologique • Évolution de la 2^{ème} tranche de l'OAP en zone N dans le PLU
Objet/Description	<p>L'îlot Maniglier est un secteur de projet structurant pour la commune, inscrit en secteur de développement prioritaire pour l'habitat dans son PADD. Ce projet est en voie de lancement et va être réinterrogé tant sur la programmation que sur les conditions de réalisation. Il convient d'accompagner et encadrer les projets pour les réinscrire dans une dynamique globale d'attractivité de la commune.</p> <p>Le Puits du Pied des Planches, point de captage d'eau potable, est situé dans le secteur du Maniglier, sur lequel se situe l'OAP n°3 Maniglier</p> <p>Dans les périmètres de protection rapproché et éloigné du puits du Pied des Planches est prévu un projet de maraîchage biologique.</p> <p><u>2^{ème} tranche</u> d'OAP Maniglier : En 2017, la ville de Pontcharra a souhaité mieux prendre en compte les enjeux liés à la préservation des eaux souterraines. Dans cet objectif, elle a co-construit puis lancé, avec l'appui du BRGM, une étude hydrogéologique visant à confirmer sur son territoire le fort potentiel de la ressource (plusieurs millions de m³/an), susceptible d'en faire un nœud majeur d'un futur réseau d'eau potable intercommunal. Cette étude a conclu à la délimitation d'une zone de sauvegarde exploitée (ZSE) qu'il convient de protéger. À cette fin la commune a prévu de faire évoluer son PLU pour rendre le périmètre de la 2^{ème} tranche inconstructible avec un classement de ce secteur en zone N du PLU et de dédier ce secteur aux activités d'agriculture biologique urbaine.</p>		
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger la ressource en eau et réaliser le projet économique en partie sur la 2^{ème} tranche de l'OAP • Adapter en conséquence le plan local d'urbanisme. • Reclasser certains secteurs prévus de l'OAP en zone N possiblement dévolue aux activités d'agriculture biologique. • Intégrer la révision des périmètres de protection sanitaire des captages de Pontcharra par les services de l'État. 		
Maitrise d'ouvrage	<u>2^{ème} tranche de l'OAP Maniglier</u> Commune de Pontcharra	Maitrise d'œuvre	<u>2^{ème} tranche (protection ressource en eau) et projet agriculture biologique</u> Commune de Pontcharra – Porteurs de projets agricoles bio
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	<u>2^{ème} tranche de l'OAP Maniglier</u> État CCLG (compétence eau) Agence d'Urbanisme BRGM Agence de l'Eau ARS Propriétaires fonciers impactés Associations locales, voisinage, population	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Aucun
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	État : plan de relance protection ressource en eau potable ; projet de maraîchage Bio => Certification à Haute Valeur Environnementale Chambre d'agriculture/Agence de l'eau
Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Études à mener (voir ci-dessus) : 2021 • Outils : Adaptation du PLU pour fixer des règles d'urbanisme (règlement écrit/graphique/annexes pour protéger la ressource en eau), s'assurer que le règlement est adapté pour le projet de maraîchage bio : 2021/2022 • Communication Communiquer auprès du porteur de projet maraîchage Bio sur le plan de relance : => Certification à Haute Valeur Environnementale / Alimentation locale solidaire – page 57 : 2021 • Identification des dispositifs/aides financières pouvant être mobilisées pour la collectivité (échanger avec les partenaires pour les mobiliser / les intégrer au plan de financement) : Plan de relance : « Biodiversité sur les territoires, prévention des risques et renforcement de la résilience » – protection ressource en eau potable – page 27 ; 		

	<p><u>PVD</u> :</p> <p>-Conseil et expertises spécifiques sur la commande publique de MO – page 46 - Appui thématique possible Chambre d’Agriculture et Agence de l’eau – page 43</p>		
<p>Budget global (€ TTC)</p>	<p>À définir</p>	<p>Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)</p>	<p><i>Études : stratégie urbaine, accompagnement de la commune auprès de la société Pierreval</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2020/2021 • Financeur : commune • Modalité : subvention Agence d’urbanisme • 10 640 € TTC déjà fléchés <p><i>Outils : dossier adaptation du PLU (hors études)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2021/2022 • Financeur : commune • Modalité : subvention Agence d’urbanisme • 6 080 € TTC en 2021 • 4 560 € TTC en 2022 • 7 6000 € TTC en 2023 •

Indicateurs

	Action	Date
Indicateur(s) d’avancement	Réflexion pour faire évoluer le PLU : suppression et changement de zonage de la tranche 2 de l’OAP Maniglier	2023
	Évolution du PLU	Prévision 2024
	Identification précise des besoins d’accompagnement des porteurs de projets agricoles biologiques Communication et échange auprès du porteur de projet maraîchage biologique - Activation des dispositifs de financement fléchés pour l’action - Réalisation des infrastructures nécessaires à cette activité agricole et à son projet de circuits courts en cohérence avec la protection du secteur. Adaptation du PLU.	
Indicateur(s) de résultat		Adaptation du plan local d’urbanisme. (Reclasser certains secteurs prévus de l’OAP en zone N et mise à jour de l’annexe eau potable, règles adaptées pour le projet de maraîchage biologique)) Mise en place du maraîchage Bio, et résultats économiques.



Commune de PONTCHARRA

Opération de Revitalisation des Territoires ORT Communauté de Communes Le Grésivaudan

Fiche action 38 : Aménager le stade de la Gare

Action	Aménager le stade de la Gare			38
Stratégie ORT	➤ Conforter les équipements (et pôles d'équipements) et de services.			
Axe ORT	➤ Axe 5. Développement des équipements et services publics			
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT			
Axe(s), stratégie(s), fiche(s) action en lien	➤			
Action mature et degré de maturité	OUI		Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2022
	Engagé (Étude globale sur la politique sportive) et au plan de financement incomplet.			
Priorité d'engagement	(0-2 ans) 2022- Exploitation des conclusions de l'étude sur la politique sportive de la commune et des choix de la stratégie communale	État des études ou travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Etude globale sur la politique sportive et élaboration de la stratégie communale (KPMG 2021/2022) • Installation d'un terrain multisport – city stade • Installation 'une aire de fitness A mener : <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des projets et travaux : <ul style="list-style-type: none"> -Installation d'un pump track -Installation d'un espace ludo-éducatif pour le vélo 	
Objet/Description	La commune poursuit historiquement une politique sportive importante. Mais la gestion des Équipements sportifs communaux et leur renouvellement posent aujourd'hui un problème. L'étude sur la politique sportive de la commune a permis de définir les objectifs stratégiques de cette politique selon deux axes :			

	<p>3- L'offre sportive en créant et entretenant un « habitus sport-santé » au sein de la population au travers d'un accompagnement à la pratique sportive à tous les âges, en intégrant les politiques sportives dans toutes les politiques publiques communales, en démocratisant l'accès aux activités physiques et sportives, en renforçant le soutien et la promotion des associations sportives et des sportifs charrapontains.</p> <p>4- Les équipements sportifs en modernisant et mettant aux normes les équipements sportifs du complexe Fribaud, en ré équilibrant la répartition géographique des équipements sportifs sur le territoire communal, en ouvrant l'accès à de nouveaux espaces et créneaux de pratique sportive.</p>		
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir à la population une offre sportive complète et de qualité, la démocratiser. • Moderniser, mettre aux normes les équipements sportifs existants • Ouvrir l'accès à de nouveaux espaces de pratique sportive (lieux et temps) 		
Maitrise d'ouvrage	Commune de Pontcharra	Maitrise d'œuvre	<p>Société Proludic et Isère Clean (city stade) ASO France (aire de fitness) Maitrise œuvre à identifier pour le pump track et l'espace ludo-éducatif pour le vélo</p>
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Etat Banque des territoires CCLG Agence d'Urbanisme, CAUE, ... Associations/club sportifs concernés	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Aucun
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	Etat (Direction Générale des Collectivités Locales, Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques, ADEME, ACTEE, Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les Collectivités Territoriales) CEREMA CCLG Banque des territoires
Leviers (Etudes, outils, dispositifs, communication) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes menées (voir ci-dessus) : 2021/2022 • Outils : • Identification des dispositifs/aides financières pouvant être mobilisées pour la collectivité (échanger avec les partenaires pour les mobiliser / les intégrer au plan de financement) : <p><u>Aides territoires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Ingénierie territoriale de la rénovation énergétique des bâtiments publics - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) - Être accompagné en ingénierie pour la rénovation énergétique des bâtiments public Banque des Territoires (technique, juridique, administrative) - Externaliser la réalisation et le financement d'un programme conséquent de travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics - MPPE - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) - Financer en prêt les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics - Prêt GPI-AmbRE - Banque des Territoires (Prêt) - Financer grâce aux économies réalisées des actions de performance énergétique des bâtiments publics - Dispositif Intracting - Banque des Territoires (Avance récupérable, Autre, aides en ingénierie) - Obtenir un diagnostic énergétique des bâtiments publics pour chiffrer précisément les coûts et les gains énergétiques de chaque action et prioriser les travaux - Banque des Territoires (aides en ingénierie) - Accompagner la valorisation des travaux de rénovation grâce aux Certificats d'Economie d'Energie - Hellio-GEO PLC (Subvention, aides en ingénierie, aides financières, Ingénierie juridique / administrative) - Trouver un outil d'aide à la décision avant d'entamer des travaux de rénovation - Audit énergétique -ADEME (aides en ingénierie, aides financières) - Construire ou rénover des équipements sportifs - Rénovation thermique des bâtiments publics - Agence nationale du Sport (subvention) - Financer vos projets de long terme grâce à des prêts allant jusqu'à 40 ans - Prêts moyens et long terme - Banque des Territoires (Prêt) 		

	<p>- Financer des projets d'investissement en matière d'équipement – DSIL - Direction générale des collectivités locales (DGCL) - (Subvention)</p> <p><u>Plan de relance :</u></p> <p>-Rénovation des bâtiments publics - (page 15)</p> <p>- Soutien aux collectivités territoriales - (page 269)</p> <p>- Dynamiques territoriales et contractualisation - (page 271)</p> <p><u>PVD :</u></p> <p>-Obtenir un cofinancement d'ingénieries globales ou thématiques nécessaires à l'élaboration / la concrétisation du projet de revitalisation - Banque des Territoires (aides en ingénierie, aides financières) - (page 21)</p> <p>- Bénéficiaire d'expertises pour la mise en œuvre des projets de revitalisation Cerema/ANCT (aides en ingénierie, aides financières) - (page 34)</p> <p>- Bénéficiaire d'expertises spécifiques sur la commande publique de maîtrise d'œuvre. Mission Interministérielle pour la qualité des constructions publiques (aides en ingénierie) - (page 46)</p> <p>- Obtenir un prêt pour un projet de renouvellement urbain (PRU) Banque des Territoires (Prêt) (page 47)</p> <p>- Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics ADEME, ACTEE, Banque des Territoire - (appui thématique, aides en ingénierie, aides financières) (page 73)</p> <p>- Financer des équipements publics pour une relance locale rapide Ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales (subvention) (page 70)</p>		
<p>Budget global (€ TTC)</p>		<p>Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)</p>	<p><i>Etude politique sportive</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2021/2022 • Financeur : commune • Modalité : Honoraires • 32 228,75 € HT <p><i>Outils : dossier adaptation du PLU (hors études)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Année : 2023/2024 • Financeur : commune • Modalité : subvention Agence d'urbanisme • 6 080 € TTC en 2021 • 4 560 € TTC en 2022 • 7 6000 € TTC en 2023

Indicateurs

	Actions	Dates
<p>Indicateur(s) d'avancement</p>	<p>City stade – Début des travaux – 25 000€HT</p>	<p>04/05/2022</p>
	<p>City stade - Réception</p>	<p>14/12/2022</p>
	<p>Aire de fitness – Début des travaux - 28 912,60€ HT</p>	<p>04/05/2022</p>
	<p>Aire de fitness – réception des travaux</p>	<p>14/12/2022</p>
	<p>Pump track et espace ludo éducatif – début des travaux – 212 500€ HT</p>	<p>15/12/2022</p>
	<p>Pump track et espace ludo éducatif – Réception des travaux</p>	<p>19/06/2023</p>
	<p>Indicateur(s) de résultat</p>	<p>Evaluation de l'usage et de la satisfaction des usagers.</p>

Commune de Villard-Bonnot

Les modifications apportées par rapport à l'avenant 1 sont en bleu.

Les fiches actions 12 « agrandir la cantine Henri Guillard » et 13 « Rénover et réhabiliter les services techniques » ont été reclassées comme non matures, elles ont donc été enlevées de cet avenant.

Commune de Villard-Bonnot – Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)

Action	Titre : Piloter les études pré-opérationnelles de requalification du site des Papeteries de Lancey			Numéro : 1A	
Stratégie ORT	➤ Se saisir de bâtis anciens et d'unités foncières pour des opportunités de reconstruction, création de logement social et de densification.				
Axe ORT	➤ <i>Axe 1. Réhabilitation et développement de l'habitat</i>				
Localisation	➤ <i>Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT</i> =>Pôle papèterie/Gare de Lancey. =>Secteur d'intervention et de développement prioritaire : site des Papèteries.				
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	Axe 2 : Développement économique et social Axe 4 : Mise en valeur du patrimoine naturel et bâti et des espaces publics Stratégies : Conforter le pôle gare de Lancey – Papeteries de Lancey : réhabilitation d'une friche industrielle Voir également : fiche 01B (<i>lien direct : sous action</i>) fiche 2 (<i>lien indirect</i>)				
Action mature (degré de maturité)	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2021	Fin : fin 2024	
	OUI Engagée mais au plan de financement incomplet				
Priorité d'engagement	- Engagée / en cours	État des études ou travaux	Réalisé : <ul style="list-style-type: none"> Dépollution A finaliser/en cours : <ul style="list-style-type: none"> Etudes hydrauliques (Copil avec le SYMBHI : 10/2023) A mener : <ul style="list-style-type: none"> Etude économique, urbanistique 		
Objet/description	Choix et accompagnement d'un AMO destiné à piloter les études permettant de définir les possibilités et grandes lignes d'aménagement du site, le bilan financier de l'opération et l'outil opérationnel adapté. L'étude du SYMBHI analyse le bénéfice risque pour choisir le scénario d'aménagement le plus pertinent.				
Objectif(s) / finalité(s)	Définir, en lien avec les études hydrauliques menées par le SYMBHI, la meilleure adéquation entre possibilités d'aménagement et contraintes hydrauliques De mener des réflexions très ouvertes sur les possibilités d'aménagements et d'équipements, en cohérence avec les bâtis existants.				
Maitrise d'ouvrage	Commune	Maitrise d'œuvre	- Groupe ELEGIA + SYMBHI		
	Grésivaudan, SYMBHI, Etat, Région,	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	- Aucun		

Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Département, Architecte-conseiller du CAUE,.....	Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	- ANRU, MIQCP, CEREMA, Banque des Territoires, MTE, ADEME
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s) >> bien préciser les calendriers quand connus	Les études/travaux à mener (entre 9 et 11 mois pour Territoire 38) – SYMBHI (non connu à ce jour)		
	Les outils Evolution du PLU, ZAC, Permis d’Aménager, concession d’aménagement, SPL, SEMOP, ...		
	Les dispositifs		
	La communication / concertation		
Budget global (€ TTC)	<i>65 713.80 € TTC première estimation – pourra être mis à jour</i>	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	Commune juillet 2022

Indicateurs

Indicateur(s) d’avancement	<ul style="list-style-type: none"> En attente rendu étude SYMBHI
Indicateur(s) de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Choix de l’aménagement du site, du bilan financier et de l’outil de planification urbaine le mieux adapté à la poursuite concrète de l’opération

Commune de Villard-Bonnot – Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)

Action	Titre : Etudier un Plan Local de Déplacement		Numéro : 3	
Stratégie ORT	➤ Réaménager, qualifier, sécuriser les axes de circulation existants			
Axe ORT	➤ <i>Axe3. Développement des mobilités et connexions</i>			
Localisation	➤ <i>Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT</i>			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	Axe 2 : Développement économique et social Stratégies : permettre une continuité des modes de déplacements et sécuriser les axes principaux Voir également : fiche 1A (<i>lien indirect</i>) fiche 2 (<i>lien indirect</i>) fiche 4A (<i>lien indirect</i>) fiche 4B (<i>lien indirect</i>) fiche 5 (<i>lien indirect</i>) fiche 6 (<i>lien indirect</i>) fiche 7B (<i>lien indirect</i>) fiche 8 (<i>lien indirect</i>) fiche 9 (<i>lien indirect</i>)			
Action mature (degré de maturité)	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : Octobre 2021	Fin : Septembre 2022
	-Engagée et au plan de financement complet			
Priorité d'engagement	Engagée / en cours	État des études ou travaux	Réalisé : • Phase 1 et 2 de l'étude A mener : • Phase 3	
Objet/description	Étude destinée à définir les axes de circulation et de stationnement notamment des modes doux sur l'ensemble du territoire communal en lien avec les communes limitrophes et les autres intervenants.			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Attractivité de ces axes afin de développer l'usage des modes doux • Convergence de ces axes vers les zones commerciales de la commune • Cohérence des déplacements sur la commune • Cohérence avec les projets limitrophes • Sécurité des usagers 			
Maitrise d'ouvrage	Commune	Maitrise d'œuvre	- INGEROP	
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	SMMAG, Département, Grésivaudan, représentant d'usagers	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	- CDC	
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	- /	
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	Les études/travaux à mener Voir ci-dessus			
	Les outils			
	Les dispositifs <ul style="list-style-type: none"> • -Banque des territoires dans le cadre de financements de l'ingénierie 			
	La communication / concertation			
Budget global (€ TTC)	- 27 480 € TTC	Plan de financement	CDC : 5725 € Commune	

Action terminée

		(Par levier(s) : année(s), financier(s), modalité(s), € TTC)	
--	--	--	--

Indicateurs

Indicateur(s) d'avancement	<ul style="list-style-type: none">• fin de l'étude	<ul style="list-style-type: none">• Remise du document par le bureau d'étude qui comprend le diagnostic et les mesures à mettre en œuvre à la fois sur la circulation piétonne, cycliste et le stationnement
Indicateur(s) de résultat	<ul style="list-style-type: none">• aménagement à court terme	<ul style="list-style-type: none">• Aménagement de zones 30• Signalisation des itinéraires cyclables conseillés par peinture de vélo au sol (Elaboration d'un document de communication distribués aux écoles et mis sur les support numérique)• Journée sensibilisation avec le SMAAG à la pratique de vélo• Bande cyclable Avenue des papeteries• Piste cyclable rue de l'Isle

Commune de Villard-Bonnot – Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)

Action	Titre : Etudier et Aménager les axes routiers structurants		Numéro : 4A	
Stratégie ORT	➤ Réaménager, qualifier, sécuriser les axes de circulation existants			
Axe ORT	➤ <i>Axe 3. Développement des mobilités et connexions</i>			
Localisation	➤ <i>Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT</i>			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	Axe 4 : Mise en valeur du patrimoine naturel et bâti Stratégies : Permettre un développement des modes alternatifs à la voiture sur les 2 axes principaux RD 523 et RD 10 / Réaménager, qualifier, sécuriser les déplacements des modes doux Voir également : fiche 3 (<i>lien direct</i>) fiche 4B (<i>lien direct : sous action</i>)			
Action mature (degré de maturité)	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2021	Fin : 2025
	Engagée mais au plan de financement incomplet			
Priorité d'engagement	En cours	État des études ou travaux	Réalisé : <ul style="list-style-type: none"> • Etude complète A mener : <ul style="list-style-type: none"> • Travaux sur RD10 • Divers tronçons sur RD523 	
Objet/description	Études destinées à permettre d'avoir une vision globale et cohérente sur les aménagements à réaliser le long des 2 principaux axes de circulation de la commune Travaux faisant suite à ces études			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des circulations piétonnes • Si possible, création de circulations modes doux • Si possible, aménagements paysagers des espaces publics • Embellissement des espaces publics les plus en vues de la commune • Intégrer la démarche « Ville et village fleuri » 			
Maitrise d'ouvrage	Commune	Maitrise d'œuvre	- INGEROP	
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Département,	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	- Aucun	
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	-- DGCL, Banque des Territoires, MTE, Département, CCLG	
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	Les études/travaux à mener Voir ci-dessus			
	Les outils			
	Les dispositifs •			
	La communication / concertation			

<p>Budget global (€ TTC)</p>	<p><i>Etudes : 17 160 € TTC</i> <i>Travaux : RD10 1.200.000</i> <i>TTC</i></p>	<p>Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)</p>	<p><u>Étude</u> : Année(s) : 2021 : 17 160 € <u>Travaux</u> : RD 10 : cf. fiche sur les travaux de l'avenue Robert Huant RD 523 : A définir</p>
---	--	--	---

Indicateurs

<p>Indicateur(s) d'avancement</p>	<p>Etudes</p>	<p>Étude support rendue en 2021, elle a permis un éclairage sur la problématique des déplacements pour la nouvelle équipe municipale</p>
<p>Indicateur(s) de résultat</p>	<p>Aménagement de la RD10 puis de la RD523</p>	

Commune de Villard-Bonnot – Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)

Action	Titre : Etudier et Aménager l'Avenue Robert Huant (RD10)		Numéro : 4B	
Stratégie ORT	➤ Réaménager, qualifier, sécuriser les axes de circulation existants			
Axe ORT	➤ Axe3. Développement des mobilités et connexions			
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	Axe 4 : Mise en valeur du patrimoine naturel et bâti Stratégies : Réaménager, qualifier, sécuriser les axes de circulations existants Voir également : fiche 3 (<i>lien direct</i>) fiche 4 (<i>lien direct : sous action</i>)			
Action mature (degré de maturité)	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2021	Fin : fin 2024
	- Engagée mais au plan de financement incomplet -			
Priorité d'engagement	Engagée /en cours	État des études ou travaux	<u>Réalisé :</u> <ul style="list-style-type: none"> Etudes, choix de la MOE <u>A finaliser/en cours :</u> <ul style="list-style-type: none"> Mission complète de l'AVP à la réception des travaux <u>A mener :</u> <ul style="list-style-type: none"> Mise en souterrain et rénovation des réseaux secs et humides 	
Objet/description	Travaux destinés à requalifier et embellir cet axe par : <ul style="list-style-type: none"> La mise en séparatif des réseaux L'enfouissement des réseaux secs et la modernisation de l'éclairage public La création de trottoirs confortables la création d'une voie de circulation modes doux aménagements paysagers des espaces publics 			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> Embellissement d'une des entrées principales de la commune Amélioration des circulations piétonnes et modes doux Coordination avec les futurs travaux SMMAG, SNCF, Département 			
Maitrise d'ouvrage	Commune	Maitrise d'œuvre	- SETEC (étude) - INGEROP (MOE)	
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Département, SMMAG	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	DSIL : 264 650€	
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	- Département (dotation territoriale) : 105 400€ Fonds Vert : 479 550 € (40% des travaux à partir de 2024) Feder : 797 800 € (40% de la totalité des travaux)	
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	Les études/travaux à mener Voir ci-dessus			
	Les outils			
	Les dispositifs <ul style="list-style-type: none"> Fonds Vert de l'État, Feder 			

	La communication / concertation les riverains (A venir)		
Budget global (€ TTC)	<i>- 2 400 000 € estimé en fonction des aléas des travaux</i>	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	Commune

Indicateurs

Indicateur(s) d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Rendu de l'étude en mars 2021 • MOE choisie en décembre 2021 	<ul style="list-style-type: none"> • Étude SETEC de faisabilité réalisée • Ingérop
Indicateur(s) de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Fin travaux 	<ul style="list-style-type: none"> •

Commune de Villard-Bonnot – Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)

Action	Titre : Aménager le Quai des Négociants (action terminée)			Numéro : 5
Stratégie ORT	➤ Réaménager, qualifier, sécuriser les axes de circulation existants			
Axe ORT	➤ Axe 3. Développement des mobilités et connexions			
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	Axe 4 : Mise en valeur du patrimoine naturel et bâti Stratégies : Réaménager, qualifier, sécuriser les axes de circulations existants Voir également : fiche 3 (<i>lien direct</i>)			
Action mature (degré de maturité)	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2021	Fin : 2022
	Prête à être engagée et au plan de financement complet			
Priorité d'engagement	Travaux début 2022	État des études ou travaux	<u>Réalisé</u> : Etudes, travaux <u>A mener</u> : Signalisation horizontale et végétalisation	
Objet/description	Travaux destinés à requalifier et embellir cet axe par : <ul style="list-style-type: none"> La création de trottoirs confortables La création d'une voie de circulation modes doux destinée à assurer une continuité entre Villard Bonnot, la piste cyclable Grenoble – Chambéry et la commune de St Ismier Des aménagements paysagers 			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> Embellissement d'une des entrées de la commune Amélioration des circulations piétonnes et modes doux afin d'assurer une continuité entre les berges de l'Isère, Villard Bonnot, Lancey et le pont de La Bâtie via la piste cyclable et les voies piétonnes de la ZA de la Grande Ile. Organiser le stationnement 			
Maitrise d'ouvrage	Commune	Maitrise d'œuvre	MTM Infra	
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Département, GRT Gaz, CCLG	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Département	
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	DGCL, Banque des Territoires, MTE	
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	Les études/travaux à mener Voir ci-dessus			
	Les outils			
	Les dispositifs <ul style="list-style-type: none"> 			
	La communication / concertation Les riverains de la voie			
Budget global (€ TTC)	394 500 € TTC	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	Département (cycle) : 33 673 €	

Indicateurs

Indicateur(s) d'avancement	Fin des études	Étude rendue
Indicateur(s) de résultat	Fin des travaux	Finalisation des travaux début 2022.

		<p>Suite à l'aménagement du barreau sur Le Versoud et au déclassement de voie départementale en voie communale, une baisse du nombre de véhicule et de la vitesse est constatée.</p> <p>L'augmentation de la fréquentation des cycles est à souligner. Enfin, les travaux ont permis l'amélioration paysagère de l'entrée de ville.</p>
--	--	---

Commune de Villard-Bonnot – Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)

Action	Titre : Aménager axe du carrefour de Lancey à la place de Verdun (action terminée)			Numéro : 6
Stratégie ORT	➤ Améliorer l'offre de stationnement à proximité des commerces			
Axe ORT	➤ Axe 3. Développement des mobilités et connexions			
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT <ul style="list-style-type: none"> Secteur de développement du commerce 			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	Axe 2 : Développement économique et commercial Stratégies : élargir l'offre de stationnement à proximité des commerces / Réaménagement, qualifier, sécuriser certains axes Voir également : fiche 3 (lien direct)			
Action mûre (degré de maturité)	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : janvier 2022	Fin : octobre 2022
	Engagée et au plan de financement complet			
Priorité d'engagement	Engagée / en cours	État des études ou travaux	Réalisé : <ul style="list-style-type: none"> AVP, choix de l'entreprise Travaux 	
Objet/description	La commune de Villard Bonnot souhaite embellir l'entrée de ville, aménager des espaces paysagers, créer un trottoir confortable pour les piétons et un espace pour les modes doux le long de la rue des papeteries en lieu et place des places de stationnement existantes. Un dispositif de ralentissement sera mis en œuvre dans la section droite. Un vaste espace paysager, un nouveau parking avec places cycles et borne électrique sera créé en profitant d'un espace existant et déjà revêtu			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> Embellir et végétaliser l'entrée de la commune Faciliter et renforcer l'accès aux commerces du secteur Faciliter la circulation des piétons et des modes doux Renforcer la sécurité en ralentissant la circulation Réorganiser le stationnement 			
Maitrise d'ouvrage	Commune	Maitrise d'œuvre	- MTM Infra	
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Département	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	- Aucun	
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	- DGCL, Banque des Territoires, MTE	
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	Les études/travaux à mener Voir ci-dessus			
	Les outils			
	Les dispositifs <ul style="list-style-type: none"> 			
	La communication / concertation Les riverains de la voie			
Budget global (€ TTC)	- 417 000 € TTC	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	Commune	

Action terminée

Indicateurs

Indicateur(s) d'avancement	<ul style="list-style-type: none">• Choix de l'entreprise en cours	<ul style="list-style-type: none">• Entreprise de travaux choisie
Indicateur(s) de résultat	<ul style="list-style-type: none">• Fin des études / Fin des travaux	<ul style="list-style-type: none">• Travaux réalisés• Réalisation d'un aménagement paysager avec la plantation de plantes aromatiques (quinzaine d'essences), enterrement des réseaux, ...• Végétalisation du secteur,• Apaisement de la circulation avec création de chicanes,• Agrandissement des trottoirs et aménagement d'une piste cyclable à la montée,• La création d'un parking a permis la suppression du stationnement sauvage

Commune de Villard-Bonnot – Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)

Action	Titre : Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel		Numéro : 7A	
Stratégie ORT	➤ Revaloriser les éléments du patrimoine naturel en milieu urbain			
Axe ORT	➤ Axe 4. Mise en valeur du patrimoine naturel et bâti			
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	Stratégies : Prendre en compte et valoriser le patrimoine naturel existant et développer les espaces verts dans les projets d'aménagement Voir également : fiche 1, 2, 4A, 4B, 5,6, 7B, 8, 9, 10, 13, 15 (<i>lien indirect</i>)			
Action mature (degré de maturité)	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2022	Fin : <i>action fil rouge</i>
	<i>Engagée mais au plan de financement incomplet (à budgéter pour les années suivantes)</i>			
Priorité d'engagement	2022	État des études ou travaux	Réalisé : <i>Etude menée dans le cadre de la révision du PLU</i>	
Objet/description	<p>Le territoire de la commune est contraint entre la rivière Isère et les contreforts de Belledonne, l'urbanisation s'est donc étendue tout le long du linéaire et les espaces naturels se retrouvent le long de l'Isère, le long des différents ruisseaux, sur les espaces boisés et de prairies sur la partie la plus large, notamment sur le domaine du Comte de Miribel autour du Château et en pied de colline côté Belledonne. La municipalité souhaite donc préserver et valoriser ces espaces naturels.</p> <p>Elle souhaite aussi prendre en compte et valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité dans tous ses projets d'aménagements. Enfin, en recherchant à être labellisée « Villes et villages fleuris », c'est un nouvel état d'esprit qui va se développer au sein des élus, des services et de la population.</p> <p>A ce titre, les abords du ruisseau de Vors constituent une opportunité que la commune souhaite valorisée.</p>			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> Recenser et préserver la biodiversité (faune et flore) Faciliter les corridors biologiques Identifier fortement les secteurs à enjeux environnementaux afin de mieux les protéger en utilisant les outils d'aménagements (PLU) Communiquer et inciter les habitants à la préservation de la nature Créer des parcours ou chemins de promenade favorisant la découverte de la nature <p>Prendre en compte et valoriser les corridors biologiques, le patrimoine naturel et la biodiversité dans tous les projets d'aménagements de la commune</p>			
Maitrise d'ouvrage	Commune <i>SYMBHI pour certaines missions</i>	Maitrise d'œuvre	Commune	
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	CAUE, Département, SYMBHI, SNCF	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Département	
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)		
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	Les études/travaux à mener : Études paysagères environnementales et de définition des aménagements à envisager pour valoriser les abords du ruisseau de Vors et les cheminements à créer dans le secteur			
	Les outils Labélisation Villes et Villages Fleuris, ORT			
	Les dispositifs •			

	La communication / concertation		
Budget global (€ TTC)	<i>En cours de définition</i>	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	Département : 1 arbre 1 habitant : 2 200€

Indicateurs

Indicateur(s) d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Sélection du bureau d'études Dépôt de la candidature à Villes et villages fleuris 	<ul style="list-style-type: none"> Bureau d'étude choisi en 2022 Label Villes et villages fleuris : mise en place d'un plan d'action pour répondre aux critères du Label.
Indicateur(s) de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Fin des études. Financement des travaux Obtention de la 1^{ère} fleur en 2023 	<ul style="list-style-type: none"> Rendu de l'étude en 2022

Commune de Villard-Bonnot – Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)

Action	Titre : Aménager les berges de l'Isère		Numéro : 7B	
Stratégie ORT	➤ Revaloriser les éléments du patrimoine naturel			
Axe ORT	➤ Axe 4. Mise en valeur du patrimoine naturel et bâti			
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	Stratégies : Prendre en compte et valoriser le patrimoine naturel existant Voir également : fiche 7 (lien direct)			
Action mature (degré de maturité)	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	2021	2026
	Engagée mais au plan de financement incomplet			
Priorité d'engagement	Engagée	État des études ou travaux	Aire de repos réalisée Balisage et signalisation en projet	
Objet/description	La municipalité souhaite aménager ces berges car c'est le seul espace public naturel d'envergure existant sur la commune, espace très agréable qui permet de relier les 3 pôles urbains de la commune			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser ce secteur et le rendre attractif • Préserver le calme et la sérénité de cet espace • Faciliter la circulation des piétons et modes doux et limiter les circulations motorisées • Installer des aires de repos et parcours sportifs 			
Maitrise d'ouvrage	Symbhi	Maitrise d'œuvre		
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	SYMBHI, CCLG, SMMAG	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Aucun	
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	- Banque des Territoires, MTE, DREAL, Fondation Nature & Découvertes, Office Français de la Biodiversité, SYMBHI, SMMAG	
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	Les études/travaux à mener Balisage et signalisation du site			
	Les outils Labélisation : Ville et village fleuri (2021 et suivantes) Règlement de publicité et schéma de balisage et signalisation de la commune (2024) Plan Local de Déplacement (2022)			
	La communication / concertation Concertation prévue avec la population			
Budget global (€ TTC)	Travaux : A définir	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)		

Indicateurs

Indicateur(s) d'avancement	Bureau d'étude choisi	
Indicateur(s) de résultat	Fin des études Fin des travaux	Études rendues. La présence d'une plage de dépôt des matériaux a été validée dans ce secteur des berges de l'Isère. Chaque année, de novembre à février, il est nécessaire de retirer les gravats. Les berges sont donc praticables de mars à octobre.

		<p>C'est devenu un lieu de promenade le long de l'Isère avec des deux haltes possibles. Bilan très positif pour les promeneurs.</p>
--	--	---

Commune de Villard-Bonnot – Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)

Action	Titre : Aménager l'espace public BIZET		Numéro : 8	
Stratégie ORT	➤ Revaloriser les éléments du patrimoine naturel en milieu urbain			
Axe ORT	➤ <i>Axe 4. Mise en valeur du patrimoine naturel et bâti</i>			
Localisation	➤ <i>Pôle centre</i>			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	Stratégies : Revaloriser les éléments du patrimoine urbain. Voir également : fiche 3 (<i>lien indirect</i>)			
Action mature (degré de maturité)	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2022 (gymnase + école de musique)	Fin : 2027
	Engagée mais au plan de financement incomplet			
Priorité d'engagement	Réalisé pour le gymnase et l'école de musique 3 – 6 ans pour la suite du programme	État des études ou travaux	Réalisé : <ul style="list-style-type: none"> Programme, marché de maîtrise d'œuvre A finaliser/en cours : <ul style="list-style-type: none"> marché de travaux, études démolition des bâtiments modulaires de la place Bizet (2024) réaménagement de la place de l'église (2025) 	
Objet/description	La municipalité souhaite embellir, végétaliser et faciliter les déplacements sur la place Bizet ses abords pour terminer l'aménagement de cet espace qui a été agrandi par la suppression de bâtiments pré fabriqués.			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> Végétaliser et valoriser ce secteur Faciliter la circulation des piétons et modes doux Renforcer les possibilités de stationnement aux abords de la mairie, de l'école, du gymnase et de l'Espace Aragon Renforcer la sécurité des enfants, piétons, cyclistes Mise en conformité des réseaux Réhabilitation thermique du gymnase Jean Jaurès Création d'une tribune pour le gymnase 			
Maitrise d'ouvrage	Commune	Maitrise d'œuvre	- Sinéquanone	
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	utilisateurs	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	- DSIL	
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	- Banque des Territoires, DGCL	
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	Les études/travaux à mener			
	Les outils Labélisation : Ville et village fleuri			
	Les dispositifs <ul style="list-style-type: none"> FEDER) 			
	La communication / concertation			
Budget global (€ TTC)	- 2 400 000 € TTC (<i>projet global</i>) <i>Gymnase : 1 356 500€</i>	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	Financement du gymnase : Département : 79 570 € TTC Grésivaudan : 105 313 € TTC	

	<i>Place : 1 000 000€ (estimation pouvant être mise à jour)</i>		DSIL : 145 411 € TTC
			FEDER (2 dossiers : gymnase (375 600€) et place (334 000€))

Indicateurs

Indicateur(s) d'avancement	<ul style="list-style-type: none">Bureau d'étude sera désigné au 1^{er} trimestre 2022Finalisation des études complémentaires pour la place	<ul style="list-style-type: none">Réalisation des études achevée pour le gymnase,
Indicateur(s) de résultat	<ul style="list-style-type: none">Fin des études / Fin des travaux	<ul style="list-style-type: none">Travaux du gymnase achevés en février 2023

Commune de Villard-Bonnot – Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)

Action	Titre : Aménager l'espace public Eglise, école Pasteur, cimetière			Numéro : 9
Stratégie ORT	➤ Mettre en valeur les espaces publics			
Axe ORT	➤ Mise en valeur du patrimoine naturel et bâti			
Localisation	➤ Pôle centre			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	Axe : Développement des mobilités et connexions Stratégies : Revaloriser les éléments du patrimoine urbain. Voir également : fiche 3 (<i>lien indirect</i>)			
Action mature (degré de maturité)	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2022	Fin : 2026
	Engagée mais au plan de financement incomplet			
Priorité d'engagement	Engagé (démolition caserne / aménagement trottoirs) 0-2 ans pour le reste	État des études ou travaux	Réalisé : <ul style="list-style-type: none"> Maîtrise d'œuvre A finaliser/en cours : <ul style="list-style-type: none"> Etude de projet A mener : <ul style="list-style-type: none"> Marché de travaux Travaux d'aménagement de la place (2025). 	
Objet/description	La municipalité souhaite embellir, végétaliser et aménager la place de l'église et ses abords et ainsi valoriser l'image de la commune par un traitement ambitieux de cet espace situé au centre de la commune et le long d'une voie très circulée			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> Végétaliser et valoriser ce secteur et son image Redonner la priorité aux piétons et modes doux et agrandir l'espace piéton Créer un espace serein propice au recueillement, aux cérémonies, Renforcer les possibilités de stationnement aux abords de l'école Renforcer la sécurité des enfants, piétons, cyclistes 			
Maitrise d'ouvrage	Commune	Maitrise d'œuvre	- MTM Infra	
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Département, paroissiens, riverains, SMMAG	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	- Département	
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	- FEDER en 2023 : 408 700€ DSIL	
	Les outils Labélisation : Ville et village fleuri La communication / concertation Concertation prévue avec les habitants en mars/avril 2022			
Budget global (€ TTC)	- 1.3 Millions € TTC: Maîtrise d'œuvre + travaux	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	Département (pour 2023) : 91 065 € Commune : 309 000€ (2021 – 2023)	

Indicateurs

Indicateur(s) d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Etude projet en cours 	<ul style="list-style-type: none"> Démolition de la caserne des pompiers, Réalisation d'un parking provisoire, implantation de WC sur parking du cimetière.
-----------------------------------	---	---

		• Aménagement des trottoirs devant la gendarmerie
Indicateur(s) de résultat	<ul style="list-style-type: none">• Fin des études• Fin des travaux	

Commune de Villard-Bonnot – Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)

Action	Titre : Aménager le cimetière		Numéro : 10	
Stratégie ORT	➤ Mettre en valeur les espaces publics			
Axe ORT	➤ <i>Axe 4. Mise en valeur du patrimoine naturel et bâti</i>			
Localisation	➤ <i>Pôle centre</i>			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	Axe : Développement des équipements et services publics Stratégies : Revaloriser les éléments du patrimoine urbain. Voir également : fiche 9 (<i>lien indirect</i>)			
Action mature (degré de maturité)	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2024	Fin : 2025
	Engagée mais au plan de financement incomplet			
Priorité d'engagement	En cours	État des études ou travaux	Réalisé : <ul style="list-style-type: none"> Reprise des concessions réalisée en 2021 A mener : <ul style="list-style-type: none"> Consultation MOE, végétalisation 	
Objet/description	La municipalité a engagé un recensement des concessions abandonnées. 180 concessions sont à reprendre. Par ailleurs, il est nécessaire d'embellir l'ancien cimetière pour rendre ses allées plus agréables à utiliser et éviter toute utilisation de produit phytosanitaire. <i>Une nouvelle campagne de reprise des concessions sera lancée en 2024 (durée habituelle : 4 ans), Réaménager l'espace cinéraire et végétalisation des allées (réunion prévue fin 2023 sur la végétalisation)</i>			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> Accroître les disponibilités des concessions et éviter de devoir agrandir le cimetière Accroître le confort d'usage et l'image du lieu Supprimer l'usage de produit phytosanitaire 			
Maitrise d'ouvrage	Commune	Maitrise d'œuvre	-	
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Utilisateurs, paroisse	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	-	
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	A définir	
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	Les études/travaux à mener Désimperméabilisation et végétalisation des allées			
	Les outils Labélisation : Ville et village fleuri			
	La communication / concertation Article du Dauphiné			
Budget global (€ TTC)	200 000 € pour la végétalisation	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	Communes	

Indicateurs

Indicateur(s) d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Nouvelle campagne de reprise des concessions Lancement de l'étude 	•
Indicateur(s) de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Fin des travaux 	•

Commune de Villard-Bonnot – Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)

Action	Titre : Aménager une nouvelle cantine école Victor Hugo			Numéro : 11
Stratégie ORT	➤ Conforter les équipements (et pôles d'équipements) et de services.			
Axe ORT	➤ Axe 5. Développement des équipements et services publics			
Localisation	➤ Pôle centre ancien – gare de Brignoud			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	➤ Stratégies : Permettre aux élèves de ne pas circuler sur le bord des voies pour aller à la cantine			
Action mature (degré de maturité)	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : fin 2022	Fin : 2023
	Engagée et au plan de financement complet			
Priorité d'engagement	en cours	État des études ou travaux	Réalisé : • Choix maîtrise d'œuvre, travaux	
Objet/description	La volonté de la municipalité est de réaliser une nouvelle cantine aux normes les plus avancées en terme de consommation énergétique située à proximité immédiate de l'école maternelle Victor Hugo afin d'éviter que les enfants fassent chaque jour le trajet jusqu'à la cantine de l'école			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître le confort des enfants • Limiter le déplacement des enfants en bas âges le long de voies circulées • Faciliter le travail du personnel 			
Maitrise d'ouvrage	Commune	Maitrise d'œuvre	- Groupe Eole	
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Enseignants	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	- Département - Région, - État	
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	- DSIL (Etat)	
	La communication / concertation Les enseignants			
Budget global (€ TTC)	- 1 200 000 € TTC	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	Département : 78 170 € TTC Région : 300 000 € DSIL : 200 000€ Commune : 600 000€	

Action terminée

Indicateurs

Indicateur(s) d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes livrées • PC obtenu 	<ul style="list-style-type: none"> • Les études ont été rendues et le PC également. Les travaux ont été réalisés.
Indicateur(s) de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture du restaurant scolaire avant la rentrée 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en service prévue le 4 septembre 2023

Commune de Villard-Bonnot – Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)

Action	Titre : rénover et réhabiliter la MJC		Numéro : 14	
Stratégie ORT	➤ Conforter les équipements (et pôles d'équipements) et de services.			
Axe ORT	➤ <i>Axe 5. Développement des équipements et services publics</i>			
Localisation	➤ Pôle centre			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	Axe 4 : Mise en valeur du patrimoine naturel et bâti Stratégies : rendre plus performants les bâtiments			
Action mature (degré de maturité)	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2026	Fin : 2027
	Prête à être engagée et au plan de financement complet			
Priorité d'engagement	3 – 6 ans	État des études ou travaux	<u>Réalisé</u> : Étude de faisabilité <u>A mener</u> : Études de détail et travaux	
Objet/description	La volonté de la municipalité est de mettre à neuf la MJC et d'améliorer fortement ses performances thermiques.			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître le confort des usagers • Redonner une image valorisante de cet équipement • Améliorer les performances thermiques 			
Maitrise d'ouvrage	Commune	Maitrise d'œuvre	- Architecte Xavier Calin (réalisation de l'étude de faisabilité)	
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Utilisateurs	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	- Aucun	
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	- Département, Banque des Territoires, Hellio-GEO PLC, ADEME, DGCL	
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	Les études/travaux à mener : Études de détail et travaux			
	Les outils			
	Les dispositifs			
	La communication / concertation Usagers			
Budget global (€ TTC)	300 000 € TTC Estimation niveau faisabilité	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	Plan de financement qui reste à confirmer/finaliser	

Indicateurs

Indicateur(s) d'avancement	• Rendu de l'étude	•
Indicateur(s) de résultat	•	•

Commune de Villard-Bonnot – Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)

Action	Titre : Végétaliser l'école Libération		Numéro : 15	
Stratégie ORT	Revaloriser les éléments du patrimoine naturel en milieu urbain			
Axe ORT	Mise en valeur du patrimoine naturel et bâti			
Localisation	Pôle centre -ancien			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	Stratégies : améliorer les espaces destinés aux enfants			
Action mature (degré de maturité)	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2024	Fin : 2025
	Engagée mais au plan de financement incomplet			
Priorité d'engagement	En cours	État des études ou travaux	Réalisé : <ul style="list-style-type: none"> Etude A mener : <ul style="list-style-type: none"> Permis de construire Marché de travaux : lancement en octobre 2023 Démarrage des travaux : été 2024 	
Objet/description	Aménagement paysager des 2 cours de l'école, réduction des îlots de chaleur et amélioration du confort thermique de l'école par une meilleure protection solaire des façades sud. Ce projet s'intègre dans une action globale pour faciliter le rafraîchissement de l'école en été (ventilation de nuit, toiture repeinte, ...). A terme, le bâtiment devrait bénéficier d'une réhabilitation thermique.			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration du confort d'usage des 2 cours et adaptation au changement climatique Renforcer la perméabilité des sols Végétaliser un maximum de surface offerte aux enfants Mettre en œuvre des outils et un programme pédagogique autour de ce projet et de l'environnement d'une façon plus générale Agrandissement et réfection d'un WC existant (réalisé) 			
Maitrise d'ouvrage	Commune	Maitrise d'œuvre	- Takt paysage	
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Utilisateurs	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	- Agence de l'eau	
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	- État : fonds vert, - Département : un arbre, un habitant	
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	Les études/travaux à mener			
	Les outils			
	<ul style="list-style-type: none"> Démarche « Villes et Villages Fleuris » 			
	Les dispositifs			
<ul style="list-style-type: none"> 				
La communication / concertation				
Parents d'élèves + élèves				
Budget global (€ TTC)	545 000 € TTC <i>estimatif</i>	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	Plan de financement qui reste à confirmer/finaliser	
			Agence de l'eau : 169 050 € TTC	

Indicateurs

Indicateur(s) d'avancement	AVP validé PC déposé Lancement de la consultation pour les travaux Démarrage des travaux	AVP mise à jour en 2023 PC obtenu en 2023
Indicateur(s) de résultat	• Végétalisation terminée	•

Commune de Villard-Bonnot – Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)

Action	Titre : Aider au ravalement de façade et isolation thermique			Numéro : 16
Stratégie ORT	➤ Mettre en valeur le patrimoine bâti			
Axe ORT	➤ Axe 4. Mise en valeur du patrimoine naturel et bâti			
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	Axe : Réhabilitation et développement de l'habitat Stratégies : Améliorer l'image des fronts de rue			
Action mature (degré de maturité)	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2006	Fin : NC
	Engagée et au plan de financement complet			
Priorité d'engagement	Engagée	État des études ou travaux	<u>Réalisé :</u> <ul style="list-style-type: none"> • 2006-2021 <u>A finaliser/en cours :</u> <ul style="list-style-type: none"> • 2022 <u>A mener :</u> <ul style="list-style-type: none"> • 2023 et suivantes 	
Objet/description	<p>La commune porte une action de longue date (depuis 2006) en faveur du ravalement des façades. Elle souhaite la proroger, en continuant d'y allouer un fonds dédié mais aussi la compléter avec un volet incitant les propriétaires à renforcer l'isolation thermique des façades. Un périmètre est ciblé pour les secteurs éligibles à ces aides. L'action de ravalement des façades commence à montrer ses effets il convient de l'inscrire dans la durée, au regard des dégradations liées à la pollution sur la traversée de la RD. La commune souhaite compléter cette action par un appui en faveur de la réhabilitation du bâti, en s'appuyant sur la future OPAH-RU.</p> <p>L'action de renforcement de l'isolation des façades est à créer et ne pourra se réaliser qu'avec le soutien important d'autres acteurs publics.</p> <p><i>L'opération a dû être stoppée suite à l'arrêt de la mission par l'opérateur Soliha. Des réflexions sont en cours en cours pour remettre le dispositif en lien avec l'OPAH-RU portée par la CCLG.</i></p>			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Requalifier les façades en traversée de la commune : amélioration de l'image des fronts de rue et trouver des financements complémentaires à cette action • Aller plus loin avec un appui à l'isolation et la réhabilitation du bâti ancien, au-delà de l'intervention sur la façade. 			
Maitrise d'ouvrage	Commune	Maitrise d'œuvre	Recrutée par la CCLG	
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Utilisateurs	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	- Aucun	
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	- Banque des Territoires	
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s) >> bien préciser les calendriers quand connus	Les études/travaux à mener			
	Les outils			
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>OPAH-RU de la communauté de communes Le Grésivaudan</i> • <i>Aides de l'ANAH : expérimentation en cours d'évaluation</i> 			
	La communication / concertation Les administrés			

Budget global (€ TTC)	<i>35 000 € TTC / an</i>	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	

Indicateurs

Indicateur(s) d'avancement	<ul style="list-style-type: none">• En cours depuis 2006
Indicateur(s) de résultat	<ul style="list-style-type: none">• Réévaluation annuelle

Commune de Villard-Bonnot – Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)

Action	Créer des passerelles sur les ruisseaux pour favoriser les déplacements des modes doux A – Passerelle du ruisseau de la Combe de Lancey		Numéro : 18A	
Stratégie ORT	➤ Faciliter l'accessibilité au centre-bourg			
Axe ORT	➤ Axe 3 - Développement des mobilités et connexions			
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	➤ Fiche action 3 : étudier un Plan Local de Déplacement ➤ Fiche action 17 : Créer des cheminements sécurisés			
Action mature (degré de maturité)	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2025 ?	Fin :
	Prête à être engagée mais au plan de financement incomplet			
Priorité d'engagement	(3 – 6 ans)	État des études ou travaux	Réalisé : <ul style="list-style-type: none"> Étude du plan local de Déplacement (2022) A mener : <ul style="list-style-type: none"> Étude de faisabilité de la passerelle du ruisseau de la Combe de Lancey 	
Objet/description	Dans le cadre de la mise en œuvre du plan local de déplacement, dont l'objectif est de développer les modes alternatifs à la voiture, la volonté est de supprimer les points durs dans les déplacements cycles. La création d'une passerelle sur le ruisseau de la Combe de Lancey assurera la continuité entre la rue des eaux claires et le chemin des roseaux.			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le maillage pour les mobilités douces et combler les discontinuités Favoriser les déplacements modes doux Faciliter l'accès aux pôles générateurs de déplacement. Renforcer les modes actifs le long de la rive gauche de l'Isère entre Le Versoud et Frogès Créer une voie verte en site propre sécurisée 			
Maitrise d'ouvrage	SMMAG	Maitrise d'œuvre	Non connu à ce stade	
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	SYMBHI Département, Grésivaudan, représentant d'usagers	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	-	
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	- SMMAG, Département, Etat	
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	Les études/travaux à mener Voir ci-dessus			
	Les outils			
	Les dispositifs <ul style="list-style-type: none"> Département : aides en faveur des cycles SMMAG : Schéma directeur cycles Plan de relance : <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un plan de soutien au secteur ferroviaire (page 89) Soutien aux collectivités territoriales (page 269) Dynamiques territoriales et contractualisation (page 271) 			
	La communication / concertation <ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre de la campagne de communication incitant à l'usage du vélo 			

Budget global (€ TTC)	220 000€ TTC première estimation – pourra être mis à jour (acquisitions foncières non chiffrées)	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	

Indicateurs

Indicateur(s) d'avancement	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation de l'étude de faisabilité• Réalisation des études complémentaires• Acquisition foncière éventuelles des terrains nécessaires au projet• Lancement du marché de travaux• Réalisation des travaux
Indicateur(s) de résultat	<ul style="list-style-type: none">• Livraison de la passerelle

Commune de Villard-Bonnot – Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)

Action	Valoriser le patrimoine lié au développement industriel			19
Stratégie ORT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en valeur le patrimoine bâti, ➤ Mettre en valeur les bâtiments publics 			
Axe ORT	➤ <i>Axe 4. Mise en valeur du patrimoine naturel et bâti / espaces publics</i>			
Localisation	➤ <i>Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT</i>			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien				
Action mature (degré de maturité)	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début :	Fin :
Priorité d'engagement	Prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	État des études ou travaux	En cours : - inventaire du Département sur le lien industrie / développement urbain	
Objet/description	La commune de Villard-Bonnot a connu un essor important avec le développement de l'industrie et notamment des papèteries. Ainsi, entre 1821 et 1921 la population des hameaux de Brignoud et Lancey est multipliée par 6. L'implantation d'une usine de papier par Aristide Bergès en 1868 marque également un tournant pour la commune. Des cités ouvrières sont construites, le cinéma, ... L'industrie a marqué durablement l'urbanisation de la commune, les traces de ce passé persistent encore sur la commune, mais tendent à disparaître. Le musée Aristide Bergès, géré par le Département, perpétue la mémoire de ce passé industriel. Une mise en valeur de cet héritage à travers les différents quartiers de la ville, serait intéressante. Un parcours reliant les bâtiments caractéristiques pourrait être imaginé.			
Objectif(s) / finalité(s)	Valoriser le patrimoine bâti existant Améliorer la connaissance sur le développement urbain de la commune Favoriser la préservation des traces liées au passé industriel Créer une dynamique autour de ce patrimoine			
Maitrise d'ouvrage	Mairie de Villard-Bonnot	Maitrise d'œuvre		
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Association patrimoniale de la commune ?	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)		
	CAUE ? CCLG, Département, État	Partenaire(s) financier(s) fléché(s)		
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	Les études/travaux à mener <ul style="list-style-type: none"> • Le Département mène actuellement un inventaire sur le lien entre le développement industriel et urbain de 1850 à 1950 dans 26 communes différentes. Villard-Bonnot a été sélectionné pour être inventorié. 			
	Les outils <ul style="list-style-type: none"> • Le Musée départemental Aristide Bergès présent sur la commune • 			
	Les dispositifs <ul style="list-style-type: none"> • 			
	La communication / concertation <ul style="list-style-type: none"> • Une communication, voire l'association des habitants au projet semble intéressante • Un plan de communication avec des rappels sera nécessaire pour faire connaître la mise en valeur choisie 			

Budget global (€ TTC)		Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	
---------------------------------	--	--	--

Indicateurs

Indicateur(s) d'avancement	Lancement d'une réflexion sur la valorisation du patrimoine bâti, Validation de la thématique et du fil rouge pour la valorisation, Choix du mode de valorisation, Rédaction du récit, Déploiement du parcours
Indicateur(s) de résultat	Livraison d'un parcours dans la ville Association des acteurs du patrimoine Entretien des installations sur le long terme

Commune de Villard-Bonnot – Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)

Action	Réhabiliter l'espace Bergès à Villard-Bonnot		20	
Stratégie ORT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Reconquérir une friche, ➤ Appuyer et accompagner le réinvestissement de sites économiques existants, ➤ Mettre en valeur le patrimoine bâti ➤ Assurer la protection contre les risques 			
Axe ORT	➤ Axe 2 développement économique, commercial et touristique			
Localisation	➤ ORT – Pôle papèterie Gare de Lancey			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Villard-Bonnot - Action 1A Piloter les études pré-opérationnelles de requalification du site des Papeteries de Lancey ➤ Villard-Bonnot - Action 1B Démolir le site des Papeteries de Lancey 			
Action mature (degré de maturité)	OUI Prête à être engagée mais au plan de financement incomplet	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2028	Fin : 2030
Priorité d'engagement	Engagée / en cours	État des études ou travaux	<p><u>En cours :</u> Etude SYMBHI (lancement AVP en 2024)</p> <p><u>A faire :</u> étude de réaménagement du site cartes d'aléa travaux de protection contre les inondations torrentielles (MOA Symbhi)</p>	
Objet/description	<p>L'espace Bergès, situé dans la partie haute des Papèteries de Lancey au sud de la RD 165, est partagé entre la commune, le Département et la CCLG. Il concentre plusieurs enjeux en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - patrimoine avec des éléments classés monuments historiques, le Musée Bergès, ... - risques, notamment avec le torrent de la Combe de Lancey, - économie. <p>Le tènement intercommunal est partiellement réhabilité, il accueille une pépinière d'entreprise, une antenne de la Bourse du travail et le boulodrome. De fait, plusieurs aménagements annexes ont été réalisés (parking, ...). Néanmoins, 3 bâtiments restent en friche, et la CCLG affirme sa volonté de les réhabiliter pour renforcer le rôle économique du site. Elle souhaite implanter des ateliers relais, un espace de valorisation de l'artisanat d'art, des bureaux, un restaurant et une salle des fêtes.</p> <p>En parallèle, le site, et plus largement la commune de Villard-Bonnot, présente une forte exposition aux risques : crues torrentielles (cf. évènement de 2005), mouvements de terrain et chutes de blocs. Ces risques contraignent fortement l'urbanisation du site Bergès. Un arbitrage sur les travaux à réaliser dans la partie haute et la partie basse des Papèteries est attendu afin d'assurer la protection des habitants contre les crues du torrent et définir les possibilités de développement. Ces travaux constituent un levier pour mener une action de renaturation en ville par la restauration du cours d'eau et la conception d'espace récréatifs en lien avec les fonctions hydrauliques (en particulier sur la partie basse des papèteries).</p> <p>Plus largement, la configuration topographique du site reste contrainte et impose également d'étudier le projet dans sa dimension desserte/ accessibilité.</p>			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre à la raréfaction du foncier économique, • Revitaliser une friche industrielle, • Assurer la sécurité des biens et des personnes sur site et en aval • Valoriser un site patrimonial 			
Maitrise d'ouvrage	CCLG	Maitrise d'œuvre	Non connu	
	ABF, service risque Etat SYMBHI,	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Aucun	

Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Département, Mairie de Villard-Bonnot	Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	Etat, Département au titre de la préservation du patrimoine
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	Les études/travaux à mener <ul style="list-style-type: none"> • SYMBHI : schéma d'aménagement Combe de Lancey en cours. Réalisation de scénarios d'aménagement d'ouvrages de protection, • A lancer : mission d'expertise sur les bâtiments pour étudier la faisabilité de la réhabilitation. Choix du prestataire en cours, 		
	Les outils <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour de la carte des aléas • Evolution du PLU 		
	Les dispositifs <ul style="list-style-type: none"> • Fonds vert sur le volet friche, • FPRNM pour les études et travaux de protection contre les inondations (MOA Symbhi) 		
	La communication / concertation <ul style="list-style-type: none"> • Pas de communication à ce stade 		
Budget global (€ TTC)	<i>En cours de définition</i>	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	NC

Indicateurs

Indicateur(s) d'avancement	Réception de l'étude du SYMBHI, Lancement de l'étude de faisabilité.
Indicateur(s) de résultat	Définition d'un projet pour le site



Commune de Villard-Bonnot – Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)

Action	Rénovation du gymnase Lionel Terray à Villard-Bonnot			N° 21
Stratégie ORT	➤ Conforter les équipements (et pôles d'équipements) et de services.			
Axe ORT	➤ Axe 5. Développement des équipements et services publics			
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT			
Axe(s), stratégie(s), fiche(s) action en lien				
Action mature (degré de maturité)	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : juin 2023	Fin : été 2024
Priorité d'engagement	Engagée et au plan de financement complet	État des études ou travaux	Réalisées : • Études pré-opérationnelles	
Objet/description	Le gymnase Lionel Terray de Villard-Bonnot présente actuellement une mauvaise performance énergétique qui ne répond plus aux exigences. Plusieurs interventions sont prévues sur le bâtiment afin de passer d'un classement énergétique E à un classement B : - isolation intégrale de la zone vestiaire, - installation d'une centrale de traitement de l'air et d'une production photovoltaïque en toiture et renforcement de la structure métallique, - rénovation de la totalité de la grande salle.			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître le confort d'usage des utilisateurs, • Améliorer les performances thermiques 			
Maitrise d'ouvrage	CCLG	Maitrise d'œuvre	Girin & Marie Architectes 8 cours Lafayette 69003 Lyon	
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)		Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Etat /CD 38	
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)		
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	Les études/travaux à mener • Voir ci-dessus			
	Les outils • RAS			
	Les dispositifs • Fonds Vert • Dotation du Département			
	La communication / concertation • Article dans G'l'info de novembre 2022 (magasine intercommunal)			
Budget global (€ TTC)	1 293 160,45 HT	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	Etat – Fonds Vert : 373 150,57 € (28.85 %) CD 38 : 517 264,18 € (40%) - Accord/passera en commission permanente en octobre 2023	

Indicateurs

Indicateur(s) d'avancement	Démarrage des travaux
Indicateur(s) de résultat	Livraison de l'équipement, Satisfaction des usagers

Commune de Villard-Bonnot – Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)

Action	Agrandir la crèche intercommunale la Papoterie à Villard-Bonnot			N° 22
Stratégie ORT	➤ Conforter les équipements (et pôles d'équipements) et de services			
Axe ORT	➤ Axe 5. Développement des équipements et services publics			
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien				
Action mature (degré de maturité)	OUI Engagée et au plan de financement complet	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : juin 2023	Fin : janvier 2024
Priorité d'engagement	Engagée / en cours	État des études ou travaux	<ul style="list-style-type: none"> Réalisé : études Reste à finaliser : travaux, À mener : aménagement intérieur 	
Objet/description	<p>Le constat initial était l'absence de salle dédiée au personnel de la crèche intercommunale et le besoin d'y remédier. Le projet prévoit donc la création de cet espace dans l'actuel bureau de la directrice et une extension du bâtiment qui contiendra le bureau ainsi qu'un nouvel espace aqua-ludique avec des lavabos pour les enfants. Le planning annoncé correspond à ce projet.</p> <p>Dans un second temps, la volonté est d'étendre la réflexion à la cour de la crèche, aujourd'hui entièrement goudronnée. Afin de s'adapter au changement climatique, elle pourrait être repensée et laisser une part plus importante au végétal. Cette démarche s'inscrit également dans l'objectif de rapprocher les jeunes enfants de la nature et de favoriser les découvertes.</p>			
Objectif(s) / finalité(s)	<p>Accroître le confort d'usage des utilisateurs et des professionnels Améliorer les conditions d'accueil des enfants et des familles Faciliter et améliorer le fonctionnement des services Lutter contre les îlots de chaleur</p>			
Maitrise d'ouvrage	CCLG	Maitrise d'œuvre	L'atelier Métais	
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	CAF, Mairie de Villard-Bonnot	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	CAF État Département	
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)		
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	Les études/travaux à mener			
	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les études préalables ont été réalisées, Retour d'expérience sur le lien entre les enfants et la nature en Finlande qui alimentera le projet de réaménagement de la cour. 			
Budget global (€ TTC)	345 000€ H.T.	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	La communication / concertation	
			<ul style="list-style-type: none"> Communication en amont avec les riverains qui sont directement impactés par le chantier, Communication auprès des familles qui fréquentent la crèche car les travaux auront lieu pendant l'ouverture. 	
			<ul style="list-style-type: none"> DETR : 142 653€ HT (40%), Département : 89 158 € HT (25%) (CP de novembre 2023) Autofinancement (dont aide de la CAF 38) : 124 821,09 € HT 	

Indicateurs

Indicateur(s) d'avancement	Démarrage des travaux (juin 2024)
Indicateur(s) de résultat	Livraison du projet (janvier 2024) Réponse aux besoins des utilisateurs et des agents

Communauté de communes Le Grésivaudan



Opération de Revitalisation des Territoires Communauté de Communes Le Grésivaudan

Action	Accompagner à la réhabilitation du parc social de logements et au développement d'une offre nouvelle de logements locatifs sociaux		01	
Stratégie ORT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner la politique de réhabilitation et de remise sur le marché des logements et des logements vacants par des actions sur le parc social appartenant aux communes ou aux organismes HLM ➤ Se saisir de bâtis anciens et d'unités foncières pour des opportunités de reconstruction, création de logement social et de densification. ➤ Accompagner, de manière générale, les projets de logements en émergence. ➤ Accompagner la transition énergétique du bâti public 			
Axe ORT	➤ Axe 1. Réhabilitation et développement de l'habitat			
Localisation	➤ Périmètre élargi du secteur d'intervention de l'ORT des 4 communes (Allevard, Crolles, Pontcharra, Villard Bonnot)			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	Fiche Action 02 – Lancer une OPAH-RU			
Action mure (degré de maturité)	OUI Engagée mais au plan de financement incomplet	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2021	Fin : 2027
Priorité d'engagement	Engagée / en cours	État des études ou travaux	Réalisé : <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic Habitat complet (état du parc HLM fourni par les bailleurs sociaux) • Volet foncier lié aux thématiques habitat et développement économique à structurer dans le cadre du nouveau PLH et de l'ORT • Ateliers d'acteurs / partenaires et travail avec les élus : identification des sujets-clés d'intervention • Volet foncier et identification des gisements A finaliser/en cours : <ul style="list-style-type: none"> • PLH : Rédaction des orientations stratégiques • PLH : Programme d'actions et plan de financement lié. 	
Objet/description	La politique en faveur de l'habitat et du logement de la CC Le Grésivaudan s'articule actuellement autour de plusieurs axes : aides financières à la production de logement social et à la rénovation énergétique (parcs social et communal), et une OPAH / OPAH – RU en cours de lancement (cf. fiche 2).			

	Dans le cadre de l'ORT et du Programme local de l'habitat, l'intercommunalité s'est notamment engagée sur des actions en faveur de la réhabilitation de logements privés et publics, la requalification et la mise en valeur du bâti, l'aide à la création de logements sociaux.		
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le soutien financier à l'amélioration de la qualité environnementale des logements sociaux, en finançant plus fortement les travaux de changement et d'amélioration des étiquettes énergétiques des logements G, F et E dans le parc HLM (évolution du dispositif d'aides aux bailleurs sociaux -fiche action du PLH en cours) Conduire une politique de réhabilitation et de remise sur le marché des logements occupés ou vacants, en accompagnant les acquisitions-améliorations dans le parc ancien pour requalifier ces logements en logements sociaux, Se saisir de bâtis anciens et d'unités foncières (travail de repérage en amont) pour des opportunités de reconstruction, de création de logement social et de densification, notamment avec l'aide de l'EPFL du Dauphiné 		
Maitrise d'ouvrage	CC le Grésivaudan	Maitrise d'œuvre	Agence d'urbanisme de la région grenobloise
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	État, Communes, Bailleurs sociaux, Conseil Départemental, Associations locales, Promoteurs et constructeurs locaux, EPF (dans l'éventualité d'une adhésion)	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Aucun
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	Aucun
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	Les études/travaux menés dans le cadre du PLH et de l'ORT : <ul style="list-style-type: none"> Diagnostic Habitat complet Ateliers de concertation avec les élus et les acteurs et partenaires locaux de l'habitat pour identifier et approfondir les sujets-clés du PLH Volet foncier et identification des gisements disponibles à court, moyen et long terme, notamment pour la période du futur PLH Rédaction des orientations stratégiques, du programme d'actions et du plan de financement lié Etablissement de conventions pluriannuelles avec les organismes HLM intervenant sur le territoire Mise en place de l'observatoire de l'habitat et du foncier 		
	Les outils <ul style="list-style-type: none"> Les outils de mise en œuvre des actions seront fixés dans le plan d'actions et de financement du plan local de l'habitat 		
	La communication / concertation <ul style="list-style-type: none"> Ateliers avec les communes et les différents acteurs locaux de l'habitat (bailleurs, associations et structures locales : Un Toit pour tous, l'Abri sous la dent, l'Oiseau Bleu, Action Logement, opérateurs privés, etc. Publications dans le magazine de la CCG « G l'info » ou autre support (site internet, LinkedIn du Grésivaudan, etc.) Saisine du Conseil de développement dans le cadre de l'élaboration du PLH 		
Budget global (€ TTC)	<ul style="list-style-type: none"> APCP aides au logement social (xM€) 	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	EPCI

Indicateurs

Indicateur(s) d'avancement	<ul style="list-style-type: none">• Finalisation des travaux du PLH : diagnostic, volet foncier, orientations, actions et plan de financement, etc.• Mise en place de l'observatoire de l'habitat et du foncier
Indicateur(s) de résultat	<ul style="list-style-type: none">• Approbation du PLH (début 2024)• Résultats à suivre dans le cadre de l'observatoire du PLH et de son évaluation (sur la base des indicateurs de suivi de ce dernier)



Opération de Revitalisation des Territoires Communauté de Communes Le Grésivaudan

Action	Lancer une OPAH-RU			02
Stratégie ORT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conduire une politique de réhabilitation et de remise sur le marché des logements et des logements vacants. ➤ Lutter contre l'habitat indigne et dégradé ➤ Accompagner, de manière générale, les projets de logements en émergence. ➤ Accompagner la transition énergétique du bâti privé 			
Axe ORT	➤ Axe 1. Réhabilitation et développement de l'habitat			
Localisation	➤ Centre-bourg des communes ORT (périmètre spécifique), et des communes qui intégreront le dispositif par la suite (dans le cadre d'un avenant à l'ORT), en volet OPAH-RU			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	➤ Fiche Action 01			
Action mature (degré de maturité)	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2021	Fin : 2029
	Engagée mais au plan de financement incomplet			
Priorité d'engagement	Engagée / en cours	État des études ou travaux	<p>Réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recrutement d'un chargé de mission ORT et OPAH-RU à la CCLG • bilan de l'ancienne OPAH généraliste, ayant pris fin en mars 2021. • Recruter un prestataire pour la préparation de l'OPAH-RU • Fixer les modalités de gouvernance et de travail • Lancer les études préalables et pré-opérationnelles pour repérer les problématiques, définir une stratégie opérationnelle, étudier la faisabilité et définir les modalités de mise en œuvre de l'OPAH. Intégrer un volet renforcé dans les communes couvertes par l'ORT. <p>À mener : Lancer un marché de suivi-animation d'OPAH-RU</p>	
Objet/description	<p>L'OPAH est le principal outil d'incitation à la réhabilitation du parc privé, avec la mobilisation d'aides importantes de l'ANAH et des collectivités. La mise en place d'un volet renouvellement urbain dans les centres des communes ORT permet de mobiliser plus d'outils et de lever des subventions spécifiques de l'ANAH.</p> <p>Mettre en place une OPAH-RU visant à traiter :</p>			

	<ul style="list-style-type: none"> • Un volet immobilier et foncier : restauration immobilière, portage et recyclage foncier, dispositifs coercitifs..., • Un volet habitat dégradé et lutte contre l'habitat indigne : remise sur le marché de logements vacants, travaux lourds de réhabilitation, mesure de police spéciale LHI, accompagnement social..., • Un volet copropriétés fragiles ou en difficultés, • Concevoir et piloter le processus de concertation et mettre en œuvre une stratégie de communication sur l'OPAH-RU, • In fine, contractualiser avec l'Etat, l'Anah et la/les collectivités contractantes, mettre en œuvre l'OPAH-RU et assurer son suivi et animation (via un nouvel avenant à la convention ORT). 		
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Intervenir sur l'habitat dégradé, indigne et insalubre, • Disposer des différentes interventions (aides financières, accompagnement social, animation locale...) proposées par l'ANAH dans ce cadre, • Coordonner les réflexions de la CCG avec toutes les actions de l'ANAH en matière d'ORT pour bénéficier des leviers les plus efficaces (effets juridiques et techniques, financements possibles). 		
Maitrise d'ouvrage	CC le Grésivaudan	Maitrise d'œuvre	Non identifié à ce stade de la démarche
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Etat – ANAH - ABF Banque des territoires Action logement, Procvivis, Conseil Départemental Fondation du patrimoine, Promoteurs immobiliers, Agences immobilières, Notaires Propriétaires bailleurs et occupants EPF (dans l'éventualité d'une adhésion) Agence d'Urbanisme CAUE, architectes conseils,	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	Aucun
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	Etat (ANAH) Banque des territoires Communes Conseil Départemental Action logement
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	<p>Les travaux réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conclure le bilan de l'ancienne OPAH généraliste, ayant pris fin en mars 2021 ; • Lancer et piloter l'étude pré-opérationnelle et le diagnostic de la future OPAH-RU, intégrant un volet renforcé dans les communes couvertes par l'ORT. Suivi du marché d'étude : rendez-vous, réunions, productions. <p>Les travaux à mener :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancer la consultation et suivre le marché d'animation de l'OPAH-RU, • Préparer et animer les instances de pilotage (comités de pilotage, comités locaux de projet, groupes de travail thématiques), • Assurer la coordination et la transversalité des acteurs du projet • Concevoir et piloter le processus global de concertation et mettre en œuvre une stratégie de communication 		
	<p>Les dispositifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - convention ANAH pour l'OPAH et l'OPAH-RU, - convention bilatérale avec Procvivis, - lien à établir avec la Fondation du patrimoine 		
	<p>La communication / concertation</p> <p>Multisupports : « G l'info », site internet et affichage, à adapter en fonction des besoins.</p>		

Budget global (€ TTC)	<ul style="list-style-type: none"> • <i>OPAH-RU sur 5 ans :</i> 1,5 M^{ons} € (fonctionnement), 3,3 M^{ons} € (investissements) 	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	EPCI Etat ANAH : financement de 125 000€ / an (fonctionnement)
---------------------------------	--	--	--

Indicateurs

Indicateur(s) d'avancement	Recrutement d'un chargé de mission OPAH à la CCG	Réalisé en février 2022
	Recrutement d'un prestataire pour la préparation de l'OPAH <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de la phase de diagnostic • Etude préalable qui préconise les solutions à apporter aux dysfonctionnements soulevés lors du diagnostic et qui définit les objectifs qualitatifs et quantitatifs à mettre en œuvre dans l'opération programmée. 	Marché notifié en août 2022 Rendu du diagnostic début 2023 et préconisations sur le contenu des dispositifs en juin 2023. Ces éléments sont repris dans le marché lancé pour le suivi-animation.
	Lancement d'un marché de suivi-animation	
Indicateur(s) de résultat	<p>Matérialisation d'une convention signée entre l'Etat, l'Anah et la/les collectivités contractantes et intégrée directement à la convention ORT (rappel : une ORT tient lieu d'OPAH lorsque sa convention comprend les éléments prévus pour une convention OPAH). Cette convention exposera le diagnostic, les objectifs, le programme local d'actions et précisera les engagements de chacun des signataires.</p> <p>Mise en œuvre de l'OPAH selon les termes fixés par la convention avec bilan et évaluation pour mesurer son efficacité.</p> <p>Suivi-animation (soit assurée en régie ou confiée à un opérateur externe). Cette mission suit la mise en œuvre (information, conseil aux propriétaires, aide au montage de dossiers) et le bon déroulement de l'opération.</p>	



Opération de Revitalisation des Territoires Communauté de Communes Le Grésivaudan

Action	Favoriser le développement commercial			3
Stratégie ORT	➤ Redynamiser le commerce dans les communes			
Axe ORT	➤ Axe 2 : Développement économique, commercial et touristique			
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT des 4 communes (Allevard, Crolles, Pontcharra, Villard Bonnot)			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	Fiche action 4 de la CCLG			
Action mature (degré de maturité)	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2021	Fin : Fin de la mise en œuvre du Schéma de développement commercial
	Engagée et au plan de financement complet			
Priorité d'engagement	Engagée / en cours	État des études ou travaux	Réalisé : <ul style="list-style-type: none"> • Schéma de développement commercial • Délibérations spécifiques en matière de positionnement en CDAC • Recensement des rez-de-chaussée commerciaux • Identification des potentiels de développement commerciaux par bassins de consommation (étude de marché CCI 2021/2022) • Réalisation d'études de positionnement et de programmation commerciale sur chacune des communes de l'ORT pour l'identification des potentiels de développement et leurs localisations préférentielles (focus réalisés par la CCI). 	
Objet/description	<p>La Communauté de communes Le Grésivaudan s'est dotée d'un document cadre en matière de commerce qui fixe des orientations stratégiques au niveau communautaire. Ce schéma de développement commercial s'organise autour de 5 axes et attribue un rôle aux 3 communes de l'ORT. Il propose :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une organisation commerciale entre les pôles commerciaux du territoire. Il s'agira : <ul style="list-style-type: none"> • <u>Pour Crolles et Pontcharra (les 2 pôles majeurs du territoire)</u>, d'accueillir une offre diversifiée visant à réduire les évasions commerciales et la dépendance aux territoires voisins, en particulier sur l'équipement de la maison et de la personne. Ils s'appuieront sur un socle centre-ville et zones commerciales dont l'articulation et les complémentarités sont à valoriser. 			

	<ul style="list-style-type: none"> • Pour Allevard : (pôle structurant) de répondre efficacement aux besoins de l'achat courant, voir plus occasionnel en rapprochant lieu de consommation et de résidence. • <u>Pour Villard-Bonnot</u> (qui compte 2 polarités commerciales distinctes : Brignoud, Lancey) d'assurer le rôle de Pôle relais en maillant le territoire par une offre alimentaire et non-alimentaire de centre-bourg significative, à rayonnement local, pour la réponse aux besoins du quotidien. <p>2. Le maintien et le développement d'une offre commerciale de proximité sur l'ensemble des centralités, au plus près des habitants,</p> <p>3. Un accompagnement aux nouvelles pratiques de consommation sur le territoire,</p> <p>4. Une amélioration des aménagements urbains en faveur du commerce et par la mise en place de projets articulant l'ensemble des politiques urbaines. Elle se concrétise par une aide à la politique communale, avec par exemple, la mise en place de fonds de concours.</p> <p>Afin d'assurer la mise en œuvre du schéma, une Vice-Présidence commerce et artisanat a été créée et un chargé de mission a également été recruté.</p> <p>Les communes partenaires de la convention ORT déclinent, en parallèle, ces enjeux à leurs échelles respectives en identifiant des actions s'inscrivant dans la lignée des orientations de ce document-cadre, spécifiées et entérinées dans la convention. Elles sont déclinées et précisées dans le volet « stratégie ORT » ci-dessus.</p> <p>En complément des actions qui sont conduites, Le Grésivaudan a mené une étude de marché en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble et l'Agence d'urbanisme de la Région Grenobloise. Une déclinaison pour les communes de l'ORT a été réalisée par la Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble (CCIG) sous forme d'une courte étude commerciale approfondie. Une restitution a été faite à chaque commune en présence d'un élu et d'un technicien.</p> <p>Depuis 2021, la CCG mobilise également des moyens financiers à travers des fonds de concours qui contribuent à répondre aux objectifs de l'ORT. Ces aides, uniquement destinées aux communes, sont disponibles jusqu'en 2023 et concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>les aménagements communaux en faveur du commerce de proximité</u> : les dépenses d'investissement, qui permettent directement au commerce et à l'artisanat avec vitrine de se développer, sont éligibles à cette aide. Elle oscille entre 10 000 et 150 000 € en fonction des projets. • <u>l'acquisition de murs ou fonds commerciaux</u> : lorsque la commune achète un fonds de commerce ou les murs d'un local commercial ou artisanal, dans le but de le garder en propriété ou de le louer à un type de commerçant ou d'artisan avec vitrine ciblé, elle peut prétendre à cette aide. Ce local pourra avoir une fonction de tiers lieu économique de type coworking. Les sommes versées vont de 10 000 à 100 000 €. • <u>la valorisation des locaux vacants</u> à vocation commerciale ou des locaux déjà commerciaux : cette aide concerne les dépenses d'investissement pour la rénovation d'un local vacant ou commercial communal afin d'y installer durablement un commerce de proximité, artisan avec vitrine ou tiers lieux économique de type coworking. Les montants alloués varient de 5 000 à 100 000 €. <p>La CCLG met à la disposition des prospects une base de donnée sur les locaux économiques vacants, consultable sur son site internet.</p>
<p>Objectif(s) / finalité(s)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'une offre commerciale structurée à l'échelle de l'intercommunalité, avec des rôles précis pour chaque polarité commerciale, au service de la stratégie globale ; • Garantir un accès facilité au commerce pour tous les habitants du territoire, en réduisant les distances et les dépendances aux territoires voisins • Disposer de polarités commerciales attractives, pour les porteurs de projets comme pour la clientèle • Anticiper l'émergence de nouvelles formes de commerces et proposer une réponse immobilière/foncière adaptée • Aider les communes dans la mise en œuvre de leurs projets

	• Disposer d'une bonne connaissance sur l'existant et les potentiels de développement		
Maitrise d'ouvrage	CC le Grésivaudan	Maitrise d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Chambre de commerce et d'Industrie de Grenoble Agence d'urbanisme de la région grenobloise
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	État Communes Promoteurs Agents immobiliers, Conseil Départemental Conseil Régional EPCI voisins CCI, CMA, AURG, Associations de commerçants, Producteurs locaux	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	Les études en cours <ul style="list-style-type: none"> Mise à jour ponctuelle de l'étude de marché en intégrant par exemple les données sur le tourisme excursionniste, A mener : <ul style="list-style-type: none"> Une réflexion sur une étude sur la dureté foncière/immobilière des locaux commerciaux vacants (cf. fiche action 4) 		
	Les outils <ul style="list-style-type: none"> 3 fonds de concours dédiés au commerce 		
	Les dispositifs <ul style="list-style-type: none"> L'ORT confère plusieurs avantages en matière de commerce, comme la dispense d'autorisation d'exploitation commerciale, ... 		
	La communication / concertation <ul style="list-style-type: none"> Actions de communication, Publications dans le magazine de la CCG « G l'info » 		
Budget global (€ TTC)	<ul style="list-style-type: none"> 400 000€ par an pour les fonds de concours 3 360€ pour le focus CCI sur l'étude de marché des communes ORT 	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	Financement CCG : 100% sur les fonds de concours

Indicateurs

Indicateur(s) d'avancement	Appropriation des dispositifs par les communes ORT qui sont intégrées aux fonds de concours commerces en décembre 2021,	Dispositif présenté lors de réunions d'échanges avec les communes
	Mise à disposition de données auprès des communes.	Restitution du focus commerce par la CCI (2 ^{ème} semestre 2022)
Indicateur(s) de résultat	Suivi des demandes d'aides/fonds de concours CCG au sein du périmètre ORT, Maintien voire développement du commerce dans les centralités définies par l'ORT.	



Opération de Revitalisation des Territoires Communauté de Communes Le Grésivaudan

Action	Recherche approfondie des locaux commerciaux vacants			4
Stratégie ORT	➤ Redynamiser le commerce dans les communes			
Axe ORT	➤ Axe 2 : Développement économique, commercial et touristique			
Localisation	➤ Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT des 4 communes (Alleverd, Crolles, Pontcharra, Villard Bonnot)			
➤ Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	➤ Fiche action 3 : Favoriser le développement commercial			
Action mature (degré de maturité)	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2024	Fin : 2025
Priorité d'engagement	Engagé	État des études ou travaux	<ul style="list-style-type: none"> Recensement des rez-de-chaussée commerciaux dans le cadre de l'étude de marché globale 	
Objet/description	Mise à jour du recensement des locaux commerciaux vacants, recherche des propriétaires, et approfondissement des problématiques liées à la vacance. La démarche est expérimentale sur Pontcharra et pourra être élargie aux autres communes en cas de besoin.			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> Rendre disponible à la location ou à la vente un maximum de local commercial vacant. 			
Maitrise d'ouvrage	CC le Grésivaudan	Maitrise d'œuvre	CC le Grésivaudan	
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Commune	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)		
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	Si l'étude devait être externalisée, Banque des Territoires (crédits ingénierie)	
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	Les études/travaux à mener			
	<ul style="list-style-type: none"> A partir de la base de données réalisée par l'AURG en 2021, mise à jour des locaux vacants par une analyse fine du terrain, Recherche des propriétaires, Travail collaboratif avec les services de la commune, Analyse des causes de la vacance et recherche de solutions. 			
	Les outils Base de données Excel et SIG (Carto G), PLU de la commune			
Budget global (€ TTC)	<i>A affiner</i>	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	Budget 2024 CCLG	

Indicateurs

Indicateur(s) d'avancement	Mise à jour des bases de données Excel et SIG, Nombre de propriétaires rencontrés
Indicateur(s) de résultat	Nombre de fiches immobilières réalisées.



Opération de Revitalisation des Territoires Communauté de Communes Le Grésivaudan

Action	Fonds de concours aux investissements supra-communaux			5
Stratégie ORT	➤ Conforter les équipements et les services			
Axe ORT	➤ Axe 5 : développement des services publics			
Localisation	➤ Périmètre élargi du secteur d'intervention de l'ORT des 4 communes (Allevard, Crolles, Pontcharra, Villard Bonnot)			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien				
Action mature (degré de maturité)	OUI	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2023	Fin : 2026
	Engagée et au plan de financement complet			
Priorité d'engagement	En cours	État des études ou travaux	Dispositif voté en conseil communautaire le 20 mars 2023	
Objet/description	<p>L'accompagnement financier en investissement des communes constitue l'un des axes du pacte fiscal et financier de la CCLG destiné à réduire les inégalités de richesse sur le territoire.</p> <p>Ce dispositif est destiné à soutenir les projets d'investissements dont le rayonnement et la fréquentation dépassent le seul périmètre communal. Il s'adresse donc particulièrement aux communes engagées dans une ORT, puisqu'elles ont une fonction de polarité.</p> <p>Les projets éligibles sont les projets démontrant leur intérêt supra communal.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les projets existant : tout document attestant de la fréquentation effective de l'équipement par les habitants d'autres communes - Pour les nouveaux équipements : tout document permettant d'évaluer l'utilisation future de l'équipement par les habitants d'autres communes (étude d'opportunité, étude d'impact, recensement des besoins des communes...) <p>Sont éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses d'investissement affectées au projet telles que : <ul style="list-style-type: none"> • Travaux de construction, rénovation, extension de biens immobiliers • Travaux d'aménagement extérieurs uniquement pour les équipements extérieurs de type aires de jeux, parc, city stades (liste non exhaustive) • Achat d'équipement ou de matériel - Les dépenses de maîtrise d'œuvre - Les dépenses d'études préalables aux investissements uniquement si elles sont suivies d'investissements 			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la réalisation de projets d'envergure supra-communale, • Améliorer les services à la population 			
Maitrise d'ouvrage	CCLG	Maitrise d'œuvre	Commune en charge de l'opération d'investissement	
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)		Partenaire(s) financier(s) actuel(s)		
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	Europe, Etat, Région, Département et autres financeurs habituels des investissements publics locaux	
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation)	Les études/travaux à mener <ul style="list-style-type: none"> • Coordination intercommunale à mener préalablement pour juger de l'intérêt supra-communal du projet 			

à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	Les dispositifs <ul style="list-style-type: none"> Dispositif cumulable avec les autres fonds de concours intercommunaux dans la limite des plafonds légaux (50 % du reste à charge) 		
	La communication / concertation <ul style="list-style-type: none"> Chaque projet est soumis au bureau exécutif chargé d'en évaluer le caractère supra communal. Si celui-ci est avéré, le projet est proposé au vote du conseil communautaire 		
Budget global (€ TTC)	Enveloppe annuelle de 500 000 €	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	Le montant du fonds de concours est fixé selon l'indice de richesse de la commune (en vigueur l'année du dépôt du dossier) selon les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> 15 % de financement pour les communes dont l'IR est compris entre 0 et 10 (inclus) 30 % de financement pour les communes dont l'IR est égal ou supérieur à 10 Montant plafond de 150 000 € dans la limite de 50 % du reste à charge

Indicateurs

Indicateur(s) d'avancement	Taux de consommation de l'enveloppe annuelle Nombre de dossiers soumis par les communes ORT
Indicateur(s) de résultat	Nombre de rénovation ou de création d'équipements ou de services publics ayant un rayonnement et/ou une fréquentation supra communal mis en œuvre sur le périmètre de l'ORT des 4 communes



Opération de Revitalisation des Territoires Communauté de Communes Le Grésivaudan

Action	Requalification de la desserte multimodale du secteur de Brignoud (Villard-Bonnot) A – Création d'un terminus péri-urbain et du pôle d'échanges multimodal à Brignoud		6 A	
Stratégie ORT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaménager, qualifier, sécuriser les axes de circulation existants. En créer de nouveaux ➤ Affirmer les Gares SNCF de Brignoud et Lancey comme pôles multimodaux et affirmer leur place dans le fonctionnement de la commune ➤ Renforcer les articulations modes actifs vers la rive droite de l'Isère 			
Axe ORT	➤ Développement des mobilités et connexions			
Localisation	➤ Pôle centre ancien – Gare de Brignoud			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	6 B – Suppression du passage à niveau 27 6 C – Réaménager les connexions inter-rives 6 D – Développement de la Belle Via, Véloroute de la Vallée de l'Isère			
Action mature (degré de maturité)	OUI Prête à être engagée et au plan de financement complet	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2024	Fin : 2027
Priorité d'engagement	Engagée	État des études ou travaux	Réalisé : <ul style="list-style-type: none"> • Étude liée à la convention sillon alpin 2011, • Étude préalable d'Isère Aménagement sur le PEM • DUP 13/02/2023 création d'un passage souterrain modes doux, • Obtention autorisation environnementale le 13/03/2023 sur la suppression du passage à niveau. 	
Objet/description	<p>Le projet de RER ferré reliant Grenoble au Grésivaudan et au Voironnais donne une place particulière à la gare de Brignoud puisqu'elle devient un terminus péri-urbain. Le cadencement des TER sera accru en direction de Grenoble pour favoriser une meilleure connexion à la capitale du Dauphiné, grâce à la création d'une 3ème voie.</p> <p>La gare sera déplacée pour être aménagée des deux côtés (biface) et faciliter son accès de part et d'autres de la voie ferrée.</p> <p>Le parking existant sera réaménagé pour accueillir 80 places, un autre parking de 120 places sera créé entre l'Isère et la voie ferrée.</p> <p>Les correspondances avec les transports en commun seront améliorées pour un plus grand confort.</p> <p>Le futur PEM de Brignoud accueillera des fonctions de mobilité, de services et d'aménagement urbain, et comprendra les éléments de programme suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aménagement du parvis devant la gare, en lien avec la nouvelle gare biface et le développement urbain à proximité, notamment avec l'opération de revitalisation de territoire engagée par la commune de Villard-Bonnot ; - réaménagement du parking existant (environ 80 places) et l'aménagement d'un parc-relais côté ouest entre l'Isère et la gare de 120 places, intégrant au total une dizaine emplacements avec bornes de recharge pour véhicules électriques ; 			

	<ul style="list-style-type: none"> - amélioration du confort des correspondances avec les transports collectifs urbains et périurbains ; - aménagement des connexions piétonnes et cycles à l'échelle communale, intercommunale et au-delà (lien véloroute V63 du Léman au Rhône), le raccordement au franchissement des voies ferrées et à la liaison inter-rives modes actifs vers Crolles ; - aménagements et équipements en faveur des mobilités alternatives à la voiture individuelle (consignes sécurisées pour le stationnement des vélos, services de location, points de covoiturage, auto-partage, taxi, dépose minute, abris bus et information voyageurs...). <p>Avec l'aménagement par le SMMAG d'un pôle d'échanges multimodal autour de la gare de Brignoud et de la liaison inter-rives modes actifs entre Crolles et Brignoud, c'est donc tout un ensemble d'opérations qui contribuent à favoriser les reports de la route vers le rail, à préserver l'environnement, à renforcer l'usage des transports en commun, des vélos, de la marche et des nouvelles mobilités pour les déplacements quotidiens.</p> <p>La mise en service du PEM de Brignoud est prévue 2027, concomitamment à la réalisation des quais par SNCF Réseau, et après celle de la nouvelle traversée des voies ferrées en gare.</p>		
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître le confort d'usage des utilisateurs, • Faciliter et améliorer le fonctionnement des services, • Offrir une meilleure desserte en TC et RER du secteur, • Augmenter la fréquentation du TER • Offrir un panel de services de mobilité encourageant l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle ; • Faciliter les correspondances et l'intermodalité ; • améliorer la desserte des sites industriels locaux et désengorger le nœud viaire de l'A41 et la RD10 ; • favoriser un meilleur accès aux pôles et équipements commerciaux, culturels et sportifs, et notamment sécuriser l'accès au lycée Marie Reynoard de Villard-Bonnot • assurer les connexions et le maillage des réseaux piétons et cycles, • accompagner le développement et les requalifications urbaines (Opérations de Revitalisation de Territoire engagées par les communes de Villard-Bonnot et Crolles) ; • intégrer cet équipement dans son environnement naturel dominant et renforcer l'insertion paysagère composant avec le grand paysage. • déterminer les emprises de services à la population et aux usagers 		
Maitrise d'ouvrage	SNCF Réseau / SMMAG	Maitrise d'œuvre	
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Commune de Villard-Bonnot, Communauté de communes Le Grésivaudan, SMMAG, Département, Région, SNCF Réseau, État	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	540 000 € État (4ème Appel à Projets)
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	Région SNCF Département (P+R)
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	La communication / concertation <ul style="list-style-type: none"> • concertation préalable au titre du code de l'urbanisme : début 2024 • bilan de concertation et approbation des suites à donner : début 2024 validation de l'avant-projet : été 2024		
Budget global (€ TTC)	Gare et troisième voie : 36M € HT Création d'un passage souterrain : 17,6 Millions € HT Création d'un pôle d'échange multimodal : 5.16 Millions TTC	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	Passage souterrain et gare : convention de financement signée fin 2023. Pôle d'échange multimodal : Coût et financements (hors acquisitions foncières) <ul style="list-style-type: none"> • 540 000 € État (4ème Appel à Projets) • Département : A confirmer

Indicateurs

MiIndicateur(s) d'avancement	<ul style="list-style-type: none">recrutement d'un maître d'œuvre	fait
	<ul style="list-style-type: none">concertation préalable au titre du code de l'urbanisme	début 2024
	<ul style="list-style-type: none">bilan de concertation et approbation des suites à donner	début 2024
	<ul style="list-style-type: none">validation de l'avant-projet	été 2024
	<ul style="list-style-type: none">début des travaux principaux	été 2026
	<ul style="list-style-type: none">mise en service en raccord aux quais SNCF	été 2027
Indicateur(s) de résultat	<ul style="list-style-type: none">Augmentation de la fréquentation des TERabaissement ou non augmentation de la fréquentation automobile sur l'A41 malgré une hausse des emplois dans le secteurhausse de la fréquentation du train	



Opération de Revitalisation des Territoires Communauté de Communes Le Grésivaudan

Action	Requalification de la desserte multimodale du secteur de Brignoud (Villard-Bonnot) B – Suppression du passage à niveau 27		6 B	
Stratégie ORT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaménager, qualifier, sécuriser les axes de circulation existants. En créer de nouveaux ➤ Affirmer les Gares SNCF de Brignoud et Lancey comme pôles multimodaux et affirmer leur place dans le fonctionnement de la commune ➤ Renforcer les articulations modes actifs vers la rive droite de l'Isère 			
Axe ORT	➤ Développement des mobilités et connexions			
Localisation	➤ Pôle centre ancien – Gare de Brignoud			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	6 A – Création d'un terminus péri-urbain et du pôle d'échanges multimodal à Brignoud 6 C – Réaménager les connexions inter-rives 6 D – Développement de la Belle Via, Véloroute de la Vallée de l'Isère			
Action mature (degré de maturité)	OUI Engagée et au plan de financement complet	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2024	Fin : 2025
Priorité d'engagement	Engagée	État des études ou travaux		
Objet/description	<p>La suppression du passage à niveau 27 sur la RD10 est inscrite au programme de sécurisation national. Le projet se divise en deux parties : une suppression pour les véhicules particuliers et les vélos portée par le Département et une suppression pour les modes actifs portée par SNCF Réseau.</p> <p>Afin de franchir la voie ferrée, le Département aménagera :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une voie nouvelle de contournement d'environ 600 mètres au nord de l'actuel PN se raccordant au giratoire RD10/RD10A et à l'avenue Robert Huant, franchissant la voie ferrée via un nouveau pont-route • une piste cyclable bidirectionnelle le long de cette voie. Elle tient compte du projet de reconstruction du Pont de Brignoud <p>SNCF Réseau prévoit un cheminement réservé aux piétons, aux cyclistes et aux personnes à mobilité réduite (PMR).</p> <p>Une enquête publique eu lieu à l'automne 2022. Les arrêtés d'utilité publique et d'autorisation environnementale ont été pris en février 2023.</p>			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser la traversée des voies ferrées à Brignoud, - améliorer le cheminement des modes doux, - assurer l'écoulement du trafic sur la RD10 			
Maitrise d'ouvrage	Département de l'Isère & SNCF Réseau	Maitrise d'œuvre		
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Mairie de Villard-Bonnot, CCLG, SM MAG, SNCF, État	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)		
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)		
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	Les études/travaux à mener			
	•			
	Les outils			
•				
Les dispositifs				
•				

	La communication / concertation •		
Budget global (€ TTC)	<i>13 Mons € HT</i>	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	

Indicateurs

Indicateur(s) d'avancement	Aménagement d'une nouvelle voie, Construction du pont, Déplacement du giratoire
Indicateur(s) de résultat	Livraison du projet dans sa globalité, Réalisation de comptages routiers de fréquentation de la nouvelle voie



Opération de Revitalisation des Territoires Communauté de Communes Le Grésivaudan

Action	Requalification de la desserte multimodale du secteur de Brignoud (Villard-Bonnot) C – Réaménager les connexions inter-rives		6 C	
Stratégie ORT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaménager, qualifier, sécuriser les axes de circulation existants. En créer de nouveaux ➤ Renforcer les articulations modes actifs vers la rive droite de l'Isère 			
Axe ORT	➤ Développement des mobilités et connexions			
Localisation	➤ Pôle centre ancien – Gare de Brignoud			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	6 A – Création d'un terminus péri-urbain et du pôle d'échanges multimodal à Brignoud 6 B – Suppression du passage à niveau 27 6 D – Développement de la Belle Via, Véloroute de la Vallée de l'Isère			
Action mature (degré de maturité)	OUI Prête à être engagée et au plan de financement complet	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : 2024 (pont routier) 2026 (passerelle)	Fin : 2026 (pont routier) 2027 : (passerelle)
Priorité d'engagement	En cours	État des études ou travaux	Réalisé : • Études d'avant-projet A finaliser/en cours : • Étude environnementale	
Objet/description	<p>L'ouvrage enjambe la vallée de l'Isère, desservant environ 10 000 emplois dans un secteur en forte croissance économique où se concentrent un habitat dense et plusieurs grands axes de transport (ligne ferroviaire, A41, RD1090, RD523). Plusieurs milliers d'emplois sont attendus d'ici 2025. 27 000 véhicules dont environ 950 poids lourds, empruntaient chaque jour le pont de Brignoud. Dans la nuit du 4 au 5 avril 2022, les câbles électriques situés sous le tablier du pont ont été incendiés, causant une fragilisation de la structure. Si la pose d'un platelage métallique a permis la réouverture à la circulation des véhicules légers dès le 13 décembre 2022, des portiques de limitation de gabarit interdisent désormais l'accès aux poids lourds. Cette situation génère de nombreuses contraintes sur la circulation et les échanges inter-rives.</p> <p>La reconstruction par le Département d'un nouvel ouvrage vise à fluidifier et sécuriser les déplacements notamment aux heures de pointe. De plus, le projet de construction de passerelle dédié aux modes actifs désormais mutualisé avec le SMMAG qui portait également initialement un projet de franchissement inter-rives, offrira aux usagers une qualité de service, de confort et de sécurité.</p> <p>Ce projet prévoit un doublement des voies passant de deux à quatre voies avec notamment la présence d'un « shunt » reliant la RD10A à la R10 en sortie du futur rond-point.</p> <p>La mutualisation des deux ouvrages dédiés aux modes doux permet d'en réduire le coût et les impacts environnementaux.</p> <p>Le SMMAG (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Agglomération Grenobloise) a précisé plusieurs points concernant la position de la passerelle et le franchissement du diffuseur autoroutier :</p> <p>Les caractéristiques géométriques de la liaison inter-rives n'ont pas changé depuis le projet présenté en concertation en 2021. La largeur hors ouvrages est de 5,50 m, de 5 m sur les franchissements de l'autoroute et de l'Isère, et l'accessibilité des personnes à</p>			

	<p>mobilité réduite est prise en compte. La séparation des flux piétons et vélos est prévue avec 1,50 m pour les piétons et 4 m pour les cycles.</p> <p>La modification de la position de la passerelle par rapport au projet de 2021 entraîne un allongement du parcours d'environ 450 m, soit 2 minutes en vélo pour les usagers en direction de la gare, sans modification pour ceux en direction du centre de Brignoud.</p> <p>La mutualisation de l'ouvrage sur l'Isère offre des avantages environnementaux et économiques significatifs en évitant la création d'un nouvel ouvrage dans une zone naturelle.</p> <p>D'autres propositions de liaison plus directe entre Crolles et Brignoud impacteraient le diffuseur autoroutier et la capacité de la RD10 en termes de gestion du trafic, nécessitant des modifications majeures et coûteuses.</p> <p>Le tracé retenu par le SMMAG est celui plébiscité lors de la concertation de 2021, favorisant l'intermodalité train+vélo, sécurisant le parcours des cyclistes, et évitant la proximité de la RD10 et du diffuseur autoroutier.</p> <p>Une traversée par l'échangeur pour rejoindre le centre de Crolles avait été étudiée mais présentait des contraintes géométriques et de sécurité.</p> <p>Le SMMAG envisage une évolution de la réglementation pour permettre à plus long terme un axe piéton-vélo le long de la RD10 en complément de la liaison inter-rives.</p> <p>En ce qui concerne les continuités cyclables :</p> <p>La liaison inter-rives sera connectée à d'autres aménagements cyclables dans le secteur, notamment la voie verte La Belle Via, une piste cyclable en rive gauche, et du passage souterrain pour franchir la voie ferrée. Continuités cyclables vers le lycée de Villard-Bonnot et connexion au bourg de Frogès</p> <p>Pendant les travaux, des continuités cyclables provisoires seront mises en place pour ne pas perturber la circulation des modes actifs.</p>		
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Rétablir les capacités de trafic pour les poids lourds, -fluidifier le trafic autour de l'échangeur autoroutier (doublement des voies) - Sécuriser les déplacements des modes doux, - Favoriser les déplacements mode doux, - Faciliter le report modal vers le TER + mode doux 		
Maitrise d'ouvrage	Département, SMMAG	Maitrise d'œuvre	
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	Commune de Villard-Bonnot, Commune de Crolles, CCLG,	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)	
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)	
Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	Les études/travaux à mener •		
	Les outils •		
	Les dispositifs •		
	La communication / concertation Une concertation a été réalisée du 24 avril au 19 mai 2023, par le Département et le SMMAG. Un dossier de concertation était consultable dans les mairies de Frogès, Villard-Bonnot et Crolles ainsi qu'au siège de la CCLG. Il était également disponible sur les sites internet du Département, du SMMAG, de la communauté de communes du Grésivaudan et des communes de Villard-Bonnot, Crolles, Frogès, Bernin et Champ-Près-Frogès. Deux		

	<p>réunions publiques ont été organisées : le jeudi 27 avril à Villard-Bonnot et le mercredi 10 mai à Crolles.</p> <p>Le bilan de la concertation a été adopté par les exécutifs du SMMAG et du Département. Les projets se poursuivent tant sur les volets des procédures administratives que sur les études techniques.</p>		
Budget global (€ TTC)	<i>24 Millions Département</i> <i>10,5 M€ HT SMMAG</i>	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financier(s), modalité(s), € TTC)	

Indicateurs

Indicateur(s) d'avancement	Qualification du projet en utilité publique, Obtention d'une autorisation environnementale, Construction du pont routier, Construction de la passerelle
Indicateur(s) de résultat	Mise en service du nouveau pont, Mise en service de la passerelle



Opération de Revitalisation des Territoires Communauté de Communes Le Grésivaudan

Action	Requalification de la desserte multimodale du secteur de Brignoud (Villard-Bonnot) D – Développement de la Belle Via, Véloroute de la Vallée de l'Isère			6 D
Stratégie ORT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaménager, qualifier, sécuriser les axes de circulation existants. En créer de nouveaux ➤ Affirmer les Gares SNCF de Brignoud et Lancey comme pôles multimodaux et affirmer leur place dans le fonctionnement de la commune ➤ Renforcer les articulations modes actifs vers la rive droite de l'Isère 			
Axe ORT	➤ Développement des mobilités et connexions			
Localisation	➤ Pôle centre ancien – Gare de Brignoud			
Axe(s), stratégie(s), Fiche(s) action en lien	6 A – Création d'un terminus péri-urbain et du pôle d'échanges multimodal à Brignoud 6 B – Suppression du passage à niveau 27 6 C – Réaménager les connexions inter-rives			
Action mature (degré de maturité)	OUI Engagée, au plan de financement complet	Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action	Début : fin 2023	Fin : 2025
Priorité d'engagement	Engagée	État des études ou travaux	Réalisé : <ul style="list-style-type: none"> • Étude faune et flore (2022) • Étude d'impact (2022) • Autorisation environnementale (2023) • Dossier loi sur l'eau (2022) • Dossier défrichement (2022) 	
Objet/description	<p>La Véloroute La Belle Via (ex V 63) traverse trois départements : la Drôme, l'Isère et la Savoie. A chacune de ses extrémités, La Belle Via se connecte à l'itinéraire européen ViaRhôna (V17)</p> <p>Aménagements envisagés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • voie verte sur les digues de l'Isère sur la majeure partie de l'itinéraire • chemin partagé sur digue (ou chemin existant et route partagée sur des zones ponctuelles) • Reconstruction du pont de Tencin – La Terrasse en intégrant un espace dédié aux modes actifs <p>Les travaux doivent débuter fin 2023 – début 2024 en rive droite de l'Isère et se poursuivre selon les sections et les procédures ou complexités techniques.</p> <p>L'objectif de l'opération est d'aménager dans le Grésivaudan un itinéraire définitif de la Belle Via plus sécuritaire, mieux adapté à la pratique touristique, plus attractif et plus agréable.</p> <p>La Belle Via est une véloroute identifiée au schéma national des véloroutes et donc à destination des déplacements de loisirs et de tourisme mais elle sera aussi très largement utilisée pour des déplacements du quotidien.</p> <p>Elle viendra, en particulier, se raccorder à la liaison entre Crolles et Brignoud : passerelle sur l'autoroute dont l'aménagement doit s'achever en 2026 et à la future passerelle sur l'Isère qui doit être aménagée mi-2027.</p>			
Objectif(s) / finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser les déplacements modes doux, - favoriser le développement du tourisme en vélo, - sécuriser les déplacements domicile-travail 			
Maitrise d'ouvrage	Département	Maitrise d'œuvre		
Partenaire(s) pouvant être associé(s) à la réflexion (indicatif)	SMAG CCLG Communes Etat	Partenaire(s) financier(s) actuel(s)		
		Partenaire(s) financier(s) fléché(s)		

Levier(s) (Études, outils, dispositifs, communication/concertation) à mobiliser pour la mise en œuvre et calendrier(s)	Les études/travaux à mener •		
	Les outils •		
	Les dispositifs •		
	La communication / concertation •		
Budget global (€ TTC)	6,6 M€ TTC hors construction d'infrastructure (pont etc.) dont : - 4,3 M€ pour l'aménagement sur la rive gauche de l'Isère, - 2,3 M€ pour la rive droite	Plan de financement (Par levier(s) : année(s), financeur(s), modalité(s), € TTC)	Cofinancement Etat pour la rive droite dans le cadre des Fonds Verts : 450 000 €

Indicateurs

Indicateur(s) d'avancement	Mise à jour du jalonnement avec la nouvelle marque Démarrage des chantiers d'aménagement
Indicateur(s) de résultat	Livraison du projet



CONVENTION D'OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT) Avenant n° 2

ENTRE

Ci-après, les « Collectivités bénéficiaires »

- La communauté de communes Le Grésivaudan, représentée par son Président Monsieur Henri Baile,
- La commune d'Alleverd, représentée par son Maire Monsieur Sidney Rebboah,
- La commune de Crolles, représentée par son Maire Monsieur Philippe Lorimier,
- La commune de Pontcharra, représentée par son Maire Monsieur Christophe Borg,
- La commune de Villard-Bonnot, représentée par son Maire Monsieur Patrick Beau,

ET

ci-après les « partenaires financeurs »

- L'Etat, représenté par le Préfet de Département,
- Le Département de l'Isère, représenté par son Président,
- L'Agence Nationale de l'Habitat, représenté par le Préfet de Département de l'Isère, délégué territorial de l'ANAH.



Table des matières

Preambule	5
Article 1. Objet de l'Avenant	6
Article 2. Evolution de la gouvernance	6
Article 3. Actualité des démarches menées par la CCLG en lien avec l'ORT	7
> Rappel des orientations retenues pour le projet de revitalisation à l'échelle du Grésivaudan.....	7
> Actualisation des fiches actions pour la communauté de communes Le Grésivaudan	10
Article 4. la stratégie de revitalisation pour la commune d'Alleverd	12
> Article 4.1. Objectifs en matière de revitalisation	12
> Article 4.2. Les modalités de définition du secteur d'intervention.....	13
> Le secteur d'intervention de la commune d'Alleverd	14
> Article 4.3. La déclinaison de la stratégie de revitalisation au regard des axes de la convention ORT en vigueur.....	18
Article 5. Actualisation de la stratégie pour Les 3 autres communes signataires de l'ORT	25
> Article 5.1. Commune de Crolles	25
Article 5.2. Commune de Pontcharra	26
> Article 5.3. Commune de Villard-Bonnot.....	28
Article 6. Evaluation de l'ORT	32
> Article 6.1. Définition des critères d'évaluation de l'ORT	32
> Évaluation à l'échelle de la fiche action	32
> Évaluation à l'échelle des collectivités bénéficiaires	33
> Évaluation globale du dispositif	38
Signature de l'Avenant n° 2.....	42





Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

Dans le cadre de
**L'Opération de
Revitalisation des
Territoires**

Allevard
LES-BAINS



VILLE DE
PONTCHARRA



PREAMBULE

La convention cadre signée le 9 janvier 2020 a acté les principes, les enjeux et les périmètres de l'opération de revitalisation du territoire (ORT) à l'échelle de l'intercommunalité et pour les 3 communes signataires (Crolles, Pontcharra et Villard-Bonnot).

L'avenant 1, signé le 28 septembre 2022, a marqué la fin de la phase d'initialisation et le démarrage de la phase de déploiement. Les enjeux ont été actualisés et les fiches matures, annexées à l'avenant, sont passées en phase opérationnelle.

Ce nouvel avenant, un peu plus d'un an après le premier, marque l'élargissement de l'ORT à une quatrième commune : Allevard. Il permet également la mise à jour des fiches actions et la définition des critères d'évaluation de l'ORT.

L'intégration d'Allevard à l'ORT

Cette commune joue un rôle de pôle de centralité dans la partie Nord du Grésivaudan, notamment pour les communes des contreforts de Belledonne et de la vallée du Haut-Bréda. Allevard concentre de forts enjeux de revitalisation de centre-bourg avec un habitat ancien et une structuration historiquement liée à l'activité thermale du territoire. Le réinvestissement et la revalorisation d'un patrimoine historique bâti constituent également un objectif important, en lien avec le maintien de l'attractivité touristique alimentée, tant par l'activité thermale, que par le lien avec la station du Collet. La commune est d'ailleurs classée "touristique". Cette valorisation, à la fois pour les habitants permanents et les résidents temporaires, est une vraie spécificité d'Allevard dans le cadre de l'ORT du Grésivaudan.

La problématique du logement concerne la réhabilitation et le réinvestissement du centre-bourg dans un contexte de bascule entre habitat et l'hébergement touristique, au gré de la demande et des opportunités des propriétaires.

La commune a établi, dès le début du mandat de 2020, un plan de déploiement des projets, avec un travail fin d'identification des sujets et de priorisation des actions à mener. Ils ont été aisément retranscrits dans un plan d'actions de l'ORT. Au-delà des enjeux de réhabilitation des logements et hébergements, sont ainsi fléchés :

- des enjeux plus globaux autour de la mobilité avec les sujets de : la connectivité d'Allevard vers sa station de montagne et les villes alentours notamment Pontcharra, du fonctionnement du centre-bourg et des conditions de son attractivité, de la place des différents modes de déplacements (piéton, cycle, automobile)
- des réflexions autour du maintien et de la redynamisation des commerces,
- des réflexions autour de l'alimentation et de la sensibilisation des populations aux sujets environnementaux et aux transitions.

Avec un projet ambitieux de revitalisation mais des moyens internes limités, la commune d'Allevard voit tout l'intérêt de s'appuyer sur le dispositif ORT impulsé par les 3 communes initiales et Le Grésivaudan pour bénéficier d'ingénierie et avoir une porte d'entrée structurée dans la recherche des financements nécessaires aux différents projets.



ARTICLE 1. OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de :

- **Intégrer la commune d'Allevard en tant que collectivité bénéficiaire de l'ORT** dans la gouvernance avec sa stratégie globale de revitalisation, son périmètre ORT, son plan d'actions détaillé et ses fiches actions matures,
- **Informé de l'avancement des différents schémas et projets** en lien avec la stratégie globale de revitalisation à l'échelle intercommunale et communale,
- **Réajuster le périmètre ORT** à Villard-Bonnot,
- **Élargir l'axe 2 au tourisme** pour prendre en compte les problématiques connues par Allevard,
- **Reformuler le nom de l'axe 6**, pour ajouter la notion de transition : « Renforcement du numérique, accompagnement des transitions et innovations »,
- **Actualiser le contenu de certaines actions**, en fonction de l'avancement des réflexions ou des nouveaux éléments de diagnostic,
- **Clore les actions** réalisées,
- **Intégrer de nouvelles opérations et actions**, dont la réalisation est prévue dans le temps de l'ORT et qui par leur nature, leur localisation et leur impact participent du projet général de revitalisation,
- **Actualiser le plan d'actions détaillé de l'ORT et les fiches actions matures** pour chacun des cosignataires à septembre 2023.

ARTICLE 2. EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

La commune d'Allevard, en intégrant la convention ORT, deviendra membre du Comité local de projet qui comprend une cellule technique et un comité de pilotage transversal.

Elle s'engage à la bonne organisation du travail au niveau de son « bloc communal » pour avancer sur sa stratégie et assurer le déploiement des actions et des avenants successifs.

Membres permanents du Comité local de projet
Communauté de Communes Le Grésivaudan
Mairie d'Allevard
Mairie de Crolles
Mairie de Pontcharra
Mairie de Villard-Bonnot
Préfecture de l'Isère / DDT de l'Isère / ANAH
Département de l'Isère



La convention initiale prévoit que le comité local de projet se réunisse au moins 3 fois par an pour assurer la mise en œuvre des actions. Au vu de l'ampleur des projets et de leur mise en œuvre, la fréquence minimale de rencontre est abaissée à une fois par an. Des réunions complémentaires peuvent être programmées en fonction des besoins.

ARTICLE 3. ACTUALITE DES DEMARCHES MENEES PAR LA CCLG EN LIEN AVEC L'ORT

Pour rappel, la démarche « ORT » de la communauté de communes Le Grésivaudan se veut **transversale et multisectorielle** à l'échelle de l'intercommunalité. Elle doit éviter des contradictions ou concurrences dans les stratégies urbaines, commerciales et de développement de l'habitat, à la fois au regard des politiques et documents intercommunaux et à l'échelle de chacune des quatre communes. Ceci notamment pour prévenir sur ces dernières le développement d'une offre, notamment commerciale et d'habitat, en périphérie, concourant à dévitaliser les centres villes.

La convention et l'engagement sous forme partenariale permettent de poursuivre la **dynamique d'échanges et de retours d'expériences déjà engagée**, de **mettre en commun des moyens**, notamment d'ingénierie et d'accompagnement, et de fait de réduire les coûts de coordination.

> Rappel des orientations retenues pour le projet de revitalisation à l'échelle du Grésivaudan

1. **Mobiliser des leviers d'actions en complément de la politique de l'habitat actuelle**, afin de contrer la spéculation et de permettre l'émergence de nouveaux logements, dans une logique de diversification, avec notamment des logements abordables, et d'amplifier les dispositifs d'amélioration de l'habitat. **Flécher les leviers d'actions à disposition en matière de politique foncière** et mettre en œuvre des solutions opérationnelles,
2. **Permettre le maintien des services et équipements sur le territoire à un niveau suffisant**, pour rester un territoire attractif et cohérent,
3. **Développer l'action sociale afin de répondre aux enjeux démographiques du territoire de la petite enfance aux seniors**,
4. **Utiliser les outils de l'ORT et accompagner les communes signataires sur les appels à innovation** pour des opérations efficaces, qualitatives et attractives, qui participeront à la revitalisation globale du territoire,
5. **Définir les actions cibles en matière de transports et de déplacements, dans le cadre du transfert de la compétence transport au SMMAG**, pour assurer un bon fonctionnement des flux et un bon maillage entre les communes, et les accompagner sur les réflexions internes en termes de maillage communal et maillages modes



actifs (avec traitement des espaces publics), notamment en lien avec les grands équipements et les pôles gares (problématiques de stationnement et question de la multi-modalité).

> Avancement des projets stratégiques portés par l'intercommunalité

Le Grésivaudan intervient à deux échelles distinctes en matière d'aménagement du territoire : garant d'une vision stratégique, qui mise sur la complémentarité des communes plutôt que sur la concurrence, l'intercommunalité intervient aussi directement sur son territoire où elle porte des actions liées à ses propres compétences.

A l'échelle intercommunale, une réflexion est engagée pour actualiser la vision commune et mettre à jour le projet de Territoire validé en 2018. Cette nouvelle version devrait être entérinée au cours du 1er trimestre 2024. En parallèle, le conseil communautaire du 25 septembre 2023 a approuvé l'adhésion à l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné. Cette démarche nécessitera l'élaboration d'une stratégie foncière et permettra un accompagnement des projets pour leur mise en œuvre opérationnelle. Cette décision, concomitante avec la volonté de mettre en place une opération programmée d'amélioration de l'habitat avec un volet renouvellement urbain (OPAH-RU) dans les communes en ORT, favorisera la concrétisation des projets complexes.

D'autres documents stratégiques vont bientôt passer en phase opérationnelle, comme le plan territorial de santé devenu **Contrat Local de santé du Grésivaudan**, qui sera signé fin 2023. Il s'articule autour de 5 axes :

Axe 1 - Accès aux soins et entrée dans le parcours de soins (en particulier pour les publics vulnérables)

Axe 2 - Autonomie des personnes âgées et personnes adultes en situation de handicap

Axe 3 - Santé mentale

Axe 4 - Éducation, promotion et accès à la santé du public jeune (y compris jeunes porteurs de handicap)

Axe 5 - Cadre de vie et Santé-environnement

Les axes sont déclinés sous forme de 23 fiches-actions, comprenant elles-mêmes une soixantaine de projets. Les actions fléchées comme prioritaires pour l'année 2023 sont :

Axe 1 : Installation d'une antenne de SOS Médecin sur le Haut-Grésivaudan

Axe 2 : Mise en place du dispositif Prescri'bouge sur le Grésivaudan

Axe 3 : Généralisation des points-écoute collégiens à tous les collèges du territoire et mise en place de points-écoute lycéens dès la rentrée de septembre 2023

Axe 4 : Développement de la prévention du harcèlement, des formations à la gestion des conflits et de la sensibilisation relations filles-garçons dans tous les collèges du Grésivaudan volontaires



En matière d'habitat, le diagnostic et les orientations stratégiques du **programme local de l'habitat** (PLH) sont finalisés. Les travaux se poursuivent avec l'ambition d'approuver le PLH courant 2024. Ce nouveau PLH a pour objectifs de :

- proposer des logements à coût abordable pour permettre aux jeunes et aux familles de s'installer sur le territoire, et ainsi enrayer le déséquilibre social et générationnel auquel le territoire est confronté,
- disposer d'un parc de logements adaptés à la diversité des besoins des habitants, et donc à leur parcours résidentiel, notamment en ciblant l'action en faveur des publics ayant des besoins spécifiques (personnes âgées ou en situation de handicap, gens du voyage, personnes en situation de grande précarité, jeunes, travailleurs saisonniers),
- continuer à accompagner les communes dans la lutte contre l'étalement urbain à l'horizon 2050 du zéro artificialisation nette,
- accompagner l'habitat vers la transition énergétique et cibler des actions en faveur de la rénovation du parc existant (privé et public) : c'est dans ce cadre que l'OPAH s'inscrit, en cohérence avec les actions du service public de la performance énergétique (SPPEH).

Sur le volet environnemental, le diagnostic du **PCAET** est achevé. La stratégie et les orientations ont été validées par le Conseil communautaire du 30 janvier 2023. Trois orientations sont fixées : un territoire à « énergie positive » à horizon 2050, un territoire qui s'engage vers une « neutralité en carbone » et résilient aux modifications climatiques à horizon 2050, un territoire exemplaire, qui soit un espace d'innovation et de dialogue autour de la transition écologique.

Ces orientations doivent permettre d'atteindre de nouveaux objectifs :

- Réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire et de 34% par habitant,
- Réduire de 21% la consommation énergétique du territoire et de 25% par habitant,
- Doubler (+90%) la production énergétique renouvelable,
- Réduire de 15% les émissions d'oxyde d'azote (NOx) et de 25,8% des composés organiques volatils non méthaniques (COVNM).

Les orientations se déclinent en 9 axes stratégiques :

1. Rénover massivement les bâtiments (habitat et tertiaire) en tenant compte du réchauffement climatique et encourager la sobriété d'usage,
2. Amplifier et diversifier la production énergétique renouvelable, respectueuse de l'environnement et de la santé,
3. Accompagner les acteurs économiques dans leur transition énergétique et encourager une économie circulaire,
4. Renforcer les capacités de séquestration carbone du territoire et la résilience des activités de montagne, agricoles et forestières,
5. Décarboner la mobilité et préserver la santé en offrant une alternative à tous pour se déplacer autrement,
6. Réduire, recycler et valoriser les déchets du territoire,



7. Pérenniser la ressource en eau et promouvoir la sobriété pour un accès équitable à tous pour tous les usages
8. Généraliser les pratiques exemplaires au sein de l'intercommunalité et des communes du Grésivaudan,
9. Informer, coopérer et se mobiliser pour préserver la haute qualité de vie du territoire.

Le plan d'action est en cours de finalisation et l'approbation du PCAET est prévue pour 2024.

Enfin, une **étude d'attractivité** a été lancée en mai 2023 afin d'élaborer une stratégie transversale visant à valoriser l'identité et renforcer l'attractivité du territoire. La démarche entreprise vise plusieurs objectifs :

1. Renforcer la notoriété du territoire
2. Favoriser un sentiment d'appartenance
3. Valoriser le cadre de vie
4. Soutenir le tissu économique local.

La phase de diagnostic et d'analyse est prévue jusqu'en janvier 2024. Elle sera suivie par la définition des recommandations stratégiques et la conception des outils opérationnels jusqu'en avril 2024.

> Actualisation des fiches actions pour la communauté de communes Le Grésivaudan

Les projets validés dans l'avenant 1 sont actualisés pour informer de leur état d'avancement (cf. annexe). Ainsi, l'étude pré-opérationnelle de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), réalisée dans le cadre de la fiche action 2, a conclu à la mise en place de deux dispositifs : un généraliste à l'échelle de l'intercommunalité et un renforcé avec un volet renouvellement-urbain dans les 4 communes ORT. Leur mise en place est prévue en 2024.

En parallèle, de nouvelles fiches actions sont créées pour présenter les actions mises en place par Le Grésivaudan qui concourent à la revitalisation des 4 centres-bourgs. Lorsqu'elles concernent une commune en particulier, la fiche action lui sera directement rattachée.

En matière de développement économique et commercial (axe 2 de la convention), deux nouvelles fiches sont ajoutées :

- **Recherche approfondie de locaux commerciaux vacants** : suite à la validation du comité de pilotage du 20 décembre 2022 de travailler sur la problématique du commerce, une démarche expérimentale est mise en place à Pontcharra pour mettre à jour le recensement des locaux vacants, rechercher les propriétaires et approfondir les problématiques liées à la vacance.
- **Réhabiliter l'espace Bergès à Villard-Bonnot** : ce secteur stratégique pour la CCLG se situe dans le périmètre de l'ORT de la commune. Intégrer ce projet dans la convention confirme la volonté de l'intercommunalité de reconquérir cette friche économique, tout en prenant en compte les risques liés à son emplacement.

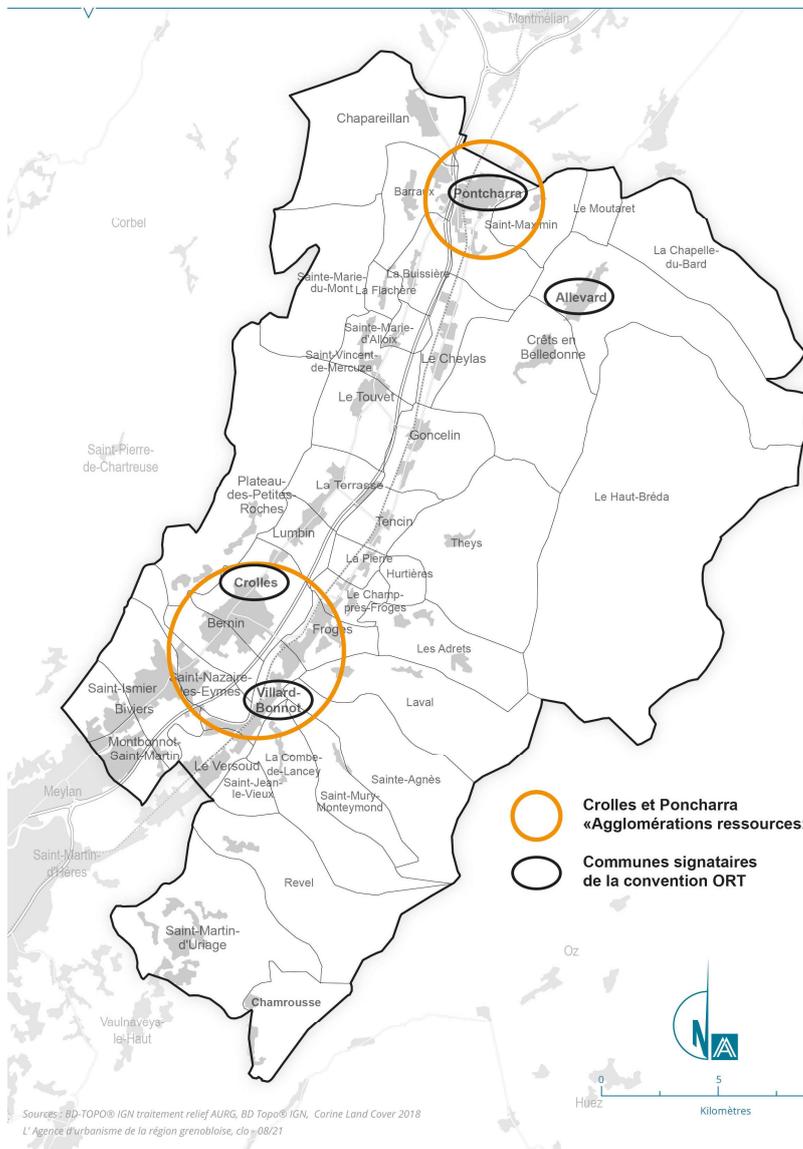
En matière de mobilité (axe 3), le projet de requalification de la desserte multimodale de Brignoud est détaillé en annexe de la convention sous forme de 4 fiches actions. L'impact du projet sur les déplacements sera majeur dans les périmètres ORT de Crolles et Villard-Bonnot et bien au-delà.

En matière de développement des services publics (axe 5), 5 fiches actions sont créées :



- **Fonds de concours aux investissements supra-communaux** : ce cofinancement qui cible les équipements dont la fréquentation dépasse la commune d'accueil concerne particulièrement les communes ORT, de par leur rôle de centralité.
- **L'agrandissement de la médiathèque de Crolles** : la CCLG souhaite porter ce projet mais il n'est pas encore mature. La fiche action n'est donc pas annexée à la convention.
- **Rénovation de l'ancien lycée du Bréda à Allevard** : le projet consiste en la rénovation globale de l'édifice et la volonté de lui redonner un usage sur la totalité du bâtiment.
- **La rénovation du gymnase Lionel Terray et l'extension de la Papoterie à Villard-Bonnot** : ces opérations améliorent le confort des usagers.

Périmètre de la stratégie territoriale



Le **périmètre de la stratégie territoriale** couvre l'intercommunalité, et **4 communes**

ARTICLE 4. LA STRATEGIE DE REVITALISATION POUR LA COMMUNE D'ALLEVARD

> Article 4.1. Objectifs en matière de revitalisation

Avec son projet de rénovation urbaine, la ville compte renforcer son attractivité résidentielle et touristique et redonner le goût et l'envie de se déplacer et de consommer en ville. Dans les prochaines années, la commune souhaite rehausser le niveau de qualité des services proposés à la clientèle locale et touristique. Grâce à cette nouvelle dynamique, et à ses projets d'avenir, la commune veut à la fois confirmer son statut de ville touristique incontournable au pied de la chaîne de Belledonne, mais aussi et surtout s'inscrire durablement parmi les villes attractives, où il fait bon vivre. Il s'agira ainsi de retravailler sa notoriété, son image et son pouvoir d'attraction afin d'attirer de nouveaux publics, et surtout pour fidéliser la population résidente et la clientèle touristique.

Ce projet global multi-facette intègre également des problématiques de développement durable, qui lui permettront d'enclencher un virage écologique, en vue de devenir un modèle en matière d'environnement et de transitions.

Les grands objectifs sont ainsi de :

- Faire valoir les **spécificités d'Allevar** et le **rôle** que la commune joue au sein de l'EPCI : commune classée touristique, pôle de centralité pour tout le Haut-Grésivaudan (notamment La Chapelle-du-Bard et la vallée du Haut-Breda). Un rôle important à jouer en termes d'offre de commerces et services, équipements, dans une perspective de maintien de l'attractivité de la commune ;
- **Reconnaître les liens forts avec Pontcharra en termes de mobilités et d'accès à certains équipements** : pôle gare, lycée de secteur, entreprises, ... ou encore emplois. Ce sont des éléments constitutifs du fonctionnement du bassin, des pratiques et des modes de faire des allevardins, à prendre en compte dans les réflexions autour de la mobilité et des aires de chalandises (consommation et complémentarité des commerces) ;
- S'appuyer sur le patrimoine bâti et historique conséquent de la commune pour valoriser ses spécificités et se saisir d'opportunités pour la reconfiguration des équipements et services à disposition des habitants : de **forts enjeux de réhabilitation et remise aux normes tant sur les bâtis publics que sur certains bâtis d'accueil touristique ou d'habitat** sont réellement présents et à objectiver, avec des enjeux importants de réhabilitation et de résorption de la vacance sur le centre-bourg à mieux identifier pour évaluer les leviers d'actions à mobiliser.
- S'appuyer sur la spécificité liée au statut de **commune touristique** axée tant sur l'accueil des curistes avec l'activité thermale, que sur une offre hiver avec la station du Collet. La commune dispose du potentiel pour une activité 4 saisons avec l'objectif de **mieux articuler tous les leviers de l'attractivité du territoire**. Ainsi, même si les activités de montagne et de thermes sont relativement indépendantes, ces deux atouts forts de la ville sont mis en harmonie dans la stratégie de développement de la commune, en lien avec les besoins des habitants permanents ;
- **Intervenir de manière forte sur une refonte des mobilités et de l'utilisation des espaces publics** de la commune : le territoire et le centre-bourg sont caractérisés par la présence forte de la voiture individuelle, avec d'importants



enjeux de régulation et une réflexion à mener sur les alternatives en termes de mobilités. Les axes de transport entre les destinations touristiques (thermes et centre-bourg, station du Collet), et aussi entre les échangeurs multimodaux (Pontcharra, Goncelin) sont à développer et à conforter.

- Affirmer les ambitions en matière de **prise en compte des enjeux environnementaux** et des **transition** (énergétique, alimentaire, modes de vie, consommation), et sensibiliser la population à ces enjeux.

Ainsi le projet de redynamisation transversal de la commune d'Allevard s'appuie sur la volonté de « bien-être pour tous ». Plusieurs problématiques ressortent : réhabilitation des bâtis et résorption de la vacance, espaces publics et mobilité, paysage à travers le patrimoine bâti et naturel. La valorisation de certains sites est donc essentielle, mais aussi celle de son patrimoine naturel et de l'eau en ville. Ainsi, les berges du Breda qui parcourent la commune permettent de tisser une liaison entre les deux entrées de ville et ses deux lacs. La thématique économique nécessite d'être traitée en intégrant aussi bien le commerce que le tourisme, spécificité du territoire. S'ajoutent à ces enjeux, la volonté et l'ambition de préparer l'avenir par une politique environnementale durable et l'envie d'associer la population, par des consultations, sur des sujets phares.

A travers cette opération, Allevard a pour objectif de retravailler sa notoriété en développant une vraie authenticité de ville touristique avec un centre-ville ludico-commercial et en favorisant la transition écologique, numérique et alimentaire.

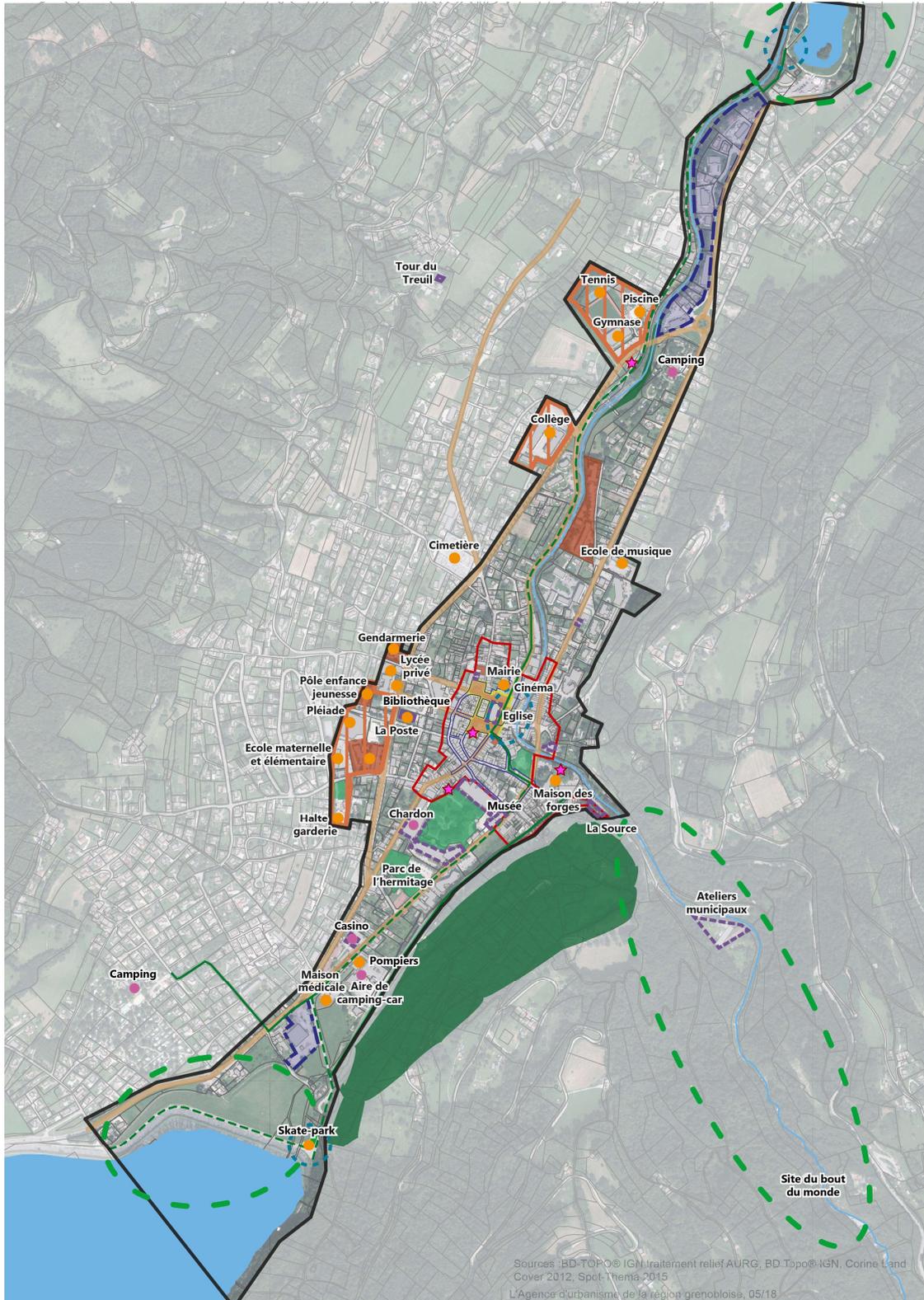
> Article 4.2. Les modalités de définition du secteur d'intervention

Un périmètre établi au regard :

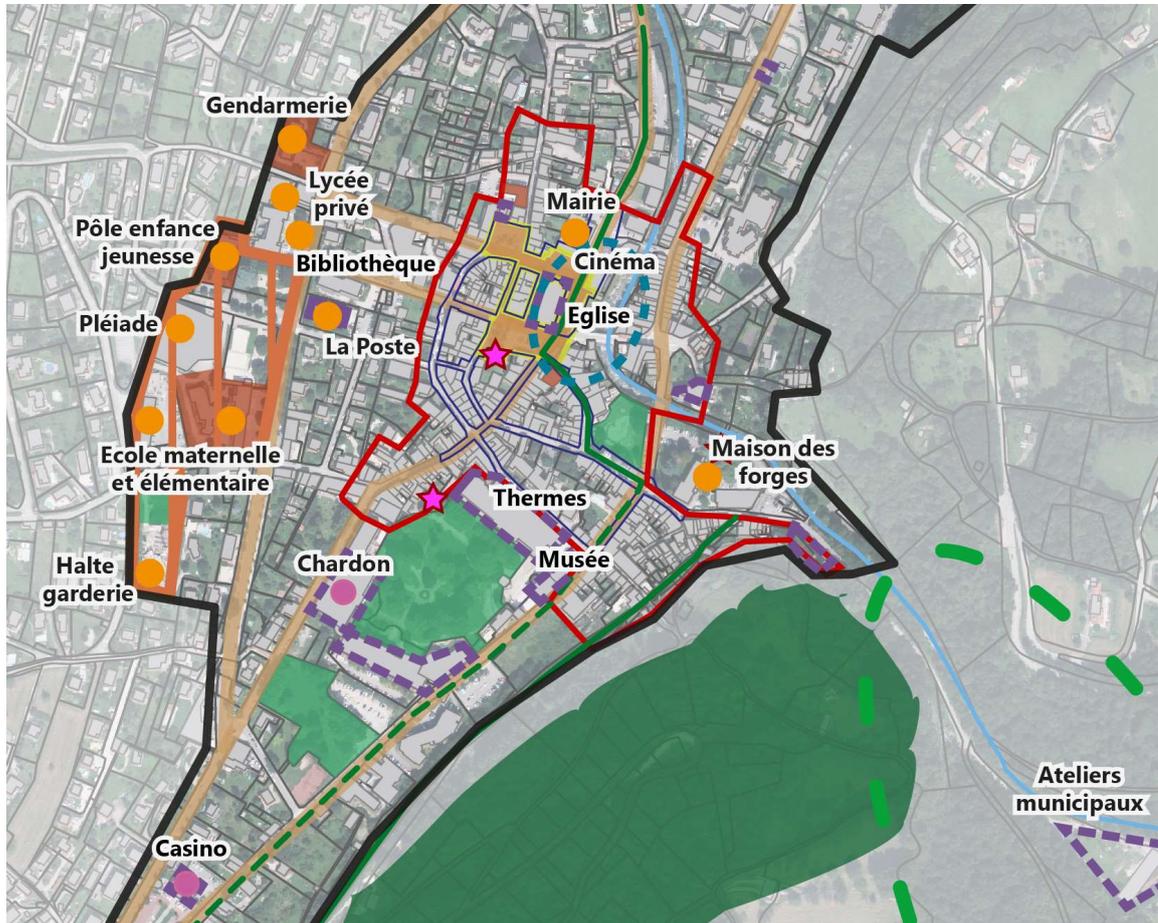
- De la valorisation du centre bourg par la **rénovation de l'habitat** et de ces **espaces publics**,
- Pour partie de la **localisation des services, équipements (publics et touristiques), et groupes d'habitat social concernés** par des enjeux de réorganisation, de réhabilitation énergétique et/ou de valorisation,
- De la prise en compte **des parcs, espaces verts, et places ou espaces publics** qui font les **lieux de projet** et /ou **les lieux de vie** du centre-bourg,
- Des enjeux liés à **la connexion entre les 2 lacs** et à la **valorisation touristique du bourg**, en lien avec la voie douce existante et à compléter,
- Des enjeux **commerciaux et touristiques**, mais aussi des **éléments de patrimoine bâti ou liés à l'histoire thermale** du centre-bourg.



> Le secteur d'intervention de la commune d'Alleverd



Un périmètre d'intervention et de développement fléché comme prioritaire sur le centre-bourg



Le plan synthétisé des fiches actions de la commune d'Alleverd

AXE 1		
Réhabilitation et développement de l'habitat		
Fiche Action 1.1	1.1	Piloter un plan de rénovation énergétique globale sur les bâtiments privés
	1.1.1	Accompagner la réhabilitation du parc privé, avec une meilleure information des propriétaires sur les aides existantes
	1.1.2	Accompagner la réhabilitation du parc social, en lien avec les PPI des bailleurs: les Moulins, pluralis, Temple.
	1.1.3	Evaluer les modalités de poursuite de l'aide à la rénovation des façades

AXE 2		
Développement économique, commercial et touristique		
Fiche Action 2.1	2.1	Recruter un manager de centre-ville
Fiche Action 2.2	2.2	Animer la vie commerciale et faire lien entre les commerçants
Fiche Action 2.3	2.3	Disposer d'un recensement des locaux et une connaissance de l'évolution de l'occupation
Fiche Action 2.4	2.4	Développer des partenariats avec les chambres de commerce et métiers pour activer l'ensemble des outils mobilisables pour la revitalisation commerciale
Fiche Action 2.5	2.5	Faire évoluer le fleurissement pour atteindre le label "3 fleurs"
Fiche Action 2.6	2.6	Dynamiser la mise en marché des offres en hébergement touristique en partenariat avec l'office du tourisme
	2.6.1	Inciter à la diversification de l'offre en hébergement touristique marchand
	2.6.2	Inciter à la rénovation des hébergements touristiques
Fiche Action 2.7	2.7	Accompagner la diversification des thermes vers une offre santé/bien-être
Fiche Action 2.8	2.8	Développer des actions en direction d'un tourisme "4 saisons"
Fiche Action 2.9	2.9	Renouveler la signalétique touristique

AXE 3		
Développement des mobilités et connexions		
Fiche Action 3.1	3.1	Améliorer et sécuriser le fonctionnement des déplacements et de la circulation dans le centre-bourg
	3.1.1	Renover les installations des périmètres de manifestations
	3.1.2	Améliorer le confort et la sécurité de la Place de la Résistance.
	3.1.3	Interroger le lien entre la place du Temple, la Halle et le parvis de la Mairie/square Menaggio
	3.1.4	Moderniser les mobiliers urbains et signalétiques
Fiche Action 3.2	3.2	Etablir/ améliorer les liaisons avec la vallée et la montagne
	3.2.1	Améliorer les liaisons vers la vallée, via Pontcharra et Goncelin
	3.2.2	Améliorer la liaison vers les 2 destinations touristiques - station du Collet (ascenseur valléen) et Thermes
Fiche Action 3.3	3.3	Renover la voirie
	3.3.1	Etablir le plan pluriannuel de rénovation de la voirie
	3.3.2	Mettre à jour les panneaux de signalisation routière
Fiche Action 3.4	3.4	Etablir un plan d'aménagement cycliste et piéton
	3.4.1	Créer des voies douces pour relier les deux extrémités de la ville en passant par le centre-bourg
	3.4.2	Déployer des parcs à vélos électriques et des bornes d'emprunt de vélos

AXE 4		
Mise en valeur du patrimoine bâti et naturel		
Fiche Action 4.1	4.1	Identifier, définir et valoriser l'identité de la ville
Fiche Action 4.2	4.2	Réfléchir à la sauvegarde et à l'avenir du bâtiment Chardon et de la Source
Fiche Action 4.3	4.3	Etablir un état des lieux du patrimoine historique d'Alleverd
Fiche Action 4.4	4.4	Etablir un plan de valorisation du patrimoine
Fiche Action 4.5	4.5	Valoriser le patrimoine naturel le long des voies vertes
Fiche Action 4.6	4.6	Réinvestir le parc Barral par une consultation citoyenne
Fiche Action 4.7	4.7	Planter des médias pédagogiques et objets artistiques
Fiche Action 4.8	4.8	Prolonger le cheminement pédestre autour du lac de la Mirande
Fiche Action 4.9	4.9	Renover le centre-bourg
	4.9.1	Réinvestir les délaissés du centre-bourg
	4.9.2	Retravailler les espaces publics, les espaces verts et la relation au paysage
	4.9.3	Moderniser les parcs de jeux d'enfant

AXE 5		
Développement des services publics		
Fiche Action 5.1	5.1	Engager la rénovation énergétique globale de bâtiments publics
Fiche Action 5.2	5.2	Rénovation de l'ancien lycée du Bréda
Fiche Action 5.3	5.3	Repenser le Pôle Enfance Jeunesse dans son ensemble pour améliorer le quotidien et l'accueil des enfants (cantine, centre de loisir, ...)
Fiche Action 5.4	5.4	Etablir une police territoriale et développer la vidéosurveillance



AXE 6	Renforcement du numérique, accompagnement des transitions et innovations	
Fiche Action 6.1	6.1	Créer un eco-lieu
Fiche Action 6.2	6.2	Etudier la mise en place une régie agricole
Fiche Action 6.3	6.3	Améliorer la qualité de l'alimentation de la cantine scolaire
	6.3.1	Améliorer la qualité des repas proposés à la cantine
	6.3.2	Mettre en place des actions de sensibilisation et de lutte contre le gaspillage alimentaire
Fiche Action 6.4	6.4	Poser les jalons d'une ville numérique
	6.4.1	Créer un espace de co-working
	6.4.2	Accompagner les hébergeurs touristiques et les acteurs économiques vers la numérisation de leurs offres
Fiche Action 6.5	6.5	Encourager et soutenir la vie associative, culturelle et sportive
	6.5.1	Mettre en place des événements phares
	6.5.2	Organiser un forum des métiers d'arts et de l'art
Fiche Action 6.6	6.6	Impliquer la population dans la vie municipale: mettre en place une politique municipale modernisée et ouverte à la participation de la population
	6.6.1	Organiser une plénière citoyenne 1 fois / an
	6.6.2	Organiser des cafés échanges entre élus et habitants



> Article 4.3. La déclinaison de la stratégie de revitalisation au regard des axes de la convention ORT en vigueur

Axe 1 – Réhabilitation et développement de l’habitat

Eléments de contexte

Commune de 4 023 habitants en 2019, Allevard garde une dynamique démographique positive très légère (+0,2%/an entre 2013-2018, contre +0,4%/an pour le Grésivaudan) dû essentiellement au solde naturel. Elle connaît cependant un vieillissement de la population avec une part des 60 ans et plus à 27,8% en 2018 contre 22,3% en 2013. En parallèle, la part de famille sans enfant est en hausse (32,1% en 2018 contre 25,1% en 2013), ceci s’observe avec la tranche des moins de 15 ans qui est passée de 19,7% en 2013 à 16,9% en 2018. Allevard fait partie des communes avec l’indice de vieillissement le plus importants de la communauté de communes Le Grésivaudan. Néanmoins, Allevard compte une présence significative de jeunes actifs et de familles (18% de 30-44 ans, 23% de 45-59 ans)

Avec 2 979 logements, Allevard fait partie des communes qui possèdent le plus de logement dans le Grésivaudan, alors qu’elle ne se situe pas dans la vallée, espace où se concentre le plus grand nombre de logements. Elle dispose d’une part importante de logements secondaires (30,1% en 2018) répartis à part égale entre le Collet et le centre-bourg. La typologie de logements montre que les collectifs sont majoritaires (58,1% en 2018) et en hausse de production entre 2008 et 2018. De plus, le parc de logements d’Allevard comprend par une part importante des T1 ou T2 (15,8% contre 9,3% sur le Grésivaudan)

Les logements vacants (8,9% en 2018), en hausse constante depuis 2008, sont supérieurs à la moyenne du Grésivaudan et du département (6% et 7,7% respectivement). Ils présentent un enjeu important puisqu’ils dépassent 7%.

Le parc de logement est majoritairement ancien, avec 70% d’avant 1990 et 42% des résidences principales construites avant 1970. Cette caractéristique se retrouve dans le centre-bourg avec un bâti datant d’avant 1950, ainsi que de nombreuses copropriétés construites avant 1980.

En termes de marché foncier et immobilier, Allevard a des prix médians bien inférieurs à ceux observés à l’échelle de l’Isère, et du Grésivaudan (écart de 10% à 25% inférieur aux prix médians Isérois).

Ambitions

- Renouveler le cœur de ville en **réinvestissant le bâti et les délaissés** et impulser une dynamique de réhabilitation des logements privés et des bâtiments emblématiques de la ville,
- Augmenter le niveau de **qualité du bâti commercial** et valoriser le patrimoine existant,
- **Conforter le rôle des équipements structurants** qui attirent habitants et touristes.



Actions

AXE 1	Réhabilitation et développement de l'habitat	
Fiche Action 1.1	1.1	Piloter un plan de rénovation énergétique globale sur les bâtiments privés
	1.1.1	Accompagner la réhabilitation du parc privé, avec une meilleure information des propriétaires sur les aides existantes
	1.1.2	Accompagner la réhabilitation du parc social, en lien avec les PPI des bailleurs: les Moulins, pluralis, Temple.
	1.1.3	Evaluer les modalités de poursuite de l'aide à la rénovation des façades

Axe 2 – Développement économique, commercial et touristique

Eléments de contexte

Avec des commerces assez diversifiés et la présence d'un supermarché, la commune joue un rôle important au-delà de son simple territoire. Sa zone de chalandise s'étend sur les communes de la vallée du Haut Breda et les alentours. Allevard draine une clientèle large, complétée en période touristique par la fréquentation des curistes et autres visiteurs. Une analyse de la CCI montre d'ailleurs que des potentiels d'implantation existent encore pour couvrir l'ensemble des besoins.

La commune gère, en complément, un principe de boutiques éphémères avec la mise en relation de propriétaires de locaux et des porteurs de projet. Elle anime aussi des opérations de job-dating pour la mise en relation entre employeurs et employés en recherche d'emploi.

La commune constate le besoin de recruter un animateur du tissu commercial, qui ferait du lien entre commune et commerces, poursuivrait les mesures déjà en place, comme les « petits déjeuners ». Des réflexions sont menées en ce sens depuis plusieurs mois.

Ambitions

- **Pérenniser et diversifier** l'offre commerciale,
- Rehausser le **niveau de qualité de service** proposé à la clientèle locale et touristique,
- Agir efficacement pour inciter à **consommer au niveau local**,
- Stimuler une **économie locale, forte et vivante**.
- **Conforter l'attractivité touristique** d'Allevard en redynamisant son image et le parc d'hébergements touristiques :
 - En diversifiant les actions et l'offre touristique pour couvrir une saisonnalité plus large et engager une transition vers le 4 saisons
 - En repositionnant l'activité thermale dans une offre plus large, autour de santé et bien-être



Actions

AXE 2	Développement économique, commercial et touristique	
Fiche Action 2.1	2.1	Recruter un manager de centre-ville
Fiche Action 2.2	2.2	Animer la vie commerciale et faire lien entre les commerçants
Fiche Action 2.3	2.3	Disposer d'un recensement des locaux et une connaissance de l'évolution de l'occupation
Fiche Action 2.4	2.4	Développer des partenariats avec les chambres de commerce et métiers pour activer l'ensemble des outils mobilisables pour la revitalisation commerciale
Fiche Action 2.5	2.5	Faire évoluer le fleurissement pour atteindre le label "3 fleurs"
Fiche Action 2.6	2.6	Dynamiser la mise en marché des offres en hébergement touristique en partenariat avec l'office du tourisme
	2.6.1	Inciter à la diversification de l'offre en hébergement touristique marchand
	2.6.2	Inciter à la rénovation des hébergements touristiques
Fiche Action 2.7	2.7	Accompagner la diversification des thermes vers une offre santé/bien-être
Fiche Action 2.8	2.8	Développer des actions en direction d'un tourisme "4 saisons"
Fiche Action 2.9	2.9	Renouveler la signalétique touristique

Axe 3 – Amélioration des mobilités et connexions

Éléments de contexte

Comptant un parc automobile de 2 500 véhicules environ, la commune fait partie des moins motorisées du Grésivaudan avec un taux de 1,37 véhicules/ménages, au-dessous de la moyenne de la métropole grenobloise ou du périmètre du SMMAG. En parallèle, la commune est très bien pourvue en places de stationnement (1 000 places sur voirie et une offre privée estimée en centre bourg à environ 900 pour les habitations et 300 pour les activités). Au regard de ce constat, la place de l'automobile peut être réinterrogée, tout en veillant à préserver l'accessibilité pour les habitants de la zone de chalandise d'Allevard et les touristes.

Une zone de rencontre a été expérimentée dans le centre-bourg. Par ailleurs, des zones bleues et rouges pour le stationnement ont été instaurées afin de favoriser la rotation des véhicules et faciliter l'accès aux commerces notamment.

La commune identifie des enjeux forts autour de la mobilité douce avec notamment la liaison entre les 2 lacs à aménager le long du Breda : ce parcours bénéficie de dénivelés faibles et d'un cadre paysager propice par son caractère touristique et ses équipements concentrés dans le centre-bourg. Allevard présente un potentiel de déplacements doux à exploiter.

La question de la qualité des voiries, notamment sur une commune soumise à aléas (enneigement / inondations), a engendré une réflexion globale sur la dégradation des voies et la notion de désimperméabilisation. La création et l'entretien de trottoirs restent également des points importants pour favoriser la pratique plus généralisée des mobilités douces.

Ambitions

- **Repenser la place de l'automobile** dans le centre, tout en préservant l'accessibilité,
- **Optimiser la gestion du stationnement**,
- Valoriser les **points d'entrée** et les accroches avec les axes adjacents,



- Accompagner la réhabilitation ou la refonte **de chacune des places** par un travail à réaliser pour végétaliser davantage le centre bourg, afin de réduire l'impact visuel de la voiture et pour le rendre plus attractif,
- Travailler à la **rénovation globale du mobilier urbain**.

Actions

AXE 3		Développement des mobilités et connexions
Fiche Action 3.1	3.1	Améliorer et sécuriser le fonctionnement des déplacements et de la circulation dans le centre-bourg
	3.1.1	Renover les installations des périmètres de manifestations
	3.1.2	Améliorer le confort et la sécurité de la Place de la Résistance.
	3.1.3	Interroger le lien entre la place du Temple, la Halle et le parvis de la Mairie/square Menaggio
	3.1.4	Moderniser les mobiliers urbains et signalétiques
Fiche Action 3.2	3.2	Etablir/ améliorer les liaisons avec la vallée et la montagne
	3.2.1	Améliorer les liaisons vers la vallée, via Pontcharra et Goncelin
	3.2.2	Améliorer la liaison vers les 2 destinations touristiques - station du Collet (ascenseur valléen) et Thermes
Fiche Action 3.3	3.3	Rénover la voirie
	3.3.1	Etablir le plan pluriannuel de rénovation de la voirie
	3.3.2	Mettre à jour les panneaux de signalisation routière
Fiche Action 3.4	3.4	Etablir un plan d'aménagement cycliste et piéton
	3.4.1	Créer des voies douces pour relier les deux extrémités de la ville en passant par le centre-bourg
	3.4.2	Déployer des parcs à vélos électriques et des bornes d'emprunt de vélos

Axe 4 – Mise en valeur des espaces publics et du patrimoine naturel et bâti

Éléments de contexte

Alleverd possède des bâtiments privés caractéristiques et tout un patrimoine lié à son histoire industrielle (métallurgie) et thermale. Les édifices liés à l'activité thermale sont une spécificité à mettre en valeur, avec le bâtiment du Chardon, les Thermes et leur parc. Le centre-bourg révèle également un patrimoine historique qui doit être répertorié, afin de souligner l'identité de la ville et de mettre en valeur les perspectives paysagères. La reprise de ces bâtiments est une action complexe, ambitieuse et coûteuse à mettre en place.

Alleverd dispose aussi d'un patrimoine naturel, avec notamment le Breda, qui traverse la ville. Ses berges amènent des espaces verts naturels dans le tissu urbain. Trois parcs importants sont présents dans le centre bourg : le parc Barral, le parc de l'Ermitage et le parc thermal. Leur valorisation est essentielle tout comme celle du Breda et de ses berges, afin de renforcer les liens physiques et visuels avec les espaces naturels environnants. Plusieurs projets de valorisation de ce patrimoine ou son utilisation par des événements éphémères sont en réflexion (mise en valeur ponctuelle avec la possibilité d'implanter des mobiliers d'interprétation, des espaces de contemplation, etc.).

Ambitions

- Redéfinir avec les habitants et les acteurs ce qui fait **l'identité** de la ville, afin de développer une vraie authenticité de ville touristique partagée par tous,

- Réfléchir à la sauvegarde et à l'avenir du **bâtiment Chardon** afin de lui donner une fonction,
- **Préserver et restaurer le patrimoine historique,**
- **Valoriser les bâtiments** privés et publics **emblématiques** du centre-ville,
- Établir **un plan d'actions spécifique** à mener pour la valorisation du patrimoine, avec les acteurs compétents.

Actions

AXE 4	Mise en valeur du patrimoine bâti et naturel	
Fiche Action 4.1	4.1	Identifier, définir et valoriser l'identité de la ville
Fiche Action 4.2	4.2	Réfléchir à la sauvegarde et à l'avenir du bâtiment Chardon et de la Source
Fiche Action 4.3	4.3	Etablir un état des lieux du patrimoine historique d'Alleverd
Fiche Action 4.4	4.4	Etablir un plan de valorisation du patrimoine
Fiche Action 4.5	4.5	Valoriser le patrimoine naturel le long des voies vertes
Fiche Action 4.6	4.6	Réinvestir le parc Barral par une consultation citoyenne
Fiche Action 4.7	4.7	Planter des médias pédagogiques et objets artistiques
Fiche Action 4.8	4.8	Prolonger le cheminement pédestre autour du lac de la Mirande
Fiche Action 4.9	4.9	Rénover le centre-bourg
	4.9.1	Réinvestir les délaissés du centre-bourg
	4.9.2	Retravailler les espaces publics, les espaces verts et la relation au paysage
	4.9.3	Moderniser les parcs de jeux d'enfant

Axe 5 – Développement des équipements et services publics

Éléments de contexte

Forte de nombreux équipements et services publics (scolaires, sportifs, gendarmerie, poste...), leur entretien et leur rénovation énergétique sont essentiels afin de garder la qualité de service, d'améliorer leur confort et d'être exemplaire sur le volet rénovation. Plusieurs projets en lien avec la relocalisation et le déplacement d'équipements permettent d'aller dans cette logique de réutilisation de l'existant afin de rénover les locaux, et d'en sécuriser l'accessibilité pour le public.

Ainsi, les activités associatives présentes sur le site de la maison des Forges, passoire énergétique et site compliqué en matière d'accessibilité, basculeraient sur l'actuel Pôle Enfance Jeunesse et l'ancienne halte-garderie du Grésivaudan. La transition de la restauration scolaire vers un label Ecocert est en cours de réflexion. Enfin, la commune a de nombreux enjeux de rénovation énergétique, notamment sur les écoles.

Ambitions

- Rester **exemplaire** dans la rénovation du bâti public.
- **Restructurer certains des pôles d'équipements et services** pour en faciliter l'accessibilité et le fonctionnement
- **Sécuriser l'usage** de certains bâtiments
- Mettre à disposition des **équipements de qualité** pour les Allevardins



Actions

AXE 5	Développement des services publics	
Fiche Action 5.1	5.1	Engager la rénovation énergétique globale de bâtiments publics
Fiche Action 5.2	5.2	Rénovation de l'ancien lycée du Bréda
Fiche Action 5.3	5.3	Repenser le Pôle Enfance Jeunesse dans son ensemble pour améliorer le quotidien et l'accueil des enfants (cantine, centre de loisir, ...)
Fiche Action 5.4	5.4	Etablir une police territoriale et développer la vidéosurveillance

Axe 6. Renforcement du numérique, accompagnement des transitions et innovations

Éléments de contexte

La municipalité souhaite construire une politique environnementale locale durable au travers de différentes actions :

- la lutte contre le gaspillage,
- l'économie d'énergie,
- l'éducation à l'environnement,
- la rénovation énergétique,
- la mise en place d'une alimentation respectueuse des enjeux environnementaux et de la santé.

Allevard souhaite aussi favoriser l'économie résidentielle en créant une activité professionnelle sédentaire avec un espace de coworking (besoin identifié auprès de la population, appui à la volonté de limiter les déplacements, demande de nouveaux arrivants...), et en accompagnant les acteurs économiques au travers d'événements et la numérisation de leur offre.

L'ambition d'associer les habitants aux projets majeurs et structurants est une volonté de la municipalité afin de maintenir une relation de proximité avec la population.

Ambitions

- **Créer des lieux de vie communs** et des espaces de coworking pour à la fois animer la commune et s'adapter aux nouvelles attentes et besoins des habitants,
- Encourager les pratiques et actions **vertueuses en matière d'environnement**, de santé ou de transition alimentaire,
- **Dynamiser** la commune et accentuer son attrait.



Actions

AXE 6		
	Renforcement du numérique, accompagnement des transitions et innovations	
Fiche Action 6.1	6.1	Créer un eco-lieu
Fiche Action 6.2	6.2	Etudier la mise en place une régie agricole
Fiche Action 6.3	6.3	Améliorer la qualité de l'alimentation de la cantine scolaire
	6.3.1	Améliorer la qualité des repas proposés à la cantine
	6.3.2	Mettre en place des actions de sensibilisation et de lutte contre le gaspillage alimentaire
Fiche Action 6.4	6.4	Poser les jalons d'une ville numérique
	6.4.1	Créer un espace de co-working
	6.4.2	Accompagner les hébergeurs touristiques et les acteurs économiques vers la numérisation de leurs offres
Fiche Action 6.5	6.5	Encourager et soutenir la vie associative, culturelle et sportive
	6.5.1	Mettre en place des évènements phares
	6.5.2	Organiser un forum des métiers d'arts et de l'art
Fiche Action 6.6	6.6	Impliquer la population dans la vie municipale: mettre en place une politique municipale modernisée et ouverte à la participation de la population
	6.6.1	Organiser une plénière citoyenne 1 fois / an
	6.6.2	Organiser des cafés échanges entre élus et habitants



ARTICLE 5. ACTUALISATION DE LA STRATEGIE POUR LES 3 AUTRES COMMUNES SIGNATAIRES DE L'ORT

> Article 5.1. Commune de Crolles

Rappel des objectifs en matière de revitalisation pour la commune de Crolles

La commune, développée sur le modèle d'une « ville-rue », avec un tissu ancien et une traversée par la RD contrainte (12 000 véhicules/jours), souhaite **redonner de l'attractivité à son centre-ville**, sur le secteur RD. L'objectif étant de permettre une production de logements dans le centre-bourg (dont du logement abordable), tout en visant à retrouver un **équilibre** entre le développement du centre ancien et le développement du périurbain ou de secteurs périphériques, en limitant la dispersion du commerce et en réinsufflant de la mixité fonctionnelle dans le centre-ville.

Elle a un projet **de remise en dynamique** du centre-ville qui repose sur des enjeux globaux : des projets de renouvellement urbain et en densification, en lien avec un besoin de revalorisation des espaces publics, de reconstitution du front urbain, et en lien avec des besoins d'amélioration / création de nouvelles connexions piétonnes. Auxquels vient s'ajouter un intérêt en termes de valorisation des bâtiments patrimoniaux et des espaces verts (site naturel du torrent de Crolles en traversée du centre-ville, réinvestissement d'espaces verts ponctuels, etc.).

L'objectif de la commune est vraiment de venir **réimplanter et conforter du commerce de proximité le long de la RD**, en complément de la rue du 8 mai, axe commerçant existant et insuffisamment visible en traversée du centre. Il s'agit, par un ensemble de projets de renouvellement et de reconstitution d'un front sur la RD, de réimplanter des commerces « vitrines » pour attirer le regard sur l'ensemble des commerces du centre-bourg et ainsi renforcer leur attractivité. Il s'agit également en parallèle, dans la même optique, de recréer des connexions piétonnes valorisées, alternatives à la RD, axe support d'une forte circulation, peu avenante pour les piétons.

Avancement des projets stratégiques portés par Crolles

La commune est engagée dans la révision de son PLU et la procédure est encore en cours. Sa révision doit permettre l'adaptation aux nouveaux enjeux de territoire dans lesquels s'inscrit cette convention ORT. Ainsi, son approbation permettra de débloquent les fiches actions 9 et 10. De nombreux sujets tels que la requalification de la place de la mairie, les réhabilitations/rénovations de certains secteurs ou encore le développement économique et commercial seront abordés à travers ce nouveau PLU. Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a été débattu et les travaux se poursuivent avec pour objectif un nouvel arrêt en 2024.

Actualisation des fiches actions pour la commune de Crolles

La mise à jour des fiches actions concerne majoritairement le réajustement des dates de démarrage ou un report des chantiers en fonction de l'actualité :

- **Apaiser et sécuriser les déplacements sur la RD 1090** (action 11) : cette fiche action est en suspens pour l'instant, puisqu'elle dépend de la réouverture du pont de Brignoud pour les poids lourds.



- **La rénovation des terrains de tennis** (action 18 A) est ajournée à 2024 car le concours pour la maîtrise d'œuvre est relancé en 2023.
- **La remise aux normes des terrains de foot** (action 18 B) voit la rénovation des vestiaires reportée en raison d'un coût trop important ; le projet de la fiche action se déroulera donc en deux phases distinctes.
- **Réhabiliter et rénover le groupe scolaire Clapisses-Belledonne** (action 23) : ce projet est retardé en raison de la découverte d'amiante dans le sol en juillet 2022. L'ensemble des sols a dû être repris entraînant ainsi une modification du calendrier de livraison et un surcoût de chantier.

En matière de mise en valeur du patrimoine bâti, une fiche action est amenée à être complétée :

- **Rénovation des façades** (action 16) : dans le cadre de la future OPAH-RU portée par la CCLG, une réflexion est en cours pour mettre en place ce dispositif courant 2024.

Crolles s'investit également dans l'axe 6 sur le « renforcement du numérique, accompagnement des transitions et innovations » en intégrant une nouvelle fiche action :

- **Mise en œuvre d'un outil de concertation** (action 25) où l'objectif est de faciliter la participation des habitants et de la société civile à l'élaboration des grands projets.

Deux fiches actions sont terminées car réalisées :

- **La réhabilitation de la Maison Avenir pour du logement social** (action 3) dont les travaux avaient commencé en 2021
- **La réhabilitation et la rénovation du groupe scolaire Ardillais Chartreuse et extension du terminal de restauration** (action 22)

Article 5.2. Commune de Pontcharra

Rappel des objectifs en matière de revitalisation pour la commune de Pontcharra

L'enjeu pour la commune est d'abord de retrouver de **l'attractivité pour le centre ancien** : redonner envie d'y habiter, revitaliser le tissu commercial, réhabiliter les éléments patrimoniaux et améliorer les espaces publics, renforcer l'accessibilité des équipements publics (sociaux, de santé ...), de services à la population (publics et privés) et connecter le centre ancien avec les quartiers plus récents.

La commune est structurée entre deux « pôles » constitués du centre ancien d'un côté et de la gare de l'autre, reliés entre eux par l'avenue de la gare, axe majeur en termes de développement des commerces et services ces dernières années. Il s'agit ainsi en parallèle de **renforcer le quartier de la gare**, sans pour autant créer une concurrence au centre ancien. Une autre problématique importante à prendre en compte est le **Plan de prévention des risques naturels (PPRN)**, qui impose des contraintes considérables dans le centre ancien et bloque pour partie les projets de réhabilitation ou de réappropriation des bâtis existants.

Pour atteindre l'ensemble des objectifs fixés pour redynamiser ses centralités, la commune prévoit à terme de faire évoluer son document d'urbanisme et de prendre

des mesures spécifiques pour instaurer ou faire évoluer les PUP et PPA liés aux différents projets.

A noter que la commune est labellisée Petite Ville de Demain depuis fin 2020 et a refondu la stratégie urbaine et de revitalisation en s'inscrivant dans le cadre et les possibilités de financement mobilisables autour de ce dispositif.

Avancement des projets stratégiques portés par Pontcharra

La commune a finalisé l'étude du plan local de mobilité. Plusieurs projets en découlent dont l'aménagement d'un premier tronçon d'une nouvelle piste cyclable doublée d'un mode doux, sur l'avenue de la Gare. Un deuxième tronçon est en projet.

Ensuite, la finalisation de l'étude de stratégie urbaine a abouti à la signature d'une convention PUP (Projet Urbain Partenarial) avec la SDH, le dépôt et l'octroi d'un permis d'aménager pour le renouvellement du quartier Bayard au sein de l'écoquartier des Rives du Bréda.

Modifications apportées aux fiches actions

Pontcharra a intégré une nouvelle fiche action :

- **Aménager le stade de la Gare** (action 38) : dans le cadre de sa politique sportive, la commune aménage un nouvel équipement qui comprend un City Stade, une aire de fitness et un pump track. La livraison complète des installations est prévue courant 2023.

Quatre fiches actions sont clôturées et évaluées, car achevées :

- **Labelliser la Maison des Services en Espace France Service** (action 05), avec la labellisation obtenue en 2022,
- **Dématérialiser et mutualiser l'instruction des ADS** (action 09) réalisé avec la mise en place d'un système d'information géographique (SIG) partagé notamment,
- **Rénovation énergétique de l'hôtel de ville** (action 11) également réalisée en lien avec l'action 34 sur la gestion de la consommation électrique communale
- **Requalifier, rénover et permettre l'évolution de l'Espace Jeunes** (action 10) : les travaux sont achevés.

Les fiches actions qui deviennent matures sont :

- **Faciliter la gestion de la consommation électrique communale** (action 34) en lien avec la rénovation de l'hôtel de ville qui a été réalisé.
- **Accompagner la réhabilitation de la cité ouvrière de la Viscamine** (action 12) et **Accompagner les rénovations et les réhabilitations dans le centre ancien et requalifier les espaces publics** (action 31). Ces 2 actions deviennent matures avec la mise en place à venir de l'OPAH-RU en 2024.
- **Rénover le groupe scolaire Villard Noir** (action 17) qui devient mature pour 2023

En parallèle deux fiches actions ont leur dénomination revue/complétée :

- **Reconstruire et démolir le gymnase Maurice Cucot** (action 16), plutôt que rénover, à la suite de réflexions avec la CCLG
- **Construire le projet Coisetan/Le CAIRN** (action 06), nouvelle dénomination du projet issu d'un choix des élus.



> Article 5.3. Commune de Villard-Bonnot

Rappel des objectifs en matière de revitalisation pour la commune de Villard-Bonnot

L'enjeu majeur pour la commune est de **conforter le pôle Gare de Lancey – Papèteries** en réalisant l'OAP sur la friche des Papèteries, son principal projet de développement. La commune s'étire en pied de coteau, avec des contraintes géographiques et une histoire qui lui confèrent l'une des densités les plus importantes du Grésivaudan. Limitée dans ses potentialités de développement (quasiment plus de foncier mobilisable), elle porte un projet de développement en **renouvellement urbain**, à travers le réinvestissement de foncier occupé.

Via une série de projets concordants et complémentaires, la commune souhaite **rendre plus lisibles les pôles commerciaux et les conforter**, pour affirmer le fonctionnement de la commune entre trois polarités, en lien avec la spécificité que constitue pour la commune la présence des deux pôles gare : centre historique / Gare de Brignoud / Gare de Lancey.

Il s'agit aussi pour la commune de s'appuyer sur le projet des Papèteries et le confortement du pôle de Lancey pour **créer un nouveau « centre-ville »**, en réaffirmant cette troisième polarité destinée à contrebalancer l'image de ville-rue. Une commune comprenant deux gares est légitime à un développement urbain. De plus, la spécificité de Villard-Bonnot vis-à-vis des contraintes foncières en fait une collectivité vertueuse en termes d'investissement dans du renouvellement urbain (impact moindre en termes de consommation foncière au regard d'autres communes du Grésivaudan).

Par ailleurs, **le pôle de Brignoud est à cheval sur Villard-Bonnot et Frogès** : il semble opportun que cette dernière commune soit associée dans les réflexions sur la requalification de cette centralité, avec le projet de pôle d'échanges et des aménagements routiers prévus (dénivellation du PN et barreau de Frogès).

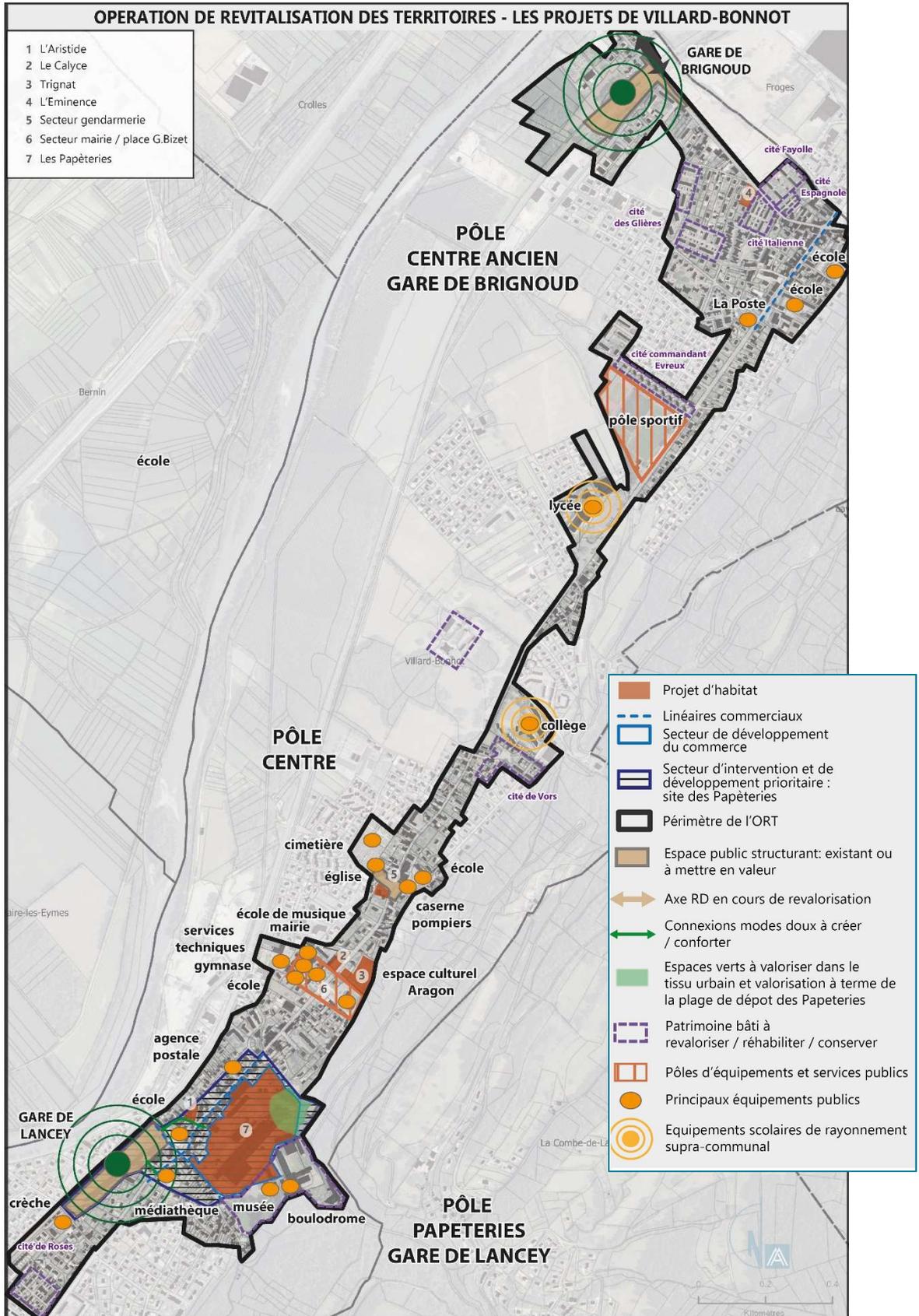
Villard-Bonnot étant par ailleurs constituée en tant que « ville-rue », traversée par une RD, les liaisons inter-quartiers, la **sécurisation des modes doux** et l'accessibilité aux pôles gare, aux commerces et aux équipements est un enjeu. La RD et la voie ferrée constituent deux ruptures dans les traversées et engendrent des problématiques spécifiques à la commune, qui s'investit en continu sur la valorisation et la prorogation des tronçons modes doux.

Modifications apportées au secteur d'intervention

Le secteur d'intervention relie les différentes polarités de la commune de Brignoud à Lancey, le long du principal axe de communication, la RD 523. Deux équipements scolaires majeurs de la commune, le collège et le lycée, étaient en bordure du périmètre ORT. Ils sont maintenant intégrés avec leurs équipements attenants puisqu'ils constituent d'importants pôles générateurs de déplacement.



Un secteur légèrement modifié sur la commune de Villard-Bonnot



Modifications apportées aux fiches actions

Le Plan Local de Déplacement (action 3) validé en 2022 a permis de définir les axes de circulation et stationnement identifiés pour le développement de l'usage des modes doux, en lien avec les zones de commerce, de déplacements communaux et des projets limitrophes tout en intégrant la sécurité des usagers. Les mesures issues de l'étude pour permettre la circulation piétonne et cycliste, ainsi que le stationnement, ont abouti à l'émergence de 3 nouvelles fiches actions relatives aux mobilités :

- **Créer des cheminements sécurisés** (action 17) avec la création de nouvelles voies vertes sur la commune et l'aménagement de trottoirs le long de la RD 523
- **La création de deux passerelles pour les modes doux**, une pour le ruisseau de la Combe de Lancey (action 18 A) et une pour le ruisseau de Vors (action 18 B) qui vont permettre de renforcer les modes actifs le long de la rive gauche de l'Isère notamment.

En parallèle, une fiche action liée à la mise en valeur du patrimoine (axe 4) est ajoutée :

- **Lancer une réflexion pour permettre la valorisation du patrimoine bâti** (action 19) en lien avec les Papèteries permettrait de mieux valoriser les bâtiments avec le Musée Bergès déjà présent sur la commune.

Plusieurs fiches actions sont mises à jour pour différents motifs : elles ont été réalisées, elles deviennent matures, elles connaissent des changements de maitrises d'ouvrage ou elles sont reportées, voir ajournées. Ces modifications peuvent découler de retard de chantiers ou de la volonté communale de maîtriser les investissements dans un contexte économique particulier. Les fiches actions concernées sont :

- **La protection et mise en valeur du patrimoine naturel** (action 7A) qui devient mature pour donner suite à la candidature à Villes et villages fleuris dont le résultat sera communiqué en fin d'année 2023.
- **L'aménagement des berges de l'Isère** (action 7B) passe sous maitrise d'ouvrage Symbhi et non plus communale.
- **L'aménagement de l'espace public Bizet** (action 8) reste mature bien que l'aménagement de la place soit reporté.
- **L'aménagement de l'espace public église, école pasteur et cimetière** (action 9) voit les travaux de la place de l'église reportés.
- **L'agrandissement de la cantine Henri Guillard** (action 12) n'est plus dans les fiches actions matures pour cause d'effectifs en baisse ne nécessitant plus les travaux envisagés.
- **La rénovation et réhabilitation des services techniques** (action 13) est ajournée et n'est donc plus considérée comme mature. Sa priorité d'engagement est reportée afin de prioriser d'autres investissements.
- **L'aide au ravalement de façade et isolation thermique** (action 16) a dû être stoppé à la suite de l'arrêt de la mission par l'opérateur. Néanmoins, des réflexions sont en cours pour permettre la réalisation de cette action dans le cadre de l'OPAH-RU portée par la CCLG avec un dispositif prévu pour 2024.

Enfin, la commune de Villard-Bonnot a mis en œuvre plusieurs projets, les fiches actions suivantes sont donc terminées :

- **La nouvelle cantine de l'école Victor Hugo** (action 11) a été mise en service en septembre 2023,
- **L'aménagement du Quai des Négociants** (action 5) a été livré en 2022. Ces travaux ont permis une amélioration paysagère de l'entrée de ville, une augmentation de la fréquentation des cyclistes et une baisse du nombre de véhicules,
- **L'aménagement du carrefour de Lancey à la place de Verdun** (action 6) a facilité la cohabitation des différents modes de déplacement. Par ailleurs, une attention a été portée sur l'aménagement paysager du secteur avec la plantation d'herbes aromatiques par exemple.



ARTICLE 6. EVALUATION DE L'ORT

La convention initiale, signée en 2020, donne des précisions sur l'évaluation de l'ORT et propose de dresser un bilan tous les 3 ans, soit 4 évaluations au total. Une première doit donc être établie au titre des années 2020, 2021 et 2022. Compte tenu du passage en phase opérationnelle en 2022, il est proposé de réaliser un premier état des lieux, mais surtout de définir les critères d'évaluation. Cet état des lieux servira de comparaison avec les futures évaluations réalisées jusqu'à l'achèvement de la convention en 2032.

> Article 6.1. Définition des critères d'évaluation de l'ORT

Pour rappel, la convention demande une évaluation qualitative des projets engagés et achevés, mais également une mesure de la capacité d'entraînement d'un ensemble d'acteurs au service des objectifs de redynamisation des centralités.

Elle suggère également les principaux critères d'évaluation :

- **Approche quantitative** des opérations réalisées (ex. nombre de logements, logements locatifs créés ou réhabilités ; nombre de cellules commerciales créées ou réhabilitées...),
- **Dimension qualitative** des opérations réalisées,
- **Efficacité des actions d'accompagnement** prévues dans le cadre de la convention ORT,
- **Capacité de mobilisation des acteurs** autour du projet de revitalisation, grâce au dispositif d'animation.

Elle propose de présenter lors du comité local de projet des points d'étape sous la forme **d'une note présentant l'avancement des projets / actions par chacune des parties**. L'objectif étant de pouvoir mettre en avant les résultats atteints.

La mise en œuvre des actions se répartit entre différents acteurs, les communes assurant la majeure partie du portage opérationnel. L'intercommunalité, quant à elle, se charge des projets liés à ses compétences et de la coordination globale.

Afin de mesurer l'impact de toute cette mobilisation, **l'analyse portera sur 3 échelles différentes : au niveau du projet, à l'échelle des collectivités bénéficiaires et plus largement à l'échelle globale.**

> Évaluation à l'échelle du projet

Chaque projet intègre ses propres indicateurs d'avancement et de résultat. Les premiers représentent principalement les points clés qui jalonnent le projet. Les deuxièmes correspondent souvent à la réception des travaux ou des livrables. Ils sont validés lors de l'intégration de la fiche action à la convention. Les résultats sont renseignés au fil de l'actualisation des documents, jusqu'à la livraison de l'action où le résultat est évalué. Ils sont consultables directement sur chaque fiche action, sous cette forme :



Exemple : bilan de la labellisation de l'Espace France Service

Bilan de la fiche action		
	Indicateur	Résultat
Indicateur(s) d'avancement	Enclencher la démarche de labellisation	Démarche enclenchée dès 2021
	Concertation avec la CCLG et les différents partenaires associés aux services à la population	La concertation entre la commune de Pontcharra et la CCLG a abouti à l'aménagement des locaux selon les exigences du label. La concertation a permis d'aller au-delà des partenaires obligatoires et de proposer une petite vingtaine de partenaires locaux supplémentaires qui permettent de fournir un accompagnement plus large, notamment en matière d'emploi – insertion.
Indicateur(s) de résultat	Labellisation	Labellisation obtenue le 19 juillet 2022
	Mise en service de l'équipement avec les outils et les moyens en personnels	Dès son ouverture le 17 octobre 2022, il a rencontré un vif succès. Aujourd'hui, des réflexions sont en cours pour prendre en compte la demande croissante sur le territoire (fermeture de permanences de services publics encore d'actualité) et la temporalité de certaines démarches administratives (impôt, ...).
	Evaluation de l'usage	<p>Une évaluation de la satisfaction est réalisée lors des entretiens avec les usagers. Les usagers sont très satisfaits du service et de l'accueil, le bouche à oreille et le relais d'information par les partenaires de terrain (mairies, travailleurs sociaux) a bien fonctionné. En septembre 2023, une borne sera mise en place dans l'espace d'accueil pour que tous les usagers puissent s'exprimer.</p> <p>D'un point de vue quantitatif, l'équipement répond à la demande vu les chiffres de fréquentation. En 8 mois de fonctionnement, près de 2 000 accompagnements sont dénombrés dont près de 1300 en accueil physique et sur rendez-vous. Seul point négatif, le délai d'attente pour prendre rendez-vous à certaines périodes. En effet, la temporalité des autres administrations (impôts, ...) impacte la fréquentation de l'Espace France Service.</p>

> Évaluation à l'échelle des collectivités bénéficiaires

Après l'évaluation directe, une prise de recul est nécessaire pour observer la capacité d'entraînement et d'interaction des projets et leur impact à l'échelle de la commune. Pour ce faire, les critères proposés par Action cœur de ville offrent l'opportunité de prendre plus de hauteur et de mesurer l'impact à une autre échelle. Seuls les critères adaptés au territoire ont été conservés. Ils ont été enrichis d'autres sources de données facilement mobilisables. Ces informations permettront de s'assurer que les enjeux préalablement identifiés ont été atteints.

Synthèse des enjeux par collectivité

Commune d'Alleverd

Au-delà des enjeux de réhabilitation des logements et hébergements (axe 1), sont ainsi fléchés :



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

Dans le cadre de
**L'Opération de
Revitalisation des
Territoires**

Alleverd
LES BAINS



**VILLE DE
PONTCHARRA**



- ✓ des enjeux plus globaux autour de la mobilité avec les sujets de : la connectivité d'Allevard vers sa station de montagne et les villes alentours notamment Pontcharra, du fonctionnement du centre-bourg et des conditions de son attractivité, de la place des différents modes de déplacements (piéton, cycle, automobile) (axe 3),
- ✓ des réflexions autour du maintien et de la redynamisation des commerces (axe 2),
- ✓ des réflexions autour de l'alimentation et de la sensibilisation des populations aux sujets environnementaux et aux transitions (axe 6).

Commune de Crolles

- ✓ permettre une production de logements dans le centre-bourg : renouvellement urbain et densification (axe1),
- ✓ réimplanter et conforter du commerce de proximité de long de la RD (axe 2),
- ✓ besoin de revalorisation des espaces publics (axe 4),
- ✓ valorisation des bâtiments patrimoniaux et espaces verts (axe 4),
- ✓ recréer des connexions piétonnes alternatives à la RD (axe 3).

Commune de Pontcharra

- ✓ redonner envie d'habiter dans le centre ancien (axe 1),
- ✓ revitaliser le tissu commercial du centre-ancien (axe 2),
- ✓ réhabiliter les éléments patrimoniaux et améliorer les espaces publics du centre-ancien (axe 4),
- ✓ renforcer l'accessibilité des équipements publics (sociaux, de santé ...), de services à la population (publics et privés) (axe 5),
- ✓ connecter le centre ancien avec les quartiers plus récents (axe 3),
- ✓ renforcer le quartier gare (axe3),

Commune de Villard-Bonnot

- ✓ conforter le pôle gare Lancey / Papèteries en réalisant l'OAP Papèteries (axe 1),
- ✓ rendre plus lisible et conforter les pôles commerciaux (création d'un nouveau centre-ville à Lancey)(axe 2),
- ✓ associer la commune de Frogès à l'évolution du secteur de Brignoud contiguë (axe ?),
- ✓ Sécurisation des modes doux (axe 3).



Les critères retenus par axe

Axe 1 : réhabilitation et développement de l'habitat

1-1 Offre quantitative

Sous-indicateurs	Source
Nombre de logements par typologie à l'échelle de la ville et du périmètre ORT	Fichiers fonciers
Nombre de réhabilitations de logement par typologie à l'échelle de la ville et du périmètre ORT	OPAH / MPR
Nombre de logements construits par typologie à l'échelle de la ville et du périmètre ORT	Fichiers fonciers
Taux de vacance structurelle (supérieure à 2 ans) des logements à l'échelle de la ville et du périmètre ORT	Fichiers fonciers

1-2 Diversité de l'offre

Sous-indicateurs	Source
Diversité des tailles des logements proposés à l'échelle de la ville et du périmètre ORT	Base habitat des communes mise en place dans le cadre de l'observatoire du PLH / fichiers fonciers
Diversité accession / location à l'échelle de la ville et du périmètre ORT	

1-3 Salubrité des logements

Sous-indicateurs	Source
Taux d'insalubrité à l'échelle de la ville et du périmètre ORT	OPAH-RU
Nombre de logements ayant fait l'objet d'une aide ANAH à l'échelle de la ville et du périmètre ORT	ANAH



1-4 Attractivité de l'offre

Sous-indicateurs	Source
Évolution du prix moyen des logements et du foncier à l'échelle de la ville et du périmètre ORT	DVF

Axe 2 : développement économique et commercial

2-1 Offre quantitative

Sous-indicateurs	Source
Nombre de commerces à l'échelle des secteurs prioritaires de l'ORT	Etude de l'Agence comme BDD / Communes
Taux de vacance commerciale à l'échelle des secteurs prioritaires de l'ORT	Etude de l'Agence comme BDD / Communes

2-2 Diversité de l'offre

Sous-indicateurs	Source
Diversité de l'offre (types d'offre économique et commerciale – physique/numérique, grande distribution/grands magasins/commerces de proximité - et de secteurs – alimentaire, équipements de la maison, loisirs, culture et multimédia, habillement du périmètre d'étude, de la ville-centre et du cœur de ville	Inventaire CCLG 2021 / Communes
Diversité des enseignes (commerces locaux et franchises nationales et internationales) du périmètre d'étude, de la ville-centre et du cœur de ville	Inventaire CCLG 2021 / Communes

Axe 3 : développement des mobilités et connexions

Sous-indicateurs	Source
Nombre de Km d'aménagements cyclables / nouvellement créés ou améliorés	Communes
Comptages sur des axes définis pour évaluer les déplacements des modes doux	En attente accord avec partenaire (SMMAG, ...)



Taux de cyclabilité de la voirie : mesure l'effort des collectivités sur le déploiement des infrastructures adaptées au vélo	www.velo-territoires.org
--	--------------------------

Axe 4 : mise en valeur du patrimoine naturel et bâti

- **Formes urbaines, paysage et patrimoine**

Sous-indicateurs	Source
Nombre et types d'opérations réalisées sur les formes urbaines ou sur les bâtis patrimoniaux à l'échelle de la commune et de l'ORT	Communes

- **Mise en valeur de l'espace public**

Sous-indicateurs	Source
Nombre et types réalisées sur les espaces publics à l'échelle de la ville et du périmètre ORT	Communes

Axe 5 : développement des services publics

- **Nombre d'équipements proposés**

Sous-indicateurs	Source
Nombre d'équipements et de services publics proposés à l'échelle de l'ORT	INSEE – Base permanente équipement

Axe 6 : Intégration des enjeux contemporains : numérique, transitions et innovations

- **Simplifier l'implication des citoyens**

Sous-indicateurs	Source
Nombre de connexions au site / plateforme d'échange	Commune ou prestataire
Nombre de projets concernés concertés sur la plateforme	Commune



Nombre de réunions publiques en lien avec les projets de l'ORT (PLU, fiches actions,) Commune

> Évaluation globale du dispositif

L'objectif de ce volet est d'élargir encore le focus d'observation et d'avoir une vision globale.

Signée le 9 janvier 2020, la 1^{ère} convention ORT de l'Isère a amené les communes de Crolles, Pontcharra et Villard-Bonnot vers une réflexion transversale sur la revitalisation des centres-bourgs. Accompagnées de l'ANAH, de l'État, et de la communauté de communes Le Grésivaudan, les principaux périmètres d'action, les enjeux, les axes ont été définis dans cette convention.

La crise sanitaire du Covid et le renouvellement des équipes municipales ont retardé de quelques mois les réflexions sur les actions à mener. Le 28 mars 2022 l'avenant 1, qui marque le passage de la phase d'initialisation à la phase opérationnelle, est validé par les membres du comité local de projet. Il intègre également le Département dans le dispositif, en tant que partenaire financeur. L'avenant est signé le 28 septembre 2022 en présence du Préfet.

Ce 2^{ème} avenant, qui intègre la commune d'Allevard au dispositif, et dresse un 1^{er} bilan s'inscrit dans une volonté d'actualiser régulièrement la convention. Les fiches actions sont actualisées pour prendre en compte leur évolution. Elles peuvent être classées comme suit :

Collectivité	Total de fiches actions (09/2022)	Fiches actions matures (09/2022)	Total de fiches actions (10/23)	Fiches actions matures (10/23)	Fiches actions terminées (10/23)
Allevard	-	-	48	10	-
Crolles	24	13	25	12	2
Pontcharra	37	30	38	33	4
Villard-Bonnot	19	16	26	16	4
CC Le Grésivaudan*	3	3	5	5	0

* les fiches actions portées par Le Grésivaudan spécifiques aux communes sont comptabilisés dans les communes.

Les projets structurants réunissent plusieurs actions et imposent une longue mise en œuvre, avant la livraison complète. Par ailleurs, certains projets sont des politiques menées au long court et n'ont pas vocation à s'achever. Il est donc logique qu'un faible nombre de fiches actions ne soient pas achevées un an après la mise en œuvre de la convention. Néanmoins, certaines sont arrivées à leur terme :

Collectivité	Axe stratégique	N° fiche action	Intitulé fiche action
Crolles	Axe 1 - Réhabilitation et développement de l'habitat	3	La réhabilitation de la Maison Avenir pour du logement social
	Axe 5 - Développement des services publics	22	Réhabilitation et rénovation du groupe scolaire Ardillais Chartreuse et extension du terminal de restauration
Pontcharra	Axe 5 - Développement des services publics	5	Labelliser la maison des services en Espace France Services
	Axe 6 - Enjeux du numérique et projets innovants	9	Dématérialiser et mutualiser l'instruction des ADS
	Axe 5 - Développement des services publics	10	Requalifier, rénover et permettre l'évolution de l'Espace Jeunes
	Axe 5 - Développement des services publics	11	Rénovation énergétique de l'hôtel de ville
Villard-Bonnot	Axe 5 - Développement des services publics	11	Nouvelle cantine de l'école Victor Hugo

Mise en place d'une animation globale

La convention initiale prévoit la mise en place d'une animation globale. Une convention de mise à disposition, opérationnelle depuis le 1^{er} mars 2023, assure le financement du poste intercommunal par les collectivités bénéficiaires. Une nouvelle dynamique a été impulsée avec la mise en place d'un groupe de travail réunissant les référents ORT des 3 communes, une intégration au Club des centralités animé par l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise, l'organisation de comités locaux de projet et la signature de l'avenant en présence du Préfet.

En complément des outils mis en place, des compléments ont été apportés, comme un outil de suivi global et financier. Les communes échangent également sur leurs pratiques, lors des groupes de travail ou des visites de terrain réalisées entre les communes ORT. Avec l'intégration de l'ORT, Allevard participera également à ces temps d'échange.

> Estimation des avantages et des limites de l'ORT

L'ORT apporte principalement des outils pour favoriser la revitalisation des centres-bourgs. Les financements accessibles restent de droit commun. Néanmoins, participer à une ORT montre qu'une réflexion stratégique est menée sur le devenir des communes concernées et leur aire d'influence, en cohérence avec l'aménagement du territoire intercommunal. En effet, l'EPCI et les communes signataires échangent dans les instances de pilotage dédiées sur ces problématiques. Cette volonté affirmée est de plus en plus attendue par l'État dans l'attribution de ses subventions. A titre d'exemple, un appel à candidature du fonds FEDER demandait que le projet proposé émerge au titre d'une stratégie territoriale intégrée. Mener une ORT correspond à cette attente et simplifie l'argumentaire sur ce point. Néanmoins, la priorisation des aides de l'Etat sur ces communes faisant partie d'une Opération de Revitalisation du Territoire reste à clarifier et à promouvoir auprès des élus communaux.



Cette liste non exhaustive tente de répertorier par thématique les aides ou apports de l'ORT aux collectivités adhérentes.

Sur l'axe 1 dédié à l'habitat, une attention particulière est portée aux communes en ORT dans la future opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). En effet, la communauté de communes Le Grésivaudan a validé la mise en place d'un volet renouvellement urbain qui proposera une plus large palette d'aides, un suivi-animation renforcé et si nécessaire la mise en œuvre des moyens coercitifs à étudier. Le programme devrait démarrer en 2024 et durer 5 ans. Chaque année, ce sont 670 000€ qui devraient être mobilisés en investissement et 300 000€ en fonctionnement pour le suivi-animation spécifique à ces communes.

Pontcharra teste la possibilité de déroger à certaines règles du PLU, conformément à l'article L152-6 du code de l'urbanisme, dans le projet de requalification du quartier Bayard. En effet, sous certaines conditions, il est possible de déroger à des règles relatives au gabarit, à la densité, aux obligations en matière de stationnement et aux retraits par rapport aux limites séparatives. Dans ce cas, il s'agit d'augmenter la densité prévue dans le PLU, tout en respectant les objectifs de mixité sociale, de proximité de transport en commun et d'amélioration de cadre de vie. La finalisation de la ZAC du centre-ville devrait également expérimenter cette possibilité.

En revanche, le dispositif Denormandie dans l'ancien, qui permet aux investisseurs privés de bénéficier d'avantages fiscaux en rénovant des logements dans les communes ORT, semble avoir été peu mobilisé. Il est d'ailleurs difficile de mesurer son impact réel, puisqu'aucune donnée n'a pu être obtenue auprès des services de l'État.

L'axe 2, qui traite de l'économie et du commerce, apporte des outils concrets à l'intérieur du périmètre ORT. Ainsi, le Super U situé dans le centre commercial Grand Val a pu bénéficier d'une extension de 588 m² de surface de vente en 2020 sans autorisation d'exploitation commerciale. De même, lors du dépôt du permis de construire d'un projet de création de surfaces de vente, le 31 mars 2023, le pétitionnaire a été exonéré de passage en commission départementale d'aménagement commercial (CDAC), conformément à l'article L752-1 du code du commerce.

Par ailleurs, la communauté de communes a mandaté la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble pour réaliser un focus commerce à partir de l'étude de marché globale menée sur le territoire intercommunal. Crolles, Pontcharra et Villard-Bonnot en ont bénéficié. Coût de l'étude : 1 200 € / commune.

Dans le prolongement de ces focus, une expérimentation est menée, par l'intercommunalité, à Pontcharra à partir de l'automne 2023. L'objectif est d'investiguer la problématique des locaux commerciaux vacants en menant une recherche approfondie et en identifiant les difficultés pour la remobilisation de ces cellules commerciales.

En parallèle, la commune de Villard-Bonnot, qui révisé son PLU, bénéficie d'un cofinancement de la communauté de communes à hauteur de 7 600€ pour une étude commerce.

En matière de mobilité, l'élaboration d'un plan local de déplacement prévu à l'axe 3 de la convention a été cofinancée par la Banque des territoires à hauteur de 25%, soit 5 725€.

La commune de Pontcharra est lauréate du programme « Petite ville de demain », ce qui lui apporte des financements spécifiques, principalement en ingénierie.

Le poste de chef de projet « Petite ville de demain » est pris en charge à 75% de son coût chargé annuel par l'ANCT et la Banque des territoires. Ainsi, Pontcharra dispose de ce cofinancement depuis 2021. Il est programmé jusqu'en 2026.

Plusieurs études ont également pu être cofinancées par la Banque des Territoires :

- l'étude de stratégie urbaine sur le quartier Bayard a bénéficié d'un cofinancement de 21 050 € (50% du montant de l'étude),
- le plan local de mobilité également financé : 15 537 € (50% cofinancé),
- le programme AMO du pôle petite enfance de Coisetan, devenu le Cairn : 8 043 € (soit 25% de cofinancement).

Les subventions obtenues abondent plutôt vers l'ingénierie et moins vers les travaux. A ce stade, l'OPAH-RU semble l'apport extérieur le plus conséquent pour soutenir les communes dans leurs projets de revitalisation. A l'aube de la mise en chantier des actions, la priorisation annoncée par l'État est primordiale pour assurer le financement des projets, d'autant plus si elle permet d'avoir un effet d'entraînement vis-à-vis d'autres financements possibles par les autres partenaires de l'ORT, en allant au-delà de la politique actuelle de droit commun.



SIGNATURE DE L'AVENANT N° 2

Avenant n°2 à la Convention ORT du Grésivaudan signé en 8 exemplaires, le

Communauté de communes Le Grésivaudan	Commune d'Alleverd	Commune de Crolles	Commune de Pontcharra	Commune de Villard-Bonnot
Le Président, M. H. Baile	Le Maire M. S. Reyboah	Le maire, M. P. Lorimier	Le maire, M. C. Borg	Le maire, M. P. Beau

État

Le Préfet de
l'Isère,
M. L. Laugier

ANAH

Représentée par
le Préfet de
Département de
l'Isère, délégué
territorial de
l'ANAH
M. L. Laugier

Département de l'Isère

Le président du
Département de
l'Isère,
M. J.P. Barbier





OCTOBRE 2023

**AVENANT N°2
A LA CONVENTION
« OPERATION DE REVITALISATION
DE TERRITOIRE » (ORT)
LE GRESIVAUDAN**

ANNEXES



Table des matières

Annexe 1. Données de l'Évaluation	3
> Axe 1 Réhabilitation et développement de l'habitat	3
> Axe 2 Développement économique, commercial et touristique	8
> Axe 3 Développement des mobilités et connexions	10
> Axe 4 Mise en valeur du patrimoine bâti et naturel	11
> Axe 5 Développement des services publics	12
> Axe 6 Renforcement du numérique, accompagnement des transitions et innovations	13

ANNEXE 1. DONNEES DE L'ÉVALUATION

Dans le cadre de l'évaluation de l'ORT, il est proposé de mentionner les données afin de bénéficier d'un état 0 pour la prochaine évaluation. Les actions mises en œuvre depuis 2020 peuvent néanmoins être comptabilisés. L'objectif sera de mettre ces données en perspective avec les données disponibles 3 ans après. La plupart des chiffres présentés datent de 2021.

> Axe 1 Réhabilitation et développement de l'habitat

1-1 Offre quantitative

Sous-indicateurs	Source
Nombre de logements par typologie à l'échelle de la ville et du périmètre ORT	Fichiers fonciers 2021

	% de maisons	% de collectif	Total
Allevard (périmètre ORT)	18%	82%	1592
Allevard	36%	64%	3285
Crolles (périmètre ORT)	51%	49%	601
Crolles	63%	37%	3705
Pontcharra (périmètre ORT)	38%	62%	3035
Pontcharra	48%	52%	3855
Villard-Bonnot (périmètre ORT)	35%	65%	1621
Villard-Bonnot	44%	56%	3546
Total CCLG	60%	40%	55040

Ce tableau montre que la part du collectif est plus importante dans les périmètres ORT que sur le reste des quatre communes. Les maisons individuelles sont moins représentées qu'à l'échelle du Grésivaudan où elles représentent 60% des logements. Seule la commune de Crolles présente une part de maisons individuelles supérieure à la moyenne intercommunale.

Sous-indicateurs	Source
Nombre de réhabilitations de logement par typologie à l'échelle de la ville et du périmètre ORT	OPAH / MPR

Le bilan de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat 2017 - 2021 montre que plusieurs subventions ont été attribuées dans le périmètre du centre ancien d'Alleverd. Leur nombre est cohérent avec le potentiel sur la commune. En revanche, les demandes dans les trois autres communes se sont concentrées en dehors du centre historique. Elles ont surtout concerné l'habitat pavillonnaire situé en périphérie. En élargissant l'analyse au périmètre ORT, cette affirmation est plus nuancée pour la commune de Pontcharra qui concentre plus de la moitié des demandes.

Ces informations seront complétées avec les informations des futurs dispositifs d'OPAH et d'OPAH-RU.

Sous-indicateurs	Source
Nombre de logements construits par typologie à l'échelle de la ville et du périmètre ORT	Fichiers fonciers

Le nombre de logements construits sera indiqué entre deux pas de temps différents à partir des fichiers fonciers. Cette donnée sera donc fournie lors de la mise à jour des données.

Sous-indicateurs	Source
Taux de vacance structurelle (supérieure à 2 ans) des logements à l'échelle de la ville et du périmètre ORT	Fichiers fonciers 2021

Le tableau indique le nombre de logements dont la vacance est supérieure à 2 ans.

	Périmètre ORT	Ensemble de la commune	Part de l'ensemble de la commune à l'échelle de la CCLG
Alleverd	88	119	14%
Crolles	8	17	2%
Pontcharra	40	57	7%
Villard-Bonnot	34	58	7%

Alleverd concentre 14% des logements vacants sur l'ensemble du Grésivaudan. Pontcharra et Villard-Bonnot représentent 7%, alors que Crolles seulement 2%.

1-2 Diversité de l'offre

Sous-indicateurs	Source
Diversité des tailles des logements proposés à l'échelle de la ville et du périmètre ORT	Base habitat des communes mise en place dans le cadre de l'observatoire du PLH / fichiers fonciers 2021

	Studios	T2	T3	T4	T5 et plus	Total
Allevard (périmètre ORT)	162	489	331	323	284	1589
Allevard	526	698	562	606	1490	3882
% périmètre ORT Allevard	31%	70%	59%	53%	19%	41%
Crolles (périmètre ORT)	8	77	91	122	303	601
Crolles	92	247	407	725	2173	3644
% périmètre ORT Crolles	9%	31%	22%	17%	14%	16%
Pontcharra (périmètre ORT)	69	344	588	802	1231	3034
Pontcharra	94	397	670	956	1750	3867
% périmètre ORT Pontcharra	73%	87%	88%	84%	70%	78%
Villard-Bonnot (périmètre ORT)	52	249	397	431	492	1621
Villard-Bonnot	68	356	708	902	1648	3682
% périmètre ORT Villard-Bonnot	76%	70%	56%	48%	30%	44%
Total CCLG	3579	6179	7327	10450	27487	55022

Sous-indicateurs	Source
Diversité accession / location à l'échelle de la ville et du périmètre ORT	Base habitat des communes mise en place dans le cadre de l'observatoire du PLH / fichiers fonciers 2021

	Locataires du parc privé	Locataires du parc HLM	Propriétaires occupants
Allevard (ORT)	401	114	425
Allevard	557	152	1184
Part du secteur ORT à Allevard	72%	75%	36%
Crolles (ORT)	84	121	303
Crolles	381	704	2197
Part du secteur ORT à Crolles	22%	17%	14%
Pontcharra (ORT)	578	463	1330
Pontcharra	662	498	1888
Part du secteur ORT à Pontcharra	87%	93%	70%
Villard-Bonnot (ORT)	303	191	807
Villard-Bonnot	509	479	1979
Part du secteur ORT à Villard-Bonnot	60%	40%	41%
Total 4 communes	2109	1833	7248
Total CC Le Grésivaudan	6640	4093	30713

La part des locataires du parc privé se situe majoritairement au sein des périmètre ORT, sauf à Crolles où ils sont à l'extérieur. Les locataires des logements sociaux habitent majoritairement dans les centres-bourgs à Allevard et à Pontcharra. Ils sont plus dispersés à Crolles et Villard-Bonnot, selon les données précédentes. En parallèle, la part des propriétaires occupants est très importante dans le périmètre ORT de Pontcharra, ce qui s'explique notamment par l'étendu du périmètre.

1-3 Salubrité des logements

Sous-indicateurs	Source
Taux d'insalubrité à l'échelle de la ville et du périmètre ORT	OPAH-RU

La précédente OPAH 2017-2021 dénombrait 44 plaintes de locataires en 4 ans, réparties pour près de la moitié dans les communes ORT. Une quinzaine de dossiers ont été classés sans suite. Le tableau ci-dessous recense les plaintes des locataires enregistrées dans les quatre communes.

Le futur dispositif d'OPAH prévoit une attention particulière sur cette problématique.

	Nombre de plaintes enregistrées par l'OPAH 2017-2021
Allevard	4
Crolles	4
Pontcharra	7
Villard-Bonnot	6
Ensemble CC Le Grésivaudan	44

Sous-indicateurs	Source
Nombre de logements ayant fait l'objet d'une aide ANAH à l'échelle de la ville et du périmètre ORT	ANAH

Les données ci-dessous, fournies par l'ANAH, représentent le nombre de dossier MPR ayant obtenu une aide en matière de rénovation énergétique entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021.

	Nb de dossiers engagés (Hors Double cpt.)	Nb de travaux engagés	Montant MaPrimeRénov' Niveau de dossiers engagés
ALLEVARD	49	59	142 779 €
CROLLES	54	59	113 167 €
PONTCHARRA	71	94	256 319 €
VILLARD-BONNOT	76	94	213 811 €
Total CCLG	1814	2148	5 248 809 €

Le tableau précise que 49 dossiers ont été engagés en 2021, 59 ont été mis en chantiers et le montant des aides engagées par l'ANAH s'élève à 142 779€ pour la commune d'Alleverd.

1-4 Attractivité de l'offre

Sous-indicateurs	Source
Évolution du prix moyen des logements et du foncier à l'échelle de la ville et du périmètre ORT	DVF

Les données DVF nécessitent un traitement particulier et seront expertisées lors de la prochaine évaluation.

> Axe 2 Développement économique, commercial et touristique

2-1 Offre quantitative

Sous-indicateurs	Source
Nombre de commerces à l'échelle de l'ORT	Etude de l'Agence comme BDD / Communes
Taux de vacance commerciale à l'échelle de l'ORT	Etude de l'Agence comme BDD / Communes

Les données commerces sont issues du recensement réalisé par l'AURG en 2021.

	Alleverd	Crolles	Pontcharra	Villard-Bonnot
RDC commerciaux (ensemble de la commune)	147	213	189	118
RDC vacants (ensemble de la commune)	24	17	19	10
RDC en travaux (ensemble de la commune)	2	0	2	2
RDC commerciaux actifs (ensemble de la commune)	121	196	168	106
Part des commerces actifs dans l'ORT	85%	16%	91%	97%
RDC commerciaux actifs (périmètre ORT)	103	32	153	103
RDC vacant (périmètre ORT)	24	1	17	10

La majeure partie des commerces se situent au sein de l'ORT de Villard-Bonnot, Pontcharra et Allevard. Ils sont à l'extérieur du périmètre de Crolles. La répartition des locaux vacants suit la même logique que les locaux actifs.

2-2 Diversité de l'offre

Sous-indicateurs	Source
Diversité de l'offre (types d'offre économique et commerciale – physique/numérique, grande distribution/grands magasins/commerces de proximité – et de secteurs – alimentaire, équipements de la maison, loisirs, culture et multimédia, habillement du périmètre d'étude, de la ville-centre et du cœur de ville	Inventaire CCLG 2021 / Communes

	Allevard		Crolles		Pontcharra		Villard-Bonnot	
	Totalité	ORT	Totalité	ORT	Totalité	ORT	Totalité	ORT
1 - Alimentaire	12	12	20	4	17	17	8	8
2 - Equipement de la personne	6	6	18	4	12	12	7	7
3 - Equipement de la maison	6	5	21	1	9	4	2	2
4 - Culture, Loisirs, Cadeaux	9	9	13	4	11	11	9	8
5 - Santé	10	10	16	2	20	20	16	16
6 – Services commerciaux	9	9	24	7	27	27	16	16
7 – Services non commerciaux	10	10	19	3	27	27	11	11
8 – Café / Hôtel / Restaurant	24	21	30	5	16	16	12	11
9 – Auto / Moto / Cycle	8	7	23	1	14	5	13	13
10 - Autre	14	14	12	1	15	14	12	11

Sous-indicateurs	Source
Diversité des enseignes (commerces locaux et franchises nationales et internationales) du périmètre d'étude, de la ville-centre et du cœur de ville	Inventaire CCLG 2021 / Communes

Les données de l'inventaire de 2021 permettent de comptabiliser les enseignes nationales, dont la surface de vente est supérieure à 300 m².

En 2021, Allevard compte une enseigne nationale (Carrefour Contact) située au sein du périmètre ORT. Crolles en accueille une vingtaine sur l'ensemble de la commune (Grand Frais, Buffalo Grill, Gifi, Satoriz, ...), dont aucune n'est dans le périmètre ORT, Pontcharra une quinzaine (Lidl, Noz, Super U, Mac Donald's, ...) dont la très grande majorité est localisée dans le périmètre. Villard-Bonnot dispose d'une enseigne nationale (Gamm Vert) dans l'ORT.

> Axe 3 Développement des mobilités et connexions

Sous-indicateurs	Source
Nombre de Km d'aménagements cyclables / nouvellement créés ou améliorés	Communes

A Pontcharra, depuis 2020, 450m linéaires de piste cyclable nouvelle ont été créés sur l'avenue de la Gare jusqu'au centre nautique intercommunal.

Sous-indicateurs	Source
Comptages sur des axes définis pour évaluer les déplacements des modes doux	En attente accord avec partenaire (SMMAG, ...)

Sous-indicateurs	Source
Taux de cyclabilité de la voirie : mesure l'effort des collectivités sur le déploiement des infrastructures adaptées au vélo	www.velo-territoires.org

Cet indicateur compare le nombre de kilomètres de voirie cyclable au nombre de kilomètres de voirie existante. En 2022 en France, 3 kilomètres de voies cyclables existent pour 100 kilomètres de voirie. A titre de comparaison, le taux de cyclabilité atteint 8% dans les villes de plus de 200 000 habitants, mais stagne à 1% en zone rurale. La présence de véloroute dans certaines communes augmente sensiblement ce taux. Attention, cette donnée ne mesure pas la qualité des pistes cyclables.

	Cyclabilité voirie en 2021
Allevard	0,5%
Crolles	19,5%
Pontcharra	5,2%
Villard-Bonnot	7,3%
Isère	2,40%

Les données ci-dessus montrent que Crolles possède un nombre important de voies cyclables en 2022. Pontcharra et Villard-Bonnot présente des taux moyens, alors qu'Allevard dispose d'une marge de progression. L'objectif est de mesurer l'évolution de ce taux, en lien avec les projets de voies cyclables programmées dans le cadre de l'ORT.

> Axe 4 Mise en valeur du patrimoine bâti et naturel

- **Formes urbaines, paysage et patrimoine**

Sous-indicateurs	Source
Nombre et types d'opérations réalisées sur les formes urbaines ou sur les bâtis patrimoniaux à l'échelle de la commune et de l'ORT	Communes

A dénombrer par la suite.

- **Mise en valeur de l'espace public**

Sous-indicateurs	Source
Nombre et types réalisées sur les espaces publics à l'échelle de la ville et du périmètre ORT	Communes

A Pontcharra, l'aménagement de la rue de la Gare a démarré et va se prolonger sur plusieurs années.

A Villard-Bonnot, des réalisations de mises en valeur de l'espace public ont commencé avec l'avenue des Papeteries qui est achevée et l'avenue Robert Huant, en cours de finalisation.

> Axe 5 Développement des services publics

- **Nombre d'équipements proposés**

Sous-indicateurs	Source
Nombre d'équipements et de services publics proposés à l'échelle de l'ORT	INSEE – Base permanente équipement

La base permanente équipement de l'INSEE propose une catégorie pour les services publics. Afin d'être plus exhaustif, trois données issues de cette base sont collectées pour ce sous-indicateur.

La catégorie A1 relève les services publics de proximité : mairies, implantations France services, gendarmerie, police, justice, finances publiques.

La catégorie A2 relative aux services généraux est mentionnée car elle compte les services postaux. Elle recense également les banques et les services funéraires.

Enfin, la catégorie D1 concerne les établissements et services de santé.

	Allevard	Crolles	Pontcharra	Villard-Bonnot
A1 : services publics de proximité	3	1	3	2
A2 : services généraux	3	9	8	6
A2 dont services postaux	0	0	0	2
D1 : établissements et services de santé	0	2	3	0

> Axe 6 Renforcement du numérique, accompagnement des transitions et innovations

- **Simplifier l'implication des citoyens**

Sous-indicateurs	Source
Nombre de connexions au site / plateforme d'échange	Commune ou prestataire
Nombre de projets concernés concertés sur la plateforme	Commune
Nombre de réunions publiques en lien avec les projets de l'ORT (PLU, fiches actions,)	Commune

En matière de réunion publique, Pontcharra en a tenu deux sur les projets de l'ORT : une pour présenter le projet du groupe scolaire/pôle enfance Le Cairn le 15/12/2022 et une sur le relogement en rapport avec le nouveau projet Bayard en partenariat avec la SDH le 21/06/2022.

Villard-Bonnot de son côté a réalisé 5 réunions différentes :

- 1 réunion publique et un questionnaire en ligne sur le plan local de déplacement,
- 2 réunions publiques sur l'avenue Robert Huant,
- 1 réunion publique sur le secteur de l'Eglise,
- 1 réunion publique Quai des Négociants et Avenue des Papeteries.

En complément, de nombreuses réunions ont été réalisées sur les différentes thématiques du PLU.

Comme évoqué précédemment, cet état initial sera comparé tous les 3 ans avec des données mises à jour pour observer l'évolution sur les 6 axes stratégiques.